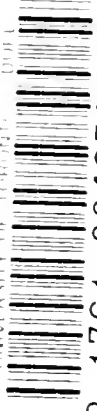


UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY



3 1761 00465649 2











55)

I

Guy Patin.









*à Paris chez Jean Petit.*

2984

PIERRE PIC

# Guy Patin.



AVEC 74 PORTRAITS OU DOCUMENTS

PARIS  
G. STEINHEIL, ÉDITEUR  
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

—  
1911

20048  
10

R

507

. P3572

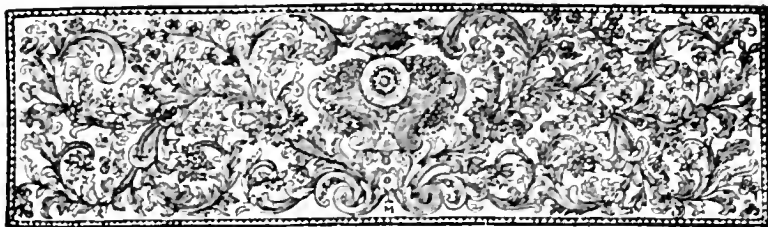
1911

A MON CHER AMI

PIERRE DELBET

*Esprit merveilleusement ouvert  
à tous les Arts.  
à toutes les Sciences.*





## INTRODUCTION

---

Si j'avais entendu parler de Guy Patin ? Sans doute ; comme tout le monde. Mais mon bagage à son sujet n'était pas lourd.

En préparant la publication du XXIV<sup>e</sup> tome des *Commentaires de la Faculté*<sup>1</sup>, j'avais appris que, doyen élu en novembre 1650, il avait eu la joie de voir, pendant qu'il exerçait sa charge, l'héritier consciencieux d'un ancien doyen négligent restituer aux coffres à ce destinés de vieux registres où la vie de la Compagnie était inscrite au jour le jour, registres qui étaient considérés comme définitivement perdus depuis de longues années.

Son portrait à l'eau-forte, commun chez tous les marchands de gravures, aussi bien que celui peint à l'huile que possède la Faculté<sup>2</sup>, m'avait fait voir

---

1. *Commentaires de la Faculté de médecine de Paris* 1777 à 1786. Publiés sous les auspices du Conseil de l'Université. Paris, 1903.

2. Ce portrait a été jugé digne, je serais bien embarrassé de dire pourquoi, de présider aux travaux bibliographiques des modernes philiâtres à la Bibliothèque de la



qu'avec son air de Picard futé il n'avait rien d'Antinoüs ou d'Adonis.

Ajoutons, si vous voulez, quelques idées vagues sur les querelles virulentes qu'il avait soutenues d'une part au nom de la Faculté contre les médecins de Montpellier et en particulier contre Théophraste Renaudot, le fondateur qu'on s'est plu à trouver génial de la Presse quotidienne et des bureaux de prêts sur gage ; d'autre part, au nom de la sacro-sainte routine, contre les antimoniaux, la circulation du sang et autres nouveautés du siècle. C'était maigre pour bâtir un article, même de trois colonnes, du *Passé para-médical*.

Faculté. Il y occupe la place d'honneur entre de magnifiques pots de pharmacie dont l'Assistance publique s'est démunie ces dernières années en faveur de cette bibliothèque.

Puisque nous en sommes sur l'ornementation de cette salle de travail, y aurait-il indiscretion à demander au service compétent qui a bien pu documenter le peintre chargé de la décoration murale ?

Les armes de l'Université y sont représentées avec cette exergue: *ACADÉMIE DE PARIS !!* A la lecture de cette légende, un bourgeois parisien du dix-septième et même du dix-huitième siècle, précurseur de ce grand maître de l'Université qui voulait un jour visiter *les dortoirs* du Collège de France, ce bourgeois, dis-je, eût demandé où étaient les écuries, et dans quelle école d'équitation il pouvait bien s'être fourvoyé. Voir *CHÉRUEL, Dict. hist. des Institutions.*)

Autre bévue ! Les armes du Collège des Chirurgiens font pendant sur la paroi à celles de la *Sal. Fac. Med. Par.* et c'est justice. Mais conformément à l'erreur singulière vulgarisée par Corlieu (qui en fit bien d'autres hélas, mais bien moins que son illustre prédécesseur, Chéreau) les « trois boîtes et la fleur de lys en abysme » y sont figurées *d'argent*, tandis que ces boîtes étaient d'or, ainsi que la fleur de lys octroyée par Louis XIII au blason de ses confrères de Saint-Cosme et Saint-Damien. Louis XIII était né le 27 septembre, jour de la Saint-Cosme et Damien, et il s'était fait admettre dans la confrérie pour ce motif.





**GUY PATIN**  
Professeur en Medecine au College Royal de  
Paris, né à Moudun en Bray pres de Beauvais mort à  
Paris en 1674. âgé de 70 ans.

Se Vend à Paris Chez E. Desrochers rue du foin pres la rue S. jacq.

Guy Patin rempli de doctrine  
Estoit profond en medecine  
Mais quoy qu'il fut avec raison  
Ennemi de tout mechant moine  
il eut tort de croire un poison  
le purgatif de lantimoine.



\*\*\*\*\*

*Natura, Fortuna, Providentia, Fatum nomina sunt ejusdem dei, variè agentis in rebus humanis*, a dit Sénèque et a répété Guy Patin.

Le hasard, ce grand maître aux dénominations latines si variées, déposa un jour sur ma table le catalogue d'un antiquaire de province.

Depuis que j'ai eu la malencontreuse faiblesse de me laisser entraîner dans les études historico-médicales, j'ouvre en vain mon parapluie contre les averses de catalogues d'occasions. Les antiquaires, dès que l'un d'eux a pisté un client, doivent se le dénoncer les uns aux autres.

Cette inondation devient si gênante que je donne d'abord ces brochures au diable, conjointement avec leurs expéditeurs ; mais je succombe ensuite, et le résultat est de me mettre périodiquement en chasse sur un document où je me figure trouver la matière d'un article, document qui se trouve invariablement vendu lorsque ma demande parvient.

Bilan net : deux heures au minimum d'un travail, très fatigant par l'attention soutenue qu'il réclame, perdues à dépouiller le catalogue.

Donc, je reçus il y a quelques semaines un catalogue d'*antiquariat* où je trouvai annoncées les *Lettres de Guy Patin*, 3 volumes, La Haye, 1707.

Sans conviction, j'adressai ma demande. Le lot me fut adjugé ! L'exception ne sert qu'à confirmer la règle. Pour cette fois, je n'ai pas regretté mon argent.

Cette édition de 1707 est, à la vérité, citée par l'érudit docteur Saucerotte, dans la *Biographie générale* de Hœfer, comme très incorrecte. Il a mille fois raison ; mais il en dit autant de toutes les autres, sans excepter celle de Réveillé-Parise que Sainte-Beuve a durement critiquée dans ses *Causeries du Lundi* ; j'en crois Saucerotte. J'eus surtout de la joie à constater qu'un des

possesseurs de ces trois petits volumes, qui sont d'ailleurs d'une typographie honnête sans plus, les a jadis fait habiller d'un très joli veau chamois, soyeux, chatoyant : les plats sont simples et unis, mais les tranches se trouvent décorées de charmants petits fers se répétant en dentelle intérieure, qui encadre gracieusement le texte quand on ouvre les volumes. Ce sont pour moi de vrais petits bijoux dont un bibliomane pourrait bien d'ailleurs ne pas donner quatre sous.

Ces trois volumes me permirent de me former assez rapidement une opinion embryonnaire sur Patin.

La notice de Saucerotte m'avait signalé l'existence d'une édition en 2 volumes de la correspondance de Guy Patin avec Charles Spon, médecin lyonnais. Je rencontrai plus de difficultés à me la procurer.

C'est après avoir parcouru ces cinq volumes de correspondance, lecture assez monotone quand on l'entreprend d'un trait, que j'ai l'audace d'exprimer ici une opinion qui pourra paraître outrecuidante, mais que je sais être partagée par de fort bons esprits. Elle se formule en peu de mots : Guy Patin a été abominablement surfait. C'est un raseur, dont la seule excuse (il est vrai qu'elle est d'importance dans le cas présent) consiste en ceci qu'il n'a pas écrit pour le public, et serait peut-être fondé à se plaindre qu'on l'ait édité malgré lui.

« La postérité se passera aisément de mes écrits ; aussi n'ai-je pas beaucoup envie d'en laisser. Il n'y a que deux sortes de gens qui écrivent, les sages et les fous, et je me connais pour n'être ni l'un ni l'autre. De plus la vie que nous menons à Paris est trop agitée. L'exercice de notre profession nous ôte cette tranquillité qu'il faut avoir quand on veut écrire pour l'éternité <sup>1</sup>. »

---

1. *Lettre à Spon*, 8 novembre 1658.



Patin a de l'esprit, beaucoup d'esprit, d'accord; mais c'est une peste. Qu'il n'appartienne pas à la catégorie classée des bêtes méchantes, cela n'est pas douteux; mais combien il est facile de faire rire la galerie aux dépens de l'adversaire si l'on emploie des armes discourtoises, et si l'on n'hésite pas à user à tout propos de la calomnie.

Dieu sait si Patin se prive des arguments de cette catégorie, et vraiment il se donne des allures un peu trop *loyolitiques*, suivant une de ses expressions favorites, quand, faisant le bon apôtre, il se défend d'avoir jamais recours à la médisance: « J'aime mieux être offensé que d'offenser personne. *Malo enim pati injuriam quam facere*, écrit-il à Spon le 7 juillet 1654. » Oh! la bonne pièce!

Tout le monde y passe, même ses plus chers amis.

Il n'est pas un de ses collègues à la Faculté qui échappe à la malignité de ses traits, et l'on reste stupide de trouver sous sa plume cette profession de foi: « Je ne dirai jamais d'injure à un docteur en médecine pour l'honneur que je porte à la profession<sup>1</sup>. »

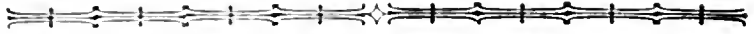
Qu'il tint sa langue rue de la Bûcherie, c'est possible; mais comme il se rattrapait avec délices dans sa correspondance!

La famille royale seule semble rester à l'abri de ses traits. Quand il fait une brève allusion aux amours de la Reine-mère avec le beau Georges Villiers, duc de Buckingham, il y met des formes et parle latin: « *Amabat Junonem* et fut attrapé. »

En octobre 1664, lorsque La Vallière devint enceinte, Patin écrivait à Falconet: « Il m'ennuie que je ne le voye; nous dirions quelquefois de bons mots qui ne se peuvent écrire. *Notissima est fabula de Jove et Europâ*,

---

1. Lettre à Falconet, 4 novembre 1650.



*et lo, virguncula in juveneam transformata, etc..., sed est. »*

*Le latin dans les mots brave l'honnêteté, a dit un satirique plus notable que Patin, mais moins malveillant.*

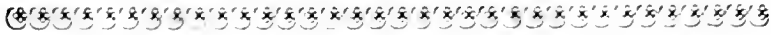
Le style des lettres de Patin est naturel ; mais a-t-il beaucoup d'autres qualités ? C'est simplement ce qu'au dix-septième siècle on appelait un style d'honnête homme, et vous croisez dans la rue cent individus, dont pas mal du sexe féminin, qui seraient, à mon avis, s'ils en avaient le goût et le loisir, capables d'entretenir une correspondance ayant à peu près la tenue de celle de Patin, surtout si on la laissait vieillir en rayons plus de deux siècles.

Sainte-Beuve a été trop bienveillant quand il a écrit : « On rencontre dans ces lettres les bons mots <sup>1</sup>, les nouvelles du jour, force détails curieux sur la littérature et les savants du temps, surtout un tour dégagé et naturel, des traits libres et hardis qui peignent au vif l'esprit et le génie de l'auteur ; c'est une conversation sans nul apprêt, sans prétention aucune <sup>2</sup>, enjouée souvent : ce sont les confidences d'un ami à un ami ; elles sont pleines de crudité, de passion, de grossièreté quelquefois, de bon sens souvent, d'humeur et de sel de toute sorte. »

---

1. Les bons mots nous ont paru plutôt rares et pas de premier ordre dans les lettres de Patin. La pointe ne semble pas lui avoir été familière, en français du moins : il la cultive au contraire beaucoup en latin. Quant aux traits de gauloiserie, ils sont tout à fait exceptionnels. Le seul dont nous ayons souvenir et qui est d'ailleurs assez grossier, se trouve mis par notre auteur au compte de Bassompierre.

2. Sans prétention *littéraire*, s'entend. Car Patin est toujours sur la brèche pour afficher sa prétention de posséder seul le secret de la vraie médecine.



Émettre une appréciation contraire à celle de Sainte-Beuve pourra paraître à beaucoup mériter les verges : néanmoins m'interdira-t-on de reprocher à cette appréciation du grand critique un excès d'indulgence ? Il ne semble pas avoir été frappé des deux principaux défauts de Patin, l'éternel radotage et la rosserie féroce pour tout ce qui n'est pas son opinion personnelle. Nul certes plus que Patin n'a contribué à mettre en valeur l'adage : *Invidia medicorum pessima*.

Ne se sent-il pas bien morveux quand il écrit : « Quelques-uns disent : *Non est invidia supra Medicorum invidiam*. Je pense qu'il vaut mieux dire : *Mendicorum*. On dit qu'il y a trois métiers sujets à l'envie. Je crois bien qu'il y en a pour le moins trois : les Moines, les Mendians, et les Marchands <sup>1</sup>. »

« Guy Patin, dit dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature* Vigneul de Marville, qui fut son contemporain, étoit satirique depuis la tête jusqu'aux pieds. Son chapeau, son collet, son manteau, son pourpoint, ses chausses, ses bottines, tout cela faisoit nargue à la mode, et le procès à la vanité. Il avoit dans le visage l'air de Cicéron, et dans l'esprit le caractère de Rabelais. Sa grande mémoire lui fournissoit toujours de quoi parler, et il parloit beaucoup. Il étoit hardi, téméraire, inconsidéré, mais simple et naïf dans ses expressions. »

Ce portrait nous paraît plus *vécu* que celui de Sainte-Beuve, et il n'y a là rien d'absolument surprenant, étant donnée sa date.

Patin haïssait la foule tant au physique qu'au moral. Il cite parfois Horace et aurait été fondé à lui emprunter ce début du troisième livre des *Odes*, comme tant d'autres l'ont fait :

*Odi profanum vulgus et arceo.*

---

1. *Lettre à Falconet*, 16 août 1650.

XX

A maintes reprises, il témoigne de son horreur du bruit, et il se félicite de demeurer dans son étude en compagnie de Galien et de Fernel, pendant que les imbéciles se livrent bruyamment dans la rue aux délices de *Carême-prenant*.

« Je m'estime mille fois plus heureux que lui (Mazarin) étant enfermé en bonne compagnie avec mes maîtres muets, tandis que j'entens les danses et les violons chez nos voisins qui se réjouissent du Carnaval et qui ne croiroient pas que le Carême fût venu s'ils n'avoient tait les foux tous ces jours gras<sup>1</sup>.

« Ces spectacles publics ne me touchent pas; ils me rendent mélancolique, moi qui suis naturellement joyeux et gai, au lieu qu'ils réjouissent les autres.

« Je fus ce jour-là quelque peu de temps davantage dans mon étude et m'y employai assez bien.

« Si vous me condamnez, je vous promets que la première fois que le Pape viendra à Paris, j'iray exprès jusqu'à la rue Saint-Jacques au-devant de lui, où je l'attendray chez un libraire, en lisant quelque livre; et ce ne seroit encore que pour vous complaire; car à vous dire la vérité, si le Roy Salomon avec la reine de Saba faisoient leur entrée avec toute leur gloire, je ne sçay si j'en quitterois mes livres<sup>2</sup>. »

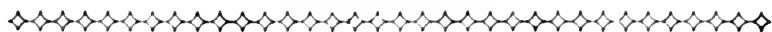
Malgré cette misanthropie larvée, il semble avoir été travaillé à une certaine époque de l'ambition de devenir doyen: peut-être même, lorsqu'il rêvait à ce succès, ne sut-il pas bien se garder d'imiter les mines du *Renard devant les Meures*, comme dit Nicolas Rapin dans la *Harangue de M. le Recteur Rose*, une des meilleures pièces de la célèbre *Satire Menippée*.

Dans sa lettre du 26 novembre 1642 à Charles Spon,

1. *Lettre à Falconet*, 28 février 1650.

2. *Lettre à Spon*, 16 novembre 1645.





il décrit le mode d'élection du doyen, usité à la Faculté de Paris, avec une complaisance dans le détail qui semble bien témoigner qu'il remplirait volontiers la charge.

« J'ay pensé l'estre tout de bon (doyen), dit-il, car on a coutume d'en nommer trois que l'on met dans un chapeau. *Undè qui primus à veteri Decano deprimitur, ille est Decanus.* MM. Perreau. De la Vigne et Patin ont dansé ensemble dans le chapeau. Le sort, qui m'est toujours contraire et qui jamais ne m'a été favorable, tomba sur M. de la Vigne qui est un excellent homme et très digne de cet honneur, qui est accompagné d'une très lourde et très pénible charge. »

Huit ans plus tard, dans sa lettre à Falconet du 4 novembre 1650, il revient avec plus de détails encore sur l'élection et les fonctions du doyen, et dit : « J'ay plusieurs fois été électeur, j'ay même été élu et mis dans le chapeau trois fois, et toutes les trois fois je suis demeuré dans le fond du chapeau : et si jamais on m'y remet, je ne seray point marry d'y demeurer. »

Est-il sincère à ce coup, ou bien l'était-il quand il se plaignait que le sort « toujours contraire, et jamais favorable » le condamnait à rester dans le chapeau ?

Le lendemain, le 5 novembre 1650, il est élu ; le voilà doyen, et, sans plus attendre, il commence à se plaindre que le sort lui soit à ce coup devenu favorable : « J'avais déjà assez d'affaires sans cela ! »

Le festin qu'il offre suivant la coutume à trente-six de ses collègues, le 1<sup>er</sup> décembre suivant, lui remet un peu de baume au cœur.

« Je ne vis jamais tant rire et tant boire par des gens sérieux. C'était du meilleur vin vieux de Bourgogne que j'avais destiné pour ce festin. Je les traittay dans ma chambre où, par-dessus la tapisserie, se voyaient curieusement les tableaux d'Erasmus, des deux Scaliger,

de Casaubon, Muret, Montagne, Charon, Grotius, Heinsius, Saumaise, Fernel, feu M. de Thou et notre bon amy M. Naudé, bibliothécaire de Mazarin, qui n'est que sa qualité externe, car pour les internes, il les a autant qu'on peut en avoir ; il est très sçavant, bon, sage, déniaisé et guéri de la sottise du siècle, fidèle et constant ami depuis trente-trois ans. »

« Il y avoit encore trois autres portraits d'excellents hommes, de feu M. de Sales, évêque de Genève, M. l'évêque de Belley, mon bon ami<sup>1</sup>, de Justius Lipsius et enfin de François Rabelais duquel autrefois on m'a voulu donner vingt pistolles<sup>2</sup>. Que dites-vous de cet assemblage ? Mes invités n'étoient-ils pas en bonne compagnie ? »

Après un an d'exercice, le 3 novembre 1651, il écrit : « C'est demain que je dois être continué. Si mes compagnons avoient de la charité ou pitié de moi, ils me délivreroient de cette charge ; mais je n'oserais espérer pour moi tant de bien. »

Patin fait encore ici le *loyolitique* : il pouvait d'au-

1. L'édition de la Haye est ici fautive : elle semble attribuer le qualificatif *mon bon ami* à Lipse : celui-ci ne fut pas l'ami de Patin qui n'était âgé que de quatre ans quand Lipse mourut en 1606 : *mon bon ami* s'applique à Camus, évêque de Belley.

2. Je suis parvenu à rassembler les portraits de tous les personnages dont Patin avait voulu s'entourer dans son étude. Certains de ces portraits sont aujourd'hui assez rares. Pour ne pas trop déchiqeter le texte de cette introduction, je réunis ces documents en un cahier spécial à la fin du volume.

D'après M. Pierre-Paul Plan, qui a publié une *Bibliographie Rabelaisienne* remarquable, on ne sait ce qu'est devenu le portrait de Rabelais que possédait Patin ; et l'image probablement la plus fidèle que l'on connaisse du curé de Meudon est celle de la *Chronologie collée* de Léonard Gaultier que nous reproduisons dans la *Galerie* de Patin.



tant moins escompter cette délivrance qu'il savait mieux que personne qu'elle eût été contraire aux traditions, et que n'eût pas souffert Patin en l'honneur de la tradition !

En dehors de cet appétit du décanat, légitime chez un docteur régent de la très salubre Faculté, Patin paraît bien sincère dans son horreur des cérémonies et du tumulte.

Tout changement dans ses habitudes lui semble insupportable. L'idée d'un voyage à Lyon l'épouvante ; il le remet aux calendes grecques, quand la guerre sera terminée.

Il n'y a pas à prendre un instant au sérieux le rêve qu'il fit un jour de partir pour une grande tournée à travers l'Europe pour faire en personne ses baise-mains à ses nombreux correspondants. Ce n'était qu'un rêve éthéré. Quand il revient sur terre, une promenade à Saint-Denis, en compagnie de sa femme et de sa belle-fille, pour visiter le trésor royal et les tombeaux des rois lui apparaît comme une *débauche*, à laquelle il ne faudrait pas s'accoutumer.

Dans toute sa correspondance, on ne le voit guère qu'une fois témoigner quelque plaisir de participer aux joies populaires, le jour où la Reine-mère rentre de Compiègne, après sa fugue, et ramène aux Parisiens leur jeune roi, avec le Mazarin. Ce jour-là l'enthousiasme de la foule le gagne, mais il reste narquois.

« Enfin la Reine est revenue à Paris, écrit-il à Spon le 20 août 1649, et y ramène le Roi à la sollicitation des princes du sang qui l'y ont obligée, bien qu'elle n'en eut point d'envie et le Mazarin encore moins. »

« Il est arrivé ici le 18 de ce mois, à 8 heures du soir, dans un grand carrosse<sup>1</sup> qui étoit fort plein, dans le-

---

1. Les carrosses étaient alors de dimensions énormes.



quel étoient entr'autres avec lui M. le duc d'Anjou, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et M. Mazarin, qui étoit si honteux qu'il se cachoit et qu'on ne le voyoit presque point. »

« Il y avait aussi la Reine, Mme la duchesse d'Orléans, Mlle et Mme la princesse de Condé la Douairière. On y ajoute encore M. le maréchal de Villeroi. »

« Plusieurs compagnons de la ville lui furent au devant, et entrant par la rue Saint-Denis, fut tout du long de la rue jusque par delà la rue des Innocens, puis entra dans la rue de la Ferronnerie (en laquelle fut tué le feu roi Henri IV) et passant tout le long de la rue Saint-Honoré, s'en alla entrer dans le Palais-Cardinal, et tout ce voyage se fit avec tant d'acclamations du peuple et tant de réjouissances qu'il ne se peut davantage.

« Moi-mesme qui vous parle, qui hais les cérémonies et les grandes assemblées, voyant le grand bruit qu'il y avoit dans la ville et la part de contentement que tout le monde y prenoit, j'y fus aussi et y vis du monde de toute façon en plus grand nombre que je vis jamais. La Reine dit le soir en soupant au Palais-Cardinal, qu'elle n'eut jamais cru que le peuple de Paris eût tant aimé le Roi. »

Si corporatif jusqu'aux moelles que fût Patin, les cérémonies religieuses auxquelles assistait la Faculté en costume n'offraient pour lui aucun attrait; c'était de la viande creuse.

« Nous avons perdu tout fraîchement, écrit-il le 20 janvier 1649, un de nos compagnons, homme résolu

---

comme en témoigne la gravure que nous donnons d'après un document de cette époque, dû au célèbre graveur Balthazard Moncornet.



Anne d'Autriche, infante d'Espagne, se dirige vers Paris pour épouser Louis XIII 1615 .





et bien intentionné, nommé M. Héliot, âgé de 47 ans ; il est mort d'une hydropisie de poumons après avoir languï deux mois.

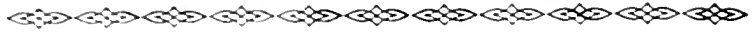
« Il avoit prié par son testament toute la Faculté que plusieurs docteurs assistassent à son enterrement, et dans le plus grand nombre que l'on pourroit. Pour cet effet il avoit ordonné que chaque docteur qui y viendroit en robe rouge eut deux quarts d'écus pour son assistance, et la moitié à ceux qui y viendroient en robe noire avec le bonnet carré.

« Il a été enterré en très grande cérémonie et grande pompe, accompagné de soixante docteurs, dont il y avoit quarante en robes rouges et vingt en robes noires ; et néanmoins la Faculté a ordonné qu'on ne prendroit point de son argent, et que ladite somme de cent livres qu'il eut fallu pour accomplir sa dernière volonté seroit laissée à sa veuve. Il étoit d'une bonne famille fort riche, mais il aimoit extrêmement les cérémonies et les pompes qui font du bruit. Dieu garde de mal ceux qui sont d'un sentiment tout contraire !

« Pour moi je suis content et désire fort que l'on m'enterre à quatre heures du matin ou à neuf heures du soir et que tout ce manège qui ne semble avoir été inventé que pour le gain des prêtres ou des sonneurs, ou pour le soulagement des vivans *fiat et pereat sine sonitu* ; mais je souhaite que cela n'arrive pas sitôt. »



Au point de vue médical, la mentalité de Patin est navrante. Pour lui, le progrès n'existe pas ; il s'est collé sur le nombril une médaille de Galien, il s'hypnotise dans la contemplation de l'image du vieux maître de Pergame, et paraît s'être fait serment de ne jamais laisser traîner une idée médicale fausse sans la faire sienne.



C'est un digne ancêtre de ce collègue, à qui un satirique moderne, assez proche parent de Patin pour l'esprit et les procédés de discussion, Pajot, décocha un jour ce quatrain-épitaphe, inspiré, dit-on, par des rancunes personnelles :

Ci-git le professeur X...  
 Cet homme à la cervelle étroite :  
 Il eut, un soir, une idée droite,  
 Le lendemain, il était mort.

Pour Patin, la loi et les prophètes, c'est Galien, ce sont ceux qui l'admirent : Fernel, les Piètre, les Riolan à l'exclusion de tout autre. Foin des Arabes et de leur chymie !

Un malin de nos jours a écrit *la Thérapeutique en vingt médicaments* ; Patin était bien plus malin encore : la saignée, la purgation douce par la casse ou le séné, le syrop de roses pâles ou de fleurs de pêcher, et le lait d'ânesse, voilà tout l'arsenal de sa gibecière. L'émétique, l'opium, le quinquina, les eaux minérales sont autant de poisons dangereux qu'il est criminel d'employer, et dont l'usage n'a d'autre but que d'enrichir les misérables qui les ordonnent, en ruinant et tuant le malade.

Patin n'admet la nouveauté qu'en chirurgie. Nicolas Piètre avait fait une thèse dans laquelle il défendait la section franconienne pour l'extraction de la pierre.

« Gervais est un grand yvrogne, valet d'apothicaire, rousseau de vache fait comme le Juif Errant, qui se rendit encore plus ridicule en attaquant M. Piètre qui a fait faire cette section en cette ville sur les hommes et sur les femmes, et laquelle a réussi. Ce qui la décrit est la nouveauté<sup>1</sup>. »

---

(1) *Lettre à Spon*, 13 juin 1649. Inutile de dire que Gervais était un collègue de Patin.







GUÉNAULT, médecin de la Reine.

(Mariette excudit )

Pas d'insultes parmi les plus grossières qu'il ne jette sans relâche à la face de ses ennemis personnels, les Chymistes, les Antimoniaux, les Polypharmques et leurs suppôts maudits, les Apothicaires.

Quelle joie pour lui de prôner le libelle mis au jour par Philibert Guybert, son collègue à la Faculté, *le Médecin charitable!*

Il se cache à peine d'y avoir collaboré lui-même pour apprendre aux malades à se passer des apothicaires. Il les guide par la main pour les préparations, leur fait le compte de la dépense pour justifier cette définition de l'apothicaire sur laquelle il revient souvent : *Animal benefaciens partes et lucrans mirabiliter.*

Il semble d'ailleurs bien pénétré qu'il n'est jamais inspiré que par l'intérêt du malade. Ce n'est certes pas lui qui eût contresigné la formule si vraie dans sa modestie du grand Ambroise Paré : « Je le pansay, Dieu le guarist. » Plein de foi dans la puissance de sa thérapeutique, Patin eut imperturbablement clamé à tous les échos : « Je le saignay, je le guéris. »

*Hoc post hoc, ergo propter hoc* était un de ses arguments favoris, à condition toutefois qu'il pût l'interpréter à son avantage et à la confusion d'un adversaire.

Mais quelle mauvaise foi dans cette guerre au couteau ! Guénault, sa tête de Turc, a le malheur de perdre sa fille en couches. Tout autre que Patin fût tombé d'accord que si Guénault avait fait prendre de l'émétique à son enfant, c'était qu'il croyait de bonne foi aux vertus de l'antimoine.

« Guenaut est un enragé, écrit Patin. Par méchanceté, il empoisonna sa fille. »

Le procédé fût école, et, plus tard, un médecin allemand nommé *Axtius* accusa Patin « d'avoir voulu empoisonner son propre fils avec l'antimoine, qu'il croyait être un poison, mais qui, contre son attente,

le guérit heureusement ». L'arme était à deux tranchants.



Bien que Patin déclare (22 septembre 1665) que, dans *l'Amour médecin*, Molière a entendu jouer les médecins du Roy et ceux suivans la Cour, bien qu'il soit d'opinion courante que le Desfonandrès de la comédie de Molière n'est autre que la bête noire de Patin, Élie Beda des Fougerais, il ne manque pas au tableau de traits allant comme un gant à Patin lui-même et à ses confrères en conservatisme médical.

— Il y a des impuretés dans le corps de Lucinde, dit Tomès (le docteur) à Sganarelle (le papa).

Et quand Patin fait saigner un grand malade, il lui tire de la veine, dit-il, non pas du sang, mais *de la boue, des ordures*.

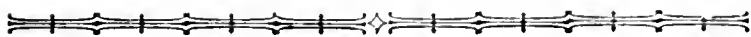
— Et moy je vous dis qu'il est mort et enterré, dit Lisette.

— Cela est impossible, réplique Tomès. Hippocrate dit que ces sortes de maladies ne se terminent qu'au quatorze ou au vingt et un et il n'y a que six jours qu'il est tombé malade<sup>1</sup>.

Desfonandrès est ici à la vérité présenté par Molière comme un suppôt de l'émétique, un ennemi de la saignée; mais un peu plus loin, au cours de la querelle qui surgit entre les deux médecins, Théophraste est certainement Renaudot, Artémus, son ennemi, est presque aussi certainement Guy Patin. Or Desfonandrès se déclare partisan d'Artémus. Des Fougerais n'en eut jamais tant fait pour Patin.

---

1. Fait bizarre. Dans la correspondance manuscrite de Spon, le nom d'Hippocrate n'est jamais écrit qu'en abrégé : *Hippocr.* Ce nom vénéré ne pouvait-il alors être écrit en entier sans sacrilège!



Si d'ailleurs le grand comique a voulu jouer Élie Beda dans *l'Amour médecin*, ne s'est-il pas égayé quelque peu aux dépens de Patin et consorts dans la Cérémonie du *Malade imaginaire*, mis à la scène très peu de temps après la mort de l'ancien doyen, survenue le 1<sup>er</sup> avril 1672.

*Clysterium donare,  
Postea saignare,  
Ensuitta purgare.*

Ne voilà-t-il pas bien synthétisée toute la thérapeutique de Guy Patin, plutôt que celle des Antimoniaux et Polypharmques, enragés de nouveautés : laudanum, quinquina, etc. Remarquons que Molière, suivant la formule de Patin, fait « *marcher la saignée devant la purge* ».

Je ne connais pas d'échantillon du style de Beda des Fougerais et ne le regrette guère. Mais celui des docteurs de la cérémonie n'est-il pas une cinglante satire du style bariolé de Patin ?

C'était chez Patin une véritable manie de ponctuer ses lettres de bribes de latin.

Lorsqu'on parcourt certaines de ces lettres, on croirait être tombé sur une de ces épîtres farcies, chères aux pédants des siècles passés, et dont un type ironique, transmis de génération en génération, illustre encore en mon enfance les pages de garde des livres de classe. C'était la légende d'un croquis représentant en quelques traits de plume un bonhomme à la potence :

*Aspice Pierrot pendu,  
Quod librum n'a pas rendu :  
Si librum reddidisset,  
Pierrot pendu non fuisset.*

S'il s'agissait chez Patin, comme chez Montaigne, de citations des bons auteurs, toujours correctes et judi-



cieusement appliquées; mais il n'en est pas toujours ainsi, loin de là.

Patin est pris tout d'un coup de la fantaisie de dire bonjour en latin. *Bonam diem*, écrit-il, en plein milieu d'une phrase française, et le tour est joué. Est-ce extrêmement spirituel ?

Y a-t-il dans cette manière personnelle matière à justifier l'enthousiasme de l'auteur anonyme de la préface de l'édition de 1707 ? « Jamais homme n'a été si universel; il a été le seul philosophe qui ait été savant dans la science du monde. » Quel ours, et quel pavé ! A ce jeu enfantin, tout autre que Patin eût peut-être acquis la réputation d'un pédant.

Cette manie d'user, au hasard de la fourchette, du latin dit de cuisine, est d'autant plus singulière chez Patin que, quand il s'en donnait la peine, il citait bien de bons auteurs, et notamment Martial, son poète favori. Il fallait d'ailleurs qu'il eût le don de plaire en société puisque, si l'on en croit l'auteur de la préface déjà citée, « quelques grands lui offroient un louis d'or sous son assiette toutes les fois qu'il voudroit aller manger chez eux, tant ils prenoient plaisir à son entretien ». Espérons que ce n'était pas dans l'espoir de lui « carotter » une consultation *inter pocula*.

Ce préfacier anonyme s'enthousiasme vraiment pour peu de chose.

« Patin, raconte-t-il, avait fait présent à son ami Gontier, qui s'en retournait à Roanne, son pays, de l'*Anthopographie* de Riolan; il écrivit dessus : *Petro Gontier Roann. Doctor. Med. eximio et in arte sua verè Roscio, intemeratæ fidei amico offert*, etc. Se peut-il rien dire de plus beau ? »

Au risque de passer pour manquer d'esprit critique, on a le droit de penser qu'il y a, chez Patin, des passages supérieurs à cette banale dédicace.



Si parfaite que fût la mémoire que lui attribue Vigneul de Marville (le chartreux Bonaventure d'Argonne), Patin ne semble pas avoir été toujours exact dans les citations dont, exceptionnellement, il indique la source.

« J'ai vu aujourd'hui, écrit-il à Falconet le 1<sup>er</sup> juin 1663, M. le comte de Rebé sortir de chez M. le Premier Président, appuyé d'un bâton ; et il a bien la mine d'un homme qui n'a pas scieu quitter le péché, mais que le péché quitte ; il avoit autrefois bien des compagnes dont il n'a plus à faire : on peut dire dorénavant de lui ce que dit Juvénal *in opere admirando*, Sat. X :

*Jacet sine ramice nervus  
Et quamvis totâ palpetur nocte, jacebit. »*

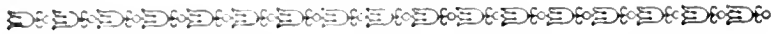
La citation exacte est :

*Jacet EXIGUUS CUM ramice nervus*

Certes, il est commode de mettre une coquille sur le dos d'un imprimeur. Qu'un compositeur ait pu laisser passer *sine* pour *cum*, d'accord. Mais l'omission d'*exiguus*, mot capital ici pour le sens, ne peut être que du fait de Patin <sup>1</sup>. Jamais Montaigne n'eût commis pareille erreur. Il est d'ailleurs de toute justice de tenir compte que Montaigne écrivait pour le public et corrigeait ses épreuves, tandis que Patin adressait à ses correspondants des lettres qui n'étaient destinées tout au plus qu'à être communiquées à quelques amis : il en eût

---

1. Je dois confesser ici, que, confiant dans la réputation d'érudit dont jouit Patin, j'ai transcrit, d'après lui, la citation fautive dans un article du *Passé para-médical*. C'est en vérifiant par la suite cette citation, que j'ai constaté l'erreur commise par le vieux doyen.



peut-être considéré la publication comme une trahison.

Dans sa lettre à Spon du 1<sup>er</sup> août 1656, Patin cite Horace :

*Non enim omnibus datum est adire Corinthum.*

Or la citation correcte (Liv. I, Epist. xvii) est :

*Non cuius homini contingit adire Corinthum.*

Ici Patin fut un précurseur, car *omnibus* est presque toujours, depuis lors, introduit dans cette citation inexacte :

*Non licet omnibus adire Corinthum.*

D'ailleurs, si parfaite que fût sa connaissance du latin, il n'écrivait pas en cette langue du premier jet.

« Il faut achever mes leçons, écrit-il le 6 juillet 1660 à André Falconet, et après je travaillerai à *en faire le latin*. Il ne me coûtera que du temps, mais j'en ai si peu que c'est pitié. »

Patin composait donc en français, puis il se mettait à sa table et travaillait à son thème comme un apprenti maître ès arts. Nous admettrons d'ailleurs volontiers que c'était là pour lui, comme pour la plupart des lettrés du grand siècle, très entraînés à ce sport dès l'enfance, une besogne aisée et qui ne fatiguait pas beaucoup son cerveau.



En matière médicale, avons-nous dit, Patin n'est qu'un réactionnaire. Il reste figé dans l'admiration exclusive des Anciens, et cette admiration était poussée à un tel point qu'il disait : « Je me consolerois de quitter ce monde pourvu que je trouve dans l'autre Aristote, Cicéron, Galien, Platon et Virgile. » Il convient d'ailleurs, nous l'avons vu un peu plus haut,





qu'il n'est nullement pressé d'aller retrouver ses camarades.

Pour Fernel, pour les Piètre, qui l'ont formé à ce culte exclusif, pas d'éloges qu'il ne leur adresse ; il y revient sans cesse. Le nom de Piètre ne peut se trouver sous sa plume (et combien souvent on l'y rencontre !) sans se voir accolé de l'épithète, *cet homme admirable !*

Et cependant, quand il n'est pas aveuglé par le parti pris, par la tradition et sa vénération pour Galien, notre homme pétille de bon sens.

La sorcellerie, la démonomanie, la chiromancie n'obtiennent de lui que du dédain et de l'ironie : « L'auteur parle fort bien françois, dit-il de Cureau de la Chambre, Médecin du roi, Membre de l'Académie française, à propos de son livre sur *la Chiromancie*, mais, outre la pureté du style, il n'y a guères que du babil. *Vox, præterea nihil*<sup>1</sup>. »

Quelle justesse de vues aussi dans ses appréciations sur l'étiologie du scorbut, sur l'alimentation rationnelle et le régime, sur l'alcoolisme, sur l'allaitement maternel et le danger de la suralimentation des nourrissons !

Il va si loin dans son horreur de la bouillie qu'il lui attribue l'étiologie de la petite vérole.



Au point de vue politique, il s'en fallut de peu que Patin ne devint un frondeur de marque ; il le laisse entendre à plusieurs reprises.

« J'apprends que le duc d'Orléans et la Reine ne sont

1. Réminiscence d'un pentamètre dû à la collaboration d'Horace et de Quintilien :

*Sunt verba et voces prætereaque nihil.*

que Patin cite ailleurs correctement.



pas en bonne intelligence, et que Gaston témoigne trop ouvertement favoriser le parti des frondeurs, qui sont les plus honnêtes gens que nous ayons aujourd'hui et, pour le certain, *reliquiæ aurei seculi*. Je prie Dieu qu'il donne de la force et de la constance à ce parti, qui est le vrai ennemi de la tyrannie <sup>1</sup>. »

Sa haine contre Richelieu, qui venait de mourir à la date où débute la correspondance, éclate en termes virulents <sup>2</sup>. Les motifs de cette animosité sont des plus honorables pour Patin.

« Il y a vingt-deux ans, écrit-il à Spon le 12 septembre 1664, que Armand, cardinal de Richelieu, ministre enragé, fit couper la tête dans votre ville à mon bon et cher ami M. de Thou. *Heu dolor! Scribere plura retant lacrymæ ubertim fluentes ex oculis.* »

Une amitié demeurée aussi vivace après vingt-deux ans de séparation est aussi honorable pour celui qui la ressent que pour celui qui l'inspirait.

Quant au Mazarin, c'est un feu roulant de brocards;

1. *Lettre à Falconet*, 30 décembre 1650.

2. Patin ne se contente pas de confier ses rancunes à ses compatriotes. Dans une lettre latine qu'il écrit en juillet 1662 à Jean-Pierre Lotich, médecin de Francfort, il accuse les deux Cardinaux d'avoir ruiné la France : *Propter vectigalia imposita per duos illos Purpuratos qui, belli prætextu, miseram nostram Galliam non tam vexerunt quam turpiter lacerarunt: quique etiam mortui adhuc imperant in diem. Et supramodum miser adhuc laceratur!* Toute cette tirade pour informer Lotich qu'il ne doit pas compter sur les libraires de Paris pour imprimer ses œuvres.

La dernière des lettres latines de Patin que nous connaissons est adressée à Wolkamer, de Nuremberg, le 4 décembre 1662. « *Tyrannus insignis, écrit-il, et pessimus nebulo purpuratus J. Armandus Cardinalis Richelieu, qui utinam summo totius Galliæ bono, imo totius Europæ commodo nunquam natus fuisset!* »



mais, les motifs de ces attaques sont peut-être d'un ordre moins relevé.

Il voulait male mort au Cardinal d'avoïr, pondant le blocus de Paris, lâché ses troupes sur la banlieue.

« J'y ai perdu deux mille écus sans peut-être qu'il le sache, et sans savoir à qui m'en prendre. Ma maison des champs a été dévalisée par ses soldats. Ma femme qui en faisoit ses délices voudroit que le Cardinal Mazarin n'eût jamais passé Casal, et que sa belle maison de Cormeille n'eût pas été pillée <sup>1</sup>. »

Et quelques semaines plus tard :

« L'archiduc Léopold s'en va assiéger Dunkerque; s'il le prend encore aussi aisément qu'il a obligé Ypres de se rendre, n'aurons-nous pas grande obligation à la conduite et au gouvernement politique de ce très grand, très incomparable et éminentissime Cardinal Mazarin qui fait si bien nos affaires que rien ne se peut mieux pour le profit des Espagnols. Il assiège Paris, il emplit la campagne de France de troupes et de soldats plus déréglez que ne seroient les Turcs, et il n'a personne pour opposer en Flandres à nos ennemis <sup>2</sup>. »

Patin ne cesse dans sa correspondance de s'apitoyer sur la misère du pauvre peuple, ruiné par la guerre, écrasé d'impôts dans l'administration desquels Mazarin trouvait *la pierre philosophale*.

Ces impôts atteignaient le doyen comme les autres; ils le frappaient à la bourse, partie sensible. Bien que Patin affecte, en effet, de pratiquer pour les richesses le mépris qu'enseigne le vieil Hippocrate, il ne cesse de taxer ses ennemis d'âpreté au gain. Met-il un personnage en scène, il se préoccupe aussitôt de sa situation de fortune, tirant son bonnet aux riches comme van

1. *Lettre à Spon*, 14 may 1649.

2. *Lettre à Spon*, 7 juin 1649.

der Linden, injuriant les pauvres, comme ces trois malheureux Chartier, ses collègues. Bien volontiers il eût fait sien cet aphorisme amer d'un sceptique du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Pauvreté n'est pas vice, c'est bien pis. »

« C'est un des plus honnêtes hommes du monde, dit-il du président de Blancmesnil, l'un des meneurs de la Fronde<sup>1</sup>, et un des plus sages pour son âge, n'ayant pas encore atteint l'âge de trente-deux ans, avec 20.000 livres de rentes à trois lieues de Paris. Nous en disons de bonnes nous deux quand nous sommes enrhumés. »



Pour ce régent qui considérait l'épithète de *Gazettier* comme la plus infamante de son répertoire quand il la jetait au nez camus de Renaudot, il semble qu'il avait lui-même l'âme d'un nouvelliste, et qu'il ne se refusait pas assez le plaisir de faire du reportage en matière de crimes et de beaux supplices.

Si nous examinons à ce point de vue les deux volumes de l'édition de 1718, nous voyons que dans les premières années les notes qu'il adresse à Spon à ce sujet restent exceptionnelles, bien que les crimes et les exécutions ne fussent pas rares à Paris à cette époque.

À partir de 1654 les mentions deviennent plus fréquentes. En 1655 on trouve, au tournant du pouce, neuf faits divers importants qui eussent fait la joie et la fortune de nos quotidiens.

Delussel rompu, Gonoton pendu, Prevost rompu, apothicaire empoisonné, incendie, un Vénitien rompu, un curé arrêté, des voleurs pendus, une femme pendue pour émission de fausse monnaie, châtement bien doux pour l'époque, puisque l'usage était, antérieurement, de

---

1. *Lettre à Falconet*, 14 juin 1650.



brûler vifs ou de jeter vivants dans l'eau bouillante les faux monnayeurs <sup>1</sup>.

En 1655, un peu de calme; mais en 1657 il y a presque un beau crime, quelquefois deux, dans chaque lettre : *avril*, un voleur pendu; *mai*, crimes divers, Foin, assassin, rompu; *juin*, un domestique rompu; un voleur pendu; *août*, laquais fouettés; *septembre*, Cricaut, brûlé pour avoir enlevé une religieuse; *octobre*, voleur pendu; *décembre*, voleurs pendus.

Si nous possédions la correspondance avec Spon au delà de 1658, nous verrions sans doute qu'elle avait fini par rouler uniquement sur deux leitmotiv : les assassinats commis par les antimoniaux et les hauts faits du bourreau de Paris.

Nous avons vainement cherché dans l'édition de 1707 mention du supplice du pauvre Claude Le Petit, auteur du *Paris ridicule et burlesque*, pendu puis brûlé en Grève en 1664 pour une chanson impie contre la Sainte-Vierge.



Au point de vue philosophique et religieux, la mentalité des Encyclopédistes du dix-huitième siècle nous paraît en puissance dans le cerveau de ce railleur, leur aïeul. Ses plaisanteries sont des plus mordantes contre les superstitions et les abus des catholiques de son temps. Il en veut surtout aux jésuites, « ces maîtres passifins, ces carabins sortis de la brayette du Père Ignace ». Il réserve toutes ses tendresses pour les jansénistes, ne se sent pas de joie du succès que rencontrent les *Provinciales* et s'efforce de faire partager son enthousiasme à tous ses correspondants.

---

1. CHÉRUEL, *Dict. des Institutions*. ART. MONNAIE.



Avant d'aller plus loin dans cet examen qui n'a porté jusqu'ici que sur les grandes lignes, il nous paraît utile de nous arrêter sur un point qui serait capital pour l'étude des détails.

Que doit-on penser de l'authenticité des lettres de Patin, telles qu'on les rencontre dans les éditions primitives ?

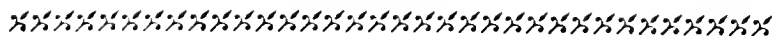
Au risque de faire bondir sur son fauteuil quelque gobeur patenté, je déclarerai ici « tout à plat », comme disait Patin, qu'il me paraît douteux que cette publication ait été faite sans des retouches si importantes que la poule aurait peut-être du mal à reconnaître ses poussins.

Pour tenter de justifier cette supposition d'apparence hasardeuse, comparons les deux éditions que nous avons en mains.

Nous devons tout d'abord constater que l'édition princeps (à Paris, chez Jean Petit, MDCLXXXV) et la seconde (chez Jean Petit, MDCLXXXVIII, avec un portrait de Guy Patin) sont identiques et constituées de 196 lettres s'échelonnant de janvier 1645 à janvier 1672.

La troisième édition, parue en 1689 à Rotterdam chez Reinier Leers, n'est encore qu'une simple réimpression, et vraisemblablement une contrefaçon des deux premières, car elle n'en diffère que par l'adjonction d'une 197<sup>e</sup> et dernière lettre datée du 4 février 1672.

Aucune mention n'est faite dans l'avant-propos de ces trois éditions sur la manière dont les lettres originales sont arrivées entre les mains de Jean Petit. L'avant-propos contient une erreur singulière. Il y est dit que Patin fut élu doyen en 1652, et que trois ans plus tard (1655) il fut nommé professeur royal.



Or, il ressort des lettres mêmes de Patin, aussi bien que des registres de la Faculté, que Patin fut élu doyen le 5 novembre 1650 et confirmé, suivant l'usage, en novembre 1651 pour l'année scolaire.

La plus ancienne des deux éditions que je possède est celle de van Bulderen, publiée à la Haye en 1707, en trois volumes, avec un portrait de Patin qui contrefait celui de l'édition de 1608 de Jean Petit.

Elle est augmentée, dit le titre, de plus de 300 lettres sur les précédentes éditions. En réalité, elle contient 350 lettres de plus que l'édition de Rotterdam de 1680; l'éditeur continue à ne rien dire des sources où il s'est procuré ces 350 lettres.

Les destinataires sont toujours désignés par des initiales, qui restent assez transparentes quand on sait que les principaux correspondants de Patin en France étaient Garnier, doyen du collège de Médecine de Lyon, André Falconet et Charles Spon, professeurs au même collège.

L'autre de mes éditions, publiée à Amsterdam en 1718, en 2 volumes, est composée de 165 lettres, échelonnées de novembre 1642 à décembre 1650, et qui sont toutes, dit le titre, tirées du cabinet de M. Charles Spon.

Dès le premier coup d'œil on est frappé de ce fait que les lettres de l'édition de la Haye sont toujours beaucoup plus courtes que celles de l'édition d'Amsterdam, dont le caractère d'impression est d'ailleurs sensiblement plus compacte<sup>1</sup>. Toutes proportions gardées, l'édition de van Bulderen ne devrait pas renfermer plus de 200 lettres, tandis qu'elle en comporte 547.

---

1. Les citations de Patin que l'on rencontre dans Chéruef (*Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, 3 vol., Paris, 1879, et *sous le Ministère de Mazarin*, 4 vol., 1882) sont tirées partie de l'édition de 1718, partie d'une édition de 1715.



La lettre XXXI de l'édition de la Haye est datée du 21 janvier 1650 et adressée à Monsieur C. S. C. M. D. R. Ces initiales désignent suffisamment, croyons-nous, Charles Spon, *Collegii Medici Doctor Regens*. Cette lettre occupe deux pages et demie.

Si nous nous reportons à l'édition d'Amsterdam, nous voyons qu'à la date du 8 janvier 1650, Patin a écrit à Spon une lettre (n° 51) de dix pages serrées, correspondant à treize ou quatorze pages de l'édition de la Haye.

Ces deux lettres XXXI et 51 ont tant de parties communes qu'on ne peut contester qu'elles ont été bâties toutes deux avec les mêmes matériaux, l'une pouvant être d'ailleurs le document original lui-même.

*Édition de la Haye, 1707 (Lettre XXXI).*

J'ay reçu votre belle et bonne lettre : toutes nos réjouissances de la fête des Rois, ni les vins d'Espagne dont on commence à boire en ce tems ici, ne m'ont pas donné tant de plaisir que sa lecture. Elle m'a réjoui, elle m'a consolé, elle m'a instruit de sorte que je suis content de tout côté. Je suis bien aise de savoir que vous êtes né à Lyon l'an 1609, qui est une année que j'ai considérée comme fatale, car en icelle mourut un des plus savans hommes qui fut jamais, savoir Joseph Scaliger, à Leyden, âgé de 69 ans, le 18 janvier, la veille d'une éclipse.

*Édition d'Amsterdam, 1718 (Lettre 51).*

Enfin j'ai reçu votre belle et bonne lettre fort désirée et avidement attendue le 5 de janvier, et je puis vous jurer qu'il n'y a point eu ici de vin d'Espagne si agréable en toute la fête des Rois que m'a été la lecture d'icelle : elle m'a consolé, elle m'a instruit et enseigné, de sorte que j'en suis content de toutes parts. Et pour y répondre je vous dirai que je suis bien aise de sçavoir



que vous êtes né l'an 1609 qui est une année que j'ai toujours considérée comme fatale, car en icelle mourut un des plus sçavans hommes qui fut jamais, Joseph Scaliger, à Leyden, âgé de 69 ans, le 18 de janvier la veille d'une éclipse.

Si radoteur qu'on veuille supposer que fut Patin, on ne peut admettre qu'il ait écrit à Spon à treize jours d'intervalle deux lettres dont l'une n'est que l'abrégé de l'autre. Comment le plus ancien des deux documents se trouve-t-il le plus concis ? La question est embarrassante, car on ne peut admettre sans preuves positives qu'un éditeur facétieux se soit permis de délayer la prose du plus spirituel des doyens de la Faculté de médecine; nous ne parlons ici que de la Faculté du dix-huitième siècle, bien entendu.

La lettre 51 contient d'ailleurs des détails si précis sur des faits survenus en 1650, près de soixante-dix ans avant la publication, que ces faits seraient à coup sûr restés inconnus de l'éditeur d'Amsterdam s'il ne les avait trouvés mentionnés dans un document du temps. On serait donc amené ainsi à croire que van Bulderen, l'éditeur de 1707, a fait un résumé de sa façon de documents complets qu'il avait eus en sa possession, qu'il a mis ainsi en pratique la maxime adoptée par lui comme marque d'imprimeur, et dont voici la reproduction : *Legesedelige*.

Il est facile de vérifier d'ailleurs que cette lettre XXXI



Marque de van Bulderen.

Empruntée à *l'Illustré Parisienne, histoire galante et véritable*, La Haye, 1714.

de l'édition de van Bulderen est la reproduction intégrale de la lettre XX des deux éditions de Jean Petit et de celle de Reinier Leers, et que, par conséquent, l'auteur du résumé, si résumé il y avait, serait Jean Petit.

Bien qu'il s'agisse donc dans ces quatre éditions de documents abrégés et fournissant par suite des éléments d'appréciation incomplets sur le style original de Patin, on constate facilement que l'esprit général n'a pas été altéré par l'intervention hypothétique des éditeurs successifs.

Poursuivons la comparaison.

La lettre XXXII de l'édition de 1707 est adressée au même Charles Spon, le 4 février 1650. Bien que très courte, elle contient des détails très typiques sur les sentiments de Guy Patin envers son beau-père.

Il semblerait que l'édition d'Amsterdam doive nous donner sous le n° 52 la même lettre plus complète. Il n'en est rien; la cinquante-deuxième lettre est postérieure, datée seulement du 1<sup>er</sup> avril 1650, et elle ne fait aucune allusion à la maladie du beau-père. La lettre XXXII du 4 février ayant tous les caractères de l'authenticité, il semble donc que l'éditeur des lettres tirées du cabinet de M. Spon s'est cru autorisé à supprimer des paquets de lettres.

Si nous comparons deux lettres à Spon du 24 mai 1650, l'une porte le n° XXXIX dans l'édition de 1707 et le n° 56 dans celle de 1718. La première a deux pages, la seconde plus de neuf pages serrées. Les deux lettres n'ont qu'un *seul* point commun. Guy Patin, dans l'une comme dans l'autre, prie Spon de lui faire envoyer un *Calvinus* de M. Morus. En dehors de ce détail, les deux lettres sont absolument différentes. Quelle est des deux l'authentique? Nous laisserons trancher la question par un plus compétent.

~~~~~

Dans l'édition de 1707, une lettre à Spon (n° XLIII), datée du 16 août 1650, lui fait part de la mort de la belle-mère de Patin. « Gardez-vous bien de pleurer sa mort, dit-il, elle ne l'a pas mérité. C'était une femme fort riche et fort avaritieuse qui ne craignait rien tant que la mort. »

La lettre 61 du 26 juillet 1650 de l'édition de 1718 annonce également à Spon la mort de la belle-mère, mais avec bien plus de formes. En voici de longs fragments, car ils sont tout à fait caractéristiques de la manière de Patin.

« Ce même jour au soir, ma belle-mère, âgée de 82 ans, tomba en trois horribles accidens qui l'ont mise au tombeau. Elle perdit le mouvement et sentiment de la moitié du corps du côté droit, et tôt après cette paralysie devient apoplexie.

« On accourut aussitôt à Paris me demander du secours, mais je trouvay la bonne femme aux abois, qui n'en pouvoit plus. Elle avait été saignée et vantousée en attendant ma venue, par le chirurgien du lieu, de telle sorte qu'il ne me restoit plus rien à ordonner<sup>1</sup>; aussi n'avoit-elle point de force; elle était sans pouls avec un petit râlement qui étoit le combat de la nature que la violence du mal emportoit. *Pugnatum est arte medendi; exitium superavit opem, quæ victa jacebat.*

« Enfin elle mourut sur le soir, fut enterrée dans l'église dudit lieu le lendemain avec beaucoup de cérémonies, *ut fit apud nos*<sup>2</sup> fort inutiles, et superflues, *utpote quæ potius ad morem, quam ad rem pertineant*<sup>3</sup>.

1. Guy Patin approuvant la thérapeutique d'un chirurgien ! On voit bien qu'il s'agit ici d'un frater de village ne gênant pas les docteurs parisiens, et d'ailleurs il ne soignait que la belle-mère et celle-ci meurt. Tout était donc pour le mieux.

2. Spon était huguenot. *Nos* désigne les catholiques.

3. *Ad morem quam ad rem.* Patin joue plus volontiers sur les mots en latin qu'en français.



« Nous ramenâmes ici le lendemain le bon homme son mari, qui est plus décrépité qu'elle, combien qu'il soit de plusieurs années moins vieux; *ad dementiam senilem propè reductus, miseram vitam trahit*. On nous fait espérer qu'après sa mort nous aurons une grosse succession. *Quod utinam tandem contingat!*

« On nous fait ici de grands habits de deuil à la bourgeoise, *quod invitus patior*, mais c'est qu'il faut hurler avec les loups et badiner avec les autres. *Non minima pars est humanæ sapientiæ posse pati ineptias humanas*, et ceux qui ne peuvent s'y accoutumer ou ranger n'ont qu'à faire comme ma belle-mère, *eo mirandum est undè negant redire quemquam*.

« C'étoit une excellente femme dans le soin du ménage et dans la peine qu'elle y a prise. Pour sa grande économie il eut mieux valu que son mari fût allé le premier, mais *sic placuit superis, quærere plura nefas*. Je ne me sçaurais donner la peine de la pleurer beaucoup, vu qu'elle étoit trop vieille et trop souvent malade. »

Cette lettre est, avons-nous dit, du 26 juillet. Il est logique de penser que Spon a répondu par le retour du courrier pour envoyer ses condoléances au gendre et que Patin a répliqué le 16 août : « Gardez-vous, etc... » Or cette lettre du 16 août est absente de l'édition d'Amsterdam.

Par contre, on en trouve une du 12 août, qui ne fait pas d'allusion aux condoléances de Spon; elles n'auraient pas eu le temps de parvenir à Paris. La lettre suivante n'est pas datée, mais elle dit expressément que *la dernière envoyée* est du 12 août, et ne souffle pas mot de la mort de la belle-mère. La lettre du 16 août (n° XLIII) serait-elle apocryphe ? En tout cas, l'éditeur de 1707 la donne bien comme adressée à Charles Spon et non à un autre, tel que Falconet.



Les lettres XVI de l'édition de 1707 et 36 de l'édition de 1718, adressées l'une et l'autre à Spon le 14 may 1649, portent sur les mêmes sujets, mais sont cependant tout à fait différentes. La lettre XVII de l'édition de la Haye, très importante, manque dans l'édition d'Amsterdam.

En poursuivant cette comparaison, je crus un instant avoir mis la main sur la preuve d'altérations singulières dans l'édition de van Bulderen.

Dans sa lettre du 21 septembre 1666, Patin fait part à Falconet de la mort du lieutenant civil de la Ville et Vicomté de Paris, D'Aubray, tué par deux prises de vin émétique.

Le 18 juin 1670, Patin annonce de nouveau au même Falconet, dans des termes presque identiques, que le lieutenant civil de la Ville et Vicomté de Paris, D'Aubray, vient de mourir de la main des Antimonioux.

Cette coïncidence était si curieuse que je crus d'abord à l'existence de ce que les imprimeurs appellent *un doublon*. J'allais donc conclure à la transposition d'une même lettre, transposition qui dénonçait une supercherie, tout au moins une négligence de l'éditeur. Mais je fus pris de scrupules et j'exposai mon cas à M. Paul Cottin, bibliothécaire à l'Arsenal, en le priant d'éclairer ma lanterne avec sa coutumière obligeance.

Voici la lettre que j'ai reçue de lui aussitôt.

« CHER MONSIEUR,

« Je lis dans la *Gazette de France* :

1666. — Le sieur Dreux d'Aubray, conseiller du Roi, maître des Requêtes honoraire, et lieutenant Civil en la Prévôté et Vicomté de Paris, mort le 16 sep-



tembre 1666, après trois jours de maladie, âgé de soixante-six ans.

1670. — Antoine d'Aubray, comte d'Offemont, maître des requêtes et Lieutenant Civil en la Prévôté et Vicomté de Paris, mort le 17 juin après 15 jours de maladie, âgé de trente-sept ans et six mois.

C'est ainsi qu'en histoire les choses invraisemblables se trouvent quelquefois être vraies. »

Je suis fort reconnaissant à M. Paul Cottin de m'avoir gardé de formuler une conclusion qui m'aurait valu peut-être des brocards.

Rencontre bien curieuse ! C'est le Gazettier, c'est E. Renaudot, c'est l'ennemi juré du vieux doyen, qui vient ici prendre la parole pour disculper l'éditeur de sa correspondance d'une apparente supercherie !



J'en étais là de mes hésitations lorsque j'appris, grâce à l'obligeance du docteur Lucien Hahn, que la Bibliothèque de la Faculté de Médecine possédait en manuscrit toute une série de lettres de son ancien doyen.

J'entrevis aussitôt le moyen de juger sur pièces si l'original avait été châtré ou dilaté.

Vain espoir ! Le manuscrit n° 237 contient bien, comme pièce de résistance, 459 lettres de Patin, mais ce sont des lettres latines adressées, entre le 26 mars 1652 et le 4 avril 1669, à des savants étrangers, dont les plus notables sont Thomas Bartholin de Copenhague, Meibomius et Van der Linden de Leyde, Scheffer de Francfort, Gaspard Bauhin de Bâle, Wolkamer de Nuremberg.



THOMAS BARTHOLINUS, CASP. FIL. D.  
MED. ET ANATOM. IN ACADEM. HAFNIENSI  
PROFESS. REGIUS. *Ætatis 35. Aº 1651.*

*Caël van Mander  
pinxit.*

*Jens Swierhoef  
sculpsit.*





Voici le fac-simile de la première page de ce recueil  
manuscrit.

Paris le 26 Août 1805. n. 4.  
de La R. de l'Int.

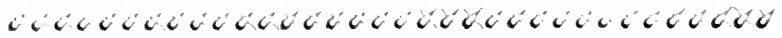
Le Citoyen Bernard Peyrille  
au  
Citoyen Thourret.

Je destine à l'école de Santé le m. s. auto-  
graphe des lettres latines insrites de Guy-patin,  
je m'empresse de le lui offrir. me permettant, à  
raison de ma longue maladie apister à ses séances,  
je vous prie, cit. gen. Directeur, de le présenter de ma  
part à nos Collègues. La Bibliothèque de l'école  
est le dépôt naturel où doit se trouver la corres-  
pondance de cet homme fameux avec les plus  
célebres médecins étrangers de son siècle.

une copie de ces lettres existoit dans la Bibl-  
iothèque de m<sup>r</sup> Devilliers, médecin de la faculté  
de Paris: il la fit faire, il y a dix à douze  
ans, sur ce m. s., que je me fis un plaisir  
de lui communiquer; je ne présume pas qu'il  
en existe d'autres.

Salut & fraternité.

B. Peyrille



Bernard Peyrilhe, l'écrivain, né le 10 janvier 1737 à Pompignan (Tarn-et-Garonne), est mort le 12 février 1804. Il publia en commun avec Dujardin *l'Histoire de la Chirurgie* (1774-1780). Il fut nommé professeur de matière médicale à l'École de Santé lors de sa fondation en 1794. Il a publié un *Essai sur la vertu anti-rénérienne des alcalis volatils* (Paris, 1774 et 1786), vertu qui s'est depuis complètement *volatilisée*.

Michel Augustin Thouret, à qui la lettre est adressée, était né le 5 septembre 1749 à Pont-l'Évêque ; il mourut au Bas-Meudon, le 19 juin 1810. Docteur régent de 1774. Il est souvent question de lui dans le XXIV<sup>e</sup> volume des *Commentaires de la Faculté* dont j'ai achevé la publication en 1903, après la mort de Varnier, mon ami bien regretté, qui en avait été l'initiateur avisé.

Thouret devint directeur de l'École de Santé en 1794 ; c'est lui qui fut chargé avec Fourcroy de désigner parmi ses collègues et les chirurgiens réputés les professeurs de l'École.

Tout d'abord un peu sceptique sur l'affirmation de Peyrilhe au sujet des lettres *autographes* (car en pareil cas les collectionneurs n'ont jamais que des autographes), je ne tardai pas à me convaincre, par la comparaison de ces lettres avec le compte rendu des deux années de décanat de Patin, inscrit de sa main au treizième registre des *Commentaires*, qu'il ne pouvait subsister aucun doute sur l'attribution de Peyrilhe. Elle est incontestable. Mais si ces lettres sont de l'écriture de Patin, elles ne peuvent être les documents que la poste a transmis à leurs destinataires, car souvent un même feuillet comprend deux lettres distinctes dont l'une aurait dû aller à Leyde, l'autre à Nuremberg.

Il ne peut s'agir ici que des copies ou des brouillons (Patin dit brouillards) des lettres de Patin. La question est d'ailleurs tranchée par l'écrivain lui-même, car au

dos du feuillet 19 du manuscrit, on trouve cette mention autographe en abrégé : *Exemplar epistolæ missæ ad D. Citesium* à D. G. 1639. (Patin n'a signé pour cette fois que de l'initiale de son prénom, Guido.)

Cette lettre était la réponse à celle qu'il avait reçue de Citois, médecin poitevin, et que celui-ci lui avait écrite d'Abbeville le 17 juin 1639.



Quelques-unes des 459 lettres sont d'une écriture autre que celle de Patin ; elles sont cependant signées comme les autres : *Guido Patin*. Quel est le familier qui a pu servir ainsi à Patin de secrétaire intime ? L'énigme était intéressante à résoudre.

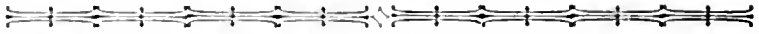
*Guy Patin.*      *Carolus Patin*

*R. Patin*      *Guido Patin.*

Chaque année les comptes de la Faculté étaient exposés par le doyen à ses collègues et l'approbation de ces comptes était régularisée par la signature de chacun des membres présents, signature servant de quittance pour ce que touchait chacun des docteurs.

Cet usage nous fournit un document qui permet d'affirmer que le secrétaire à qui Patin faisait confiance n'était autre que son fils aîné Robert.

Quand, sur la copie des lettres latines, Robert signe pour son père : *Guido Patin*, le prénom ne fournit



aucun élément utile d'appréciation, mais en signant Patin, Robert a naturellement tendance à reproduire sa signature personnelle, et le résultat de la comparaison est, comme on peut le voir, tout à fait frappant. Le P initial et le t sont absolument caractéristiques.

Les amateurs de graphologie tireraient des conclusions fort nettes de l'étude de ces deux écritures si différentes, l'une ferme, nette, l'autre toute de fantaisie et de fioritures. On peut ajouter que les signatures de Guy Patin et de son second fils Charles offrent au contraire une ressemblance frappante. Le P initial de Guy Patin était d'une si belle allure que ses correspondants avaient tendance à l'imiter quand ils écrivaient son nom sur son adresse postale.

Sur les 459 lettres latines, on en compte 24 qui ont été écrites de la main de Robert. Parfois le père termine une lettre commencée par le fils ; souvent il revoit le texte, l'amende, l'allonge de notes marginales, corrige les fautes d'orthographe de Robert, qui paraît avoir été bien moins instruit que son père et que son frère, car ses fautes sont souvent grossières. Elles sont ordinairement d'essence phonétique, ce qui peut faire croire que Guy Patin lui dictait ses lettres. Il écrit par exemple *optimè* pour *optimæ*.

...« Mon fils aîné feroit bien s'il vouloit, mais il n'aime guère à étudier ; il est volage et aime à courir : *Custode remoto gaudet equus*. Mon second, nommé Charles, est bien plus posé et aime l'étude davantage, il est sçavant en Grec, en philosophie, en Géographie, en Droit ; il est avocat reçu au Parlement dès l'an passé et n'a pas encore dix-sept ans <sup>1</sup>. »

---

1. *Lettre à Spon*, 28 may 1649. Charles Patin abandonna le Droit pour la Médecine un peu plus tard, en avril 1654.



Il est évident que pour entretenir pendant de longues années une correspondance aussi active avec toute l'Europe savante, Patin ne pouvait se passer d'un écheveau directeur, le gardant des redites, lui permettant aussi de penser à dire à l'un ce qu'il avait communiqué à l'autre.

Peut-être appliquait-il ce procédé, en le simplifiant, à sa correspondance française. Et s'il avait ainsi en mourant laissé dans son étude des registres de correspondance, brouillons *très abrégés* des lettres qu'il écrivait à ses amis de France, on aurait une explication de ces lettres publiées par Jean Petit, si condensées par rapport aux lettres originales tirées plus tard du cabinet de Charles Spon. Mais cette hypothèse ne donne toutefois pas l'explication des lettres complètement différentes adressées à la même date, au même destinataire.

Quant au motif de cette intervention de Robert dans la rédaction des copies, Patin lui-même nous le fait connaître dans la lettre adressée le 18 février 1662 à Baumgartner, médecin de Saint-Gall (Ms 237, f<sup>o</sup> 129).

« *Superiore autumnō morbus me detinuit per dies 40, ex quo vires meæ imbecillæ remanent, ideoque alienā manu utor ad te scribendum.* »

Dans une lettre du 25 mai 1662 adressée à Thomas Bartholin, il l'informe en effet qu'il a souffert d'une fièvre bilieuse, mais qu'il en est remis (Ms 237, f<sup>o</sup> 107 verso).

Il n'est pas question de cette maladie de Patin dans l'édition de la Haye; à plus forte raison dans celle d'Amsterdam, dont la dernière lettre est datée de décembre 1658.

Patin utilisait, pour prendre copie de ses lettres, le premier papier qui lui tombait sous la main. Par exemple une lettre du 12 décembre 1653, destinée à Van der Linden, se trouve copiée au dos d'un feuillet



qui porte l'adresse postale de Patin *en sa maison de la place du Cheralier du Guet à Paris.*



L'examen de ce manuscrit 237 nous a entraîné déjà bien loin, mais il nous a fourni des documents trop intéressants pour que nous ne poursuivions pas ici son étude.

A la lettre de Peyrilhe que nous avons reproduite en fac-simile, succèdent quelques pages manuscrites dans lesquelles Pierre Sue, bibliothécaire à l'École de Santé en 1794, analyse le document qu'il héritait de la générosité de Peyrilhe.

Il transcrit et discute dans ce préambule une lettre de Guy Patin à son fils, qu'il avait trouvée placée en tête des lettres offertes par Peyrilhe.

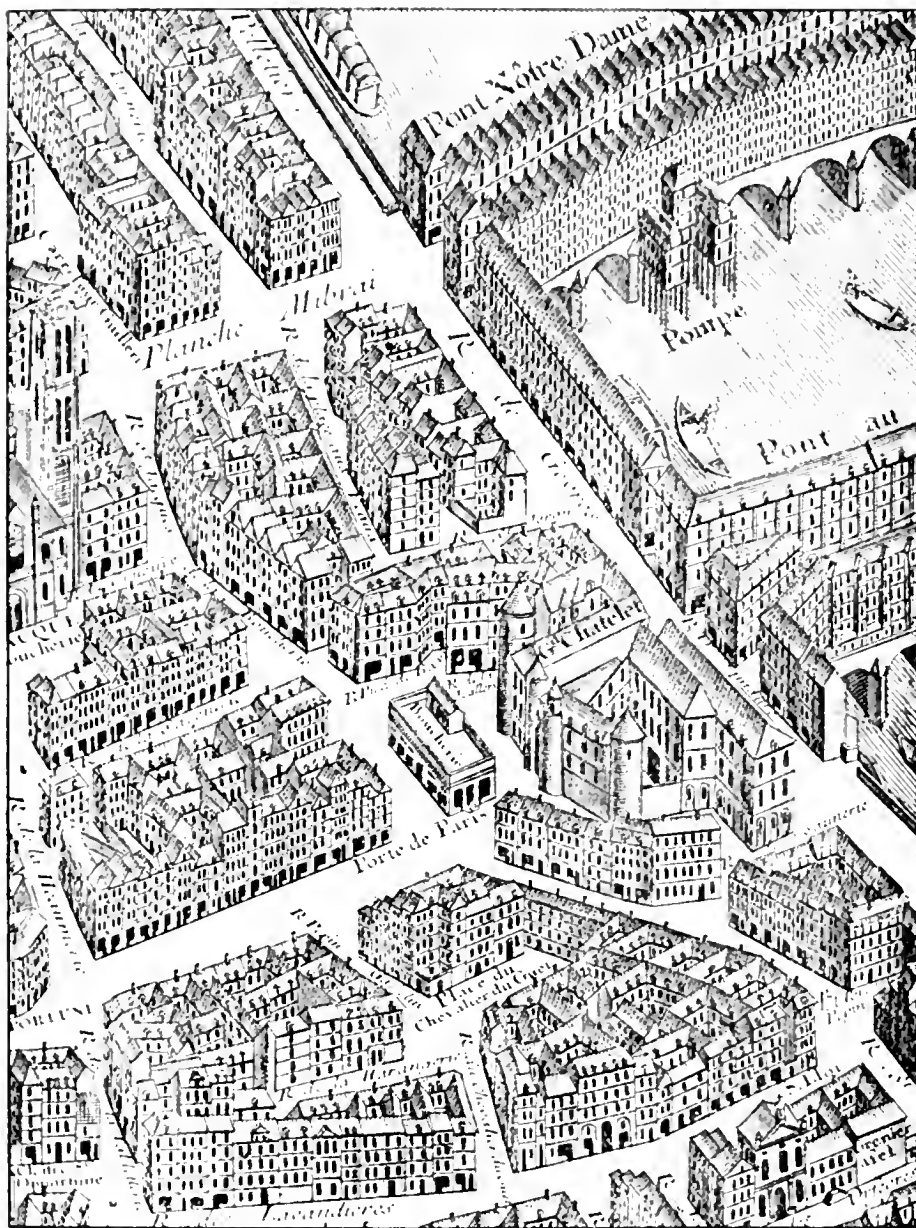
Sue estime, avec raison, que cette lettre n'a aucun rapport avec les lettres latines dont elle était suivie dans le registre.

Voici cette lettre, très curieuse, quoique non autographe.

« Mon fils — Je parle à vous comme sy c'estoit icy mon testament. Tous ces cahiers que vous voyes sont un ramas sans aucun ordre de plusieurs choses fort différentes et que j'ay apprises et ouy dire aux uns et aux autres : mais la plus grande part vient de la conversation que j'ay eüe durant quelques années *cum viro clar. et doctissimo Nicolaiño Borbonio*, dans l'Oratoire de Paris <sup>1</sup>.

---

1. Nicolas Bourbon, de Bar-sur-Aube, mort en 1644, âgé de 76 ans. « C'étoit un homme qui savoit tout et étoit d'un admirable entretien » (*Lettre à Falconet*, 6 octobre 1665).



Le quartier où habitait Patin a été presque complètement démoli. Cette vue cavalière d'après le plan de Turgot permet de situer la place du Chevalier du Guet à peu près au croisement de la rue Saint-Denis et de l'avenue Victoria.





---

« Il y a quantité de bons mots qu'il fait bon sçavoir. Il peut y avoir quelques mécomptes ou faussetés, mais il y en a peu : la plupart des citations y sont vrayes : car j'y ay pris plaisir en les vérifiant.

« Il y a quelques points bien libres et bien délicats touchant la Religion et le Gouvernement des Princes, qu'il vaudroit mieux sçavoir et les avoir dans l'esprit que de les rédiger par escrit, cela estant meilleur à taire qu'à être divulgué. Je les ay neantmoins escrits tant pour moy que pour vous. Faites en vostre profit, mais ne les montrés jamais à personne, non plus que s'ils n'estoient pas escrits. Ayes les pour vous, estudies les, lises les, mais ne dittes jamais que vous ayes cela en des cahiers escrits de ma main, car enfin vous vous trouveries embarassé et peut estre obligé de les prester à quelqu'un, ce que vous ne devez jamais faire, pas mesme à vostre frère si vous ne le juges fort capable de tout secret : néantmoins, si vous pensez que cela lui serve ne lui desnies pas.

« Si vous y descouvres quelque faute, amandes la sagement.

« Tout ce que j'y ay dit des Jésuites, croyes le comme très vray, mais ne le dittes jamais que tres à propos, de peur de vous charger a credit en vain et mesme à vostre grand regret de la haine de ces gens là qui ne vallent rien et qui mesme ne pardoneroient pas à Jésus Christ s'ils le tenoient pour avoir de l'argent. *Alteri Judæi, &c. redivini, homines perditissimi; sint tibi tanquam ethnici et publicani.*

« Jay presté quelques-uns de mes cahiers à trois de mes amis, l'un après l'autre, mais je m'en suis toujours repenty ; c'est pourquoy je vous le dis encor un coup, ne

---

1. Ici un mot que Sue, sans en rien dire, a sauté n'ayant pas pu le lire plus que je ne le puis moi-même.

les prestes jamais ny ne les faites voir à personne. Gardes les pour vous. *Habeas tibi et musis*. Lises les et les brusles plustot que de les prester jamais à personne. Mais avant que de les brusler aprenes les; il y a la dedans quelque chose de bon qui ma quelquefois servy extrêmement et qui vous servira bien aussy si vous en sçaves faire vostre profit.

« Tout ce qui est là dedans n'est pas toujours mon advis : *ex aliorum sententiâ interdum loquutus sum ; sunt mala, sunt quædam mediocria, sunt bona multa*<sup>1</sup>; *est Ægyptus homerica*. Penses à en faire sagement vostre profit: croyez moy *et bene tibi erit.* »



« Les lettres latines de Patin, dit Sue, sont écrites avec le même goût, le même arrangement et avec la même méthode que ses lettres françaises. Elles contiennent comme celles-ci des anecdotes qui ne sont piquantes que par leur méchanceté; la plume caustique et mordante du satirique médecin déchirait également ses amis et ses ennemis: elle ne respectait ni les individus, ni les corps entiers, pas même le gouvernement et la religion<sup>2</sup>. »

Et à ce propos Sue fait tout d'un coup intervenir Voltaire et *le Siècle de Louis XIV*.

1. Réminiscence d'un vers de Martial, l'auteur préféré de Patin. *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura* (liv. I, Ep. XVII). Patin était, comme on le voit, moins modeste que Martial.

2. L'interprétation absolument erronée que donne Sue un peu plus loin d'une consultation latine de Patin, fort lisible par rapport aux brouillons de ces lettres latines, nous fait craindre que Sue ne se vante en appréciant ces lettres. Il y a bien des chances qu'il n'en ait pu déchiffrer aucune.



« Les auteurs contemporains qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour sont des guides infidèles pour l'histoire, des nouvelles se trouvant fausses et défigurées par la malignité. D'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guère précieuse qu'aux petits esprits. »

Peut-être était-il délicat pour Voltaire d'exprimer une autre opinion au moment où il entreprenait d'écrire, en homme qui voit de haut, l'histoire d'un siècle qui n'était pas le sien. Depuis Voltaire, le goût public a changé. Faute de trouver des historiens capables d'emboucher tous les jours la trompette, on se contente aujourd'hui d'écouter le son du flageolet; ce n'est pas une raison pour approuver Patin de n'avoir jamais joué que du sifflet.



Le trésor auquel Patin attachait le plus grand prix, sa bibliothèque, composée de plus de dix mille volumes de choix<sup>1</sup>, fut vendue et dispersée après sa mort, comme l'avaient été celles de ses maîtres et amis Riolan et Moreau. « Elle avait été, dit Sue, l'occasion d'un procès au sujet d'un écrit qu'il avait signé imprudemment et que lui surprit en 1669 son fils Robert. »

Cette signature aurait sans doute permis à la femme de Robert d'intervenir dans le règlement de la succession de Guy Patin, car il écrivait à Falconet, le 23 juillet 1671, quelques mois avant sa mort :

« La diversité des études de Charles Patin me console

1. Lorsque Patin emménagea dans sa maison de la Place du Chevalier du Guet, en décembre 1650, il estimait déjà sa bibliothèque à 10.000 volumes, dont plus de 1.600 in-folio. Elle avait dû s'augmenter beaucoup par la suite.

.....

en quelque sorte de son absence: mais les malices de son frère aîné Robert Patin me confondent. Cet ingrat m'a trompé méchamment et même en mourant. Ce que je n'eusse jamais pensé d'un fils aîné à qui je me fiais entièrement. Sa veuve en tire ses avantages, et fait tout ce qu'elle peut pour ruiner notre famille à son profit. »

Puisque l'exil que s'imposa Charles Patin vient d'être ici mentionné par son père, je ne puis m'empêcher de donner timidement mon avis sur le motif qui changea si brusquement et d'une manière si complète la fortune de ce charmant garçon.

Guy Patin n'en dit mot qui vaille.

Dans sa lettre du 24 novembre 1667 à Falconet, il lui raconte complaisamment avec quel éclat son fils Charles, invité avec lui aux séances de l'Académie du lundi chez le premier président Lamoignon, avait réfuté le père Rapin<sup>1</sup> sur les mérites respectifs d'Homère et de Virgile. En soupant après la séance, Lamoignon dit au jeune Charles : « Je ne sais comment votre père l'entend. Il vous devait laisser au barreau. Nous vous aurions donné d'autres emplois que de soutenir la réputation d'Homère. »

Ainsi, au début de 1668, Charles Patin jouit de la faveur déclarée du premier président, homme considérable à Paris. En février, Charles a quitté la France, cédant avec regret aux instances des siens, et il est condamné aux galères par coutumace. Que s'était-il donc passé ?

Si l'on en croit la lettre du 7 mars 1668 à Falconet

---

1. Le père Rapin dissertant sur le *tu* et le *toi* d'usage en poésie, disait qu'on ne s'en servait pas en prose, même dans le commerce de l'amour. A quoi Bussy-Rabutin répliqua : « En amour, mon Révérend Père, on tutoie souvent sa maîtresse; mais vous n'êtes pas obligé de savoir cela. » (SAINTÉ-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, Madame Roland.)





(lettre qui se réfère à une autre antérieure qui est absente du recueil, la poursuite avait été d'une rigueur impitoyable. Charles avait été jugé par commission souveraine et particulière, sans droit d'appel ; la plupart des juges avaient reçu des lettres de cachet ordonnant la condamnation.

Les motifs mis en avant et que cite le malheureux père ne paraissent pas tenir debout, même pour cette époque de bon plaisir. On avait trouvé, disait-on, en perquisitionnant chez l'accusé :

1<sup>o</sup> L'*Anatomie de la Messe*, de Pierre Dumoulin.

« Il y a liberté de conscience en France, dit Guy Patin, et les libraires vendent ce livre tous les jours. »

2<sup>o</sup> Le mémoire rédigé par Fouquet pour sa défense.

Ce mémoire avait été vendu publiquement par les libraires du Palais.

Enfin on citait comme ayant pu justifier la condamnation un exemplaire de l'*Histoire galante de la Cour*, de Bussy-Rabutin ; ouvrage qui avait valu à son auteur un « pourpoint de pierre » à la Bastille, puis un logement gratuit aux Petites Maisons.

Mais au moment de l'arrestation de Rabutin, en mai 1665, Guy Patin écrivait de l'ouvrage poursuivi : « Le Roi n'en a fait que rire. »

Aussi dit-il : « Je pense que ces trois livres ne sont qu'un prétexte et qu'il y a quelque partie secrète qui en veut à mon fils et qui est la cause de son malheur. »

L'instrument de « la partie secrète » était J.-B. Colbert ; il montra dans la poursuite un acharnement qui semble inexplicable : Charles Patin ne divulgua jamais rien des motifs de l'accusation, et il déclarait ne les pas connaître. Il se trouvait cependant, en Italie et en Allemagne, bien à l'abri des estafiers, et il pouvait sans danger se défendre près des cours étrangères qui l'accueillaient avec une extrême faveur. Quelle pouvait



être la raison de ce silence ? Le motif de la condamnation ne pouvait être infamant, car les accusateurs n'auraient pas manqué en tel cas de le rendre public. Il faut même penser qu'il n'y avait aucune chance de pouvoir égarer l'opinion sur ce point, car on n'eût pas failli à le tenter.

N'est-il pas plausible que le beau Carolus, *vrai miroir à précieuses*, osa un jour lever les yeux sur un objet interdit, de par la faveur royale dont jouissait cet objet ? Cela donnerait une explication de ce silence que ne rompit jamais l'exilé et de la grâce que quelques années plus tard, en 1681 (l'objet avait peut-être alors cessé de plaire), Louis XIV fit offrir à Charles Patin.

Cette grâce n'avait pas été sollicitée ; elle se vit fièrement refusée : « De quelle grâce veut-on me parler, répondit le jeune professeur de Padoue ? Je ne connais pas mon crime. »

Est-il vraisemblable que si le Roi-Soleil n'avait pas été intéressé personnellement en cette affaire, il se fût préoccupé d'offrir cette grâce ?

Quand il s'agissait du pouvoir royal, l'impitoyable satirique montrait la prudence du serpent. « Aujourd'hui au matin, ce 22 septembre, écrit-il à Falconet quelques mois après le départ de son fils, M. de Montespan, gendre de M. le marquis de Mortemart, a été par le commandement du Roi mené prisonnier dans le For l'Evêque, pour avoir désapprouvé le choix que le Roi a fait de M. de Montozier pour être gouverneur de M. le Dauphin. »

Guy Patin semble ici faire bien inutilement la bête. Tout Paris connaissait les motifs de l'arrestation du mari de la favorite, coupable seulement d'un surprenant et tardif défaut de complaisance.

Si l'on pouvait tirer quelque déduction de la personnalité du metteur en scène de l'inique condamnation





CHARLES DE S<sup>TE</sup> MAIRE.  
Pair de France Chevalier de  
de Monsieur le Dauphin.

DE MONTAIZIER Duc &c  
Ordres du Roy Gouverneur

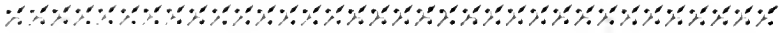


de Charles Patin, Colbert, il ne serait peut-être pas hors de propos de rappeler une circonstance que Guy Patin signale dans une lettre du 18 mars 1671. « Mad. La Vallière s'étoit retirée dans une Religion de filles à Chaillot ; mais le Roy l'a envoyé quérir par trois fois ; enfin elle en est sortie et c'est M. Colbert, qui l'a été quérir de la part du Roy, qui l'a ramenée à la Cour. Avant lui c'étoit M. le Marquis de Bellefonds, et M. de Créqui, qui n'avoient pas eu le crédit de la tirer et faire sortir du Monastère de la Visitation. Elle est donc maintenant à la Cour. »

Si Colbert était à l'occasion chargé de missions de ce genre, c'est peut-être dans un cas de même nature qu'il s'était acharné après le beau Carolus. L'hypothèse d'une histoire de femme ne paraît donc nullement absurde. Remarquons d'ailleurs que l'exil de Charles Patin coïncide avec le début de la faveur de la Montespan (1668) et que l'offre de sa grâce s'est produite exactement à l'époque où la favorite dut baisser définitivement pavillon devant la veuve Scarron (1681).

Charles Patin avait quitté la France en février 1668. La sentence du Châtelet qui le condamna ne sortit définitivement que le 14 août ; mais elle confirmait la condamnation du 25 mars 1668.

Mon ancien confrère, Paul Delalain, qui dirige avec tant de zèle et d'érudition la Bibliothèque technique du Cercle de la Librairie, a eu l'obligeance de me communiquer les extraits d'un dossier de la Bibliothèque Nationale. La pièce 177 du dossier Ms. fr. 22087 est la *Sentence de la Police du Châtelet contre le Sieur Patin* : sans surcharger notre texte du libellé de cet arrêt dont la plus grande partie est de forme, signalons que « Charles Patin y est déclaré dûment atteint et convaincu d'avoir fait venir des pays étrangers et fait commerce de plusieurs exemplaires de livres, aucuns contrefaits, d'autres



défendus, et d'autres qui sont libelles diffamatoires contre les intérêts du Roi et de l'État. Pour réparation de quoi il a été condamné à faire amende honorable au devant de la principale porte de l'Église de Paris ; ce fait mené et conduit à la chaîne pour y être attaché et servir le Roi comme forçat en ses galères à perpétuité si pris et appréhendé peut-être ; sinon par effigie attaché à une potence qui pour cet effet sera plantée en la place de Grève ; tous ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra. »

Le même dossier comprend une pièce qui fait voir Guy Patin sous un aspect très neuf, celui de *contrebandier en librairie*. C'est un procès-verbal de saisie sur les sieurs Guy et Charles Patin.

Les deux docteurs régens, accompagnés de quelques complices, avaient été en carrosse au Bourget prendre livraison en un cabaret d'un paquet de contrebande. Probablement dénoncés, ils furent arrêtés et conduits à la maison de la Douane, rue Saint-Martin ; on éventra le paquet et l'on constata qu'il s'agissait de livres contrefaits ou défendus. Guy Patin profita d'un moment d'inattention des gens du fisc pour se saisir de 50 exemplaires des premières feuilles de *l'Histoire amoureuse des Gaules* qu'il alla incontinent jeter dans les latrines ; mais il fut surpris.

On fit mander les gens des basses œuvres et ils retirèrent les volumes pleins d'ordure.

Dans le paquet de contrebande se trouvaient, d'après le procès-verbal de saisie, des *Lettres Provinciales*, du *Journal des Savans*, 12 exemplaires de *l'Histoire des amours de Henri IV*, 92 exemplaires de *Rabelais* en 2 volumes, 100 exemplaires de *Rome pleurante*, 8 du *Roman comique de Scarron*, etc.

Par arrêt du Conseil du 17 juillet 1669, les livres saisis furent confisqués pour moitié au profit de la

Communauté des libraires. On s'explique que Patin dise que « les libraires de deçà sont de misérables bons à rien » et qu'il ne connaît pas « de plus puans menteurs que ces gens-là <sup>1</sup> ».

Patin était d'ailleurs un *récidiviste*, car déjà le 15 septembre 1666 on avait saisi « sur les sieurs Guy Patin et Charles Patin des livres de contrebande ».

Le 27 juillet 1667 on avait saisi et confisqué des livres adressés à Guy Patin dont 50 *Hoffmanni Opera Omnia* « destinés non pour présens, comme il le dit, mais pour vendre, à son ordinaire ».



Cette parenthèse fermée, poursuivons l'examen du manuscrit 237.

A la suite des brouillons des lettres latines de Patin, on trouve dix-neuf pièces autographes que Sue qualifie de consultations et dont certaines paraissent être en effet des copies de consultations contresignées de Piètre, de Riolan, de Courtois, mais parfois de la main de Patin seul.

Sue déclare qu'elles sont très difficiles à déchiffrer et il est très vraisemblable en effet qu'il ne les a pas lues, car beaucoup de ces pièces, aussi lisibles que les 459 lettres, ne sont nullement des consultations, mais de simples notes.

Sue vint à bout, dit-il, d'attraper le sens de quelques-unes.

« Dans la huitième, ajoute-il, il s'agit d'une sorte d'impuissance qui vient *a frigidis et minimum arri- gentibus*. Patin propose à ce sujet plusieurs remèdes échauffans et il donne le conseil d'éviter les farineux

---

1. Lettre à Spon. 3 mars 1656.

parce qu'ils procurent beaucoup de vents et empêchent l'érection. »

Un bibliothécaire de l'École de Santé n'aurait dû rencontrer aucune difficulté à lire ces textes. S'il eût pris la peine de déchiffrer cette huitième pièce, il aurait vu qu'elle est intitulée : *Consilium ad frigidos et minimè arrigentes*. Ce sont des *Conseils aux hommes affaiblis*.

Patin recommande le bouillon de veau, de poulet, les crêtes et les rognons de coq, les pâtés de pigeons farcis avec des artichauts et de la moelle ; comme légumes il conseille les pois, les fèves fraîches, les carottes, les navets, les raiforts, les choux, les oignons, les châtaignes qui, tant par leur flatuosité propre que par leur assaisonnement, *flatibus penem distendunt et ad renem stimulant*. Conclusion directement contraire à l'interprétation de Sue.

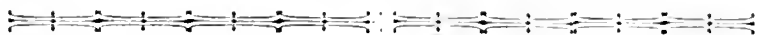
L'usage du citron doit être évité ; il faut assaisonner les mets de vin, de cannelle, de poivre ; la racine fraîche de gingembre confite dans le miel produit des effets merveilleux. Le cresson alénois, la ciboule, l'ail et la coriandre sont à recommander.

On rencontre aussi, au milieu de ces soi-disant consultations latines, une note en français sur la syphilis, écrite à ce qu'il semble de la main de Patin et qui est assez intéressante à reproduire <sup>1</sup>.

« La maladie vénérienne que l'on appelle vérole vient toujours de cause externe à sçavoir d'attouchement et le plus souvent d'attouchement impur : elle a beaucoup de similitude avec l'éléphantie et de nature et de remède ; elle n'est maladie simple et solitaire, ains accompagnée de beaucoup d'accidens douloureux et scabieux ; du commencement elle est particulière, mais

---

1. Voir § VI, lettre du 21 juin 1655. Patin avait fait un traité *De Elephantiasi*.



enfin elle se rend, par continuation et propagation du mal, générale à tout le corps.

« Car estant contagieuse, elle se campe premièrement aux parties habituelles et superficielles, et estant vénérienne elle infecte et assèche les parties nobles, mais plus évidemment le foye pour la familiarité et sympathie qui est entre les parties génitales et intestines et en après le cerveau, pour ce que le cerveau est de nature plus spirituelle et cérébrale.

« Le sang, comme les plus altérables des humeurs, sont les premières atteintes de ce mal qui fait que du commencement se montre par efflorescences et pustules tant charneues que crousteuses et tout en la circonférence du corps et qu'il est plus obéissant aux remèdes ; enfin il gagne l'humeur phlegmatic pour la similitude qu'il a avec le sang, infectant par ce moyen les parties plus solides qui se nourrissent de tel suc et par conséquent se rendent plus rebelles à la curation.

« Les signes de cette maladie se tirent tant de ce qui a précédé, que de ce qui est survenu, car avoir cherché le mal par accointance impure, fréquente et indiscrete, est signe que l'on l'a trouvé, ce qui est confirmé par la survenue d'ulcères aux parties génitales, qui ou guériront par raison ou ne guériront par raison, ou une fois guéries retourneront sans occasion de quoy davantage, la cheute du poil et exantheses par le corps, douleurs nocturnes vagues ou fichées en la substance des os, gommositez ès parties nerveuses, nodositez ès osseuses.

« La faim, que d'un mot trop général on appelle diete, n'est pas toujours propre à ce mal, ains fort contraire ès corps secs et bilieux tant par la nature que par accidens et imparfaite curation, par quoy le meilleur en ce cas est d'humecter tant en qualité par dehors, qu'en substance par dedans, et comme ce mal est venéneux aussi requiert-il remèdes spécifiques entre



lesquels excellent le gaiac et le vif argent, de tant qu'il cherche l'ennemi quelque part qu'il soit, et le chassent tant par le haut du corps que par le bas et le milieu. »

Ces pièces sont suivies dans le registre d'un autographe de Patin. « C'est, dit Sue, le discours que Patin prononça à l'Assemblée de la Faculté pour justifier la radiation de Philippe Chartier du tableau des docteurs. Malgré la plaidoirie de Patin, 92 docteurs sur 102 furent d'avis dans l'Assemblée du 29 mars 1666 d'admettre le vin émétique au rang des purgatifs officiels. »

Il est difficile d'accumuler en si peu de lignes autant d'erreurs grossières : on va en juger.

La pièce en question débute ainsi :

« Messieurs. — La Faculté de Médecine de Paris, pour laquelle je parle comme doyen, ne manque pas de raisons très valides et très bonnes contre son adversaire M. Jean Chartier.

Dès ce début il apparaît clairement que :

1° Patin parle comme doyen de la Faculté. — Ce ne peut donc être qu'en 1651 ou 1652 et non pas en 1666.

2° Patin parle en français. — Ce n'est donc pas un discours au conseil de la Faculté, car le doyen y prononçait ses discours en latin.

3° Il s'agit de Jean Chartier et non pas de Philippe.

« Luy et son avocat, continue Patin, ont changé l'état de la cause et on dit beaucoup de choses qui ne servent ici de rien, et qui ne sont point au sujet dont il y a controverse entre la Faculté de Médecine et Jean Chartier.

« Ils ont parlé de l'antimoine comme d'un très excellent médicament parce que le prétendu libelle dont il est question traite de l'antimoine ; mais, Messieurs, ce n'est pas ce qui nous meine. Que l'antimoine soit bon



ou non, il n'importe pour le présent ; ce n'est point icy que la question se peut décider, ni le lieu de débattre cette controverse. Je vous diray donc ce que c'est, Messieurs, si vous m'accordez tant soit peu de temps à parler. C'est qu'en tous temps, Messieurs, par les loix de notre Eschole il est défendu à qui que ce soit de nos collègues de rien imprimer ny mettre au jour qui n'ait l'approbation ou tout au moins le consentement de toute l'Eschole. »

Si nous consultons le tableau des docteurs régens du 4 novembre 1651, seconde année du décanat de Patin, nous trouvons aux feuillets 440 et 441 verso du XIII<sup>e</sup> registre des *Commentaires* :

RENATUS CHARTIER, *Med. regius*, au 4<sup>e</sup> rang,  
et JOANES CHARTIER, *Prof. regius*, au 60<sup>e</sup>.

Mais il n'existe pas de Philippe Chartier à cette date. Ce second fils de René ne parvint à la régence que plus tard<sup>1</sup>, ce qui fournit à Patin l'occasion de faire cet excellent jeu de mots, Philippe Chartier étant mort le 25 août 1669 : « J'ai vu le père, les deux fils qui tous trois sont passés. De ces trois on n'auroit sçu en faire la moitié d'un bon médecin. Mais en ce monde les ânes et les chevaux meurent aussi bien que les mulets et les chartiers. »

L'année suivante, René Chartier figure toujours à son rang au tableau, mais Jean a disparu de la liste, qui est suivie de la mention :

*Notandum autem in hoc postremo nomenclatore Mag. Johannis Chartier expunctum fuisse nomen, ex decreto scholæ, die 28 Augusti 1651, propter quod*

---

1. Il était camarade de licence de Charles Patin en 1656, et avait été classé avant lui dans le rôle des licenciés.

*litigare aduersus Facultatem, nec obtemperare vellet decreto lato anno 1651 die 12 junii.*

La réalité des faits est la suivante :

Jean Chartier avait publié, sans s'assurer de l'approbation de la Faculté, un ouvrage sur l'antimoine. Patin, devenu doyen, raya le coupable du tableau des régents. Jean Chartier dut attaquer cette décision au Parlement, et la pièce du manuscrit 237 que Sue prend pour un discours à la Faculté n'est autre que le brouillon de la plaidoirie que Patin prononça devant la Cour pour défendre la cause de la Faculté, ou pour mieux dire sa cause personnelle. Il n'obtint pas le même succès que contre Renaudot en 1642, et les apothicaires en 1646.

Sue commet une nouvelle erreur lorsqu'il dit que c'est dans la séance du 29 mars 1665 que la Faculté rétablit le vin émétique au Codex. Les *Commentaires de la Faculté* montrent que la séance à laquelle Sue fait allusion eut lieu en 1556 et non en 1566<sup>1</sup>. Patin dut y

1. Le tome XIV des *Commentaires de la Faculté* offre pour cette séance une particularité sans doute unique.

L'approbation des comptes du décanat de de Bourges pour l'année 1656 est faite aux feuillets 138 verso et 139. Mais le 139 verso se trouve collé au feuillet 140. Un main curieuse et malhabile a tenté de séparer les deux feuillets sans y réussir : on peut néanmoins se rendre compte que ce feuillet 140 comportait la transcription, de la main du doyen de Bourges, d'un arrêt du Parlement.

Le Vignon, doyen en 1666, est venu plus tard transcrire de sa main, cet arrêt frauduleusement supprimé, et il y commet cette inadvertance de le dater de 1666, année où il écrivit, au lieu de 1656.

Voici copie de la partie de cet arrêt qui témoigne que, pendant son décanat, Patin n'arriva pas à faire ratifier par la Cour la radiation de Jean Chartier.

*Extrait des Registres du Parlement.*

Veü par la cour la requeste à elle présentée par Jehan

répondre à la plainte formulée par Jean Chartier contre la tentative qu'il avait faite, étant doyen, de modifier le Codex de sa propre autorité, puisque la Faculté y

Chartier escuyer, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, et professeur de Médecine au Collège de France à ce que, pour les causes y contenues, tout ce qui avoit été faict aux Escholes le 29 décembre dernier fût cassé et revoqué comme attentat, nouvelles defences faictes à Maistre Guy Patin, doyen à la Faculté de Médecine et aux docteurs qui ont été nommés et à tous autres de procéder à la réformation du Codex qui contient le nombre de tous les remèdes dont les médecins de Paris se peuvent servir, lequel a esté faict en l'an 1638 par le suffrage de tous les Docteurs de laditte faculté solennellement assemblée et de rien attenter ou innover à peine de cassation, 3.000 francs demande et de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts contre ledict Patin et les dits docteurs prétendus nommés en leurs propres et privés noms: veu aussy les pièces attachées à laditte requeste, conclusion du Procureur général du Roy, tout considéré, laditte cour a ordonné et ordonne que sur les appellations interjetées par ledict suppliant les parties auront audience au premier jour; cependant toutes choses demeureront en estat.

Faict en Parlement le 4 janvier 1652.

Cet arrêt étant de janvier 1652, et la condamnation du 15 juillet 1653, Patin arriva à retarder jusqu'en 1656 la décision solennelle de la Faculté.

Je dois à mon confrère, Paul Delalain, la communication des renseignements complémentaires qui suivent sur cet arrêt du Parlement, et la condamnation de Patin.

« L'an mil six cent cinquante deux, le quatrième jour de janvier fut le présent l'arrêt ci-dessus signifié et baillé copie audit Maistre Guy Patin, Docteur régent en la Faculté de Médecine, son domicile, parlant à un petit garçon habillé de gris, qui m'a dit luy appartenir et ne m'a voulu dire son nom, à ce qu'il n'en ignore tant pour luy que pour les autres Médecins. »

« Un arrêt de la Cour du Parlement du 15 juillet 1653 condamne Guy Patin en 48 livres parisis envers Jean Chartier pour toute réparation, dommages et intérêts; enjoint aux dits Guy Patin, Germain Hureau et Daniel Arbinet, doc-

avait admis le vin émétique depuis le décanat de Gabriel Hardouin de Saint-Jacques en 1637-1638.

Cette plaidoirie de Patin à la Cour est suivie de let-

---

teurs régents en la Faculté de Médecine. d'obéir à l'avenir aux arrêts de la Cour... fait défenses à Guy Patin de méfaire ni médire ledit Chartier en la jouissance des droits de docteur régent en ladite Faculté de Médecine, le tout à peine d'amende arbitraire : ordonne qu'aux frais et dépens dudit Patin le nom dudit Chartier sera remis au tableau des docteurs de ladite Faculté, condamne icelui Patin aux deux tiers des dépens du procès et lesdits Hureau et Arbinet en l'autre tiers, chacun à leur égard envers ledit Chartier. »

L'étude de la collection des thèses soutenues à la Faculté au cours du dix-septième siècle nous a fourni sur la psychologie de Jean Chartier des documents assez curieux.

Chartier aimait à plier l'échine devant les puissants. Sa thèse du 7 mars 1633 est dédiée au cardinal de Richelieu, et reproduit les armes de son protecteur. *An comatosus testari potest?* La conclusion est affirmative.

Le 1<sup>er</sup> décembre suivant, il frappe encore plus haut et dédie sa thèse au Roi lui-même, en l'ornant des armes de France et de Navarre. Chartier est, je crois, l'inventeur du procédé, et il a eu peu d'imitateurs. C'est que, contrairement au proverbe, il valait mieux alors s'adresser aux saints qu'au bon Dieu. Le résultat était plus tangible.

La thèse dédiée au roi conclut : *Ergo tertianâ febricitanti cerasa non armeniaca*. Chartier recommande les cerises en compotes, mais non les abricots, et de plus il défend expressément les pêches. *Persicorum omne genus vitandum*.

Comment se fait-il que, pratiquant ainsi l'art de flatter les grands, Jean Chartier fût toujours dans la misère, « gueux comme un peintre », dit Patin, et logé par charité au Collège de France ! C'est un mystère.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que la petite minorité tapageuse qui avait voulu fermer la porte à l'antimoine se tint pour battue après l'inscription aux Registres de l'Arrêt du Parlement. Nous en voyons la preuve dans la Collection des thèses de la Faculté.

Le 27 mars 1668, Gabriel Dacquet soutenait une thèse

tres françaises adressées à Patin par plusieurs de ses correspondants et de deux cahiers en latin dont l'un sur l'*opium* et le *laudanum*, cahiers qui sont attribués

---

cardinale, sous la présidence de Claude Germain : *An in magnis inflammationibus et doloribus sanguinis missio ad animi deliquium?*

Cette thèse porte imprimée la mention suivante :

« Resciant omnes et singuli Thesim à M. Francisco Blondel de Antimonio exaratam sub nomine Claudii Germain his conceptis verbis expressam et negativè conclusam : *Potuitne hactenus ullâ preparatione antimonium emendari?* in Scholis Medicorum non fuisse disputatam, sed typis mandatam curâ solius M. Francisci Blondel, invitâ Facultate et M. Joanne Armando de Mauvillain Decano vetante, vi Facultatis Decreti nonaginta duorum doctorum suffragiis lati, Senatusque consulto confirmati, Tum demum die Mercurii 21 Martii 1658 novo et altero Senatus decreto, orante Decano, prohibuit Senatus ne hæc Thesis de Antimonio in Scholis Medicorum propugnaretur. »

La thèse ici incriminée avait été présentée par Dacquet pour être soutenue sous la présidence de Claude Germain : François Blondel, acolyte de Guy Patin dans sa lutte contre l'antimoine, était l'auteur de la thèse. Par arrêt du Parlement, cette thèse ne fut pas soutenue. Blondel est ce doyen, rompu à la chicane, qui soutint le procès de la Faculté contre les chirurgiens barbiers, et qui fit la vie si dure à son malheureux successeur au décanat, Morisset.

Le nom de Patin se rencontre très rarement après 1656 dans la collection des thèses de la Faculté, ce qui n'est pas surprenant puisqu'à partir de cette date il témoigne de son éloignement pour ses collègues en ne venant pas assister aux séances solennelles de reddition des comptes.

On le voit cependant figurer comme docteur disputant à la thèse de Lisleman le 31 janvier 1669. Charles Patin est alors parti pour l'exil, et Robert Patin est mortellement atteint de tuberculose.

Presque à la fin de sa carrière, Guy Patin se voit obligé d'accepter la présidence des thèses d'un Picard qui avait sans doute été son élève, Jean Cordelle, de Ham : c'est évidemment Patin qui a rédigé les thèses et il y témoigne de son irréductibilité.

La première est soutenue le 18 décembre 1670 et conclut



à Patin par une note latine qui les précède. Le motif de l'attribution est ingénu, sinon ingénieux. « Le style, dit-elle, trahit Patin, attendu qu'il est : *purus et ab omni ambiguitate alienus.* »

Le rédacteur de la note ajoute, à l'appui de son attribution, que J.-A. Van der Linden y'est cité comme un ami particulier de l'auteur.

Quand on a disséqué un peu Patin, on admet volontiers qu'il pût appeler Van der Linden son ami, malgré le mal qu'il dit de cet *ami particulier* dans une lettre du 12 mai 1666 : « Il faisoit profession d'un métier qu'il n'entendoit guères », et dans plusieurs autres<sup>1</sup>.

Le dernier feuillet du registre est constitué par le billet de convocation aux obsèques de Guy Patin.

Ce bulletin porte au dos une mention manuscrite ainsi conçue :

*Mense Martio die Mercurii 30<sup>a</sup>, anno 1672 horâ XI<sup>a</sup> serotinâ, occubuit Guido Patinus, ætatis suæ 71,*

---

contre la circulation du sang : *Non ergo sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumfertur.*

La seconde, du 5 mars 1671, conclut : *Est ergo Theriaca pestilenti febre jactatis venenum.*

La troisième thèse de Jean Cordelle ne fut soutenue que le 28 février 1672. Guy Patin était sans doute alors confiné au lit par la pleuro-pneumonie dont il mourut.

1. Dans sa lettre du 16 décembre 1653 à Ch. Spon, Patin lui annonce avoir reçu de Leyde un ouvrage de Van der Linden, *Medicina physiologica*, et il ajoute : « Ce livre devoit être intitulé *Medicina phylologica* [toujours des jeux de mots en latin], et j'ai trouvé après l'avoir lu que tout ce livre n'était que de la crème fouettée, que cet homme était un homme docte, mais que c'était écrire *de Anatomicis non Anatomicus*.

Un hasard particulièrement heureux vient de mettre en mes mains le portrait à l'eau-forte de Van der Linden, qui lui fut dédié par Guy Patin. Cette dédicace est évidemment un témoignage d'amitié ; est-il bien sincère ?

DOCTEI PROF. MEDICINÆ PRACŒ. PRÆSENTIS ACADEMIÆ BURSAVAAGHIT. A. 1667. V. MARTII. AT. IV. PROF. G.



*Abrah. Vanden Tempel*



*L. Costerus sculp.*

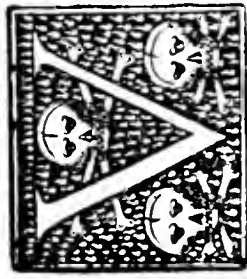
*Hoc vno apparet, quod tu mirabere vultu,  
Græcus, Romanus, Belgicus. Hippocrates.*

*Lut. Paris 20.  
April. 1667*

*GUALTERO PATIN. Doct. Med.  
Paris et Prof. Regius.*







*VOUS estes priez d'asister au Conuooy, Service &  
Enterrement de deffunt noble homme M<sup>E</sup> Guy Patin,  
Conseiller Medecin, Lecteur, & Professeur du Roy  
au College Royal de France, & Docteur Regent en la Faculté  
de Medecine à Paris, decedé en sa maison rue du Chevalier du Guet  
Qui se fera V endredy premier iour d'Avril 1672 à onze heures  
precises du matin, en l'Eglise Saint Germain Lauxerrois sa par-  
roisse, où il sera inhumé; Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist.*

Vn De profundis.



*peripneumoniam correptus, septimo morbi die, mente sana ad extremum usque spiritum.*

*Postridie expositus in æde Dei sacra sub invocatione Sancti Germani Altissiodorensis. Requiescat in pace. Amen.*

Au catalogue des régents de 1671-72, Guy Patin figure pour la dernière fois, et une note marginale dit : *Guy Patin obiit a. 1672. — Nulla, quod miror, de eximii ingenii viro mentio reperitur.*

Patin s'était depuis longtemps éloigné de ses collègues qui l'avaient trahi par leur vote pour le rétablissement de l'antimoine au Codex. Depuis lors, sa signature est absente de l'approbation des comptes annuels.

Lui-même, pendant son décanat, prenait au contraire grand soin de porter au registre les indications biographiques relatives à ses collègues décédés. On trouve des indications, qui sont incontestablement de sa main, portées sur les registres pour des époques bien antérieures à son décanat. C'est ainsi qu'on voit intercalée au 31 août 1629 la mention de la mort de Jean Duret : *Vir clarissimus, plane incomparabilis Doctor Medicus parisiensis.*

Patin n'obtint pas pareil éloge de ses collègues, en dehors de la brève mention anonyme signalée plus haut.



Ce préambule devait faire, à l'origine, la matière d'un ou deux petits articles du *Passé para-médical*. Le voici maintenant très dilaté : il n'en reste pas moins pur d'une prétention quelconque à l'érudition.

J'ai tenu à ne baser cette étude que sur les deux éditions que je possédais, et me suis abstenu de jeter même un coup d'œil sur celle de Réveillé-Parise, et surtout sur celle plus moderne et qui passe pour bien

plus intéressante qui fut entreprise par le docteur Triaire, mais qu'il laisse inachevée. Je tenais à ne me laisser suggérer aucune opinion étrangère.

Mon bon ami le Dr Paul Fabre, de Commentry, m'a signalé l'existence d'une thèse de doctorat sur Guy Patin, inspirée par Laboulbène. Je ne l'ai pas consultée pour le même motif.

Je fais suivre cette introduction d'extraits classés par ordre de matières en quelques chapitres, et dans ces chapitres par ordre chronologique. Cette classification est évidemment tout artificielle, une citation pouvant contenir des attaques contre un confrère, combinées au dénigrement de l'antimoine ou de l'opium, à un exposé de la thérapeutique personnelle de Patin, et fournir en même temps un document historique ou anecdotique.

Je n'ai pas cherché à unifier l'orthographe; le travail nécessaire eût été considérable et sans utilité pratique. J'ai donc conservé l'orthographe de chaque éditeur sans me préoccuper même de sa variabilité. Il m'a semblé inutile de donner l'indication du destinataire de la lettre à laquelle est emprunté un fragment, l'indication n'ayant dans l'espèce aucune importance.

Je ne me suis pas astreint à donner des extraits intégraux; j'ai fait des suppressions de détail, sautant des phrases pour alléger l'allure générale, mais je me suis efforcé de rester toujours de bonne foi dans ces radiations, et n'ai jamais cherché à faire pendre mon homme avec une ligne de son écriture.

L'avertissement de l'édition d'Amsterdam exprime le regret qu'il ait été impossible de joindre aux lettres de Patin à Spon celles que celui-ci répondait. Le manuscrit 237 nous a fourni 19 de ces lettres de Spon; nous les donnons intégralement pour terminer ce volume.

Suivant le principe que j'ai adopté pour mes publications antérieures, j'ai tenu à illustrer le texte des por-



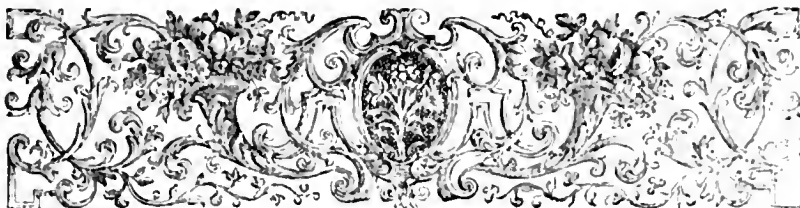
traits tirés de ma collection se rapportant aux personnages cités. On trouvera ainsi le long nez pointu de Patin, le beau physique de Carolus, la gravure du jeton de Patin qui manque à la collection de la Monnaie, un certain nombre des correspondants de notre doyen, et tous les grands hommes dont il avait voulu lui-même s'entourer dans son étude.

L'effort que j'ai fait dans ce sens pourra, je l'espère, intéresser le lecteur.

Un des chroniqueurs les plus avisés de notre époque, T. de Wyzewa, vient de signaler, dans *le Temps* du 7 mai dernier, les faits analogues à ceux qui nous ont occupés dans la comparaison des éditions de la Correspondance de Guy Patin. Il s'agit de *la Biographie de Mozart*, écrite par le chevalier von Nissen, diplomate danois, et publiée en 1828, par Mme Constance, veuve von Nissen, autrefois veuve Mozart.

Cette biographie n'est faite que de coupures pratiquées dans la correspondance de Léopold Mozart, le père du génial musicien, de Wolfgang Mozart lui-même, de sa sœur et d'autres personnages divers: ces documents étaient alors tous en possession du biographe. M. de Wyzewa eut l'occasion d'examiner en original quelques-unes des pièces indiquées par von Nissen comme ayant été utilisées par lui, et il a constaté que si le sens général était respecté dans une certaine mesure, les découpures ne contenaient pour ainsi dire *pas un mot de l'original*.





GUY PATIN PEINT PAR LUI-MÊME<sup>1</sup>

Mon lieu natal est un Village à 3 lieuës de Beauvais en Picardie, nommé Houdan, troisième Baronnie de la Comté de Clermont en Beauvaisis.

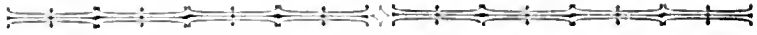
Le plus ancien de ma race, que j'aye pû découvrir, a été un Noël Patin, qui vivoit dans la même Parroisse, il y a plus de 300 ans, duquel la famille a duré jusques à moi : de ses descendans quelques-uns se sont retirez dans les Villes, et y ont été Notaires à Beauvais, et Marchands Drapiers à Paris : d'autres ont porté les armes, d'autres sont demeurez aux Champs.

Mon Grand Pere, de qui je porte le nom, avoit un frere Conseiller au Présidial, et Avocat du Roi à Beauvais, qui étoit fort sçavant, et duquel feu mon Pere honoroit fortement la mémoire. Mon Grand Pere étoit homme de guerre, comme tout ce temps-là fut de guerre.

Feu mon Pere avoit étudié pour être ici Avocat, où il fut reçu l'an 1588, huit jours avant les Barriques, après avoir étudié à Orleans et à Bourges sous feu Mess. Fournier et Cujas. Il se fut arrêté à Paris pour toute sa vie, si la mort du Roi Henri III

---

1. *Lettre à Spon*, 13 juin 1644.



et le siege de Paris, qui ensuivit, ne l'en eut empêché.

L'an 1590, il fut pris prisonnier par les Ligueurs, et ne put être racheté à moins de quatre cent livres, qu'il fallut payer comptant, somme qui n'est pas grande aujourd'hui, mais qui l'étoit alors, et principalement en temps de Guerre et aux Champs. Feu ma grand Mere m'a dit que pour parachever cette somme ramassée, ça et là, elle engagea ses bagues de mariage, et son demiceint d'argent chez un Orphevre de Beauvais, à gros intérêt, ce que je lui ai maintefois oui dire en pleurant, et détestant le malheur de ce temps-là.

Le Seigneur de notre Païs, voyant qu'il pouvoit tirer bon service de feu mon Pere, qui étoit un jeune homme bien fait, qui parloit d'or, et qui n'étoit point vitieux, fit tant qu'il le retint près de soi pour s'en servir en ses affaires, *annuente aro meo, imo urgente* : et pour l'attacher davantage, et le retenir au Païs, lui procura le plus riche parti qui y fût, et lui fit épouser avec de belles promesses, qu'il n'a jamais exécutées, feu ma Mere, laquelle s'appelloit Claire Manessier, descenduë d'une bonne et ancienne famille d'Amiens.

Feu mon Pere s'appelloit François Patin, homme de bien si jamais il en fut un. Si tout le monde lui ressembloit il ne faudroit point de Notaires. Il venoit à Paris tous les ans pour les affaires de son Maître, où il avoit tout le crédit imaginable, j'y ai trouvé quantité d'amis, que je ne connoissois point du tout, qui m'ont fait mille caresses à cause de lui, ce qui me l'a fait maintefois regretter de plus

en plus. De ce mariage sont sortis sept enfants *adhuc superstites* : deux fils, dont je suis l'aîné, et un frere qui est en Hollande : les cinq filles sont toutes cinq mariées, et ont eu entre elles tout le bien de la Mere, lequel étant partagé en cinq a suffi pour les marier : mon frere et moi avons eu le bien paternel qui ne me vaut pas encor, apporté ici, cent écus de rente ; mais ce n'est pas la faute de ces bonnes gens, qui ont vecu *moribus antiquis*, sans avarice et sans ambition.

Tout le malheur de feu mon Pere étoit d'avoir un maître ingrat et avare, et avec lequel il n'a rien gagné, nonobstant presque 30 années de fâcheux service.

Le regret qu'il eut d'avoir quitté Paris et s'être arrêté à la Campagne sur les belles paroles d'un Seigneur, *qui nimium attendebat ad rem suam*, fit qu'il pensa, dès que j'étais tout petit, de me faire ici Advocat disant que la Campagne étoit trop malheureuse, qu'il se falloit retirer dans les Villes, et me disoit souvent ce bon mot du sage : *Labor stultorum affliget eos qui nesciunt in urbem pergere* ; à cause de quoi il me faisoit lire encore tout petit les vies de Plutarque tout haut, et m'apprenoit à bien prononcer : à ce dessein, il me mit au College à Beauvais, âgé de neuf ans, puis m'amena à Paris au College de Boncourt, où je fus deux ans pensionnaire, y faisant mon Cours de Philosophie.

Quelque temps après la Noblesse, pour le récompenser d'une façon qui ne leur coutât rien, lui voulut donner un benefice pour moi, que je refusai tout plat, protestant absolument que je ne

serois jamais Prêtre : (*benedictus Deus, qui mihi illam mentem immisit in tenerâ adhuc ætate.*) Feu mon Pere qui reconnoissoit en ce refus quelque chose de bon et d'ingenieux, ne s'irrita pas bien fort de mon refus ; mais ma Mere en demeura outrée contre moi plus de cinq ans, disant que je refusois la récompense des longs services que feu mon Pere avoit rendus à cette Noblesse : mais il n'en fut autre chose. Dieu m'aida : je fus cinq ans sans la voir ni aller chez nous.

Durant ce tems-là j'eus connoissance d'un homme, qui me conseilla de me faire Medecin à Paris. Pour à quoi parvenir j'étudiai de grand cœur depuis l'an 1622 jusqu'à l'an 1624 que je fus ici reçû, et alors Pere et Mere s'appaiserent qui m'assisterent de ce qu'ils purent pour mes degrés, et avoir des Livres.

Cinq ans après *duxî uxorem*, de laquelle j'aurai de succession directe vingt mille écus sur Pere et Mere vivant encore, mais fort vieux ; sans une collatérale qui est une sœur sans enfans et fort riche. Dieu a beni mon alliance de 4 fils, sçavoir est de Robert, Charles, Pierrot et François : *annum ætatis attigi 41* avec plus d'emploi que de merite en ma profession, et moins de santé qu'il ne me seroit de besoin, *quam potissimum iabefactarunt Vigiliæ juges et elucubrationes nocturnæ à quibus etiam necdum abstineo ; sed hoc erat in fatis.*

Voilà ce me semble ce qu'avez désiré moi, et peut-être beaucoup d'avantage. Excusez mon importunité, et ma prolixité *in re tam vili et tam exiguâ.*



## LES THÈSES DE GUY PATIN

Les bacheliers en Médecine du XVII<sup>e</sup> siècle avaient à soutenir trois thèses au cours de leurs deux années de licence.

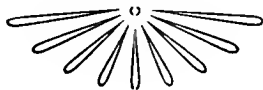
Le 19 décembre 1624, Guy Patin choisit comme sujet de sa première thèse quodlibétaire : *Estne feminæ in virum mutatio ἀδυνασία ?* Et il conclut que cette transformation de l'un en l'autre sexe n'est qu'une fable.

Le 27 novembre 1625, il défend la négative de la proposition : *An prægnanti periculosè laboranti abortus ?*

Enfin, le 26 mars 1626, il choisit encore pour sa thèse cardinale un sujet d'obstétrique : *Daturne certum graviditatis indicium ex urinâ*, et il conclut pour la négative.

Remarquons que contrairement à l'usage la conclusion des trois thèses est négative. Est ce une résultante du caractère de Patin, toujours disposé à contredire ?

La première thèse à laquelle il préside est celle de G. Joudouyn, le 16 décembre 1627, qui conclut : *Ergo ἀδυνασία balneum*, sujet encore para-obstétrical.







## I. — Médisances et calomnies professionnelles

---

✿ 2 mars 1643. — M. de Bourdelot se gardera bien d'écrire de la digestion. Il fait comme font les évêques de France, à ce que dit Du Moulin<sup>(1)</sup> ; il quitte et quittera toujours hardiment la Lettre dominicale pour s'arrêter au Nombre d'or.

✿ 8 mars 1644. — M. Merlet fit un faux pas sur une montée, dont il pensoit s'être rompu la jambe, mais il n'y avoit que le péroné un peu luxé. Les rieurs disent qu'il eut mieux fait de se rompre le col ; ce sera pour une autre fois quand il plaira à Dieu de délivrer notre école d'un terrible patelin.

---

(1) Célèbre ministre protestant. La présence d'un libelle signé de son nom, *l'Anatomie de la Messe*, dans la bibliothèque de Charles Patin, valut, à ce beau mâle, selon la légende, une condamnation aux galères (voir *l'Introduction*, p. LI).



✿ 8 mars 1644. — La Cour confirmant la sentence du Châtelet ordonna que le Gazettier cesseroit toutes ses conférences et consultations charitables, tous ses prêts sur gages, et autres vilains négoes, et même sa chimie, de peur, a dit M. Talon. que cet homme, qui a tant d'envie d'en avoir par droit et sans droit, n'ait enfin envie d'y faire de la fausse monnoye.

✿ 9 may 1645. — Pour vos médecins qui sçavent leurrer le peuple, vous n'avez qu'à dire ce que j'ai ouï dire autrefois à un de nos anciens *in pari casu*. C'était un chevalier de Malthe qui avoit la petite vérole; il désiroit surtout de ne pas perdre ce peu qu'il avoit de barbe par ce vilain mal. Un des nôtres, qui est M. Cornuty, pour le consoler, lui promit d'une opiate qui lui conserveroit sa barbe ou, en cas de nécessité, lui en feroit venir d'autre. M. Riolan l'anatomiste voyant cette opiate me dit : « *Hic et alibi venditur piper.* »

Ce Cornuty se mêle de leurrer aussi bien que beaucoup d'autres.

Il y a ici un Minime, frère Fredon qui promet de guérir toute sorte de maladies, et surtout aime à traiter des femmes; mais il ne réussit ni à l'un ni à l'autre, car il est assez vieux et fort ignorant.

✿ 7 avril 1645. — Van Helmont étoit un méchant pendarde Flamand, qui est mort enragé depuis quelques mois. Il n'a jamais rien fait qui vaille: j'ay vu tout ce qu'il a fait. Cet homme mé-



ditoit qu'une médecine toute de secrets chimiques et empiriques et pour la renverser plus vite, il s'en servoit fort contre la saignée, faute de laquelle il est mort phrénétique.

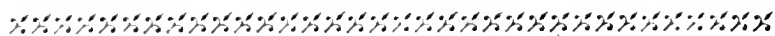
✿ *16 novembre 1645.* — Deux docteurs de notre compagnie travaillèrent à l'apologie de Théodore Mayerne Turquet. Seguin, notre ancien, qui a toujours porté les charlatans, et son beau-frère Akakia, qui mourut l'an 1605 de la vérole qu'il avoit rapportée d'Italie <sup>1</sup>.

✿ *2 juin 1646.* — Le Gazettier n'est pas mort. Il est vray qu'il a été longtemps malade et enfermé sans être vu de personne. On dit qu'il a sué la vérole trois fois depuis deux ans, et je sçai de bonne part qu'il est fort paillard. Depuis notre arrêt contre lui, il n'a dit mot contre nous. Le pauvre diable a le nez cassé.

✿ *8 may 1648.* — Des quatre prétendus reformez qui nous restoient en notre Faculté le nombre en est réduit à trois, ayant plù à Dieu de toucher le cœur (je n'oserois dire l'âme car je doute s'il en a une) à notre maître Élie Beda, dit par la ville et soi disant des Fougerais, comme du nom de quelque seigneurie <sup>2</sup>. Il va dorenavant à la

1. Cet Akakia était le père d'un collègue de Patin à la Faculté. Ce détail rétrospectif, injurieux pour un collègue, lui paraissait toujours bon à sauver de l'oubli.

2. Le 23 décembre 1651, quelques semaines par conséquent après son élévation au décanat, Patin trouva moyen de jouer un bon tour à son ennemi Élie Beda des Fouge-



messe, porte le chapelet, fait le bigot comme les autres, et tout cela par l'intervention du père de Lingendes, Jésuite, et de quelques dames. Mais nous le connaissons pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un dangereux cancre, et grand imposteur et doutons bien fort si l'eau bénite qu'il prendra le pourra changer et le faire meilleur, plus sage, plus retenu et moins charlatan qu'il n'étoit.

✻ 23 juillet 1649. — M. Riolan le père étoit un bon Picard, doux et savant ; mais celui-ci est un

rais. Sur ses instances, l'Assemblée décréta qu'il serait interdit aux docteurs qui présidaient une thèse, ou étaient désignés pour y disputer, de faire figurer leurs noms sur cette thèse sous une autre forme que celle où ils se trouvaient inscrits comme Bacheliers sur les registres de la Faculté.

*Hélias Beda* occupe le trentième rang sur le tableau des régents, inscrits au registre de la main de Patin. Donc il lui était interdit de se parer officiellement du surnom de *des Fougerais*.

Mais Bédà ne se tient pas pour battu et, narguant le doyen, il appose le dernier de tous les régents sa signature au bas des comptes annuels, soumis à l'assemblée le jour même où Patin descend de sa charge, et il signe fièrement DES FOUGERAIS. L'année précédente il avait encore signé le dernier, mais cette fois c'était BEDA DES FOUGERAIS.

Aux comptes de 1666, j'ai encore trouvé la signature de des Fougerais au bas de la liste ; mais postérieurement une plume indiscreète a barré le nom de *des Fougerais* et écrit en dessus BEDA.

Ces deux ennemis avaient dû être liés fort intimement aux débuts de leur pratique, car à l'approbation des comptes de 1625 (approbation régularisée sans doute en 1627, car c'est l'année où Patin apparaît au tableau, le dernier de sa licence), Patin signe : *Pro me et Domino* BEDA. Et il en est ainsi pendant plusieurs exercices.



FRONTISPICE DU MANUEL D'ANATOMIE DE JEAN RIOLAN  
Riolan fait la démonstration entouré de Jean Vesling, de Padoue,  
de Valcob, de Guy Patin, de Albert Kyper, de Leyde.





homme âcre<sup>1</sup> qui ne sçavoit épargner ni pardonner à personne, *qui malit amicum perdere quam verbum* : je ne doute pas que ci-après quelqu'un ne lui rende.

✂ 23 juillet 1649. — Il a l'esprit (M. Thevard) aussi court que le nez et neantmoins il est malin. Je vous conseille de ne lire de ce livre là que la table que j'en ai faite, dans laquelle j'ai mis et ramassé tout ce que j'ai trouvé de bon dans ces livres. J'en ai fait autant à *l'Antropographie* de M. Riolan, et sans moi il n'y eut point eu d'index, le libraire alléguant qu'il ne connoissoit personne qui fût capable de le faire<sup>2</sup>.

✂ 24 décembre 1649. — Si l'intérêt des apothicaires l'emporte, j'en suis mari : je fais si peu de cas de cette sorte de gens qu'ils ne font ni envie ni

1. Cet homme âcre résigna en 1654 ses fonctions de professeur au Collège royal en faveur de Guy Patin. Cela n'empêche pas ce dernier de médire de son ami mort (24 avril et 8 juin 1657), « M. Riolan m'avoit dit quelquefois qu'il me feroit exécuteur de son testament, et qu'il vouloit que la postérité sçût que j'avois été son meilleur amy ; mais il est mort sans l'avoir prévu et sans avoir donné ordre à ses affaires. Les vieilles gens sont d'ordinaire oublieux et négligents. »

Guy Patin, avait la reconnaissance de l'estomac, car il dit toujours, ou presque toujours, du bien du Premier Président de Lamoignon, chez qui il dînait souvent ; mais, assis confortablement dans la chaire de Riolan, il ne pratiquait pas, comme on voit, la reconnaissance *du siège*.

2. Modestie toute patinienne. Thevard était son collègue à la Faculté. Il fit les frais d'une gravure d'après le portrait à l'huile de de Baillou que possédait la Faculté, gravure que nous reproduisons plus loin.



pitié, et je ne me résoudrai jamais, Dieu aidant, de tromper un pauvre malade pour les gratifier.

Nous les devrions haïr comme la peste, en tant qu'ils ont corrompu et tâché de détruire la vraie médecine par leur avarice et leur tyrannie, et en seroient sans doute venus à bout, si Dieu n'avoit suscité d'honnêtes gens qui se sont fortement et courageusement opposés à leurs mauvais et tyranniques desseins. Pour moi, je ne les aime ni ne les crains : s'ils m'ôtent de la pratique, en récompense il m'en vient d'ailleurs et ne veux de leur amitié pour quoi que ce soit.

J'aime sur toutes choses la candeur, la pureté et la simplicité. tant en mes mains et mes actions qu'en ma profession que j'honore et que j'aime sur toutes les autres ; mais Dieu me garde d'embrasser les opinions de cette misérable secte, qui est tout à fait indigne d'un honnête homme.

✎ 8 janvier 1650. — Il est vrai que cette même année (1609) il mourut ici un grand pendeur de charlatan qui en a bien tué pendant sa vie et après sa mort par les malheureux écrits qu'il nous a laissés sous son nom, qu'il a fait faire par d'autres médecins et chimistes de deçà et delà.

C'est Josephus Quercetanus, qui se faisait appeler à Paris le sieur de la Violette, lequel était un grand charlatan, un grand yvrogne et un franc ignorant, qui ne sçavoit rien en latin, et qui n'étant de son premier métier que garçon chirurgien du païs d'Armagnac, qui est un pauvre pays, passa à Paris et particulièrement à la Cour pour un grand mé-



*Hæc Quercetani, corpus quæ pinxit. Imago est  
Ingenio at melius pingitur ille suo.  
Iunge animam membris, quæ docta pingitur<sup>arte</sup>  
Scriptorum, et totus tum tibi pictus erit.*



decin parce qu'il avait appris quelque chose de la chymie en Allemagne. Je ne vous dirai rien de ce monstre davantage : il y en a bien encore à dire, mais vous en sçavez peut être plus que moi. Le meilleur chymiste, c'est-à-dire le moins méchant n'a guère fait de bien au monde, et celui-là y a fait beaucoup de mal, aussi bien que ceux qui l'ont suivi et imité <sup>1</sup>.

✿ 8 janvier 1650. — M. du Rier est un pur menteur, je ne l'ai veu ni cherché, je n'en ai point le loisir : dès que j'en ai quelque peu et que je sçai quelque chose, je vous écris ; brûlez mes lettres quand vous voudrez ; mais je vous ai dit purement la vérité.

S'il revient (du Languedoc, et que je le puisse voir, je lui tâterai finement le pouls.

Si M. de Rier ne sçavoit que mentir et la circulation du sang, il ne sçavoit que deux choses dont je hais fort la première et ne me soucie guère de la seconde, *quidquid dixerit noster anthropographus*<sup>2</sup>.

S'il revient, je le mènerai par d'autres chemins plus importans en médecine que la prétendue circulation.

✿ 8 janvier 1650. — Le docteur Bourdelot est

---

1. Joseph Duchesne, seigneur de la Violette, était docteur de Bâle. Henri IV le nomma son médecin ordinaire et l'on comprend la fureur que ce choix inspira aux bons régents de la S. F. M. P.

2. Ainsi cet excellent Patin ne s'intéresse en rien à la circulation du sang, quoi que Riolan en ait pu dire dans son *Anthropographie*. N'est-ce pas d'un jugement bien avisé, pour un donneur de verges de cette trempe ?

aussi *de genere hoc*. Il ment presque autant qu'il parle, et quand il peut il trompe ses malades aussi. Il s'est ici vanté en de bonnes maisons qu'il étoit l'inventeur de la circulation du sang et que ses compagnons faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour lui en ôter le nom. Il est courtisan à yeux enfoncés, grand valet d'apothicaires et de toute la forfanterie arabesque, menteur effroyable, joueur et pipeur ; il a été garçon apothicaire, *in tonstrinâ*<sup>1</sup> *paternâ educatus* ; il a été plusieurs ans en Italie.

A quoi peut être bon cet homme ? *Rem magnam præstat si bonus esse potest*. Ce que je ne dis point de lui par principe de médisance, mais de pure vérité, *de solo impulsû* que je désire que vous sachiez par mon organe la vérité de cet homme *qui magis est mihi notus quam tibi*.

✎ 8 janvier 1650. — *Stibio nunquam utor*, Dieu merci et M. Nicolas Pietre, *quo nomine et aliis multis ejus manibus benè precor* : mais j'en vois ici très souvent d'horribles et principaux effets, même de la main des maîtres, principalement depuis cinq ans que les charlatans en ont eu l'audace ouverte et l'effronterie entière, *summo duce Archiatron comite*<sup>2</sup>.

---

1. Boutique de barbier. Pour cette fois, la postérité semble avoir en partie ratifié les attaques de G. Patin ; Bourdelot appelé à la cour de Suède précisément à l'époque où Patin écrit cette lettre à Spon, passe pour avoir exercé sur la jeune reine Christine une influence fâcheuse. Imbu des principes d'Épicure, il sut, dit-on, les infuser à son élève. N'allons pas jusqu'à dire, comme n'aurait pas manqué de le faire Patin, qu'il est responsable de l'assassinat de Monaldeschi.

2. Vautier, premier médecin du Roi.

Lequel confesse bien avec les médecins de Paris que c'est un poison s'il n'est préparé à sa mode, qui est *secretum secretissimum et arcanum non revelandum*, et néanmoins le sien tue comme celui des autres.

☞ 6 mai 1650. — Nous avons ici quelques charlatans *lucro invigilantes, etiam cum aliqua turpitudine*; mais ils sont bien plus déliez que votre collègue. Ces grandes, fréquentes et importunes ordonnances de tant de drogues en faveur des apothiquaires sont tout à fait ici décriées parmi nous : il n'y en a guères des nôtres que M. Guénaut qui en fasse. Encore ne rougit-il de rien, tout lui est bon *modo faciat rem; habet frontem meretricis, nescit erubescere*.

☞ 8 juillet 1650. — Je connois le médecin anglois nommé Bort; c'est un grand garçon de 50 ans, des yeux enfonchez, une voix éclatante, fort embarrassé de l'opinion qu'il a d'être fort habile homme, qui ne croit personne être médecin s'il n'est aussi chimiste; il hait fort la saignée et en médit aparament.

☞ 16 août 1650. — Ovide étoit un bel esprit et je relirais volontiers ses œuvres si j'avois le temps. Pour le surnom de *Naso* il me pourroit convenir par la sympathie que j'ai avec les grands nez et la haine que je porte aux camus qui sont presque tous puans et punais, comme le Gazzettier

~~~~~

Renaudot contre qui je gagnai ce beau procès du 14 août 1642. Aussi me souviens-je qu'en sortant du Palais ce jour-là, je l'abordai en lui disant : « Monsieur Renaudot, vous pouvez vous consoler, car vous avez gagné en perdant. — Comment donc ? me répondit-il. — C'est, lui dis-je, que vous étiez camus lorsque vous êtes entré ici, et que vous en sortez avec un pied de nez. »

Cela arriva un mois après que j'eus l'honneur de vous connoître en cette ville <sup>1</sup>, et cette année me fut avantageuse par ces deux rencontres. à quoi on peut ajouter la mort du cardinal de Richelieu que je haïssois pour tant de mal qu'il a fait, tant de sang innocent qu'il a répandu, et tant d'impôts dont il a ruiné la France.

✿ *Août 1650.* — Le sieur Beda des Fougerais n'est point mis au rang des honnêtes gens : il est chymiste et empirique et fait ce qu'il peut pour gagner avec effronterie et indépendance, sans assaisonner son fait de nulle prudence. Il fait rage de promettre de son côté, et d'en sçavoir bien plus que tous les autres, que tel ou tel que ne sçavoit que saigner et purger, mais que lui a de grands se-

---

1. Cette lettre tranche une question à laquelle Pierre Sue fait allusion dans son préambule aux lettres latines. Il dit, et d'autres ont répété après lui, que, malgré leur correspondance si active, Patin et Spon ne se sont jamais vus. Comme on le constate ici, ils s'étaient rencontrés à Paris en 1642 : on pouvait d'ailleurs pressentir qu'ils avaient eu un commerce antérieur à leurs lettres, car Spon écrit à Patin : *Mon cher patron...* Voir les lettres inédites de Spon insérées dans ce volume.)



crets etc. *Sic omnibus et singulis detrahendo omnium odio dignus erit.* Quand il changea de religion, en cas qu'il en ait quelque'une, son père même dit qu'il ne s'en étonnoit point, qu'il l'avoit reconnu impie, luxurieux et idolâtre de l'argent.

Il a par ci devant été grand donneur d'antimoine, mais il en a été si mauvais marchand qu'il s'en est retiré.

Il ne laisse pas néanmoins de promettre merveilles à tous ceux qu'il rencontre disposez et capables d'être trompez par lui : *quæ quidem omnia de Elia Beda sunt verissima* ; je n'aime ni à mentir ni à médire, aussi n'est-ce pas par principe de médisance que j'en parle, mais en pure vérité afin que vous le sçachiez et que vous connoissiez ce personnage qui est valet d'apothiquaires et grand cajoleur de belles femmes, desquelles il a quelquefois été fort maltraité. *Utinam sapiat in posterum !*

☞ 5 septembre 1651. — Nous perdimes la semaine passée deux de nos compagnons, sçavoir Messieurs Cornuti et Yon, dont le premier est mort du couteau dont il avait égorgé les autres, sçavoir de juleps cordiaux, de tablettes et poudres cordiales, le tout en faveur des apothicaires dont il recherchoit l'amitié *per fas et nefas*.

Il a même pris de la thériaque et de l'antimoine en sa maladie, et ainsi *incidit in foveam quam fecit*.

☞ 22 septembre 1651. — Nous avons ici ma-

lade un méchant fripon de notre métier qui est M. Élie Beda des Fougerais : mais je ne puis croire qu'il en meure. Il donne souvent de l'antimoine, mais il n'en prendra pas pour luy.

Je ne croy pas qu'il y ait sur la terre un charlatan plus déterminé et plus perversi que ce malheureux chimiste, boiteux des deux cotez comme Vulcan, qui tue plus de monde avec son antimoine que trois hommes de bien n'en sauvent avec les remèdes ordinaires. Je pense que si cet homme croyait qu'il y eut au monde un plus grand charlatan que luy, il tâcherait de le faire empoisonner.

Il a dans sa pochette de la poudre blanche, de la jaune, de la rouge. Il guérit toutes sortes de maladies et se fourre partout.

☞ 5 juillet 1652. — Hier est mort dans son lit, d'une fièvre continue maligne, le sieur Vautier qui était le premier médecin du Roi, et le dernier du Royaume en capacité, et afin que vous sachiez qu'il n'est pas mort sans raison, il a pris de l'antimoine par trois fois, pour mourir dans sa méthode, par le consentement et le conseil de Guenaut.

S'il fut mort il y a sept ans, il aurait épargné la vie à plusieurs honnêtes gens qu'il a tuez par son antimoine.

L'autorité de sa charge l'entretenoit en crédit. Il disait entr'autres que les médecins de Paris avaient raison de dire que l'antimoine était un poison, mais qu'après sa préparation il ne l'étoit plus;



néanmoins cette bonne préparation lui a manqué. C'est une place vacante pour laquelle le Cardinal Mazarin cherche 3.000 pistoles.

Voilà un de mes compagnons qui dit qu'on l'a offerte à Guenaut à ce prix-là, qui l'a refusée, et qu'il croit que Valot les donnera. Ainsi tout est à vendre, jusqu'à la santé du Roi.

☞ 21 oct. 1653. — Le docteur Bourdelot se fait porter en chaise, suivi de quatre grands estafiers. Il n'en avait par ci-devant que trois, *sed a paucis diebus quartus accessit*, depuis, dit-on, que le Mazarin lui a donné, d'autres disent qu'il ne lui a que promis, une Abbaye de 4.000 livres de rente. Ne voilà pas du bien d'Église bien colloqué et dignement employé ?

Notre maître Bourdelot s'est vanté à un de mes amis en secret qu'il auroit l'abbaye qu'on lui a promise, qu'il y avoit entre nous et la Suède quelque grabuge, *quo composito* il deviendrait abbé (mon Dieu que le bien d'Église est bien employé !) mais que si ce grabuge ne s'accordoit pas et qu'il y fallût envoyer un homme de deçà, qu'il espéroit d'avoir la commission de cette légation.

Ne serez vous pas tout ravi de joye quand vous l'entendrez nommer monsieur de Bourdelot, Ambassadeur pour le Roi Très Chrestien vers la Sérénissime Reine de Suède ?

☞ 30 décembre 1653. — J'ai vu ces jours passés deux petits livrets d'*Arnoldus Boetius*. Il y est qua-

lifié ci-devant médecin du Vice-Roi des Indes et présentement médecin très fameux de Paris. *Parisiorum medico clarissimo.*

Sur quoi je vous donne avis que ce *clarissime* ne vit jamais guère clair. C'étoit un grand Hollandais qui avoit les yeux enfonchez et le nez aigu ; qui faute de pratique après avoir tué ici sa femme et ses deux enfans avec l'antimoine, s'en est retourné en Angleterre.

J'ai vu plusieurs malades qu'il avoit servis, mais il ne prenoit point le chemin de les guérir. Il est médecin comme je suis capitaine. Voilà comment il a été ici *clarissime*. Mais le papier souffre tout, aussi bien que la Gazette antimoniale de M. Eusèbe Renaudot.

✻ 6 janvier 1654. — Le Sr de Gorris a toute sa vie été du mauvais parti des Chimistes, des Charlatans, du Gazettier, des Étrangers, gens de secrets contre la goutte, l'épilepsie et la fièvre quarte, très malheureux praticien, qui en a bien tué avec les expériences qu'il a voulu faire, qui sçait véritablement bien du grec et du latin, mais qui l'applique fort mal, qui n'a jamais eu le courage de résister à la tentation de l'or pour quelque coyonnerie ou corruption du métier.

L'an 1647, l'Orviétan, pour mieux débiter sa drogue, s'adressa à un homme d'honneur, alors Doyen de notre Faculté, nommé M. Perreau, pour obtenir de lui moyennant une bonne somme d'argent qu'il offroit, approbation de la Faculté pour son opiate. Il en fut refusé de belle hauteur.

Ce charlatan s'adressa ensuite à de Gorris, qui reçut de lui un présent considérable et lui promit de faire signer à plusieurs Docteurs l'approbation de ce médicament qu'il vend sur le Pont-Neuf ; ce qu'il fit faire par une douzaine d'autres affamez d'argent qui furent les deux Chartier, Guenaut, le Soubs, Rainssant, Beaurains, Pijart, du Clédât, des Fougerais, Renaudot et Mauvilain. Cet imposteur italien, non content de telles signatures, tâcha d'avoir l'approbation entière de la Faculté et pressa le nouveau Doyen, qui étoit M. Pietre mon prédécesseur, de la lui faire donner moyennant 400 écus qu'il lui offroit sur l'espérance de mieux débiter sa drogue.

Ce nouveau Doyen ayant appris de la propre bouche du charlatan tout ce que de Gorris lui avoit fait, lui demanda cette approbation et dès qu'il l'eut il fit assembler toute la Faculté où il se rendit délateur contre ces douze Messieurs, qui, aiant avoué leur faiblesse et leur mauvaise action furent chassés de la compagnie par un décret solennel. On les a pourtant rétablis avec de certaines conditions et notamment celle de demander pardon à la Compagnie en pleine assemblée.

❧ 6 janvier 1654. — L'an 1640 un de nos docteurs, d'esprit satirique et malin, fit courir ici un libelle diffamatoire, intitulé *Bibliotheca Patinica*, où il n'y a point d'autre mal de moi, mais où plusieurs docteurs de ce temps-là sont fort maltraitez.

Cette bibliothèque patinique a été pourtant

imprimée, mais cela s'est vu si rarement que je n'en ai jamais pu avoir une. Autrefois M. Moreau me l'avait promise, *sed immemor pollicitorum et adeo morosus factus est*, que je ne daigne lui rien demander <sup>1</sup>.

☞ 30 janvier 1654. — M. de Montmor. maître des requêtes, m'a fait promettre que je l'irois voir une fois la semaine, mais je n'ai pas promis que ce serait à dîner; on perd trop de temps en de telles cérémonies. Je dîne céans à mon aise en un quart d'heure.

Je pense qu'il prétend aussi que je sois son médecin, mais je ne sais si nous accorderons bien, car il aime la chimie. Il n'est pas encore détrompé tout à fait de l'antimoine qui est ici fort déchu et décrié. Sa femme même qui est d'un esprit curieux

---

1. *Morosus*? l'homme auquel il témoigne si fidèle amitié par le portrait gravé dont nous donnons une reproduction! Pour le plaisir de faire un à peu près en latin: Moreau, *morosus*, Patin se serait brouillé avec son meilleur ami.

Ce portrait de Moreau donna lieu, par la suite, à une méprise singulière. La légende avait été effacée après le premier tirage, et la ligne du bas *G. Patin, Doct. Med. Paris*, avait sans doute échappé au marteau du planeur. Le cuivre tomba plus tard entre les mains d'un marchand de portraits qui crut posséder les traits de Guy Patin.

Il se hâta donc de faire graver comme légende: *GUYO PATINUS, Doct. Med. Paris*, et de débiter ce portrait comme l'image authentique du doyen. Naturellement, on rencontre aujourd'hui ce portrait de Moreau avec le nom de Patin bien plus souvent que le tirage original que nous reproduisons.

Remarquons ici que Patin et Spon, bons latinistes tous deux, n'étaient pas d'accord sur la forme latine du nom de Moreau. Patin l'appelle ici *Morellus*, et Spon préfère *Moræus*. Voir la correspondance de Spon avec Patin à la fin du volume.)



*Ad nobilissimum eruditissimūq. virum D. D. RENATVM MOREAV*  
*Doctorem Medicum Parisiensem, Medicæ facultatis Decanum, et*  
*Chirurgiæ Professorē regium.*

*Executus ars MORELLE, tam sibi imagine dante.*  
*Exhibet ingenium BIBLIOTHECA tuum.*

*J. Pons. Dect. M. d. P. g.*





*versatur in eâ heresi.* Elle est aussi pour la poudre des Jésuites <sup>1</sup> de laquelle je n'ai vu dans Paris aucun bon effet.

Il avoit autrefois pour médecin M. Moreau qu'il m'a dit n'avoir quitté que pour être trop vieux, sourd et presque aveugle. Depuis il avoit pris un pauvre cancre, race de Juif, nommé Daquin <sup>2</sup>, qui est un grand charlatan et qui avoit autrefois suivi la Reine mère. C'est un médecin de la cour qui est véritablement court <sup>3</sup> de science, mais riche en fourberies chimiques et pharmaceutiques.

Ce sont des médecins de la secte des Guenaut, des Fougerais, Vautier et autres tels sophistes lesquels disent qu'il ne faut point tant étudier pour être médecin, que puisque le peuple veut être trompé, qu'il le faut tromper, lui couper la bourse, et puis après que le Diable l'emporte s'il veut.

☞ 2 mars 1654. — Des Fougerais donna depuis peu de l'antimoine à l'archevêque de Smyrne : le pauvre homme en mourut le lendemain. Un homme de bien après tant de malheurs s'en abstiendrait à bon escient. Mais c'est un article fondamental du chef de leur secte qu'il faut plumer l'oyson tandis qu'on le tient.

☞ 26 may 1654. — La seconde apologie des Messieurs de la Faculté de Montpellier n'a point

---

1. Le quinquina.

2. Daquin, nommé peu après médecin du Roi.

3. Jeu de mot valant la plupart de ceux que Patin fait en français.

de crédit du tout. Ce ne sont que des injures mal fondées et mal digérées. M. Merlet dit que ce sont les antimoniaux de notre Faculté qui en ont payé l'impression.

Elle est ici méprisée des uns et des autres à cause des injures atroces et cruelles et fausses qui y sont contre M. Riolan. Pour toutes les miennes elles sont grotesques et gaillardes. Ce livre n'a jamais été fait par Courtaud à Montpellier, mais à Paris par M. de Gorris, Gastier, Madelin et autres tels coquins et cocus.

☞ 26 mai 1654. — L'antimoine, duquel on ne parle plus guère ici qu'avec détestation, reçut hier ici un vilain coup de pied chez un Conseiller de la Cour, nommé M. de Villemontel, dont la fille mourut, âgée de 14 ans. *ex duplici sibi dosi porrecta à reverendis viris, magistris nostris, turpissimis pharmaceorum mancipiis*, D. de Bourges et Rainssant, *quibus tale facinus est familiare*; l'un est gendre d'apothicaire, l'autre est fort leur serviteur, tous deux fort affamez.

☞ 26 août 1654. — On dit qu'en Hollande le nombre des malades est effroyable. Ils meurent tous nonobstant le fréquent usage des sudorifiques.

Où est-ce que ces gens-là ont appris la médecine? Saigner très peu ou point du tout; purger peu et avec des poudres, des pilules ou de l'antimoine, et puis faire suer les malades, qui ont les vaisseaux, le ventre et l'habitude du corps pleins

d'ordures et de beaucoup d'impuretez : n'est-ce pas là être des bourreaux plutôt que des médecins ?

✿ 6 février 1655. — Hier 5 février mourut M. Lienard âgé de 66 ans, avec pluralité d'enfans et assez peu de bien, quoique toute sa vie il n'ait rien épargné pour en attraper : travail effroyable et tout à fait immodéré, finesse, fourberie, imposture, impudence, mensonges, apoticaire, chirurgien, sage-femme, opérateur, *artes Guenaldicæ, pravæ, ventitæ*, tout lui étoit bon pourvu qu'il en vint de l'argent.

✿ 23 février 1655. — C'est Guenaut qui a causé tous les désordres que l'antimoine a produits dans Paris par son avarice.

On peut dire très véritablement de cet homme : *Habet frontem meretricis, nescit erubescere.*

✿ 9 avril 1655. — Notre maître Akakia, par ci-devant Professeur du Roi à la place de M. Seguin, n'osant entreprendre de faire des leçons publiques, après avoir occupé cette chaire plusieurs années sans en faire<sup>1</sup>, enfin l'a quittée et a mis en sa place M. Deniau, lequel fera demain sa harangue d'entrée.

✿ 21 avril 1655. — A Paris il y a point de police ; aussi est-ce une chose honteuse combien

---

1. Un professeur qui reste des années sans faire son cours, et qui, relativement conscient de son devoir, quitte la place à un plus jeune !!! Rien de tout cela ne se verrait plus de nos jours. Le sens moral du public s'améliore.

les barbiers en tuent ici tous les ans, sans qu'aucun en soit châtié.

Je vous assure que nous haïssons à Paris les chirurgiens à l'égal et peut-être plus que les apothicaires, vu qu'ils sont également insolents, joint que ce sont des compagnons du païs d'adieusias qui promettent merveilles de leurs secrets à ces pauvres jeunes gens *quos impura Venus ut plurimum momordit*.

☞ 21 avril 1655. — Du Galien grec-latin de M. Chartier cinq volumes restent à faire.

La maison est ruinée, la veuve est chargée de six enfans. Elle est chicanée par trois autres enfans du premier lit dont l'aîné, Jean Chartier, est gueux comme un peintre, il n'a point de pain ; il est si misérable que pour épargner le louage de sa chambre, M. l'évêque de Coutances lui a permis d'aller occuper une chambre dans le Collège Royal d'où les autres professeurs du Roi veulent le chasser. et plaident pour cet effet contre lui <sup>1</sup>. Il doit

---

1. Patin injurie les Chartier, quand l'occasion s'en présente, et leur fait un crime de leur misère. Celle-ci apparaît cependant bien honorable quand on considère l'œuvre à laquelle René Chartier avait consacré sa vie et sa fortune. Cette œuvre comporte 13 volumes in-folio, et représente un véritable travail de bénédictin qui aurait dû attirer à Chartier l'admiration enthousiaste de Patin, si celui-ci n'avait été aveuglé par la passion.

L'exemplaire que possède la Faculté vient de la bibliothèque de Tournefort, le célèbre botaniste. Le premier tome, qui comprend les volumes 1, 2 et 3, est daté de 1679 et porte en tête le privilège royal daté de 1677 et la composition du tableau de la Faculté en 1679. Les volumes 4, 5, 6, 7 et 8 étaient datés de 1639, mais une surcharge les

cent fois plus qu'il ne vaut : ses gages de Professeur du Roy sont arrêtés et saisis ; depuis 4 ans ils n'en ont reçu que six mois.

Il se dit médecin du Roi ; la charge en appartient à sa belle-mère, sauf à lui d'en donner douze mille livres dont il n'a pas les 12 premiers sols. Ils voudroient bien la vendre, mais n'en trouvent point de marchands, et la vente n'en vaut rien depuis neuf ans.

✻ 21 avril 1655 — Il arrive ici mille malheurs par la trop grande crédulité des malades, qui s'adressent à des garçons chirurgiens, apothicaires, charlatans, opérateurs et autres animaux ignorans et affamez du gain. Et notez que la plu-

---

a rétablis à 1679, date du 1<sup>er</sup> tome. Les tomes 9 et 10 sont datés de 1679 ; le tome 11 est daté de 1649 et le 12 de 1679. Enfin le tome 13 porte le millésime de 1679. Mais il se termine par le privilège royal accordé à l'origine le 8 avril 1639, et le texte de ce privilège donne des usages médicaux à cette époque une notion curieuse. Il dit :

René Chartier a humblement remontré que « Combien qu'Hippocrate et Galien ayent été recogneus de tout temps premiers Autheurs de la vraye Médecine rationnelle et Princes de tous les Médecins, que, sans la lecture de leurs œuvres et la doctrine de leurs escripts et préceptes aucune personne ne puisse bien sçavoir ny heureusement pratiquer la Médecine, iceux œuvres neantmoins n'ont encore jusques à présent estez tous ensemble imprimez, *in folio e regione*, Grecs et Latins ; par cette négligence des siècles précédens, plusieurs ont été perdus au détriment de la doctrine, santé et vie de tous les hommes, considérant les services que ledit sieur Chartier a rendu près de notre personne, de nos très chères et très aimées sœurs, et les grandes despences qu'il a faites jusques à présent... ordonnons... que ledit sieur Chartier puisse seul... imprimer, vendre et débiter tous les œuvres desdicts princes de Mé-

part de ces coureurs sont Provençaux, Languedociens et Gascons.

✻ 10 juillet 1655. — M. Bourdelot est toujours en son abbaye de Macé en Berri, où il plaide fort contre ses moines et les moines contre lui. Il a eu peur de l'imposition de leurs mains, et afin d'obvier à ce malheur qui pourroit arriver une autre fois, il va se faire Prêtre afin que, s'il vient à être battu et bien froté, qu'il puisse faire faire le procès à ces gens-là comme à des batteurs de prêtres.

✻ juillet 1655. — Saint-Jacques est celui qui est cause de tout le désordre, car c'est lui qui a fourré, *inconsultâ Facultate*, dans le *Codex Medicamentarius* son *vinum emeticum* d'où est venu tout le bruit et qui pour défendre ce forfait a falsifié les Registres de la Faculté l'an 1637 <sup>1</sup>. Et la

---

decine... pendant l'espace de vingt ans suivans et consécutifs.

« Et d'autant que notre célèbre Faculté de Médecine de Paris, légitimement assemblée, a déclaré que tous ceux qui professent la Médecine doivent avoir un exemplaire de ladite Edition... ordonnons que tous candidats et aspirans à la Médecine en toutes les Facultés de Médecine de ce Royaume ne puissent estre admis à aucuns actes ni receus à aucuns degrés ordinaires de Médecine, de Baccalauréat, Licence et Doctorande que premièrement ils ne soient pourvus et munis chacun d'un exemplaire des œuvres d'Hippocrate et Galien de l'édition dudit sieur Chartier et sans avoir préalablement fait paraistre avoir reçu et payé ledit exemplaire... sous peine de cent livres d'amende au profit dudit sieur Chartier... »

1. Malgré tout ce que put dire Patin, la Faculté assemblée solennellement le 29 mars 1656 décida à la majorité de 92 docteurs sur 102 que le Vin Emétique resterait au



ne l'est plus à cause que sa femme est morte il y a environ 18 mois. Vous direz que l'on avoit peur que cette pauvre femme qui avoit tant fait de plaisir à de bons compagnons en sa vie, n'en réchapât, car étant affligée d'une fièvre quarte, on lui donna tant de grains de laudanum et tant d'antimoine qu'enfin elle a été obligée de déloger de ce monde.

Pour son mari la perte n'en sera jamais si grande. Il a été savant homme et parle fort bien, mais il a été mauvais praticien et combien qu'il ait fait une thèse fort belle, *De frequenti renæ sectione*, en faveur, c'est néanmoins une chose certaine que *tota vita ægrotans laboravit* et qu'il a bien laissé mourir de pauvres malades en sa vie faute de s'être servi de cet excellent et divin remède.

☞ 19 octobre 1655. — Je viens d'une consultation avec MM. Riolan et Moreau, où j'ai appris que Valot est fort mal en cour, que la reine l'a rudement traité et presque chassé, que le roi l'a menacé et qu'il ne tient qu'à un filet. Le roi l'a appelé ignorant et charlatan.

☞ 26 octobre 1655. — Le Cardinal Mazarin a depuis deux jours fort maltraité Valot, l'a appelé charlatan et ignorant, et que c'étoit lui qui avoit fait malade le roi. On croit qu'on le chassera alors qu'il n'y pensera plus.

☞ 26 octobre 1655. — Mme d'Esguillon, nièce du Cardinal Richelieu, l'a envoyé visiter (Gas-



sendi par son médecin qui est des Fougerais, qui lui a ordonné un cautère au bras gauche. *Os hominis!* Jugez si cet homme n'a pas trouvé la pie au nid, et si ce n'est point là un bon remède pour un poumon pourri et ruiné dans une fièvre hectique ?

Mais ce charlatan là *omnem pudorem exuit*. Il est animal très effronté et très impudent. Je pense que s'il l'eût osé il lui eût ordonné de l'Antimoine. Mais il n'en a que faire, il mourra assez tôt sans cela et sans être empoisonné.

✿ 1<sup>er</sup> août 1656. — Il y a ici des Guénaut, des Fougerais, des Gorris, et autres charlatans qui ont aussi bon appétit que lui M. Bellay de Blois, et qui tâchent aussi bien que lui de faire valoir leurs fourberies. Rainssant, Bodineau, Vignon, Mauvilain, Hureau, Marès, Petit, Garbe, Tardi, Maurin, Dieuxivoye, les deux Renaudot, de Bourges, Lopès et autres affamez courent après.

✿ 24 octobre 1656. — M. Guillemeau a été un courtisan recuit et rusé, *qui privatæ rei suæ studuit, ex eo tamen laudandus* qu'il a toujours été du bon parti, et dans les bons sentimens de la méthode, de la saignée, de la paucité des remèdes, de l'antimoine et de toute la chimie qui est, à purement et proprement parler, la fausse monnoye de notre métier.

✿ 1<sup>er</sup> novembre 1656. — Notre pauvre docteur M. Chasles s'en va; il n'en peut plus; *cis paucos dies penetrabit ad plures*. Il a trop été au cabaret.

❧ *1<sup>er</sup> novembre 1656.* — La Reine avoit mandé notre Guénaut (qui est une méchante peste antimoniale) mais dès le lendemain on le renvoya de deçà : c'est un dangereux homme, auquel on auroit peine de se fier. Il n'y a que trop de médecins à la cour, Valot et La Chambre, Seguin et Esprit, Yvelin et Bodineau.

❧ *7 novembre 1656.* — La mort est bien affamée et semble ne pouvoir se rassasier de médecins. N'étant pas contente de deux excellens hommes <sup>1</sup>, elle en a pris un troisième, qui étoit bon médecin et bel esprit, mais grand yvrogne ; c'est M. Charles Le Clerc âgé de 73 ans. C'est beaucoup vivre pour un homme déréglé.

❧ *23 février 1657.* — M. Riolan le bon homme est en grand danger, il pisse beaucoup de sang ; il n'a pu se réduire à vivre sobrement et à mettre beaucoup d'eau dans son vin. Quand je l'en avertissois il me disoit qu'il avoit l'estomach vigoureux et accoutumé au vin, que celui qu'il buvoit étoit de Bourgogne, du vin vieux de trois ans, et qu'il n'étoit pas besoin d'y mettre de l'eau, qu'il étoit doux comme du lait, que je ne vivrois jamais tant que lui à cause que je mettois trop d'eau dans mon vin <sup>2</sup>.

---

1. R. Moreau, mort le 17 octobre : Guillemeau, le 20 octobre 1656. Tout excellens qu'ils fussent, ils n'ont échappé aux brocards de Patin ni l'un ni l'autre.

2. Riolan fut bon prophète. Patin mourut à 70 ans, battu de sept longueurs par l'amateur de vieux Bourgogne.







Enfin ce bon homme Riolan est mort le lundi 19 de ce mois de février 1657) âgé de 77 ans moins un jour.

☞ 13 mars 1657. — M. Bouvard a 83 ans et de plus a aujourd'hui au matin reçu Notre Seigneur, *more romano*. Il dit qu'il ne reçut aucun soulagement que de la saignée, mais ce n'est pas assez. Son poumon est usé, et ne peut plus guères mouvoir.

Il est homme dévot et caiffard, qui entend deux messes plutôt qu'une, qui va à matines, à vêpres et au salut. *Cætero vir bonus et parum sanus* qui ne pense qu'à son profit.

☞ 24 avril 1657. — La duchesse de Savoie est fort malade et l'on parle à la Cour d'envoyer un médecin à Turin, et que Valot a nommé d'Aquin à la Reine à cet effet. C'est un médecin par quartier, fils d'un juif d'Avignon, qui servit de faux témoin au procès de la marquise d'Ancre.

Celui-ci était garçon apothicaire de la feue Reine mère. Vautier et Valot et l'impunité ou plutôt l'iniquité du siècle l'ont fait passer pour médecin à la Cour, *et apud idiotas*, ce qu'il est comme je suis peintre. Mais il faut de tels médecins aux Princes, *genus hominum quod decipit et decipitur*.

☞ 8 may 1657. — La duchesse d'Orléans n'est plus grosse et ne l'a pas été, ce n'étoit qu'une suppression qui a fait faire à Guénaut un voyage à

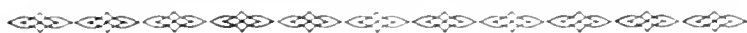


Blois d'où il est revenu tout tel qu'auparavant, j'entends aussi méchant, aussi charlatan, et autant déterminé à tout pourvu qu'il y ait des écus blancs à mettre dans son saquet. *Sunt verba hominis super omnia lucro addicti.*

☞ 2 juin 1657. — Gargantua c'est Valot qu'on appelle ainsi à la Cour depuis qu'il tua Gargant, intendant des finances, avec son antimoine) ne peut pas entrer en comparaison avec un si honnête homme.

☞ 8 juin 1657. — Le bon homme Riolan avoit l'esprit étonné *et quasi percussam gerebat mentem metu mortis quasi proximæ, vel saltem non admodum abfuturæ; tertio angebatur de lucro admodum imminuto. imò potius penè nullo, se voyant méprisé des malades chez lesquels il étoit fort incommode, et des médecins même, desquels il se voyoit abandonné, nec amplius ut antea vocatum propter senilem imbecillitatem suis gravem et morosam, aliis autem odiosam* : je puis bien vous alléguer une autre cause, c'est qu'il étoit presque toujours malade *propter incautam victus legem.*

Il buvoit tous les jours du vin tout pur, ou n'y mettoit guères d'eau et me disoit pour excuse que c'étoit du vin vieux de Bourgogne de deux ans, de l'abbaïe de son fils à Flavigny près de Sainte-Reine, et se moquoit de moi de ce que je mettois beaucoup d'eau en mon vin, et disoit que je ne vivrois guères longtemps. Chacun a son vercoquin dans la tête, et son malheur fatal.



✿ 13 juillet 1657. — Nous sommes ici en procès avec nos Chirurgiens-Barbiers, qui ont voulu faire une union avec les chirurgiens de Saint-Cosme nos anciens ennemis. *Cosmiani illi* étoient des misérables coquins, presque tous arracheurs de dents, et fort ignorans qui ont attiré les Chirurgiens-Barbiers à leur cordelle, en les faisant participer de leurs maisons et de leurs prétendus privilèges, et entr'autres d'avoir dans leur salle en leurs examens une longue robe noire et un bonnet quarré, et en ce cas-là ils nous demandent que nous assistions à leurs actes, j'entens notre Doyen, qui y va accompagné de deux docteurs *quos tanquam fidos comites sibi deligit ad libitum*. Ils parlent des dégrez de Bacheliers, et de licences et autres telles cérémonies et vanités tout à fait indécentes à de tels laquais bottez.

La cause s'en plaidera pendant un mois et je crois que les desseins audacieux de cette superbe racaille seront bridez et régléz et en attendant notre Doyen n'assiste à aucun de leurs actes.

Ces chirurgiens de Saint-Cosme ne sont-ils pas plaisans ? Ils ont une permission du Roi d'environ 300 ans dans laquelle il leur est fait licence de s'assembler : ils prétendent, ce disent-ils, de ce mot de *licence* qu'il leur est permis de faire des licentiez en chirurgie, ce qu'ils n'ont pourtant jamais entrepris par ci-devant, *quod si illis concederetur, statim convolarent ad Doctoratum*, et nous feroient des docteurs *pas latins*, qui ne sauroient ni lire ni écrire <sup>1</sup>.

---

1. Le procès de la Faculté avec les chirurgiens barbiers



☞ 17 juillet 1657. — M. de Solignac ne m'a jamais fait peur ni envie ; mais il s'est vanté qu'il ne voulait point faire de visite qu'on ne lui avançât une demie pistole ; et vouloit être payé avant le coup, comme les bourreaux. Il faisoit des ordonnances de trois pages *in gratiam pharmaco-peorum, ut posset sibi perfidam istam gentem demereri*.

☞ 5 octobre, 23 novembre et 4 décembre 1657. — Jeudi prochain nous avons une thèse touchant le thé, dédiée à M. le Chancelier qui a promis d'y venir. Le portrait dudit Seigneur y sera, qui a coûté trente pistoles à graver.

Le fils d'un chirurgien nommé Le Large en dédiera pareillement une autre au sieur Guenaut, mais je ne sçai s'il permettra que l'on y mette son portrait car ce seroit une laide chose : il ressemble fort à un singe, ou à un magot et à une guenon.

Il y a ici une grosse querelle entre Guenaut et Valot. Ce sont deux méchantes bêtes. Le public n'y perdrait rien s'ils s'étoient mangés tous deux, *aut mutuis vulneribus se confodissent*.

Nous avons ici notre maître Guenaut fort malade d'une rétention d'urine qui ne lui est venue que d'avoir fait la débauche et d'avoir bu du vin d'Espagne qui lui a picoté la vessie. Si c'étoit un homme de bien il en pourroit mourir, mais comme

---

tient une place considérable au tome XIV des *Commentaires de la Faculté*, pendant le décanat de Blondel. L'arrêt coûta cher à obtenir : Blondel transmit la dette à son successeur Morisset (voir page 125, et La Présidence des thèses de doctorat au temps de Guy Patin. *Passé para-médical*, 1910, n° 6).





il ne vaut rien, Dieu le laissera ici plus longtemps pour lui donner le loisir de s'amender.

Guenaut est fort embarrassé de son mal : il pisse mieux qu'il ne faisait par ci-devant, mais ce n'est jamais sans douleur. *Inde suspicio calculi in vesicâ latentis*. Et en cas qu'il ait la pierre, il ne sait s'il doit se faire tailler ni par qui, vu que le roi des tailleurs est mort, qui étoit feu M. Colot. Si cette maladie l'emporte à la fin, nous avons ici vingt-cinq ou trente petits coquins qui deviendront bien penauds et à qui l'oreille baissera bien. Il a la tête d'or et d'argent, car il ne parle que de cela : *hœc unum habet in votis*, mais le reste est de terre et de fange.

☞ 23 novembre 1657. — Les carabins de Saint-Cosme n'ont osé venir à la preuve de leurs prétendus privilèges au Parlement.

C'est une race de méchants coquins, bien extravagans, qui ont des moustaches et des rasoirs et outre cela disent qu'ils ont des secrets contre la vérole. *Talibus officiis et verbis mendacibus stulta plebecula deluditur*.

☞ 18 juin 1658. — M. de Lorme, médecin de Cour et surintendant des Eaux de Bourbon y est mort : il n'étoit pas ignorant, mais grand charlatan et effronté courtisan.

☞ 24 septembre 1658. — Bourdelot n'est guère mieux à ce que m'en ont appris deux des nôtres qui l'ont quitté pour ses inepties. Il est tout atra-

biltaire de corps et d'esprit, sec et fondu, qui dit que tout le monde est ignorant, qu'il n'y a jamais eu au monde de philosophe pareil à M. Descartes, que notre médecine commune ne vaut rien, qu'il faut des remèdes nouveaux et des règles nouvelles, que tous les médecins d'aujourd'hui ne sont que des pédans avec leur grec et leur latin, et qu'ils n'ont pas l'esprit de s'attacher à la recherche de quelques remèdes non vulgaires, *quorum novitate capiantur et alliciantur ægri, qui volunt decipi.*

☞ 10 décembre 1658. — Champier valoit cent fois mieux que ce *Comes Archiatron* d'aujourd'hui <sup>1</sup> *qui nihil est aliud quam ignarus et ineptus, nebulo, magnus agyrta*, qui fait l'entendu par l'autorité que lui donne sa charge, et dans laquelle il n'est entré que par une grande porte dorée <sup>2</sup>.

Il importe aux gens de bien que l'on sçache qui ont été ces trois hommes Héroard, Vautier et celui-ci et comment on choisit les médecins à la Cour.

☞ 13 may 1659. — Notre des Fougerais, M. Elie Beda est allé à Bourbon, mais il est malaisé qu'il en reçoive grand soulagement. Il a été homme fort déréglé toute sa vie : il buvoit beaucoup et du vin tout pur.

---

1. Antoine Vallot.

2. Allusion à la somme que Vallot avoit, disoit-on, versée à Mazarin pour obtenir la charge de premier médecin du Roi. (*Comes archiatron.*)



Ce seroit grand dommage de lui, à ce qu'il dit.

Notre siècle est plein de charlatans *in utrâque materiâ medicâ et politicâ*.

✿ 13 juillet 1660. — J'ai vu un malade depuis trois jours que Picoté de Belestre avoit entrepris de guérir et d'où il a été chassé ignominieusement.

Je vous le dis en vérité, ce n'est qu'un malheureux coquin, fort étourdi, bien ignorant, *nequidem medicus sed planè mendicus* <sup>1</sup>. Il est si gueux qu'il en feroit pitié s'il n'étoit fou et que la tête lui tourne de vanité <sup>2</sup>. Il cherche des amis qui luy donnent aide et secours pour envoyer ses enfans en Amérique, n'ayant point moyen de les nourrir. Et certes s'il gagnait beaucoup il seroit bien heureux, il vivroit d'un métier où il ne connaît rien.

✿ 3 août 1660. — Les chirurgiens ont fait dresser une chaire à présider dans Saint-Côme en leur grande salle ; notre Doyen s'y est opposé et a présenté requête contre eux ; il a les conclusions du Procureur général, lesquelles portent que la chaire sera ôtée. Cela fera connoître à la postérité l'obstination et la malice de ces laquais bottez qui briguent pour être nommez chirurgiens de robe longue, ou médecons de *courte robe*, aussi bien que de *courte science*.

1. Encore un jeu de mots en latin.

2. Patin ne pardonne pas aux gens d'être gueux ; nous avons insisté sur ce petit côté de son caractère dans l'*Introduction*.

\*\*\*\*\*

☞ 10 septembre 1660. — Nos chirurgiens sont la plupart de grands coquins, *putidissimi nebulones, iniquissimi ardeliones*. Par le moyen du premier Barbier du Roy, qu'ils aimeroient mieux avoir pour chef que d'être soumis à notre Faculté, qui les a élevez, conservez et entretenus jusques à présent, ils ont obtenu un arrêt d'en haut portant deffense d'exécuter notre arrêt contr'eux.

Dès le lendemain ils ont commencé à nous morguer et à faire remettre sur leur porte le mot de *Collegium* qu'ils avoient effacé. Voilà une race de vipères qui continuellement se rebelle contre la justice et l'honnêteté. Les voilà pourtant sanglez et réduits au devoir.

Il y a encore d'honnêtes gens en France qui savent combien un médecin est incomparablement au-dessus de ces misérables ignorans, et je ne me glorifie pas peu d'avoir contribué à leur abaissement.

Les chirurgiens de Saint-Côme veulent continuer leur félonie, disant que le premier Barbier est leur chef. Ne voilà pas de méchantes pestes! Ils sont fous, enragés et ne savent à quel saint se vouer de peur de perdre leurs robes et leurs bonnets cornus.

☞ 14 décembre 1660. — Le doyen de charge a environ six cents francs pour les peines extraordinaires qu'on a pendant les années du Décanat, et encore davantage s'il veut dérober comme on dit que quelques uns ont fait autrefois, entr'autres le Vignon et le petit Saint-Jacques qui tous deux

sont morts ; ce dernier étoit fou ; il avoit autrefois représenté Guillot Gorju à l'hôtel de Bourgogne <sup>1</sup>.

☞ 7 mars 1661. — Ce matin le Mazarin a reçu l'Extrême-Onction, et de là est tombé dans une grande faiblesse : il a reproché à Valot qu'il

1. Le renseignement si bref que donne ici Patin sur le doyen Harduin de Saint-Jacques est des plus intéressants ; il semble avoir échappé aux chroniqueurs qui se sont occupés de l'Hôtel de Bourgogne et de ses principaux protagonistes.

Victor Fournel, dans son volume, *les Spectacles populaires et les artistes des rues* (Paris, 1863), consacre tout un paragraphe à Guillot-Gorju ; mais, selon lui, Harduin « appartenait probablement à la famille de ce Harduin de Saint-Jacques qui était doyen de la Faculté de médecine pendant que Guillot-Gorju brillait à l'Hôtel de Bourgogne ».

Si l'on en croit ses biographes, Bertrand Harduin était fils d'un apothicaire de la rue Saint-Jacques. Il commença ses études de médecine, mais bientôt il abandonna l'École de la rue de la Bûcherie pour courir la province avec une compagnie d'*opérateurs*. C'était lui qui faisait le boniment sur l'estrade et attirait par ses bons mots les chalands, amateurs de panacée universelle.

De retour à Paris, il se sentit de force à remplacer à l'Hôtel de Bourgogne Gaultier Garguille qui venait de mourir, et il débuta dans la farce en 1634 sous le nom de Guillot-Gorju. Il jouait principalement les rôles de médecins ridicules. Les études médicales qu'il avait amorcées lui permettaient d'aiguiser singulièrement les traits de ses satires ; aussi obtenait-il les applaudissements du public, et il est probable que Molière profita beaucoup du souvenir de ses saillies. Doué d'une mémoire prodigieuse, il énumérait avec une volubilité imperturbable les noms d'une infinité de drogues, ou de maladies, ou d'instruments. « La gravure de Leblond, dit Fournel, le représente en manteau long, ses grandes jambes maigres dessinées sous un maillot collant, le couteau de bois passé à la ceinture, coiffé d'un chapeau mou à larges bords relevés devant et derrière et abaissés sur les oreilles, avec une figure rébarbative, des

est cause de sa mort. Ilier à deux heures dans le bois de Vincennes, quatre de ses médecins sçavoir Guenaut, Valot, Brayer et des Fougerais *alter-quoient* ensemble et ne s'accordoient pas de l'es pèce de la maladie dont le malade mouroit. Brayer dit que la rate est gâtée ; Guenaut dit que c'est le foie ; Valot dit que c'est le poumon et qu'il y a de l'eau dans la poitrine : des Fougerais dit que c'est

moustaches de chat en colère, et au menton des houppes pointues de poils blancs. »

Tel est bien le portrait que nous trouvons de lui dans une collection théâtrale du XIX<sup>e</sup> siècle et que nous reproduisons.

Patin affirme que ce Guillot-Gorju fut doyen de la Faculté de médecine, et il l'accuse d'avoir volé ses collègues.

Les *Commentaires de la Faculté* nous montrent qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il y eut trois docteurs régents du nom de Harduin de Saint-Jacques, et que tous trois parvinrent au décanat. Duquel veut parler Patin ?

Le plus ancien, Philippe Harduin, fut doyen de 1616 à 1618. En 1626, sous le premier décanat de Nicolas Piètre, il était l'*antiquior magister*. En 1627-28, il disparaissait du tableau.

Le second, Gabriel Harduin, fut doyen de 1620 à 1622. Il meurt et disparaît du tableau en 1645.

Le troisième, Philippe Harduin *filius*, fut doyen en 1636 et 1637. C'est à lui que Patin fait la guerre pour avoir introduit frauduleusement, dit-il, l'antimoine dans le Codex. Mais ce ne peut être le doyen qui jouait à l'Hôtel de Bourgogne, puisque Patin écrit en 1650 : *Tous deux sont morts* (Le Vignon et le petit Saint-Jacques) ; or Philippe Harduin *filius* figura au tableau des régents jusqu'en 1677.

L'accusation de Patin ne pourrait donc s'appliquer qu'à Gabriel Harduin.

Mais, en dehors de la différence des prénoms, il suffit de noter que Gabriel mourut en 1645 et Bertrand (Guillot-Gorju) en 1648. Il ne peut donc rien subsister de l'entre-filet venimeux de Guy Patin.



HARDUIN DE SAINT-JACQUES

Un pseudo-doyen de la Faculté de Médecine au XVII<sup>e</sup> siècle.







un abcès du mesentère et qu'il en a vuide du pus qu'il a vu dans les selles, et en ce cas là il a vu ce que pas un des autres n'a vu.

Ne voilà pas d'habiles gens ? Ce sont les fourberies ordinaires des Empiriques et des médecins de Cour.

✿ 24 octobre 1662. — Notre M. Pietre est au lit malade d'un abcès du ventre qu'il vuide avec de grandes douleurs : cela vient du colon. Je pense qu'il en guérira ; c'est un homme sçavant, mais qui devient tout atrabilaire, par ambition et d'avarice. Otez lui ces deux passions, c'est un des premiers hommes du monde, comme il est des plus sçavans.

✿ 17 novembre 1662. — M. Alexandre Morus est guéri d'une fluxion sur la poitrine avec une fièvre continue. Son médecin étoit assisté des bons et fidèles conseils de Monsieur Elie Beda, sieur des Fougerais, vénérable ou plutôt détestable charlatan s'il en fut jamais. Mais il est homme de bien à ce qu'il dit et n'a jamais changé de religion que pour faire fortune.

✿ 8 décembre 1662. — Guenaut est trop chiche de louanges si ce n'est pour ceux qui lui sont dévoués, tels que sont des Fougerais, Brayer, Rainssant, les deux Gazettiers, Dieuxivoye qui se prostituent trop librement au Dieu Plutus, *ut faciant rem, si non rem quocumque modo rem*. Ni l'honneur de leur profession, ni leur conscience



ne les retiennent point ; ils courent au gain à bride abattue et tachent de faire d'une profession pure et saine une pure cabale et imposture publique.

☞ 23 mars 1663. — M. Bouvard m'a dit autrefois qu'il avait entretenu le feu Roy du mérite et de la capacité de quelques médecins par les mains de qui Sa Majesté avoit passé, que le Roy s'écria : « Hélas que je suis malheureux d'avoir passé par les mains de tant de charlatans ! » Ces messieurs étaient Héroard, Guillemeau et Vautier.

Le premier étoit bon courtisan, mais mauvais et ignorant médecin <sup>1</sup>. Le second était un rusé courtisan qui avoit grande envie de faire fortune. Nous étions de même licence, je sçavois bien sa portée. Enfin j'ay reconnu qu'en son fait il y avait beaucoup d'hypocrisie et de finesse, mais aussi y avait-il de la marchandise mêlée.

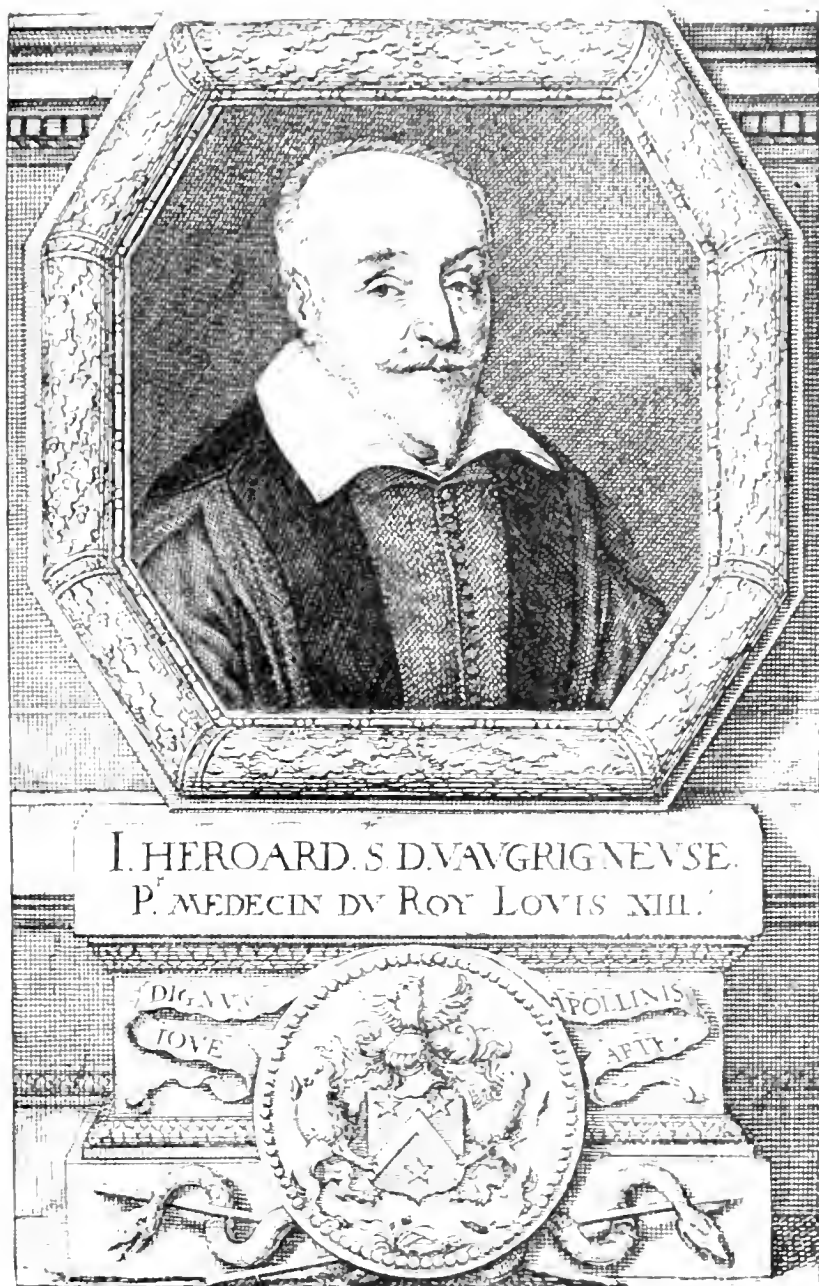
---

1. Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse, était docteur de Montpellier, de 1575. Présenté à Charles IX par Ambroise Paré comme « médecin de cheval », il resta attaché à Henri III, et était de service près de lui quand il fut frappé par Jacques Clément.

Henri IV le conserva comme son premier médecin, et l'attacha à la personne du dauphin.

Héroard a laissé un volumineux journal sur l'*Enfance et la jeunesse de Louis XIII*. Eud. Soulié et Barthélemy ont publié en 1868 les parties les plus intéressantes de ce journal (2 vol., chez Firmin Didot).

Dieu sait ce qu'ils ont laissé de côté. Sans doute le détail minutieux donné par Héroard des fonctions d'excrétion de son pupille, car les deux volumes sont encombrés d'insupportables longueurs. Louis XIII y apparaît comme un dauphin fort mal élevé, très grossier et ne témoignant en rien qu'il mériterait un jour le surnom de *Louis le Chaste*.



Gravure attribuée à Abraham Bosse.



~~~~~

Pour Vautier qui étoit un méchant Juif du comtat d'Avignon, fort glorieux et fort ignorant, il a été bienheureux de n'avoir pas été pendu. Il avoit fait de la fausse monnoye. La journée des Duppes arriva. Vautier fut arrêté prisonnier et fut dans la Bastille près de douze ans.

☞ 19 juin 1663. — On dit que les accès de la double tierce de la Reine commencent à être plus légers, et à diminuer. Guenaut qui est un animal fort menteur et qui ment comme un Moine qui se dit venir du Japon, dira que c'est son vin émétique. Mais néanmoins on dit qu'elle a le visage fort défait et cadavéreux, qui est encore un mauvais signe que l'antimoine peut avoir fait, et qu'il n'otera jamais.

☞ 22 mars 1665. — M. Pietre est encore retombé dans son mal. Il est défait et paroît vieux de 70 ans, et il n'en a que 56. Il est vrai que *multæ causæ concurrent : insatiabilis habendi cupiditas, et damnosa Medicis omnibus ἐπιζήρρη, tantopere detestata Hippocrati. Adde domesticum dæmonem femininum.*

☞ 30 juin 1665. — Guenaut a dit 4000 fois en sa vie qu'on ne sauroit attraper l'écu blanc des malades qu'on ne les trompe. Est-ce parler en homme de bien tel que doit être un médecin ? Je laisse les Eaux de Forges, l'Émétique et tels autres fatras de venins à ceux qui en abusent et aux Empiriques.



☞ 13 octobre 1665. — Quoi qu'il en soit les Apoticairens de deçà se plaignent fort et ont raison, car ils ne font guère de choses et presque rien, mais c'est encore plus qu'ils ne méritent. *Sunt enim nequissimi nebulones et turpissimi lucriones, miseri ardeliones, syrupastri et julapistæ*, comme les nomme notre *Jacobus Gunterius Andernacus* qui étoit médecin de Paris de la licence de Fernel.

☞ 4 décembre 1665. — M. de Bussi-Rabutin qui a fait l'histoire amoureuse de la Cour pour laquelle il a été par commandement du Roi mis dans la Bastille. en sortira demain.

Notre maître des Fougerais est canonisé dans son livre en deux endroits, en vertu du serment de ce qu'Hippocrate a dit : *Mulieri prægnanti pessum abortivum non dabo*. A bon entendeur salut.

☞ 12 mars 1666. — L'Hippocrate de Van der Linden n'est guère propre à étudier. Van der Linden étoit un bon homme et riche, mais qui étoit fêru de la Chymie et de la Pierre Philosophale. N'est-ce pas là pour faire un bon médecin ? Aussi haïssoit-il notre bon Galien. Il louoit Hippocrate, Paracelse et Van Helmont. en quoi il imitoit cet empereur qui avoit dans son cabinet les portraits de Jésus Christ, de Vénus, de Priape et de Floria.

Il voyoit peu de malades et ne faisoit jamais saigner. Il faisoit profession d'un métier qu'il n'entendoit guères. Enfin. il tomba malade et ne voulut pas être soigné : mais le sixième jour cet homme qui entendoit si bien Hippocrate prit deux







onces de vin émétique dans une médecine avec laquelle ce même jour il passa en l'autre monde <sup>1</sup>.

☞ 16 octobre 1666. — C'est Guenaut qui est un vieux singe, qui leur a appris toutes ces malices et fourberies. Pour feu M. Moreau, il est vrai qu'étant devenu vieux *factus est polypharmacos* soit par complaisance envers Guenaut, ou par flatterie envers les apotiquaires et peut-être pour gagner davantage : il avoit beaucoup d'enfans.

*Auri sacra fames quid non mortalia cogis pectora!*

☞ 12 mars 1668. — Votre Monsieur Picoté de Belaistre <sup>2</sup> lui promit de le guérir bientôt. Aussi lui a-t-il tenu parole car en peu de jours il l'a envoyé en l'autre monde. *Ignarus et Ignarus nebulo disertum patronum misit in cælum*. Ce Belaistre est étourdi comme un hanneton ; il tâche de payer de mine et ne sçait ce qu'il fait.

☞ 28 aout 1669. — Le 25 de ce mois est mort un des nôtres nommé M. Chartier, professeur du Roi. Il étoit à ce que j'entends fort débauché. La fièvre continue l'attrapa, dont il est mort le neuvième jour : il n'a guère été saigné, on dit qu'il a été purgé trop tôt.

---

1. Des 457 lettres latines de Guy Patin Ms. 237 . 70 sont adressées à Van der Linden. Voilà comment Patin drapait son bon ami dès qu'il est mort.

2. Voir aux lettres de Spon quel étoit le surnom mal odorant de Picoté de Belestre.

J'ai vu le père, les deux fils qui tous trois sont passez. De ces trois on n'auroit sçu en faire la moitié d'un bon médecin. Mais en ce monde les ânes et les chevaux meurent aussi bien que les mulets et les chartiers.

☞ *20 septembre 1669.* — La reine d'Angleterre est morte d'un médicament narcotique. Le Roy est en colère contre Valot de ce qu'il lui a donné une pillule de laudanum. Les charlatans tâchent avec leurs remèdes chimiques de passer pour habiles gens et plus sçavans que les autres, mais ils s'y trompent bien souvent et au lieu d'être médecins ils deviennent empoisonneurs.

Il court ici des vers sanglants contre Valot.

Le croiriez-vous, race future,  
 Que la fille du Grand Henry  
 Eut en mourant même aventure  
 Que son Père et que son Mary ?  
 Tous trois sont morts par assassin,  
 Ravailiac, Cromwell, Médecin.  
 Henry d'un coup de baïonnette,  
 Charles finit sur un billot  
 Et maintenant meurt Henriette  
 Par l'ignorance de Valot.

☞ *6 novembre 1669.* — Philippe Chartier étoit un gros garçon de 36 ans qui mangea force melons en un dîner, but rudement à la glace beaucoup de vin, tint table longtemps, mangea quantité de cerneaux et tomba malade ensuite. Dès le lendemain son compagnon de débauche fut son médecin.



ANTOINE VALLOT, premier médecin du roi.  
(D'après Philippe de Champagne.)



Peu saigné, purgé fort mal à propos dans un flux dysentérique qu'il avoit il ne tarda pas à mourir. Ainsi voilà trois Chartiers renversez.

✿ 13, 18 et 25 décembre 1669. — Je viens d'apprendre d'un des nôtres que le sieur Griselle, barbier, se défend fort bien contre Mr Cressé<sup>1</sup>, contre lequel il produit plusieurs pièces qui l'accusent d'incontinence, et de quelques mauvaises rencontres qu'il a eu ci-devant en divers lieux pour même faute et de même nature.

Au moins Mr Cressé a cette avantage que personne n'est de son côté. Plusieurs des nôtres sont déjà d'avis que par provision il faudrait le chasser de notre compagnie...

L'affaire de Mr Cressé est à la Tournelle où, en attendant qu'elle soit jugée, on en parle fort à Paris, et même fort désavantageusement aux dépens du Médecin et même de la Médecine...

Le procès de Mr Cressé est sur le bureau, mais je n'entens point dire qu'il avance ; on m'a dit que Monsieur de Molière prétend d'en faire une comédie ridicule sous le titre *du Médecin fouetté et du Barbier cocu*.

✿ 14 janvier 1670. — Notre Doyen vient de dire que Monsieur Seguin, médecin de la feue Reine mère, l'a averti qu'il nous quittoit et se

---

1. Collègue de Patin qui avait été surpris par Griselle, barbier-barbant, serrant de trop près sa femme, fort jolie. Il avait été fort malmené, et poursuivait Griselle devant le Lieutenant Criminel.



retiroit de notre Compagnie. C'est qu'il va prier Dieu et compter ses écus qu'il aime tant.

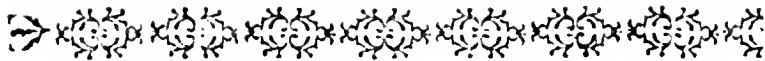
✿ 12 mai 1670. — Je vois bien souvent et presque tous les jours de la vérole, dans la curation de laquelle nos Chirurgiens sont peu intelligens bien qu'il n'y en ait pas un d'eux qui n'ait envie de s'y faire appeler maître Jean.

On pourrait accuser ces hallebardiers de S. Côme d'être cause de la fréquence de ce mal, *propter malè curatas tam multas gonorrhœas et bubones venereas qui hic grassantur.*

✿ 31 décembre 1670. — Nous avons perdu un des nôtres qui est Fiorimond l'Anglois, âgé de 65 ans. Il a fait miracle en mourant. Il est mort sans rendre l'esprit, au moins n'en eut-il jamais guères. Il étoit devenu bête et est mort de la poudre émétique d'un moine.

✿ 22 janvier 1672. — Adieu la bonne doctrine en ce païs là (Hollande) ; Descartes et les chymistes ignorans tâchent de tout gâter, tant en philosophie qu'en médecine.





## II. — Guerre à l'Antimoine.

---

✿ 8 janvier 1650. — Le vin émétique pour l'ordinaire n'est ici que l'infusion de *Crocus metal-lorum* dans du vin blanc. Pour le *Gobelet d'Anti-moine* il y a plus de vingt ans que j'en ai veu ici, et même feu M. Guenaut en avoit un dont il se servoit quelquefois aussi. Il en est mort à la fin et de la main propre de son cher oncle, *qui ipse mihi narravit* et qui en a bien tué d'autres à l'imitation de son fortuné ami l'archiatre.

✿ 6 décembre 1650. — Nous avons perdu ici M. d'Avaux, frère de M. le président de Mesmes. Il étoit revenu de Fontainebleau malade d'une fièvre continue avec une fluxion sur le poumon. Notre compagnon M. Pietre le soignait.

Quelque parent y amena M. Vautier lequel promet de le guérir. Le pauvre homme avala l'antimoine sur la bonne foi et la qualité de M. Vautier. Une heure après il commença à crier qu'il brûloit

et qu'il voyoit bien qu'il étoit empoisonné. Il mourut en vomissant trois heures après l'avoir pris.

☞ *6 décembre 1650.* — Madame la Princesse douairière est fort malade à Châtillon-sur-Loing. On dit ici que son médecin Guenaut (qui est un grand empoisonneur chymique) lui a fait prendre trois fois de l'antimoine, mais je ne la tiens pas encore échappée pour cela. Je sçai bien qu'il est hardi joueur et téméraire entrepreneur.

Ce même jour vendredi 2 décembre mourut après avoir quatre fois pris de l'antimoine de la main de Guenaut, grand empoisonneur chymique, Mme la Princesse douairière à Châtillon-sur-Loing, âgée de 55 ans. Il n'y a que douze jours qu'il écrivoit à M. Vautier qu'il falloit avouer que l'antimoine est un grand secret pour les grandes maladies, et le vrai remède des princes. Plut à Dieu que tous les princes qui nous font mal, en eussent pris autant qu'elle.

☞ *30 décembre 1650.* — L'antimoine fait ici beaucoup d'homicides tous les jours; il a fraîchement tué M. d'Avaux, plénipotentiaire ci-devant à Munster; et depuis trois jours Mme Gazeau, Mme de Gilliers et M. de Mirepoix, sans compter ceux *quos fama obscura recondit*. L'on dit même que Mme la Princesse douairière se meurt d'en avoir pris quatre fois par l'ordre de Guenaut, lequel n'épargne personne.



☞ 5 juillet 1652. — Hier est mort dans son lit d'une fièvre continue maligne, le sieur Vautier qui était le Premier Médecin du Roi, et le dernier du Royaume en capacité. Et afin que vous sachiez qu'il n'est pas mort sans raison, il a pris de l'antimoine par trois fois, pour mourir dans sa méthode par le consentement et le conseil de Guenaut.

S'il fût mort il y a sept ans il auroit épargné la vie à plusieurs honnêtes gens qu'il a tuez par son Antimoine.

Il disoit que les médecins de Paris avoient raison de dire que l'antimoine étoit un poison, mais qu'après sa préparation il ne l'étoit plus : néanmoins cette bonne préparation lui a manqué.

☞ 27 juin 1653. — *Constat enim sibi esse venenatum.* Les fourbes qui se vantent de sa bonté ne sont point si traitres que d'en prendre lorsqu'ils sont malades. Vautier en prit l'an passé, mais il en trépassa aussi<sup>1</sup>.

☞ 25 novembre 1653. — L'antimoine est ici fort décrié. La troisième fille de Guenaut fut enterrée le 18 de ce mois, âgée de 21 ans. Elle est morte en couche de son deuxième enfant : son bourreau de père est si méchant qu'en cette der-

---

1. La haine de Patin contre l'antimoine l'aveugle à tel point qu'il ne se rend pas compte qu'il se contredit ici d'une façon grotesque. « Vautier n'est pas si traître que d'en prendre, et il en prit l'an passé. » Voilà de singulière logique.



nière maladie, elle a par ses ordres pris six fois du vin émétique. Je pense que cet homme est enragé ou qu'il a le diable au corps.

La plupart des familles se plaignent de ce poison: néanmoins Guenaut et quelques autres se piquent d'en donner, et disent en se moquant: « *Il n'est pas si mauvais que l'on dit. S'il n'est bon pour ceux qui en prennent, il est bon pour leurs héritiers* ». Ils se jouent de la vie des hommes pour l'impunité qui règne partout. Dieu nous garde tous deux de telle drogue et de tels médecins.

✿ 25 novembre 1653. — Le Comte d'Alais étoit le plus sçavant gentilhomme de France. Il avoit chez lui un médicastre chymiste qu'il avoit emmené de Provence, qui dit, voyant son maître malade, que ce n'étoit rien. Comme le mal augmenta, on y appela un des nôtres, qui dit que c'étoit un catharre suffoquant et qu'il le falloit saigner au plutôt et avoir du conseil, ce que le Provençal refusa d'abord, et puis après y fit venir deux ouvriers tels que lui, qui lui donnèrent de l'antimoine *cujus vapore maligno statim extinctus fuit, et per stibium stigias ebrius hausit aquas*.

Il n'a été que trois jours malade. Ainsi par poi-

---

1. « *Bone Deus!* Pendant la fermentation calomnier à dire d'experts. *Concedo* », a dit Beaumarchais imitant le style de Guy Patin. Le doyen ne se doutait pas qu'il serait lui-même accusé plus tard par un médecin allemand, nommé Axtius, d'avoir voulu empoisonner son propre fils avec l'antimoine. C'est d'ailleurs de pur roman, débité dans une lettre jointe à un traité *de Arboribus coniferis*, publié à Gênes en 1679.



*LOUIS DE VALOIS COMTE D'ALAIS COLONNEL  
de la Cavalerie légère de France, gouverneur et lieutenant  
général pour le Roy en Provence,*

Gravure de Montcornet.



son chimique passent les Princes en l'autre monde ; mais il n'y a pas de quoi les regretter bien fort, puisqu'ils le veulent bien ; *volenti enim et patienti non fit injuria.*

✂ 30 décembre 1653. — Il est mort ici une très riche veuve, Mme de Bretonvilliers. Elle eut quelque tremblement et se plaignit de la tête. On lui donna un lavement laxatif dans lequel on ajouta quatre onces de vin émétique ; cela la fit aller par le haut et par le bas. De plus on lui donna de ce même poison par la bouche, il s'en suivit une fort grande évacuation : elle mourut au même lieu en six heures.

Les charlatans allèguent qu'elle avoit un abcès à la tête ; si cela étoit (mais elle n'a pas été ouverte) on lui a donc très mal à propos donné de l'antimoine. Les quatre opérateurs furent Vignon, Guenaut, des Fougerais et le Gazzettier.

✂ 6 janvier 1654. — Je me suis trouvé ce matin chez un hidropique en consultation, où un frère Frappard de Capucin m'a demandé si le vin émétique ne seroit pas bon à ce malade. Je lui ai sur le champ et en peu de mots répondu que le vin n'étoit jamais bon à tels malades et qu'en tant qu'émétique il étoit poison très pernicieux.

Sur quoi un des parents du malade présent a dit nettement en ma présence et sérieusement : « Messieurs les Médecins ne se servent plus de vin émétique que sur leurs femmes lors qu'ils s'en veulent défaire pour en prendre de plus jeunes. »

.....

☞ 10 avril 1654. — Depuis deux jours Gue-  
naut et des Fougerais ont donné de leur vin émé-  
tique à un Maître des Comptes nommé de la  
Grange, lequel en mourut dans l'opération. Tout  
cela fait ici bien du bruit, aux dépens de la répu-  
tation de ces deux bourreaux qui ne s'en soucient  
guères. *Nulla enim pœna in tales nocentes a ju-  
dicibus statuta est præter infamiam.*

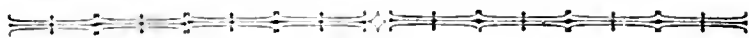
☞ 21 janvier 1655. — M. le Garde des Sceaux,  
par ci-devant premier président. est mort ce matin  
d'un *choléra morbus*<sup>1</sup> avec l'antimoine que Gue-  
naut, Rainssant et Valot lui ont donné.

☞ 21 avril 1655. — Un méchant et infâme  
est Le Fevre, soi-disant médecin de Troyes, bail-  
leur de petits grains lequel en donna au cardinal  
de Richelieu. Il mourut le 15 de ce mois à Troyes  
de deux prises de vin émétique qu'il prit le jour  
d'auparavant. Il s'est traité lui-même comme il  
traitoit les autres et en a bien tué en sa vie avec  
ses petits grains qui étoient de l'opium fardé et  
déguisé.

☞ 21 juin 1655. — Le gazetier Eusèbe Re-  
naudot, auteur de l'Antimoine, justifie là tout  
fraîchement et fait triompher, par une étrange ren-  
contre, M. de Bautru-Sery, fils aîné du vieux  
Bautru, qui avoit épousé la fille de feu M. de la

---

1. Il est étonnant que Patin semble admettre ici le choléra  
comme cause adjuvante du décès.



Bazinière, trésorier de l'épargne. Cette femme encore toute jeune, grosse de son troisième enfant et étant en travail, afin d'accoucher, disoit-il, plus aisément, lui donna un verre de vin émétique, dont eile mourut sans accoucher, et n'accoucha que de la vie.

☞ *juillet 1655.* — L'antimoine ne dit plus ici mot ; on ne parle point d'en donner, et comme personne n'en donne, personne n'en meurt. *Sic peribit ejus memoria cum sonitù.*

Les sonneurs y ont autrefois profité davantage, car il en a bien fait enterrer.

☞ *30 avril 1656.* — Ce grand homme Simon Piètre mourut l'an 1618 âgé de 54 ans ; hélas, j'en aurai demain autant et je ne mérite pas d'être l'écolier d'un si grand homme. Il a été propre frère de la mère de M. Riolan et fils d'un autre Simon Piètre, lequel mourut l'an 1584.

*In cujus Decanatù anno 1566 latum fuit decretum contra stibium tanquam venenatum.*

O beau décret, que n'as-tu toujours été bien gardé !

☞ *5 décembre 1656.* — Le vin émétique donc joue des siennes à Lyon comme à Paris. Quelques-uns de vos docteurs en ont donné à leurs femmes qui n'en prendront plus jamais. Elles en sont toutes mortes par la grâce de Dieu, et quelques-uns d'iceux en ont pris de plus jeunes en leur place.

Guenaut en a fait porter trois fois le deuil à sa

famille, et en a tant tué en divers endroits qu'il n'en ose plus proposer nulle part.

☞ *16 février 1657.* — Il y a quinze jours la duchesse de Mercœur, nièce de Mazarin, était en couche. Avant-hier la jambe lui devint paralitique: cette nuit elle est tombée en apoplexie. On lui a donné de l'antimoine, et elle est morte *tam a morbo quam a veneno*. Valot, Guenaut et l'Esprit lui ont donné trois fois de l'antimoine, je pense que c'étoit de peur qu'elle n'en réchapât: si elle en fût réchapée, ils auraient tâché de la faire canoniser.

☞ *2 juin 1657.* — M. du Gué de Bagnols étoit un des chefs du parti des Jansénistes. Il a tant jeuné et tant fait d'austérité qu'il en est mort, et de peur qu'il n'en échapât, Guenaut et un des Gazetteurs luy ont donné du vin émétique dont il est mort dans l'opération.

☞ *16 octobre 1657.* — Il est ici mort un conseiller de la Grande Chambre, nommé Gratian Menardeau qui étoit un très inique juge et des plus corrompus de son métier. Il est mort *ex suppressâ podagrâ* qu'il avoit bien méritée, et d'une suppression d'urine, *supra renes*. Pour de laquelle le délivrer notre Maître du Clédât, autant ignorant que charlatan, après l'avoir fait bien saigner et purger, lui a fait avaler deux fois du vin émétique de peur qu'il n'en réchapât, alléguant qu'il ne savoit plus que lui faire et qu'il ne lui a ordonné que comme son dernier sacrement.





☞ 18 décembre 1657. — Mme de Roquelaure n'étoit âgée que de 20 ans. Elle est morte *tertio die a partu*, ensuite d'une prise de vin émétique que Valot lui a donnée, dont on crie fort contre lui.

☞ 24 décembre 1658. — Il y a chez M. le président de Mesmes, un terrible deuil pour la mort de l'abbé de Mesmes, et l'on y déteste bien le vin émétique qui leur a ôté un grand fils de 26 ans et 25.000 livres de rentes en deux abbayes.

Quand Guenaut eut reconnu que ce poison avoit rallumé la fièvre et donné le grand assoupissement duquel ce pauvre abbé est mort, il lui fit boire du lait de vache trois jours durant, et puis après de la ptisane laxative de sené tout pur qui fit rage de vuidier ; mais il n'en fut jamais soulagé.

*Copiosæ istæ dejectiones tantum valent quantum levant. Non est reposita artis nostræ dignitas in perpetuâ cacatione. Venenum emeticum tetram labem impresserat visceribus, quæ deleri non potuit.*

Il faut que Guenaut ait perdu l'esprit d'avoir recours au lait en ce cas-là, *quod fuit alterum venenum.*

☞ 4 mars 1659. — Le même jour mourut ici le pauvre M. Morin, Père de l'Oratoire, le troisième jour de sa maladie, à qui Guenaut fit avaler impitoyablement quatre onces de vin émétique, hérétique ou énéétique.



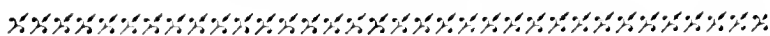
✿ 6 juillet 1660. — Un des nôtres, nommé M. Morisset, traitoit un riche bénéficiier âgé de 28 ans. Guénaut y fut appelé à l'insceu de Morisset : il dit qu'il le guériroit avec deux verres de ptisane laxative; il ordonna donc deux apozèmes chez l'apothicaire.

Le malade n'en prit qu'un, *a quo multo dejecit*. Guenaut qui vit cette grande opération dit qu'il étoit guéri et qu'il falloit qu'il prit encore le lendemain matin l'autre verre et dit aux parens qu'il leur avoit parlé de ptisane laxative, mais que c'étoit du vin émétique; qu'il leur avoit caché de peur qu'on l'empêchât de si bien faire et s'en alla.

Une demi-heure après le malade se trouva mal; on courut chercher Guenaut qui ne demeure qu'à 400 pas du malade; il y vint et le trouva mort. Les bénéfices sont perdus. Toute la famille crie et se plaint fort de lui.

✿ 1<sup>re</sup> février 1661. — Il mourut ici il y a trois jours. un président des Monnoies, nommé M. le Tanneur, d'une apoplexie où un apoticaire lui donna du vin émétique. Les apoticairees s'en mêlent encore, et les médecins n'osent plus en donner de peur de se décrier davantage.

✿ 4 may 1663. — En moins d'un mois le vin émétique, donné de la main de M. Guenaut, a tué ici quatre personnes illustres, sçavoir : Mme la présidente de Nesmond, la présidente de Brion, M. Colbert de Saint-Pouange et la marquise de Richelieu.



☞ 18 may 1663. — M. de Longueville est mort à Rouen *ex duplici quâdem febre tertianâ et duabus dosibus vini antimonialis emetici, verius enetici cum tot homines enecat.*

Notre M. Brayer lui en a fait prendre malgré le refus des trois médecins de Rouen ; ce n'est pas qu'il ne sache fort bien que le vin émétique est un poison, mais il en ordonne comme cela à cause de Guenaut qui est son ami.

Avoir Guenaut pour ami par lâcheté, dire quelque mot grec et avoir 300.000 écus de beau bien, et être le plus avaricieux du monde, cela fait venir de la pratique, à Paris.

☞ 6 may 1664. — Il est mort un conseiller de la Grande Chambre nommé Musnier de l'Artige. Guenaut et Rainssant n'ont pas laissé de lui donner deux fois du vin émétique avec lequel on arrive souvent *ad requiem sempiternam.*

☞ 6 may 1664. — Je vis en consulte une femme mordue d'un chien enragé. Les parens firent chercher le chevalier de Saint-Hubert qui n'y avança rien. On leur amena un charlatan qui lui fit avaler du vin émétique, et, après, lui donna une pilule, dont elle mourut trois heures après. Les charlatans tuent plus de monde que les bons médecins n'en guérissent.

☞ 30 may 1664. — Un de nos médecins, M. Rainssant, est prêt à se faire tailler pour la pierre dans la vessie. C'est celui qui donne tant

de vin émétique par Paris, *per fas et nefas*, qu'on lui en a donné le surnom. Pour plaire à Guenaut, il est un de ceux qui en ordonnent le plus, mais il n'en prend jamais. S'il y croyoit, il y a apparence qu'il en prendroit : c'est qu'il a peur de sa peau.

✂ 26 septembre 1664. — M. de la Motte le Vayer avoit un fils unique d'environ 35 ans, qui est tombé malade d'une fièvre continue, à qui Messieurs Esprit, Brayer et Bodineau ont donné trois fois le vin émétique et l'ont envoyé au païs d'où personne ne revient.

✂ 19 juin 1666. — Quand vous avez dit à M. de Lorme que M. Blondel vouloit prouver que l'antimoine est un poison, vous dites qu'il a fait un grand saut. Il n'est point mal si à son âge il saute encore si bien, et Dieu soit loué qu'il saute encore ! Mais l'antimoine en a bien fait tomber qui ne se relèveront jamais et ne sauteront plus.

Puisqu'il pense à se remarier, je lui souhaite une belle femme, telle qu'il la voudra choisir. Il n'est rien tel que de mourir d'une belle épée.

Mon bon génie m'empêche d'être de son sentiment touchant l'antimoine, parce que je ne hazarde rien : les mains ne m'ont jamais démangé pour en donner à qui que ce soit, et en vérité je crois avoir eu raison. C'est une méchante drogue et le peu qui en a pris et n'en est pas mort n'en avoit que faire. Il n'y a rien de si aisé que de dire que l'antimoine n'est pas un poison, mais il n'est pas

si aisé d'en guérir toute sorte de malades comme font nos faux Prophètes <sup>1</sup>.

✻ *30 juillet 1666.* — Je ne sçai pas qui est celui des nôtres qui a écrit à Lyon que ce n'est pas sans mystères que l'antimoine a prévalu. Donnez vous un peu de patience, il en sera parlé. Il viendra un factum, un arrêt, et un livre latin.

Il est ici peu de malades, mais le vin émétique y est fort décrié. La cabale de cette dernière assemblée a fait tort à sa réputation. Ces Messieurs disent qu'un poison n'est pas poison dans la main du bon médecin. Ils parlent contre leur propre expérience, car la plupart d'entre eux en ont tué leurs femmes, leurs enfans et leurs amis. Dès que le vent aura changé, tous ces champions de l'antimoine se dissiperont comme la fumée de leur fourneau.

✻ *21 septembre 1666.* — Nous avons perdu M. d'Aubray, lieutenant civil. On n'a pas bien connu sa maladie et de plus un charlatan lui a donné deux prises de vin émétique avec lesquelles il a passé bientôt au païs d'où personne ne revient. Il est mort de la main d'un charlatan, lui-même dont la charge était de chasser cette sorte de gens qui se disent impudemment et faussement médecins de

---

1. Patin baisse le ton. Il n'affirme plus que l'antimoine est un poison. Il concède que certains ont pu en réchapper, et chicane seulement sur la prétention d'en guérir *toutes* les maladies. L'antimoine avait prévalu à la Faculté. (Voir lettre du 30 juillet 1666.)

Montpellier. Ce ne sont que de misérables gredins, gens sans lieu et sans aveu, moines défroqués, fraters apoticaire et barbiers gascons qui promettent des secrets contre toute sorte de maladies.

☞ 29 mars 1669. — Un vieux médecin huguenot, M. du Four, âgé de 78 ans, est mort depuis peu de jours. Étant revenu à Paris, il y est mort avec une prise de vin émétique qu'un badin lui donna fort à propos; son mal étoit une excoriation de la vessie dont il m'avoit autrefois demandé mon avis.

☞ 18 juin 1670. — M. le lieutenant civil d'Aubray est fort malade de vomissement et dégoût et se plaint fort d'un médecin qu'il a eu par ci-devant. C'est Eusèbe Renaudot qui ne valut jamais rien. Ce qui est encore pis, on dit que Messieurs Esprit et Brayer lui veulent donner du vin Émétique ou Énétique, car c'est ainsi qu'il le faut nommer *ab enecando*. Il est mort accablé de simptoms et de charlatans. Il est tombé dans la fosse qu'il avait creusée. C'étoit de sa charge de chasser les charlatans de la ville, et néanmoins il leur a commis sa santé<sup>1</sup>.

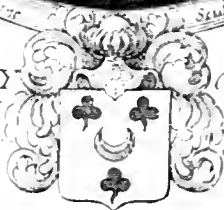
☞ 19 aout 1670. — Hier est mort M. le président Miron, consommé d'une fièvre lente et d'une

---

1. Voir *l'Introduction* au sujet de cette coïncidence curieuse de la mort des deux lieutenants civils. Daubray père et fils, à quelques années d'intervalle.



M<sup>re</sup> **TREVZ DAVBAY**  
Seigneur de Villiers et autres  
Cōseils, M<sup>re</sup> des Requestes or  
Civul en la preuostie et vicōte



Chevallier Comte d'Offémont  
lieux Conseiller du Roy en ses  
Affaires de son Hostel, et Lieu-  
de Paris





mauvaise disposition des viscères qu'un vieux et opiniâtre rhumatisme lui avoit laissées et qui n'a pas pu être corrigé par le régime de vivre, les purgations, ni les eaux minérales.

Il a été visité par M. Brayer et après par Renaudot qui l'a achevé. Ce pauvre homme atténué et desséché n'avoit pas besoin de vin émétique qui lui a coupé la gorge sans épée.

✿ 14 janvier 1671. — On fait voir ici au sot peuple de Paris le cadavre de feu Mgr l'archevêque, qui y court comme au feu, ou comme s'il y avoit des pardons à gagner d'avoir vu le visage fort bouffi d'un archevêque mort pour avoir pris trois fois du vin émétique.

✿ 10 aout 1671. — Un de nos médecins, Fabien Perreau, âgé de 33 ans, est mort d'une fièvre continue malicieuse qui lui est venue du mauvais air de l'Hôtel-Dieu où il étoit médecin.

Il a été saigné douze fois, mais ce qui luy a bien aidé à mourir ont été trois jeunes médecins de ses amis qui lui ont fait prendre plusieurs verres d'eau de casse dans lesquels, par une finesse ridicule et même punissable, on faisoit mettre quelque once de vin émétique, pur poison en cette conjoncture <sup>1</sup>.

✿ 7 septembre 1671. — M. de Lionne, secré-

---

1. Comme Patin s'amendait avec l'âge ! Pur poison *en cette conjoncture* ! Il étoit donc d'autres conjonctures où le vin émétique n'étoit pas du poison.

taire d'État, est mort le premier de septembre avec plusieurs doses de vin émétique. C'est le passe-port de ceux qui ont hâte d'aller en l'autre monde.

☞ 6 octobre 1671. — Eusèbe Renaudot a eu raison d'appeler son livre *l'Antimoine triomphant*, car pour triompher il falloit en avoir tué pour le moins 6.000. Ainsi a fait l'antimoine et par delà avec son écrivain et sa séquelle, qui sont plusieurs faux-frères gagnez par les apoticaire qui enragent que le peuple connoisse la casse, le sené et le sirop de roses pâles, dont il est fort soulagé.

Je ne saurois souffrir cette tyrannie qui nous fait passer pour des coupeurs de bourses. Pour souffrir cela il faut avoir une âme vénale et aussi mal faite qu'un apoticaire, qui étoit défini par M. Hautin : *Animal fourbissimum, faciens bene partes et lucrans mirabiliter.*





### III. — Drogues diverses décriées

#### Eaux minérales.

---

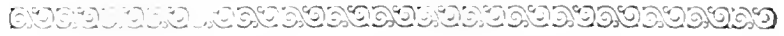
✻ 11 juin 1649. — Paré, en sa Chirurgie, reprend fort bien ces anti-épileptiques, et s'en moque de bonne grâce, lorsqu'il parle de *Ungula Alces et de cornu unicornis*, comme a fait Smetius in *Miscellaneis* et Kekermannus in *Physicis*.

Et ne pensez pas rejeter l'opinion de Paré sous ombre que ce n'étoit qu'un chirurgien : l'auteur de son livre a été un sçavant Médecin de Paris, nommé Maître Jean Hautin, *Altinus*, qui mourut ici un de nos anciens, l'an 1615 <sup>1</sup>.

M. Moreau et toute notre École se moque aujourd'hui de ce fatras, et combien que parmi 118 docteurs que nous sommes, il y ait encore quelque particulier, *qui ut faciat rem, si non rem quocumque modo rem, adhuc favet occulto Pharmacopoeis*, néantmoins personne n'en ordonne à Paris *et hujus erroris extirpationem debemus sapientissimæ et eruditissimæ Pietrorum familiæ*.

---

1. Qu'est-ce aujourd'hui que Jean Hautin, même sous son nom latin de *Altinus*, en face d'Ambroise Paré ?



☞ 8 janvier 1650. — Quand je parle contre les cardiaques à M. Garnier je combats véritablement une erreur : mais ce n'est pas assez, c'est qu'après avoir parlé pour iceux, il me dit en riant qu'encore faut-il en ordonner, quand ce ne seroit que pour faire plaisir aux apothiquaires. Ce premier est une erreur en science, et l'autre en conscience ; c'est pécher *in utroque*.

Il n'y a rien chez les malades que les apothiquaires haïssent tant que le *cito, tuto et jucundè* tant recommandé par Celse et par Galien ; joint même que quand je me mêlerai de couper des bourses, je ne les délivrerai point étant coupées, ni ne les baillerai en garde aux apothiquaires *quorum nomen, artes et imposturæ æquè mihi sunt odiosæ*. Cela doit être fort honteux à un homme en notre profession *cum ejusmodi hominum genere gallinam deprædari*, aux dépens des pauvres malades qui se fient à nous et n'attendent de secours que de notre fidélité. *Sed tamen finis sit ineptiarum*.

☞ 4 février 1650. — La réputation de la Thériaque est sans effet et sans fondement. Elle ne vient que des apoticaire qui font ce qu'ils peuvent afin de persuader au peuple l'usage des compositions, et d'ôter s'ils pouvoient la connoissance et l'usage des remèdes simples, qui sont bien les plus sûrs et les plus naturels.

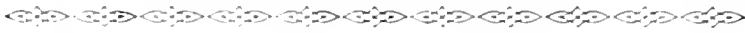
Si j'avois été mordu d'un animal venimeux, je ne m'en fierois pas à la thériaque ni à aucun cardiaque externe et interne des boutiques. Je me ferois profondément scarifier la plaie et y applique-



AMBROISE PARÉ

Gravure de Delaulne, *ad vivum*.





fois des attractifs puissants, et je ne me ferois saigner que pour la douleur, la fièvre ou la pléthore.

✿ 27 juin 1651. — Apprenez-moi donc en quelle province est Vichy, à combien de Lyon, et quelles eaux ce sont : vitrioleuses, ferrées, bitumineuses, nitreuses ou sulphurées.

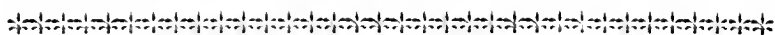
✿ 25 novembre 1653. — Les calculeux, dit Pline, doivent s'abstenir de ces eaux métalliques. Pline s'est trompé là aussi bien qu'ailleurs quand il s'est mêlé du métier d'autrui.

Les eaux de Spa sont légèrement diurétiques, mais elles ne sont guère ordonnées que contre les chaleurs d'entrailles, qui est fort souvent la vraie et première cause de la pierre. Si bien que les eaux métalliques peuvent être bonnes à la cause du mal, mais non pas au mal qu'elle a produit.

Je suis d'accord avec Pline lorsqu'il dit qu'elles chassent la fièvre tierce, vu que sur la fin de telles maladies, ces eaux peuvent servir après que le malade est très bien purgé et vidé. Le plus souvent ce remède n'est qu'une amulette pour occuper les convalescens.

✿ 30 décembre 1653. — Cette poudre de kinquina n'a par deçà aucun crédit. Les foux y ont couru parce qu'on la vendoit bien cher, mais l'effet ayant manqué on s'en moque aujourd'hui.

J'avois traité une fille de la fièvre quarte si heureusement que l'accès étoit réduit à deux heures seulement. Sa mère, impatiente, ayant entendu le



bruit que faisoit cette poudre des Jésuites, en acheta une prise quarante francs, dont elle avoit grande espérance à cause du grand prix. Le premier accès après cette prise fut de 17 heures et beaucoup plus violent qu'aucun autre qu'elle eut eu auparavant. Aujourd'hui cette mère a peur de la fièvre de sa fille et a grand regret de son argent.

Cette poudre est fort chaude et ne purge en aucune façon. Ils disent qu'elle est diaphorétique. Ce sont des fictions aussi bien que tout ce qu'on dit de la chair des vipères, dont peu de gens se servent si ce n'est les suppôts des Apoticaire.

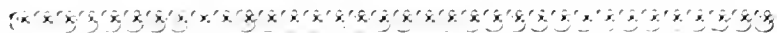
✻ 6 mars 1654. — Hier au matin M. de Gorris trouva sa femme morte dans son lit ; elle avoit 60 ans. Tout l'hiver elle avoit été travaillée d'une triple quarte, pour laquelle chasser elle avoit pris du quinquina, dont elle se croyoit guérie. Je pense que cette poudre Loyolitique lui a abrégé ses jours, *ex nimio fervore* <sup>1</sup>.

---

1. M. Patin a beau dire, le quina-quina est un bon fébrifuge. C'est l'écorce d'un arbre qu'on trouve dans la province de Quito en Amérique : cet arbre n'est pas grand, ses feuilles ressemblent à celles des pruniers : elles n'ont aucune vertu, non plus que le bois. La résine qui en coule et les graines que cet arbre produit chassent la fièvre aussi bien que l'écorce. Les Américains découvrirent ce remède l'an 1640 à la comtesse del Cinchon, femme du vice-roi du Pérou, qui avoit la fièvre : elle fut aussitôt guérie. En 1649, la réputation de ce remède s'est répandue en Espagne, en Italie et à Rome par les soins du cardinal de Lugo et des autres Jésuites, ce qui a fait qu'on l'appelle poudre des Jésuites. (*Naudwana*, p. 120.)

Comme on le voit, l'utilité du quinquina était encore





✻ 19 octobre 1655. — Le Roi est à Fontainebleau, malade d'une fièvre continue pour laquelle il a été saigné des bras et du pied. Ce mal a succédé à l'usage des eaux de Forges, desquelles il n'avoit point de besoin; mais les Médecins de Cour ne savent que faire pour se faire payer de leurs gages.

✻ 3 mars 1656. — Les eaux de Sainte-Reine ne font point de miracles. Si les médecins de Beaune en ont dit plus de bien qu'il n'y en a, c'est qu'ils tâchent de mettre en crédit les eaux de leur païs.

✻ 1<sup>er</sup> août 1656. — Notre M. Alain, paralytique depuis un an, a été à Bourbon et en est revenu aussi malade qu'il y étoit allé.

Je trouve tous les jours des exemples qui me confirment dans l'opinion de feu M. Nicolas Piètre que : *aquæ illæ medicatæ plus habent celebritatis quam salubritatis*<sup>1</sup>. Je n'en fais point état : Fallope a eu raison de dire que : *Curatio per fontes metallicos est curatio fortuita et remedium empiricum*.

discutée, puisque Patin ne pouvait se mettre d'accord à ce sujet avec son bon ami Naudé.

Le 3 février 1656, François Boujonier soutenait une thèse concluant : *Ergo Febribus intermittentibus inutilis Chinchinæ pulvis*.

Par contre, Louis Gallais concluait dans sa thèse du 31 janvier 1658 : *Ergo febri quartanæ peruvianus cortex*.

1. Jeu de mots en latin, suivant l'habitude de Patin.

.....

☞ 19 novembre 1656. — Le kinkina des Jésuites de Rome n'a guéri personne ici, et il n'en est plus mention nulle part.

*Barbarus ecce jacet, nec erit cum nomine pulvis.*

☞ 3 décembre 1658. — Enseignez-moi dans quel livre je pourrais trouver la description de ces pilules si fameuses qu'on appelle de Francfort, que je crois n'être autre chose que l'aloès nourri et lavé dans l'eau de violettes par plusieurs fois. Je sais bien que les Allemands en font un grand secret, mais je ne suis pas de leur avis, car à tout prendre et à bien conter, l'aloès est un chétif et méchant remède qui dessèche le foie, l'échauffe et le dispose à l'hydropisie, outre qu'il ouvre les veines du siège et fait venir les hémorrhoides<sup>1</sup>. J'aime mieux le sené et le syrop de roses pâles.

☞ 21 septembre 1661. — M. Fouquet est toujours dans le château d'Angers malade d'une fièvre quarte. Avant sa prison il avoit pris le quinquina et avoit été saigné de la salyatelle par le conseil de Valot et néanmoins il n'en est pas guéri.

A propos de quinquina, il ne fait point ici de miracles. Quand le corps est bien déchargé par la saignée et les purgatifs il peut par sa chaleur résoudre ou absorber le reliquat de la matière morbifique : à moins que cela il ne fait qu'échauffer. Ceux même à qui il a fait cesser la fièvre n'en ont

---

1. Une fois n'est pas coutume, Patin incrimine ici l'aloès pour des motifs scientifiques.



NICOLAS FOUQUET  
(D'après Nanteuil).



pas été tout à fait guéris, car elle est revenue quoi-  
qu'ils aient été bien purgez.

L'opiniâtreté et la durée de ces fièvres quartes  
vient de la disposition mauvaise et presque carci-  
nomateuse de la ratte qui occupe sa propre sub-  
stance. Je n'ai jamais donné du quinquina. J'en ai  
vus qui pour s'y être trop fiez sont devenus hidro-  
piques.

✿ 30 juin 1665. — Pour ce qui est des eaux  
minérales, je vous dirai que je n'y crois guères.  
Maître Nicolas Piètre m'en a détrompé il y a  
40 ans. Fallope les appelle un remède empirique.  
Elles font bien plus de cocus qu'elles ne guéris-  
sent de malades. Elles sont plus *célèbres* que *sa-  
lubres* <sup>1</sup>.

✿ 13 octobre 1665. — Je n'ai jamais rien fait  
pour me faire estimer de MM. les pharmaciens:  
je n'ai jamais ordonné de Bezoar, d'Eaux cordiales,  
de Thériaque ni de Mithridate, de confectons  
d'Hyacinthe, ni d'Alkermes, de poudre de vipères,  
ni de vin emétique, de perles et de pierres pré-  
cieuses et de telles bagatelles arabesques.

Les apoticaire de deça ne font guères de choses  
et presque rien, mais c'est encore plus qu'ils ne  
méritent. *Sunt enim nequissimi nebulones, et tur-  
pissimi lucriones, miseri ardeliones, syrupastræ  
et julapistæ.*

---

1. Un des rares jeux de mots de Patin en français. Il a  
fait le même en latin (1<sup>er</sup> août 1655).



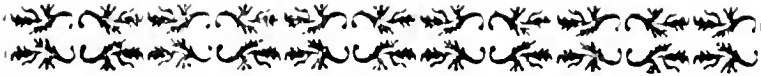
☞ 11 octobre 1667. — Le quinquina n'ôte guère la fièvre quarte. Les moines et les empiriques font trop valoir cette poudre; mais le monde veut être trompé.

☞ 20 septembre 1669. — Le Roy est en colère contre Valot de ce qu'il a donné une pillule de laudanum à la reine d'Angleterre. Les charlatans tâchent avec leurs remèdes chymiques de passer pour habiles gens et plus sçavans que les autres, et au lieu d'être médecins ils deviennent empoisonneurs.

☞ 18 mars 1671. — M. Valot prend quelquefois des grains narcotiques, c'est ce que Guenaut appelloit des petits grains *ex opio preparato castigato*, mais le mieux préparé n'est guère bon. *Simia semper simia*<sup>1</sup>. Il a encore été saigné depuis deux jours pour un étouffement qui l'a plusieurs fois repris la nuit, et ce n'est que la huitième fois. Vous voyez comme ces gens qui se vantent de sçavoir tant de secrets de chymie sont enfin obligez, et bien souvent trop tard, de recourir à la saignée quand ils sont pressez.

---

1. *Simia* : Guenon. Trait à l'adresse de Guénault.



#### IV. — Thérapeutique personnelle de Patin

---

☞ *29 avril 1644.* — La sainte et salutaire saignée commence à s'épandre heureusement par toute la France, plus aisément et plus favorablement que jamais.

☞ *7 avril 1645.* — M. Cousinot qui est aujourd'hui premier médecin du roy fut attaqué d'un rude et violent rhumatisme pour lequel il fut saigné 64 fois en huit mois ; par ordonnance de M. son père, et de M. Bouvard, son beau-père. Après avoir été tant de fois saigné on commença à le purger dont il fut fort soulagé et en guérit à la fin.

☞ *7 avril 1645.* — Il n'y a point de remèdes au monde qui fassent tant de miracles que la saignée. Nos parisiens font ordinairement peu d'exercice, boivent et mangent beaucoup et deviennent

fort pléthoriques. En cet état ils ne sont presque jamais soulagés de quelque mal qui leur vienne, si la saignée ne marche devant puissamment et copieusement.

Les idiots qui n'entendent pas notre métier s'imaginent qu'il n'y a qu'à purger, mais ils se trompent : car si la saignée n'a précédé copieusement pour réprimer l'impétuosité de l'humeur vagabonde, vider les grands vaisseaux, et châtrer l'intempérie du foyer qui produit cette sérosité, la purgation ne saurait être utile <sup>1</sup>.

Je me sers fort peu des sirops béchiques des boutiques : ce ne sont que des visions pour enrichir les apothicaires. Si on m'importune de ces drogues, je préfère toujours la gelée à tous ces syrops qui ne font que de la bile dans l'estomac et qui ne vont point au poumon.

☞ 24 may 1648. — Vous usez donc de mauve avec du sené ; je pense que le syrop de roses pâles vous vaudroit mieux : *minus calet et tutius purgat*.

Le mal que vous me dépeignez de votre aîné me fait peur ; la vérole et la rougeole sont les pestes du poumon. *Utinam tandem convalescat!* Le lait d'ânesse ne lui servira guères si vous ne lui faites garder un grand et exact régime de vivre et si vous ne le purgez pas de six en six jours à cause de l'ordure que fait le lait.

J'aime bien les enfans ; j'en ai six et il me

---

1. Ne croirait-on point ouïr Sganarelle ?



semble que je n'en ai point encore assez. Je suis bien ayse qu'avez une petite fille. Nous n'en avons qu'une, laquelle est si gentille et agréable que nous l'aimons presque autant que nos cinq garçons <sup>1</sup>.

✿ 29 may 1648. — Pour les Arabes je vous en dirai mon sentiment. Pour la doctrine tout ce qu'ils ont de bon, ils l'ont pris des Grecs. Pour leurs remèdes, ils ont vécu en un temps qu'il y en avoit de meilleurs que du temps d'Hippocrate, mais ils en ont bien abusé, et ont introduit cette misérable pharmacie arabesque et cette forfanterie de remèdes chauds, inutiles et superflus.

A quoi bon toutes ces compositions, tous ces altératifs sucrés et miellez contre l'abus desquels les plus sçavans hommes de l'Europe se sont déclaréz et élevez depuis tantôt cent ans. Cela n'est bon qu'à échauffer un malade et à faire faire des parties à l'apothiquaire pour lui couper sa bourse.

Nous guérissons plus de malades avec une bonne lancette, et une livre de sené que ne pourroient faire les Arabes avec tous leurs syrops et leurs opiates. C'est la doctrine des indications qui fait vraiment paroître un médecin ce qu'il est, et c'est ce dont nous avons l'obligation entière aux Grecs, lesquels, s'ils n'ont point connu le sené et la casse, ce n'est point leur faute, mais leur malheur.

✿ 10 octobre 1648. — Pour le bézoar du Gazzettier, c'est une fort belle drogue. Les quatre sai-

---

1. Dans son *curriculum vitæ*, Patin ne parle que de quatre garçons, dont deux seulement sont connus, Robert et Charles.

gnées ont sauvé la vie au Roy, encore dit-on qu'il n'a point pris de bézoar.

Cet homme n'est-il pas bien ignorant de nous dire que le Roy a guéri après avoir pris du bézoar. *Hoc post hoc, ergo propter hoc*. La conséquence n'en vaut rien du tout <sup>1</sup>. Cet homme raisonne comme si nous étions des bêtes.

☞ 18 juin 1649. — Si vous voulez empêcher que les apoticairez n'empiètent rien sur vous, il faut que vous les fassiez souvenir du *Médecin charitable* <sup>2</sup> avec lequel, lorsqu'il ne valoit qu'un sol ou deux, nous avons ruiné les apoticairez de Paris. Faites-leur entendre qu'il y a chez les épiciers de la casse, du sené, de la rhubarbe et du syrop de roses pâles avec lesquels remèdes nous nous passons d'eux.

☞ 12 aoust 1649. — J'approuve fort l'usage du bain d'eau tiède *in diathesi calculosa*, après les grands remèdes comme vous faites. Mais je pense que le meilleur de tous, et le plus grand secret qui soit en cette affaire est *vini privatio*, vu que le vin est la chose du monde la plus propre à engendrer du sable et de la pierre.

C'est la raison qui m'oblige à ne boire que de l'eau ou du moins du vin bien trempé, ayant peur aussi de la pierre qui est *Litteratorum carnifex*.

---

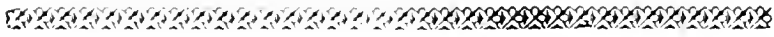
1. Patin oublie qu'il raisonne exactement pour la saignée comme le Gazettier pour le bézoar.

2. Ouvrage de Guibert auquel Patin avait collaboré. Il en avait été publié une édition latine qui lui avait été dédiée.



FRONTISPICE DU MÉDECIN CHARITABLE





Avec cela cinq ou six bonnes saignées de précaution par an, et autant de breuvages faits de casse et de sené avec une once de syrop de roses pâles achèveront et accompliront le mistère d'une parfaite santé.

✿ 4 février 1650. — Mon beau-père a pensé mourir ce dernier mois, mais il a encor obtenu quelque terme de la Parque. En cette dernière attaque il a été saigné huit fois des bras, et chaque fois je lui en ai fait tirer neuf onces, quoi qu'il ait 80 ans; c'est un homme gras et replet. Il avoit une inflammation de poumon avec délire, et outre cela il a la pierre dans les reins et dans la vessie.

Après les saignées je l'ai purgé quatre bonnes fois avec du sené et du syrop de roses pâles dont il a été si merveilleusement soulagé que cela tient du miracle, et il semble qu'il est rajeuni.

Il en témoigne bien du contentement, mais quoi qu'il soit fort riche, il ne donne rien non plus qu'une statue. La vieillesse et l'avarice sont toujours de bonne intelligence. Ces gens-là ressemblent à des cochons qui laissent tout en mourant et ne sont bons qu'après leur mort, car ils ne font aucun bien pendant leur vie. Il faut avoir patience; je ne laisserai pas d'avoir grand soin de lui.

✿ 16 avril 1650. — Votre M. de la Guilleminière<sup>1</sup> a tort de vous accuser d'avoir purgé votre malade le quatrième jour, vu que cette entreprise

---

1. Il s'agit de Guillemain, médecin de Lyon.

vous a réussi et au malade pareillement. Il est mal fondé de dire que de purger le quatrième jour soit contre la doctrine d'Hippocrate et de Galien. *Turgente materia. quotidie licet purgare.* Ce que vous avez donné pour le purger n'a été qu'un minoratif et les Anciens en avaient de semblables au commencement des maladies.

Je suis honteux de l'innocence de cet homme qui croit si simplement qu'on n'oseroit purger avant le septième. Depuis vingt-six ans je l'ay entrepris plus de cent fois et toujours avec bon succès. Feu M. Nicolas Piètre qui a été mon bon maître, mais à dire vrai un homme tout à fait incomparable, m'en avoit montré l'exemple. Et comme un jour en pareil cas, l'an 1633 je luy alléguay l'aphorisme 22 du premier livre, il me répondit en peu de mots : « C'est un bel aphorisme. mais il n'en faut point abuser. Nos malades n'ont que faire de nos disputes scholastiques <sup>1</sup> ».

☞ 16 septembre 1650. — Pour empêcher les taches de la petite vérole, nous nous servons ici fort fréquemment de l'huile d'amandes douces tiède tirée sans feu. et feu M. Piètre en faisoit grand état. Mais je pense que le meilleur remède de tous est de saigner hardiment dès le commencement du mal, *ad contemperandum fervorem et extinguendam acrimoniam sanguinis exuberantis ex utràque basilicâ*; et d'estuver les douze

---

1. Il semble, d'après cet exposé de ses principes, que Piètre avait infiniment plus de bon sens médical que son élève Patin.

premiers jours du mal les yeux et le visage du malade, *ex aquâ optimâ tepidâ, qualem habemus sequanicam* <sup>1</sup>, afin de procurer l'évaporation de cette humeur maligne enfermée sous la peau. Je m'en sers très heureusement, *non omissis frequentibus enematis, ne ab excrementorum copiâ supra modum sordescant viscera, a quibus tota illa fœtida eluvies in habitum corporis deponitur atque effunditur.*

Après l'huile d'amandes douces, la pommade de lard fondu, et l'eau de roses est ici fort en usage. *De aquâ milleflorum, nihil audivi.*

✻ 7 mars 1651. — J'ay aussi vuider autrefois des urines rougeâtres et noirâtres, comme de la

---

1. A cette heureuse époque l'eau de Seine passait donc encore pour pleine de vertus. Il n'y a guère plus de 50 ans qu'elle les a perdues définitivement. Cependant les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville* témoignent que la Seine servait alors aux Parisiens de décharge publique. Chacun allait vider ses ordures au port voisin, si bien que les bateaux ne pouvaient se mettre à quai pour décharger leurs marchandises. L'approvisionnement de Paris se faisait alors surtout par eau ; notamment par les bateaux des gens de Corbeil qui portaient le nom de *corbillards*.

Le 23 octobre 1598 le Bureau de la Ville donnait commission à « Antoine Le Maire voicturier par eau » pour le nettoyage du port de l'École (à la hauteur du Pont Neuf, sur la rive droite). « Attendu qu'il s'est fait amas sur lesdicts portz depuis la Vallée de Misère jusqu'à la Porte Neuve) de grande quantité d'ordures et d'immondices provenant tant des bateaux chargez de marchandises qui y arrivent ordinairement que des bourgeois qui y font porter de leurs maisons, la plus part des quelz les jectent dedans la rivière, ce qui est deffendu par les ordonnances,



lessive, quelquefois même de purulentes, mais la nature a tout surmonté et je ne m'en sens en aucune façon.

Je me fais saigner cinq ou six fois l'an et prends autant de médecines telles que les vouloit défunt M. Nicolas Piètre, homme incomparable, sçavoir avec l'infusion de trois dragmes de sené et une once de syrop de roses pâles que je fais faire exprès dans ma maison pour mon usage et celui de mes plus précieux amis. Je bois peu de vin, mais beaucoup d'eau.

✿ 21 avril 1651. — Pour vos douleurs néphrétiques, je ne pense pas qu'il y ait deux meilleurs

---

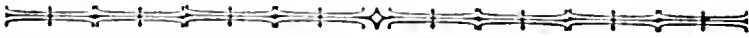
et qui peult causer une infection dedans ladite rivière pour engendrer des malladies, jointet à l'empeschement que cela apporte à la navigation et qu'à faulte de commettre quelqu'un pour nettoier lesdicts portz. les dictes immondices augmenteront...

« Il nous pleust luy permettre de nettoier et faire nettoier les boues et immondices... et rendre ladicte place nette à la charge qu'il pourra prendre et recepvoir de chacun basteau, tant grand que petit, chargé de marchandises, la somme de six sols tournois. » (*Arch. nat.*, II, 1885.)

Dans son *Paris Ridicule*, Claude Le Petit réserve à la Seine quelques-uns de ses couplets ironiques et licencieux qui le conduisirent un beau jour en place de Grève.

Vous Madame la mal nommée  
 Qu'on met à sec avec un seau,  
 Qu'on bride avec un batardeau  
 Comme un bourg avec une armée ;  
 Vous que l'on peut boire et manger  
 Et dans qui se vont descharger  
 Mille tombereaux d'immondices,  
 Cachez vous, laide; je voudrois  
 Du jus de quatre chaude pisses  
 Faire un ruisseau plus sain cent fois.





remèdes au monde, tant pour la précaution que pour la guérison, que les deux que Galien a tant recommandez dans les fièvres continues *φλεβοτομία* και *ψυχροποσία*. la saignée et la boisson d'eau froide; sans ces deux secours on ne peut rien avancer.

La saignée arrête la fluxion et apaise la douleur. L'eau froide éteint le feu et arrête l'inflammation. Le vin est l'ennemi des reins, qu'ils ne peuvent souffrir. Abstenez-vous-en et attendez d'en boire que je sois à Lyon ou que vous soyez à Paris.

Je souhaiterois au moins pour vous en désaccoutumer petit à petit que vous ne bussiez que de l'eau à déjeuner et à souper, à chacun de ces repas trois grands verres. L'eau froide et pure est merveilleusement amie des reins et de la vessie. Pour le dîner vous boirez un petit de vin avec huit fois autant d'eau; j'entens vin de païs, blanc ou clairer, il n'importe. Mais j'exclurois de votre table tout vin de Bourgogne, de Coindrieu, de Grave, et tout celui qui vient de Guienne ou du Languedoc. Si vous pouviez ne boire que de l'eau, ce seroit encore mieux, et en ce cas vous n'aurez que faire de penser aux eaux minérales d'Auvergne, de Vichy ni de Saint-Myon. Je crois que la meilleure ne vous vaut rien, puisqu'elles sont diurétiques et qu'elles charrient à la partie affectée.

Les deux remèdes que je vous ai dit avec les fréquentes purgations de sené, casse et sirop de roses pâles, avec le demi bain y feront plus que toutes les eaux minérales de France, et vous pourrez facilement obtenir à Lyon ce que vous ne trouverez pas en Auvergne.

Si vous allez à Vichy pour essayer de ces eaux, préparez-vous auparavant fort exactement pour leur usage, et quand même vous les rendriez fort bien, prenez garde qu'elles ne vous soient un bien présent et un mal à venir, car, étant chaudes et purgatives, elles me sont fort suspectes, et je crains qu'elles n'augmentent l'intempérie chaude des vis-cères.

Pour le fromage, il est remarquable que tout le monde en dit du mal <sup>1</sup>. Hippocrate même l'a condamné. Pour moi je n'en use jamais et je ne l'aime point. Et néanmoins les Suisses en mangent beaucoup et ne sont guères sujets à la pierre.

✿ 3 novembre 1651. -- Je suis bien aise que vous ayez réussi en l'ophtalmie de M. A. *et hoc summo jure*, car vous y avez employé le vrai secret, qui est la saignée. Toute la chymie n'en a point de meilleur.

✿ 19 octobre 1655. — Le bon homme Gassendi a mieux dormi la nuit passée qu'il n'a fait par ci-devant. *Unicæ venæ sectioni salutem suam adscribit*, mais il reconnaît bien que le soulagement qu'il en a ne peut durer longtemps. *propter vitium partis quod superest*.

✿ 22 février 1656. — Je viens de consulter avec M. Moreau pour une dame Lorraine qui a eu trois fois la peste et qui ressent des douleurs à

---

1. A l'exception de Sganarelle, dans *le Médecin malgré lui*.



tous les changements de temps aux endroits où elle a eu des charbons et des abcès pestilens. Nous l'avons renvoyée à la saignée, à la fréquente purgation, au bain d'eau tiède, au lait d'ânesse, et à un exact régime de vivre qui la rafraîchisse et l'humecte, car elle est toute de soufre, fort sèche et presque hectique.

C'est une chose pitoyable de voir comment le peuple abuse des remèdes. Les propriétés spécifiques comme celle du harang contre la goutte, sont des brides à veaux <sup>1</sup> et des illusions d'empiriques.

☞ 26 mars 1657. — La coqueluche avec fluxion sur la gorge a été ici fort commune, mais peu de gens en sont morts, à cause qu'ils ont été saignés de bonne heure.

☞ 25 mars 1657. — M. le premier Président est ici fort malade ; il a été saigné pour la sixième et septième fois ; au commencement il ne le vouloit point être, mais de présent il ne demande pas mieux, et dit qu'il voit bien qu'il ne peut guérir que par là. *Tandem bona causa triumphat.*

M. le premier Président fut encore saigné hier pour la dixième fois. Les médecins qui l'entourent et l'obsèdent délibérèrent de lui donner quelque petit purgatif, se sentant parvenus au 8<sup>e</sup> jour). Enfin ils lui en donnèrent un qu'on dit être casse, sené et manne. *A quo longè deterius habuit*, de

---

1. C'est-à-dire choses absolument superflues : veau était une injure fort usitée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.



sorte qu'il a fallu le ressaigner cette nuit, *ne suffocaret*.

Je ne dis rien du temps qu'ils ont pris, mais je suis bien certain que la manne est un fort mauvais remède *in tali morbo et tali ægro*.

Nous n'en avons point de naturelle, ce n'est que du miel, du sucre et de la scamonée : *Siticulosum medicamentum, malignitatis argumentum*, qui n'est nullement propre à un corps bilieux comme celui-ci.

☞ 26 mars 1657. — M. de Bellièvre, premier président, est mort par sa faute toute pure et l'ignorance de ses médecins. C'étoit un homme voluptueux, sanguin, plethorique qui haïssoit la saignée et qui ne croïoit guères aux règles de notre profession.

Trois mois avant que de mourir, il fut attaqué de la goutte, à laquelle il étoit sujet et ne fut point saigné à cause qu'il faisoit froid. Voïez la belle raison de Valot, qui le flatoit ! La saignée lui étoit nécessaire et encore plus en hyver que la transpiration des humeurs est arrêtée.

Étant échappé de sa goutte sans seigner, il luy vint des érysipèles par le corps, qui étoit une marque que le sang lui bouilloit dans les veines. Cela s'effaçà avec quelques topiques.

Six jours après, un grand rhume le saisit dans cet état pléthorique où il étoit, et il ne fut point saigné. Il dit seulement qu'à la fin de son rhume il se feroit purger ; ce qu'il fit à très mauvaises enseignes, car ce purgatif troubla et bouleversa

tout. Dans ce désordre de sa santé, la fièvre continue le saisit, avec une fluxion sur la poitrine, qui le mirent au lit.

Il avoit en sa maison un nommé Tevenin, neveu de l'oculiste, qui se dit médecin : je pense que c'est *in partibus infidelium*. Il adhéroit à son hérésie de ne pas saigner parce qu'il faisoit trop froid. Valot y vint incontinent avec deux autres. Ils l'ont fait enfin saigner plusieurs fois, mais il n'étoit plus temps. Les pauvres gens des hôpitaux sont mieux traités. Le huitième, ils lui donnèrent quelque purgatif dont il fut plus mal.

Il fallut le resaigner, et parce qu'il se plaignoit de grandes douleurs dans le corps, ils lui donnèrent du laudanum, qui n'est que l'opium ou plutôt un poison déguisé, et après, afin qu'il eut tous ses sacremens, ils lui firent prendre du vin, ou venin, émétique.

Cela ne l'a pas empêché de mourir et n'en empêcha jamais personne.

✿ 8 may 1657. — L'hématophobie est une dangereuse hérésie, et laquelle laisse mourir bien du monde qui en pourroit réchapper. Je m'étonne comment les Allemands ne se corrigent pas de cet abus si étrange et qui leur est si fort préjudiciable.

✿ 26 mars 1658. — Votre religieuse a encor besoin d'être saignée et purgée, et de lotion des pieds trois fois la semaine, et même de *l'artériotomie* à la tempe si cette cruelle douleur de tête luy



dure. Elle a aussi besoin de fréquentes purgations avec le séné, la rhubarbe et le sirop de roses pâles dans une décoction rafraîchissante pour prévenir l'hydropisie.

☞ 3 janvier 1659. — Il est ici force malades de fièvres continues, d'inflammations de poumon, rhumatismes sur la poitrine avec mal de côté et crachemens de sang. La fréquente saignée les soulage fort, mais ce n'est point du sang qu'on leur tire, ce n'est que de la boue et encore quelque chose de pis, *miserum tabum*, qui est capable de tout miner et de tout perdre par la gangrène qu'il peut mettre dans le poumon et même dans le cœur.

☞ 14 juin 1659. — Nous avons ici quantité de fièvres continues avec douleurs de côté, crachemens de sang, pleurésie, et inflammations du poumon. Ils ne sont soulagez que par la saignée, car ce n'est point du sang qu'on leur tire, ce n'est que de la boue.

☞ 22 juin 1660. — M. Simonet est fin et rusé, comme un fin vendeur de perles et un jouaillier raffiné : je l'ai quitté ce matin, il est fort content de moi ; je l'ai fait saigner hardiment cinq fois, *tam in nephretico dolore quam in arthritico, qui ut moris est, priorem subsequutus est.*

Il n'a point avalé d'huile d'amandes douces, et n'a usé d'aucun secret, car je n'en sçay point. Je n'en demande qu'un à Dieu, *nempè bene medendi*



*methodum*<sup>1</sup>, *quæ est arcanum artis maximum, et secretum secretorum secretissimum, eheu paucis notum!* Quand on va par ce chemin-là on ne se fourvoje jamais ; c'est le chemin des gens de bien. *Sed qui quæruni lucrum per fraudem et imposturas*<sup>2</sup>, *per vias obliquas gradiuntur*, tels que sont Guenaut, des Fougerais, Bodineau et les deux Gazettiers, *et aliæ pestes artis nostræ.*

☞ 20 juillet 1660. — Je me porte bien. Dieu merci, mon rhume s'est passé après deux heures de saignées et grandes boissons d'eau. Je me moque de tous ces petits secrets d'apothicaires qui n'approchent point de ces deux remèdes, et ne sont bons que pour ceux qui les vendent.

☞ 31 août 1660. — Les Marseillois nous envoient du séné de deux sortes. L'un vient d'Alexandrie qu'ils appellent séné de *la Palte*. N'est-ce point un nom corrompu de *Ripalta* qui est une isle près d'Alexandrie où pourroit croître ce bon séné. qui est petit et pointu comme le fer d'une pique, et qui est excellentissime quand il est verd.

---

1. Si ce n'est Patin, c'est son imprimeur qui emploie ici un mot absent des lexiques de bonne latinité. D'ailleurs, le mot était en usage à la Faculté. Le Large soutient le 22 février 1657 une thèse : *Estne recta quædam Methodus medendi omnium saluberrima?* Nicolas Robin conclut sa thèse soutenue le 1<sup>er</sup> décembre 1661 : *Ergo Hippocratis medendi methodus posterorum inventis mutari non potest.*

2. Patin se sentait décidément ce 22 juin en train de faire concurrence à Sganarelle.

L'autre est nommé sené de Seyde, qui est l'ancienne ville de Sidon, dont il est parlé dans la Bible. Celui-ci est grossier, impur, à feuilles plates et plus grandes. C'est un sené bâtard et une espèce de *colutea*. Il n'est pas si bon de la moitié que l'autre, quoique la teinture en soit plus belle.

☞ 29 décembre 1660. — Aujourd'hui a été vespérisé, en nos écoles, un nouveau licencié nommé de Caen. Mon rang étoit d'y faire du latin comme j'en ai fait *pro laudabili Scholæ consuetudine*, et la question étoit : *An rino madidis decoctum cepearum?* De la soupe à l'oignon aux yvrognes, que j'ai proposée au Sr. de Caen, qui y a satisfait <sup>1</sup>.

☞ 17 mai 1661. — Notre M. Courtois est encor malade, et le sera. *Degenerat enim morbus acutus in diuturnum; reliquæ magnæ nos exercent.* Il a été saigné seize fois et purgé huit fois, *et tamen aliquid superest.* C'est le meilleur ami que j'aïe dans la Faculté et le plus honnête homme <sup>2</sup>.

☞ 20 May 1661. — Je trouve M. Barbier en bonnes mains puisque vous le traitez, mais je crois qu'il le faut purger souvent avec demie once de séné, une once et demie de syrop de roses pâles de l'an passé, y ajoutant quelquefois deux dragmes de diaphenic.

---

1. Autant que nous pouvons être renseignés sur ce point, la soupe à l'oignon passe encore aux yeux des ivrognes pour la drogue bénie.

2. Le manuscrit 237 de la B. F. M. contient des consultations de Patin avec Piètre et Courtois.



☞ 24 mai 1661. — M. Courtois est tout autrement mieux d'aujourd'hui ; il commencera demain à se lever et à mettre le pied hors du lit. Il l'a échappé belle moyennant dix-huit saignées et vingt purgations. *Gallum debet Esculapio.*

J'ai fait aujourd'hui une fort bonne leçon de *Epilepsia*<sup>1</sup>.

☞ 17 juin 1661. — J'eus hier une grande douleur de dents laquelle m'obligea de me faire saigner du côté même. La douleur s'arrêta tout à l'heure comme par une espèce d'enchantement. J'ai fait piquer l'autre bras, j'en ai été guéri aussitôt. Je suis, Dieu merci, sans douleur.

Je prétens que ces deux saignées me serviront pour pouvoir me purger sûrement : je le ferai la semaine prochaine, si j'en ai le loisir.

☞ 26 décembre 1662. — *Singulari Dei beneficio evasit uxor mea per octies sectas venas superiores, saphenamque semel, post depleta majora rasa.* La soif étoit inextinguible. Maintenant nous la purgeotons avec casse et sené et elle est, Dieu merci, hors de danger. *Debet illa Gallum Æsculapio* pour être réchapée d'un tel mal, duquel cent autres seroient mortes. Vive la bonne méthode de Galien et le beau vers de Joachim du Bellay :

*O bonne, O sainte, O divine saignée !*

---

1. Patin n'attend pas qu'on le loue. Il opère lui-même, comme certain photographe qui couvrait jadis les murs de ses affiches.



Je voudrais bien qu'elle fût guérie et qu'elle fût moins colère à l'avenir.

Mon fils Carolus a été son principal médecin.



Elle a voulu se fier particulièrement à lui plus qu'à moi et à son frère aîné. Pourtant elle ne l'a aimé que depuis qu'elle a connu que tout le monde l'aimoit, car naturellement elle n'aimoit que son aîné.

✧ 19 janvier 1663. —

J'ai fait saigner autrefois un enfant de trois jours pour un erysipelle qu'il avoit dans

la gorge. Il est encore vivant, âgé de 35 ans.

J'ai fait saigner le fils de M. Lambert de Thorigny le 62<sup>e</sup> jour de sa vie, qui a aujourd'hui 10 ans. L'application des grands remèdes dans un âge si tendre demande beaucoup de jugement.

✧ 8 avril 1664. — Le lait d'ânesse sera dans sa grande force dans dix jours. Je souhaite que votre chère moitié s'en trouve bien. Si je la pouvois guérir je partirois dès demain pour Lion, mais il y a trop loin d'ici.

Nous avons du lait d'ânesse très bon à l'entour de Paris. Ma belle-mère, morte âgée de 84 ans d'une apoplexie, avoit pris 60 ans durant ce lait d'ânesse. Il fait ici des merveilles, particulièrement

au printemps et en automne, notamment quand on le prend avec précaution.

Je n'en donne jamais que les entrailles ne soient bien nettes et préparées par de bonnes et douces purgations.

✿ 6 may 1664. — J'ai mauvaise opinion des eaux de Vichy pour Madame votre femme : feu M. Merlet qui y avoit été les disait fort contraires à la poitrine, et de fait ces minéraux desséchans sont fort ennemis du poumon.

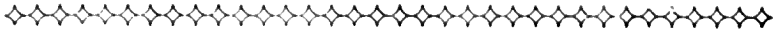
J'aimerois mieux en cette belle saison un changement d'air, et du lait d'ânesse en se purgeant de dix en dix jours avec la casse et le sené. Toutes ces eaux métalliques ont un certain sel desséchant et ennemi des entrailles.

✿ 19 juin 1664. — Le demi-bain est le meilleur remède dont elle puisse se servir, pourvu qu'elle ait été suffisamment purgée avec sené, rhubarbe et sirop de roses ou de fleurs de pêcher, pour revenir ensuite au lait d'ânesse qui lui sera fort bon, principalement les mois de septembre, octobre et novembre.

✿ 10 juillet 1664. — Je me réjouis bien fort de la santé de Mlle Falconet <sup>1</sup>. Le bain et la fréquente purgation de sené et de casse lui seront deux souverains remèdes, mais il ne faut pas qu'elle s'en

---

1. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on qualifiait les femmes mariées tantôt de *Madame*, tantôt de *Mademoiselle*. Patin écrit souvent à Falconet : *Mademoiselle votre femme*.



lasse jusqu'à ce que sa maladie soit tout à fait finie. Elle aura encore besoin d'être purgée une fois la semaine jusques dans l'hyver. *Verum apage scammoniatorum omne genus* ; ils la desséchoient trop.

☞ 14 octobre 1664. — Dans le flux de bouche syphilitique il ne faut pas purger tandis qu'on le veut entretenir ; mais quand il est trop fort ou qu'il le faut arrêter, comme après seize ou dix-huit jours, particulièrement si les pustules et les ulcères sont desséchés. La ptisane laxative y est fort bonne, ou bien le sené avec le syrop de roses pâles ou de fleurs de pêcher. Le flux d'en bas arrête celui d'en haut. La nature ne peut pas soutenir deux mouvemens contraires. Celui qui sonne les cloches ne peut pas aller à la procession.

☞ 30 juin 1665. — J'ai vu depuis peu en consulte un gentilhomme breton âgé de 19 ans naturellement fort dévôt, qui devint dans peu de jours mélancolique, et à cette mélancolie succéda une espèce de manie avec une fièvre continue et des convulsions effroyables.

Un moine avoit peur qu'il ne fût possédé ; il est vrai qu'il avoit un grand scapulaire. Il fut si rudement tourmenté de ce démon de fièvre continue, qu'il en devint frénétique et qu'il falut le lier.

A ce délire frénétique succédèrent deux autres symptômes, des mouvemens épileptiques et une passion hydrofobique, comme ceux qui ont été mordus par un chien enragé, avec la soif et l'aversion des choses liquides. Pour tout cela il fut



*Vultum Laurenti cernis sub imagine scriptis  
Vivini Ingenij conspicuntur oves.*





saigné des bras et des pieds jusqu'à 22 fois, il fut purgé de plus de 20 lavemens et d'environ 30 apozèmes purgatifs avec la casse et le sené, auxquels nous ajoutâmes à la fin le sirop de roses et de fleurs de pêcher avec tel succès qu'enfin il est tout à fait guéri, et remis en son bon sens.

Il y a bien des gens qui errent au miracle de moindres événemens, mais la nature seule, la connoissance des maladies et l'application des bons remèdes vont bien loin.

☞ *28 juillet 1665.* — Dans la maladie de Marie de Médicis, M. du Laurens désapprouvoit la saignée, trompé par un passage d'Hippocrate qui dit qu'il ne faut pas saigner pendant le cours de ventre. M. de Lorme soutenoit et pressoit la saignée. Sur cette difficulté la reine fut ramenée à Paris et trois des nôtres furent mandez au Louvre. Ces trois messieurs furent de l'avis de M. de Lorme, que M. Martin confirma en disant que ce passage d'Hippocrate mal entendu avoit coupé la gorge et coûté la vie à-cinquante mille personnes.

La reine mère fut saignée et guérit. Elle avoit un flux de ventre d'avoir mangé trop d'abricots. Elle avoit la fièvre et étoit grosse.

☞ *16 mars 1666.* — Il fait ici froid comme en hyver et il y a quantité de rheumatismes et de gouttes, et plusieurs femmes en couche fort malades pour avoir négligé de se faire saigner dans le temps de la grossesse. Galien a eu raison de dire que le fœtus est souvent étouffé par l'abondance

du sang, mais nos sottes femmes n'entendent pas ce secret.

☞ 14 may 1666. — Il me semble qu'après avoir fait des remèdes généraux, la fille de Mme la comtesse de Verdun sera plutôt soulagée du demi-bain et du lait d'ânesse que des eaux minérales ; entre lesquelles de Saint-Mion luy seroient plus propres que celles de Vic-le-Comte *quæ sunt calidiores et acriores*, et même elles purgent.

*Solis enim mitioribus indiget, cassia, sena et tamarindis aut floribus malæ persicæ modo fuerint non recentes, sed ante annum parati.*

☞ 18 juin 1666. — Les apoticaire enragent contre *le Médecin Charitable* et contre les médecins qui pour empêcher leur tyrannie ordonnent en françois et font faire des remèdes à la maison.

La casse, le sené, le sirop de fleurs de pêcher, de roses pâles et de chicorée composé avec rhubarbe suffisent presque à tout. Je n'ai jamais vu de maladie guérissable qui ne pût guérir sans Antimoine. Quoi qu'à la vérité je me serve aussi, pour les plus sots tels que sont quelquefois les étrangers, de nos confectons scammoniées, comme du diaphenic, Diaprum solutif, Diacarthame, Diapsyllium de *citro et succo rosarum*.

Mais il faut regarder de près et ne pas prendre Maître pour Renard.

☞ 15 avril 1667. — Je n'ai vu le vrai *Tetan*<sup>1</sup>

---

1. Le tétanos.



que trois fois en ma vie et une quatrième fois depuis huit jours qui venoit d'une plénitude des vaisseaux et intempérie chaude des entrailles avec un danger évident de cette suffocation que les Anciens ont appelé *Ictus sanguinis*, qui est la vraie et proprement nommée apoplexie.

Le malade en est heureusement échappé, mais il a été saigné dix fois en quatre jours, sans quoi il seroit mort avant ce temps-là. L'expérience nous fait voir à Paris tous les jours, combien est vrai tout ce que Galien a écrit de la saignée et de ses admirables vertus <sup>1</sup>.

☞ 29 avril 1667. — Nous avons ici quantité de fièvres tierces et même des continues de même nature. Nous saignons pour la continuité, et pour l'intermission nous purgeons avec casse, sené et syrop de roses pâles. Cette méthode nous réussit fort bien.

☞ 17 juillet 1668. — Notre M. Préaux se porte mieux, Dieu merci : il y a cinquante jours qu'il est au lit ; il a été saigné vingt-deux fois. Voyez comme nous nous faisons justice les uns aux autres.

☞ 7 juillet 1669. — Nous avons ici quantité de rheumes qui étouffent le poumon en quatre

---

1. Le Médecin charitable contient : le Livre de Galien de l'art de guérir par la saignée, qui y a été vraisemblablement introduit par Patin (pp. 600 à 672).

jours, par un catharre suffoquant, si l'on n'en prévient le danger par la fréquente saignée. J'en ai fait saigner un dix fois en deux jours qui est heureusement guéri et qui ne pouvoit guérir que par là.

☞ 8 septembre 1669. — Je traite malade un de nos médecins qui est M. Mentel, âgé de 72 ans. Il est heureusement échappé d'une dangereuse et sotté dysenterie et d'un dégoût étrange de toute sorte de liqueurs ; mais il a bien de la peine à revenir, tant est vrai ce que Cicéron a dit : *Senectus ipsa morbus est.*

Mais l'auteur françois <sup>1</sup> a encore dit autrement : *L'an prochain vieillesse sera maladie incurable à cause des années passées.*

M. Mentel est ravi d'être saigné et porte bien ce remède, mais il hait fort toute sorte de médicaments et particulièrement tous les purgatifs.

☞ 12 octobre 1669. — M. Merlet disoit que l'opium et l'antimoine étoient deux méchantes drogues, qu'il ne vouloit ni de l'un, ni de l'autre, et n'en a jamais pris. Il eut en une même année deux grandes maladies avec fièvre continue, en chacune desquelles il fut saigné dix-huit fois, c'est trente-six fois en un an, et purgé plusieurs fois avec casse et sené, *absque stibio, mannâ et scamoniatis.*

---

1. Maistre Alcofribas Nasier, abstracteur de quinte essence, un des auteurs favoris de Patin.



✿ 6 novembre 1669. — Pour ce qui est de l'usage de la glace dont vous me demandez mon avis, je ne le blâme point, ni celui de l'eau rafraîchie, mais je n'en ai jamais approuvé l'excès qui est dangereux à tous ceux qui n'y sont pas accoutumés.

Cette fraîcheur subite est ennemie de l'estomac dont les tuniques doivent être conservées dans leur juste tempérament.

✿ 21 novembre 1669. — En Hollande la plupart des malades ne croient point à la médecine, et ne se servent point de médecins, en vertu de quoi la plupart des malades meurent aussi.

Les médecins n'y saignent que très rarement; aussi les malades y sont si stupides, *ne dicam adeo Batavi*, et si sots qu'ils ne veulent point être saignés. Les médecins y purgent d'ordinaire avec des pilules et des poudres chimiques, avec l'antimoine et le vin émétique, dont ils sont fort mauvais marchands. Ils ne croient point à la méthode de Galien, à la place de laquelle ils cherchent des secrets de chymie qui les rendent ridicules et méprisables.

Les chirurgiens n'entendent rien à la vérole. Il n'y a ni bon bain, ni bon vin et ce qui est encore bien pis il n'y a pas même de bonne eau.

✿ 23 novembre 1669. — Ces bons Bataves sont bien badauds de n'entendre pas la saignée des Galénistes et de s'amuser cependant à aller à la chasse des secrets chimiques. Les beaux et bons

secrets de notre métier sont dans les aphorismes et le pronostic d'Hippocrate et dans la méthode de Galien avec le livre de la saignée.

☞ 20 mars 1670. — Je traite ici M. Remy, qui est dangereusement malade de la double maladie que les anatomistes ont fort proprement appelée *Pleuroperipneumonia* : inflammation de la plèvre et du poumon.

On lui a déjà ouvert la veine plusieurs fois, mais on ne lui a pas tiré une goutte de sang, mais seulement de la pourriture et de la boue.

☞ 23 may 1670. — Mon fils aîné était allé à Lagny pour y prendre du lait d'ânesse, qui n'a guères servi. Cela l'a obligé de revenir à Paris, où je le trouve bien mal fait, avec une fièvre lente et de mauvais crachats qui me font grand peur.

Je suis toujours en peine de l'issue de la maladie de mon fils aîné, Robert Patin. Nos remèdes font merveilles partout, mais il n'en reçoit guères de soulagement.

☞ 30 may 1670. — Mon fils aîné vient de partir pour s'en aller en notre maison à Cormeilles y prendre du lait d'ânesse tant qu'il voudra. L'air y est fort bon et rien ne luy manquera ; mais néantmoins j'ai bien peur du reste. Nos anciens n'ont point trouvé de meilleur remède que celui-là. Il est fort embarrassé d'un pernicieux mal qui a trop fortement attaqué son poumon par sa faute. Nos docteurs qui l'ont vu à ma prière ne peuvent espérer son salut que par ce remède.



## V. — Documents d'ordre médical

(La Faculté — Autopsies<sup>1</sup> — La Taille)

---

☞ 21 avril 1643. — Julian Paumier étoit un Normand dessalé qui se vançoit que Fernel en mourant lui avoit commis force secrets. Vous sçavez mieux que moi qu'un homme qui est Normand de nation et médecin de profession a deux puissans degrés pour devenir charlatan.

Le cidre, *mulgo pomaceum*, n'étoit pas une chose fort connue à Paris de son temps, ou tout le monde beuvoit du vin à fort grand marché. Du temps de Henri III on croyoit à Paris que c'étoit une espèce de punition aux Normands qu'ils ne beuvoient que du cidre.

---

1. Il est curieux de noter dans la correspondance de Patin combien fréquemment les autopsies étoient pratiquées au xvii<sup>e</sup> siècle. Étoit-ce, comme me le disoit Farabeuf, pour rechercher les cas d'empoisonnements que l'on soupçonnoit, mais qu'on étoit alors hors d'état de constater scientifiquement?

.....

Ce Normand raffiné, voyant que le peuple ne connaissait pas cette liqueur, en faisait venir par bouteilles en cette ville, dans lequel il faisait tremper du sené, et ainsi en faisait des Apozèmes laxatifs et de petites médecines qu'il vendoit un écu pièce comme un grand secret.

☞ 19 juin 1643. — Le roi défunt mourut à Saint-Germain le jeudi, jour de l'Ascension, à deux heures trois quarts après midi.

Il fut ouvert le lendemain sur les dix heures du matin : on lui trouva le foye tout desséché comme aussi étoit toute l'habitude du corps ; un abcès crevé dans le mésentère, de la largeur d'un fond de chapeau, avec quantité de pus épandu dans le cœcum, còlon et rectum, qui en étoient tout gangrenez. Le pus en étoit un peu verdâtre et fort puant.

Il avoit vidé quelques vers durant sa maladie ; on en trouva encore un grand dans son ventricule, avec cinq petits qui s'y étoient engendrez depuis peu par le lait. avec horrible quantité du sucre qu'il a pris durant sa maladie, *reclamantibus licet et repugnantibus medicis*, auxquels il n'a presque point cru en toute cette dernière maladie. Il avoit aussi les deux poumons adherans aux côtes, et un abcès dans le gauche avec beaucoup de serositez dans la poitrine.

Voilà tout ce qui s'en est dit et dont tout habile homme peut mourir.

☞ 12 décembre 1643. — Rien n'est arrivé ici



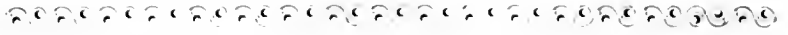
LA REINE MÈRE RÉGENTE ET SES DEUX ENFANTS

Frontispice de l'*Histoire de France* de Mézeray (3 vol. in-folio,  
Paris, 1685).









fournit beaucoup de disposition à une maladie de pourriture : mes enfants n'y ont point été sujets aussi, *quia eos a pulticulæ usu substractos volui, etiam invilis nutricibus, et interdum reclamantibus* ; mais j'en ai été le maître, *idque prospero successu*.

☞ 18 janvier 1644. — M. de Baillou a fort parlé en ses *Épidémies* d'une certaine toux à laquelle sont sujets les petits enfants, que les Parisiens appellent une quinte, *quod quintâ quâque horâ fere videatur recurrere*<sup>1</sup>.

Un de mes petits garçons, âgé de trois mois, ayant été mal à propos porté dans la rue durant le grand froid par sa nourrice, en prit un tel rumeur et une telle toux que cinq semaines durant il en pensa étouffer. Quand la toux lui prenoit, c'étoit un accès à supporter de demie heure ou de trois quarts d'heure, en toussant perpétuellement sans aucun relâche. Il me sembloit à toute heure qu'il s'en alloit étouffer. Deux saignées et force lavemens le garantirent. Il est aujourd'hui un des plus forts de mes cinq petits garçons, *sine ullâ noxâ pulmonis*.

Ce mal est ici assés commun, je l'ai vu mille fois. La saignée, les lavemens, la bonne mamelle, l'abstinence de la bouillie, et les tenir chaudement en sont les grands remèdes.

---

1. Le portrait de de Baillou, que nous reproduisons, fut gravé par Jaspar Isaac aux frais de Thêvard, d'après le tableau à l'huile qui fait encore partie de la collection de la Faculté de médecine. (Voir pour Thêvard, p. 11.)



VLTVM BALLONI CERNIS SVB IMAGINE, CVIVS  
 PRÆSTANTI INGENIO HOC NOBILITATVR OPVS.

*Jasper Isaac fecit 1635*

*Jacobs Dievaert, D. N. P.*



☞ 8 mars 1644. — Je tiens la bouillie pour mauvais aliment, tant à cause de la farine, qui n'est pas souvent assez bonne, qu'à cause du lait de vache qui n'approche que de loin de la bonté de celui de la mammelle, qui est tiré tout frais, tout nouveau, tout chaud et tout spiritueux par l'enfant, au lieu que celui de vache est extrêmement faible en comparaison : joint que c'est un aliment visqueux, grossier qui fait de la colle dans l'estomach d'un enfant, et force obstructions dans son ventre. Les anciens Grecs n'ont point connu la petite vérole : *hoc habeo indubitatum atque certissimum*. Aussi les enfants ne mangeaient-ils pas de bouillie de leur temps, *et solâ mammâ utebantur*.

Il vaudrait beaucoup mieux accoutumer les enfans à prendre du bouillon avec la cueiller, ou humer petit à petit, ajoutant quelque mie de pain à mesure qu'ils croïtroient, que de les réduire à ce grossier et visqueux aliment dont les nourrices crèvent leurs enfans et durant qu'ils sont à la mammelle et après qu'ils sont sevez.

☞ 2 juin 1645. — Nous avons dans nos registres un insigne décret de la Faculté de l'an 1565 contre l'antimoine.

Si quelqu'un se peut servir de ce remède, qui est de sa nature pernicieux et très dangereux, ce doit être un bon médecin dogmatique, fort judicieux et expérimenté, et qui ne soit ni ignorant, ni étourdi. Ce n'est pas une drogue propre à des coureurs. On ne parle ici que de morts pour en

avoir pris de quelque barbier ignorant ou de quelque charlatan suivant la cour.

☞ 2 juin 1645. — François Cocquet, contrôleur de la maison de la Reine, était le plus beau dineur et le plus grand buveur de Paris. Il étoit tombé dans une jaunisse de laquelle il est mort sans fièvre. Il prit trois fois de l'antimoine, et ce venin âcre et violent ne put passer à cause du feu qui étoit dans les viscères.

On luy a trouvé la partie convexe du foye toute verte comme un pré, et la concave toute pleine de pus, dont il y avoit environ deux livres. La vessie du fiel extrêmement pleine de bile épaissie, et le poumon sanieux et purulent. Le vin pur qu'il a bu a fait tout cela.

☞ 10 mars 1648. — Nous avons ici jeudi prochain une thèse dont plusieurs se plaignent qu'elle est fort mal faite: en voici la conclusion : *Ergo The Chinensium menti confert*. J'ai fait avertir le président<sup>1</sup> que *Chinensium* n'est pas latin, que Ptolémée, Cluverius, Scaliger et tous ceux qui ont écrit de la Chine écrivent *sinenses*, *sinensium* ou

---

1. Cette thèse fut soutenue le 12 mars 1858 par Armand-Jean de Mauvillain, sous la présidence de Morisset. (Voir *Introduction*.) C'est une des premières thèses de l'ancienne Faculté où le titre de *Moderator*, attribué jusque-là au Président, est remplacé par celui de *Præses*. Quelques mois auparavant, Pierre Gresse avait soutenu une thèse quodlibétaire, dont la conclusion étoit : *Ergo Arthritidi Thee Sinensium*, avec l'orthographe réclamée ici par Guy Patin, mais concluant en faveur du thé.







*sinæ, sinarum*. Ce président, badin et ignorant, m'a mandé qu'il y a bien d'autres auteurs que les miens qui disent *Chinenses*. Les fièvres quartes, s'il y en eut jamais un bon !

Ce président n'a fait cette thèse sur cette herbe, sur le thé, que pour flatter M. le Chancelier duquel est venue la réputation de cette drogue, *quæ statim evanuit cum sonitu*<sup>1</sup> et de la bonté de laquelle ceux mêmes qui la vantent n'oseroient jurer, n'en pouvant assigner aucun bon effet.

☞ 15 mars 1649. — Une affliction particulière nous vient d'arriver, non pas seulement à notre compagnie, mais à toute notre ville et à la France même par la mort de feu M. Nicolas Piètre, notre ancien, qui a été un homme incomparable. Il est mort âgé de 80 ans, le samedi 27 de février entre 2 et 3, accablé d'une hydropisie de poumon.

Il a été un des grands personnages de son temps, *et planè Roscius in arte suâ verèque incomparabilis. Quiescat in Christo*.

Il a été, tant qu'il a vescu, l'ennemi juré de la forfanterie de notre mestier, et de l'ignorance de ceux qui s'en mèloient mal à propos, et surtout de la pharmacie arabesque, de la chimie, des empiriques, charlatans et autres pestes : homme à peu

---

1. Nous aurons dans un prochain volume d'anecdotes l'occasion de rectifier la légende qui attribue à Mme de Sévigné : « Racine passera comme le café » : sottise qu'elle n'a jamais ni dite, ni écrite. On voit ici que Patin ne peut être défendu aussi équitablement pour le thé, qui n'est pas mort plus que le café.

de remèdes, mais bons, et hardi à les employer ; homme fort sçavant dans toutes les bonnes lettres, fin et rusé, stoïque et fort retiré, et qui ne soucioit point de se trouver seul de son advis ; *non ponebat enim rumores ante salutem.*

Judicieux, entier et homme fort particulier, qui ne trouvoit guère son compte en la compagnie d'autrui, *qui sibi soli plaudebat*, qui ne s'est jamais soucié d'argent, et guère plus de cette réputation qui met un médecin en vogue et en pratique ; *maluit enim esse vir bonus quam videri aut haberi.*

☞ 13 juillet 1649. — J'ai dessein de ne faire qu'un petit livret de 12 sols<sup>1</sup> afin que personne ne puisse se plaindre de grande dépense à l'acheter, et qu'on n'ait guères de choses à me reprocher si on ne le trouve bon ; même je mettrai dans ma préface que si quelqu'un a regret de l'avoir acheté, que je m'offre de lui en rendre l'argent.

☞ 19 octobre 1649. — Je ne doute pas que dans les campagnes et dans les petites villes il n'y ait trop de médecins<sup>2</sup> et iceux même fort ignorans.

Dans Amiens qui est une ville désolée de guerres et de passages d'armées il y a aujourd'hui 20 mé-

---

1. Le titre de ce « modeste » *Manuale Medicum, sive de morborum internorum natura et curatione libri tres*, tient quatorze lignes d'impression en petit texte. Si Patin condensait son texte comme son titre, l'acheteur avait au moins du papier pour ses douze sols. Et on rendait l'argent!!

2. Voilà certes qui a bien changé aujourd'hui.

decins. Mais ce dont il y a infailliblement trop en France sont des moines et des apothicaires et qui coupent misérablement la bourse et la gorge à beaucoup de pauvres peuples. En récompense il est fort peu de bons et sages médecins qui aient été bien instruits et bien conduits. J'en vois même ici *qui malunt errare quam doceri*, combien qu'ils aient de beaux moyens de s'amender.

Pour la campagne elle fourmille de chétifs médecins *qui de se nihil nisi magnificè sentiunt* parce qu'ils ont mis le nez dans le « Perdulcis ».

La principale cause de ce malheur est la trop grande facilité des Universités à faire des docteurs. On baille trop aisément du parchemin pour de l'argent à Angers, à Caen, à Valence, à Aix, à Toulouse, en Avignon. C'est un abus qui mériterait châtement.

✿ 21 janvier 1650. — Ce que l'on donne aux médecins pour le bien qu'ils font *est honorarium* et non pas *merces* <sup>1</sup>.

Pourquoi travailleriez-vous pour rien puisque la maison est riche ? Quand vous ne prendrez plus de gages et que vous aurez envie de servir la maison gratis, cette charité doit-elle et peut-elle augmenter le droit que vous avez de préséance par-dessus les Marchands ? Pas un brin ; *idem est jus quod antea*.

Ne quittez donc point vos gages de peur de vous faire tort et à ceux qui vous suivront.

---

1. Il s'agit de l'indemnité attribuée pour leurs services aux médecins de l'hôpital de Lyon.

.....

☞ 1<sup>er</sup> avril 1650. — On dit ici en grand secret que M. d'Esmerly le surintendant des Finances est fort malade, qu'il est bien empiré depuis huit jours. Il est maigre, sec et tout fondu.

Son médecin, ou au moins celui qui en fait la fonction près de lui du mieux qu'il peut, nommé Valet, qui est la créature du premier médecin, l'a mis au lait, et n'use plus d'autre viande. Le matin il prend du lait d'ânesse, à midi du lait de vache, au soir du lait de chèvre, et entre deux du lait de femme.

Vous souvenez-vous de quelque bon auteur qui ait fait mention du lait de femme pour la guérison de quelque maladie d'importance ?

Spon a répondu et Patin réplique :

Je vous remercie de la peine qu'avez pris de m'indiquer les passages de Galien, *de lacte muliebri*. Je sçavois bien qu'il y en a dans Galien. Je vous demande quelque choix des médecins qui en ont écrit depuis cent ans.

☞ 3 may 1650. — La reine de Pologne est grosse d'environ cinq mois. Comme c'est son premier enfant, elle a peur de mourir à l'accouchement, c'est pourquoi ne se voulant point fier à aucune sage-femme de Pologne, elle a envoyé quérir à Paris un chirurgien adroit, entendu et expérimenté, *peritum in arte obstetricandi* lequel est parti d'ici depuis trois jours, auquel elle donne mille escus tous les mois jusqu'à ce qu'elle l'ait remis et renvoyé à Paris. Il s'appelle Bouchet et est



gendre d'un autre nommé la Cuisse, qui est fort entendu à ce métier d'accoucher les femmes.

✿ 4 octobre 1650. — Votre observation touchant les huit vers trouvés dans l'appendice du boïau *Cæcum* est belle, rare et curieuse. Je la mettrai, Dieu aidant, dans mon *Manuel de Médecine*, pourvu que j'aie le loisir de le faire.

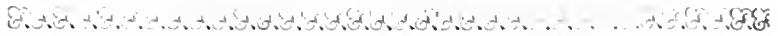
✿ 4 novembre 1650. — Nous n'avons qu'un doyen, c'est celui qui s'élit tous les deux ans, le premier samedi d'après la Toussaints. Il est le maître des bacheliers qui sont sur les bancs ; il fait aller la discipline de l'école, il garde nos registres qui sont de plus de 500 ans ; il a les deux sceaux de la Faculté ; il reçoit notre revenu et nous en rend compte ; il signe et approuve toutes les thèses ; il fait présider les docteurs à leur rang.

Il fait assembler la Faculté quand il veut, et sans son consentement elle ne peut s'assembler que par un arrêt de la Cour qu'il faudroit obtenir.

Il examine avec les quatre examinateurs à l'examen rigoureux qui dure une semaine. Il est un des trois doyens qui gouvernent l'Université avec M. le recteur, et est un de ceux qui l'élisent. Il a double revenu de tout et cela va quelquefois bien loin.

Il a une grande charge, beaucoup d'honneur et un grand tracas d'affaires. Il sollicite les procès de la Faculté et parle même dans la grande Chambre devant l'avocat général.

La charge est fort honorable, mais bien pénible.



Un honnête homme est bien heureux de ne le point être; c'est assez qu'il en soit réputé digne par l'élection qu'on en fait, et voici comment elle se fait.

Toute la Faculté assemblée, *speciali articulo*, le doyen qui est prêt de sortir de charge remercie la Compagnie de l'honneur qu'il a eu d'être doyen et la prie qu'on en élise un autre en sa place. Les noms de tous les docteurs présens, car on ne peut élire aucun absent, en autant de billets sont sur la table.

On met dans le chapeau la moitié d'en haut, et c'est ce qu'on appelle le grand banc. Nous sommes aujourd'hui 112 vivans; c'est donc à dire les 56 premiers. Quand ces billets ont été bien balotés et remués dans un chapeau par l'ancien de la Compagnie, qui est aujourd'hui M. Riolan, le doyen qui va sortir de charge en tire trois, l'un après l'autre. On en fait de même tout de suite du petit banc. On n'en tire que deux afin que le nombre soit impair. Voilà cinq docteurs qui ne peuvent ce jour-là être fait doyens; mais ils sont les électeurs. Lesquels, après avoir publiquement prêté serment de fidélité, sont enfermez dans la chapelle, où ils choisissent de tous les présens trois hommes qu'ils jugent dignes de cette charge.

Ces trois billets sont mis dans le chapeau, par l'ancien, et le Doyen y fourrant la main bien étendue, en tire un. Celui qui vient est le doyen.

Et j'ay plusieurs fois été électeur, j'ay même été élu et mis dans le chapeau trois fois, l'an 1642, 1644 et 1648: je fus électeur en 1640 et 1646, et



toutes les trois fois je suis demeuré dans le fond du chapeau. Et si jamais on m'y remet, je ne serai point marri d'y demeurer, faute de loisir pour faire cette charge.

Le plus vieux docteur de la Compagnie s'appelle l'ancien Maître, et ne peut s'appeler Doyen, cela lui est défendu par un arrêt de la Cour.

✂ *30 décembre 1650.* — Un honnête homme de mes amis sachant que j'avais été élu doyen de notre Faculté, m'a remis entre les mains un vieux registre de nos écoles en lettres abrégées et presque gottiques, de l'année 1390, dans lequel sont marquez de deux en deux ans le nombre des docteurs et des licences. Celui des docteurs est quelquefois de 15, 20, 25 et va même jusqu'à 40.

Je l'ai prêté à M. Riolan qui a trouvé qu'il y étoit fait mention d'un honnête homme qui légua par testament un manuscrit de médecine qu'il avoit de Galien, *De usu partium*. Ce legs est de l'année 1009 et est d'autant plus de conséquence qu'il prouve contre ceux qui en voudroient douter qu'en cette année-là et auparavant il y avoit une Faculté de médecine à Paris.

✂ *28 juin 1652.* — Voici le temps de nos licences, auxquelles de deux ans en deux ans on fait des jettons pour donner à nos docteurs.

La coutume étoit d'y mettre les armes du doyen d'un côté et de l'autre celles de la Faculté. J'ai retenu les dernières, mais au lieu d'y mettre celles de ma famille, qui sont de Gueules au chevron d'or,

accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'une main de même en pointe, j'y ai fait mettre mon portrait. Le sculpteur, tout habile qu'il est,



LES ARMES DE GUY PATIN

On les rencontre en tête de la thèse que Pierre Marius soutint le 2 juin 1633 à Reims et qu'il dédia à son maître Guy Patin (*Vir clarissimus, Vir doctissimus*). La dédicace flatte Patin sur sa haine des *circulateurs*.

Cette thèse fait partie de la collection des thèses in-folio de l'ancienne faculté, conservées à la Bibliothèque au département des Manuscrits. Patin a oublié de mentionner le soleil dans la description de ses armes.

n'y a pas fort bien rencontré pour la ressemblance, principalement à l'œil, mais il n'y a point de remède.

☞ 31 janvier 1653. — Je vous envoie ma médaille, que j'ai toujours eu dessein de vous présenter. Elle est plus belle que celle que vous avez vue entre les mains de M. Gontier à mon fils aîné en a envoyé une. Le coin de la Faculté qui





Vol IX

G. P. Busch J

Gravure fort médiocre, mais curieuse. exécutée d'après le jeton de Patin frappé avant l'époque où il fit graver à nouveau le coin du revers en 1652. — Patin y proclame ses convictions au sujet de Fernel, dont l'image surmonte son profil. *Sine quo non*.





étoit usé a été refait et, au lieu de 1648, j'y ai fait mettre 1652. Si vous en désirez de cuivre, je vous en enverrai ce qu'il vous plaira.

✿ 1<sup>er</sup> may 1654. — J'enrage de voir tant de jeunes gens qui se targuent de leurs bulles apostoliques et qui se disent docteurs en médecine de telle et telle Faculté, *qui vix Medicinam a primo limine salutaverunt*. Il y en a même qui ne savent rien du tout et qui ne sauront jamais rien.

✿ 19 may 1654. — J'ai plusieurs fois ici vu sortir des vers des veines, par la saignée du bras. Mais quand ils ont été grands et morts, je n'ai vu personne qui en soit échappé.

✿ 21 janvier 1655. — Olivier Cromwell a la pierre: on a ici parlé avec Janot, chirurgien de la Charité, pour aller à Londres le tailler.

✿ Avril 1655. — J'ai fait aujourd'hui ma première leçon dans la salle de Cambrai<sup>1</sup>. J'avois 52 écoliers qui écrivoient et quelques autres auditeurs.

Aujourd'hui 16 d'avril, le courrier est arrivé de Rome, lequel apporte nouvelles de la création d'un pape, savoir du cardinal Chigi qui a pris la qualité et le nom d'Alexandre VII. Il a été noncé à

---

1. Comme professeur royal au Collège de France, en remplacement de Riolan qui lui avoit cédé la place.



Cologne où M. Riolan l'a fait tailler de la pierre autrefois.

Les Parisiens se réjouissent à cause que l'on dit qu'il est bon ami du cardinal de Retz. *An qui amant ipsi sibi somnia fingunt?* Tel étoit hier François qui sera demain Espagnol. *Est animal varium et semper mutabile Princeps.*

DEO VOLENTE.

# GVIDO PATINVS

DOCTOR MEDICVS PARISIENSIS  
ET CLARISSIMO VIRO

D. IOANNI RIOLANO.  
REGIORVM PROFESSORVM DECANO  
SVCCENTVRIATVS.

**P**RO sua inter Regios Professores cooptatione, dicet die  
Lunæ, prima Martii, 1655. hora secunda pomeridiana.

IN AVLA CAMERACENSI REGIA.

Affiche du premier cours de Guy Patin au Collège de France. Cliché dû à l'obligeance de M. Lucien Raullet (*Bull. Soc. hist. de Paris*, 1907). Elle indique pour la première leçon la date du 1<sup>er</sup> mars et non celle d'avril.

Ce même jour j'ai fait dans Cambrai ma seconde leçon à laquelle j'avois de compte fait 68 auditeurs. Comme j'ai vu que l'on m'écoutoit avec joye, j'ai fait durer une heure entière mon explication, et en suis sorti avec grand applaudissement. Devinez si je ne suis pas bien glorieux de vous écrire ces petites réjouissances miennes?

✿ 21 juin 1655. — Je crois fermement qu'autrefois on confondit les ladres et les verolez en-

semble, et que c'est la cause pour laquelle aujourd'hui on voit si peu de ladres de deçà, d'autant que les verolez y sont très bien distinguez.

M. Moreau m'a dit autrefois que telle avoit été l'opinion du grand Simon Piètre, qui a été un homme incomparable. J'ai tenu cette opinion-là dans mon traité de *Elephantiasi* que j'ai donné depuis peu et que j'ai achevé depuis trois jours. *In totâ Galliâ, Belgicâ, Celticâque, nulli hodie videntur Elephantici : at multi supersunt in Galliâ Narbonensi et Aquitaniâ Braccatâque.* j'entends par ce dernier mot la Provence qui en est pleine, à cause, *propter atram bilem prædominantem.*

☞ 21 septembre 1655. — Une sage-femme m'a raconté qu'elle avoit accouché la femme d'un boulangier de petit pain, d'un enfant qui n'avoit nulle marque de sexe, et qui étoit tout uni. Ce que je ne comprends pas, puisque selon M. Riolan, le fœtus fait son eau par le canal de la vessie <sup>1</sup>.

Les yeux étoient fermés et couverts d'une peau ; il n'avoit point de nez, mais seulement un trou au milieu du visage et une corne au front, grosse et longue comme le pouce. Il ne vécut que deux heures.

☞ 30 novembre 1655. — M. Grasseteau, doyen des requêtes du palais, fut ici taillé de la pierre : il en est heureusement guéri. âgé de 72 ans.

---

1. Riolan a dit que le liquide amniotique étoit formé de l'urine du fœtus ! Comment Patin douterait-il que Riolan ait raison ? C'est comme si Galien y avoit passé.



Un de mes voisins en a guéri un depuis peu aussi heureusement, âgé de 69 ans. bien que ce fût pour la troisième fois qu'il fût taillé.

L'adresse de nos tailleurs est si grande que les malades n'ont plus tant la grande horreur qu'ils avoient autrefois de cette opération, laquelle a autrefois été fort cruelle.

✿ *30 novembre 1655.* — Pour les gages on ne les paye point chez le duc d'Orléans, ni même chez le roy. Depuis dix ans les médecins par quartier n'ont rien ou très peu. Le premier médecin même est mal payé de ses appointemens.

Des huit médecins par quartier de chez le Roy il n'y en a pas un qui ne voulût avoir vendu sa charge et retenir l'argent qu'il y a mis.

✿ *22 février 1656.* — Actuellement nous ne voyons ici aucun ladre, si ce n'est à l'égard de l'esprit ou de la bourse.

Autrefois il y avoit un hospital dédié pour les recevoir au Fauxbourg Saint-Denis. On n'en voit aucun en Normandie, ni en Picardie, ni en Champagne, quoique dans toutes ces provinces il y ait des maisons qui leur étoient destinées et qui sont converties en hôpitaux de peste. On prenoit pour ladres des vérolez que l'ignorance des médecins et la barbarie du siècle faisoient prendre pour tels. Néanmoins il y a encore des ladres en Provence, en Languedoc et en Poitou.

✿ *22 février 1656.* — La femme de M. Cadeau, marchande tourangelle, a langué plus de

deux ans avec un grand pouls fort intermittant. On lui a trouvé un abcès dans la tête et une dilatation tout extraordinaire de la veine inférieure du cœur.

Si le pouls a été intermittant et inégal je suppose qu'inafailliblement il y a eu de la boue quelque part, *juxta cor et in levibus arteriis pulmonis*; mais pour découvrir cela par la dissection il falloit un bon médecin présent qui sût bien l'anatomie, et non point des barbiers ignorants, bavars, et babillars, tels qu'ils sont la plupart.

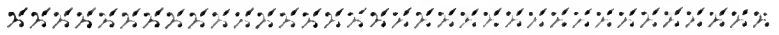
☞ 1<sup>er</sup> août 1656. — Un maître de requêtes, M. de Here, est mort en trois heures d'un choléra Morbus d'avoir mangé trop de melons, et tant que ce fruit dure ici, nous y voyons souvent telle maladie qui est *atrocissimum et ferocissimum morbi genus* et où beaucoup de frians sont attrapez.

☞ 7 novembre 1656. — La secte antimoniale prétendoit bien faire un doyen à sa mode, mais les voilà encore rebutez pour deux ans. Nous avons pareillement été les maîtres dans l'élection des quatre professeurs, et les avons tous nommés du parti des gens de bien *sine fuco, sine stibio, sine veneno, sine fraude*.

Toute la cabale des bezoardistes-antimoniaux, pharmaciens et marchands de remèdes spécifiques n'a eu aujourd'hui aucun crédit en notre élection; *tandem bona causa triumphat* <sup>1</sup>.

---

1. Patin se hâte trop de monter au Capitole, puisque 92 docteurs sur 102 allaient remettre l'antimoine au rang des remèdes autorisés.



✿ 5 décembre 1656. — Nous avons ici deux médecins fort excellens hommes à tailler de la pierre par incision de la vessie. Le plus jeune des deux, Giraut, mourut, âgé de 50 ans, le mois de juillet dernier à Evreux où il étoit allé tailler un gentilhomme. Il avoit autrefois taillé le pape d'aujourd'hui à Cologne en 1642.

L'autre s'appeloit Colot, âgé d'environ 58 ans qui a été *peritissimus artifex*. Il étoit allé tailler un homme près de la Rochelle ; il est tombé malade d'une dissenterie et est mort à Lusson.

Voilà aujourd'hui Ruffin, jadis chirurgien de la Charité, le premier lithotome de Paris. Il y en a encore quelques autres qui courent après cette réputation lucrative, comme Javot, chirurgien de la Charité, Govin de l'Hôtel-Dieu, et un Colot, cousin du défunt, qui étoit à Bordeaux, et qui vient ici busquer fortune.

✿ 19 janvier 1657. — Mme de Mancini, sœur de son Éminence Mazarine, est fort malade d'une fièvre continue avec fluxion sur la poitrine. Guenaut y a été appelé avec Valot, Esprit, etc. ; elle a pris de l'antimoine trois fois tant en brùvages qu'en lavemens ; enfin elle est morte le 30 décembre dernier au grand regret de la Cour.

Elle a été ouverte, on lui a trouvé un fort mauvais foye. Valot disoit qu'elle étoit malade de la pierre ; et Guénaut disoit que c'étoit un abcès interne quelque part à l'entour du dos, et tandis que les médecins s'entrecontredisent, les malades meurent.







*Philippe Collot*  
*Opérateur pour L'extraction de la Pierre*

Un des membres de la célèbre famille de lithotomistes du XVII<sup>e</sup> siècle.

☞ 6 mars 1657. — Il y a ici grand nombre de malades *a catharro quodam epidemico qui fit per defluxum seri maligni a cerebro in fauces sensim defluentes. Nonnullis etiam repit ad pulmonem usque, acerbamque tussim commovet. Quibus singulis summum et saluberrimum est præsidium venæ sectio, per quam merum tabum feliciter educitur a venis. Nullum habui in manibus qui hâc arte non evaserit.*

Je ne leur ordonne que de l'eau de casse avec un peu de sené à la fin, et ne les purge que lorsqu'ils sont fort dégagés, mais c'est chose remarquable qu'à tous tant qu'ils sont on ne leur tire pas de sang une goutte, mais de la boue, plutôt de la sanie, une humeur comme gangrénée, si bien que ce mal n'est guère différent de la coqueluche de nos ayeux.

☞ 25 mars 1657. — On a trouvé dans le corps du premier président le poumon gauche tout pourri, et un abcès dans le foye, avec plus d'une livre de boue. Et au diable le premier de ces Charlatans qui l'ont approché qui ont dit un mot du foye, pas même Guenaut qui fait tout ce qu'il peut afin que l'on croye qu'il en sait plus que les autres.

☞ Aoust 1657. — On vint céans le 6 de ce mois à 6 heures du matin de la part de M. l'ambassadeur de Venise me demander si je voulois aller à Venise y exercer la médecine ; que j'aurois six mille francs d'apointement du Sénat, sans l'employ qui est de grand gain. Je me suis excusé sur ma santé, et sur



les habitudes que j'avois à Paris et que je ne pouvois honnêtement quitter.

Quoi que l'on m'offre, je n'irai jamais en ce pays-là. C'est le pays de Merlin Coccaë. *patria Diabolorum*. L'Italie est un pays de véroles, d'empoisonnements et d'athéisme, de Juifs, de renégats et des plus grandes fourbes de la Chrétienté. Tout y est plein de moineries et d'hypocrites. Tout cela fait que jamais je n'y irai <sup>1</sup>.

☞ 16 octobre 1657. — Guenaut est fort embarrassé de son mal; il pisse mieux qu'il ne faisoit par ci-devant, mais ce n'est jamais sans douleur. *Inde suspicio calculi in vesicâ latentis*.

Et en ce cas qu'il ait la pierre il ne sait s'il doit se faire tailler ni par qui, vu que le Roi des Tailleurs est mort, qui étoit feu M. Colot.

☞ 26 octobre 1658. — Or il est constant que l'inflammation du poumon est toujours mortelle aux *rousseaux*.

Feu M. de la Vigne, un de nos médecins de la Faculté, étoit fort rousseau. Je le fis un jour appeler en consulte chez un secrétaire du roy nommé Collier, qui avoit 75 ans et qui étoit aussi rousseau, et

---

1. Il est curieux que Patin fasse ici allusion à *l'Histoire macaronique de Merlin Coccaë*, dont l'auteur, Théophile Folengo (1491-1544) fournit, dit-on, à Rabelais, par son héros Balde, le prototype de Gargantua et de Pantagruel.

L'art macaronique consiste à entremêler au latin des mots du langage vulgaire latinisés : telle la cérémonie du *Malade imaginaire*. Molière doit beaucoup à Patin sur ce point, à notre avis.

malade d'une inflammation de poumon : ce qui fit que je prédis qu'elle lui seroit mortelle.

M. de la Vigne me demanda où j'avais appris de prognostiquer des rousseaux. Je lui dis que je l'avois remarqué toujours très vrai, outre que je l'avois ouï dire à M. Nicolas Piètre, et que la raison de cela étoit que les rousseaux abondent en sérosité âcre et maligne. Il me dit qu'il l'avait remarqué de même. Je l'ai depuis lu dans les *Éphémérides* de Baillou.

☞ 3 janvier 1659. — J'ai rencontré ce matin dans nos Écoles M. Jérôme Colot, *lithotomus expertus et peritus, sed nondum tantæ famæ quantum voluisset*. Il m'a dit que vous lui aviez fait tailler plusieurs malades.

☞ 20 may 1659. — Il y a autant de différence entre un médecin qui écrit de loin pour le salut d'un malade et celui qui l'a entre les mains, comme d'Alexandre le Grand qui force les Perses au passage du Granique et un Monarque qui ne fait la guerre que par ses lieutenans. Les premiers se peuvent heureusement servir des conjonctures. *Medicina est inventio occasionis in Morbo.*

☞ 20 août 1660. — Il faut être homme de bien et sçavant pour exceller dans la bonne et pure médecine. *Medicus est vir bonus, medendi peritus.* Un habile homme doit être au-dessus du commun qui est fainéant et paresseux.



☞ 25 août 1660. — Le meilleur opérateur que nous ayons pour l'extraction de la pierre est le jeune Colot, rue Quinquempoix, fils du dernier mort. Les deux autres du même nom *non ita benè audiunt*, et principalement le petit de 50 ans que l'on nomme ici *Colot de Bordeaux*.

☞ 22 février 1661. — On me vient de dire que le cardinal est fort enflé, et qu'il ne dort point. On lui enveloppe ses pieds œdémateux avec de la fiente de cheval. mais cela ne peut ôter la cause de son mal. Pour moi je n'en ai pas bonne opinion, car si son mal étoit léger il ne feroit point faire tant de consultations qui lui coutent de l'argent, lui qui l'aime tant.

☞ 25 février 1661. — J'ai disputé ce matin en nos Écoles et j'ai prouvé qu'il n'y a point d'hermaphrodites en la nature et que tout ce que les auteurs anciens en ont dit ne sont que des chansons, non plus que ce que quelques saints ont dit dans leurs écrits des Néréides, des Sirènes, et des Tritons comme saint Jérôme ou ce que Platon a dit de *Tertio hominum genere, nempè de Androginis, in suo Symposio*. Le président et le bachelier en sont demeurés d'accord, si bien que leur thèse est absolument fausse<sup>1</sup> et n'est pas plus vraie qu'une Métamorphose d'Ovide.

---

1. Fausse au temps de Patin. Près de 40 ans auparavant, il avait pris comme sujet de thèse quodlibétoire : *Estne femina in virum mutatio ἀδύνατος* ?



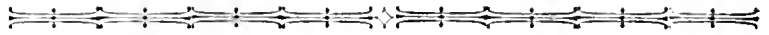
☞ 15 mars 1661. — L'évêque d'Évreux est mort ici asthmatique avec le vin émétique de Guenaut et de des Fougerais. Le jour avant sa mort, comme on le saignoit de peur qu'il n'étouffât, il sortit avec le sang un ver gros comme une plume et long d'un quartier.

☞ 19 avril 1661. — Aujourd'hui j'ai fait tailler par M. Colot un vieux bourgeois dans la rue Saint-Denis, où j'ai mené Noël Falconet, qui a vu à son aise tout le mystère de l'opération.

On lui a tiré en peu de temps une grosse pierre du poids de quatre onces et demie. Elle est plus grosse qu'un gros œuf d'oye. Le bon homme a 78 ans et ainsi est en danger d'en mourir. pourtant j'en ai bonne opinion.

☞ 4 may 1663. — M. Morisset a eu du malheur en son décanat. M. Blondel son prédécesseur avoit rendu ses comptes, par lesquels on reconnoissoit que la Faculté lui devoit 4.160 livres de reste; l'arrêt contre les chirurgiens barbiers et quelques autres dépenses étoient cause de cette grande somme. M. Morisset ne le paya point. *ut moris est*, disant qu'il n'avoit point d'argent. Il en devoit pourtant avoir, car on lui montra qu'il avoit reçu plus de 6.000 livres depuis qu'il étoit Doyen.

M. Blondel, qui entend la chicane, le mit en procez et enfin le fit arrêter prisonnier, et lui fit trouver de l'argent. Ensuite de quoi ils se sont fort chicanez.



Quand M. Morisset a voulu rendre ses comptes, il a voulu y faire passer beaucoup d'articles auxquels on s'est opposé. Sur quoi il s'en est allé en Savoye, sans avoir terminé cette affaire et sans nous rendre nos registres. C'est pourquoi notre Doyen plaide aujourd'hui contre sa femme et a obtenu arrêt contre elle par lequel elle est obligée de les remettre entre les mains du Doyen.

☞ 25 décembre 1663. — Les petites Universitez *manifestè peccant in publica commoda*; ils ne renvoient jamais personne<sup>1</sup>. Si le jeune docteur n'est reçu à bon marché en un endroit, il s'en va en un autre.

C'est pourquoi ceux de Rheims s'en vont plaider contre ceux d'Angers, d'autant qu'il font meilleur marché de leurs degrez academiques, avec un léger examen, peu de tems et sans thèses s'ils ne veulent, enfin si on ne trouve remède à un tel désordre il sera plus grand nombre de médecins en France qu'il n'y a de pommes en Normandie ou de *Frati* en Italie et en Espagne.

Ils ne veulent plus même étudier ni avoir de livres, c'est assez pour eux *si habeant in manibus diplomata Academica, etiam vili ære redempta* et qu'ils soient cousins ou voisins de quelques chirurgiens ou apothicaires. J'en ai vu même qui

---

1. On dit qu'il est sans exemple aujourd'hui qu'un étudiant en médecine à Paris n'arrive pas à devenir docteur, quelle que puisse être son insuffisance. Il suffit d'y mettre le tems. Est-ce pure médisance ?



avoient de fausses lettres. Ils se retirent en leurs païs, villages, bourgs ou petites villes : à peine ont-ils un Perdulcis ou un Fernel qu'ils n'entendent point et font les entendus comme s'ils avoient *jus ritæ et necis*.

J'ai vu un Provençal qui se vançoit impudemment de guérir toutes sortes de maladies avec un méchant livre qu'il avoit en sa pochette : c'étoit les Centuries de *Rulandus*, qui n'a jamais été qu'un méchant fripon, et qui en a bien tué *cum aquâ suâ benedictâ*, qui n'est qu'une infusion d'antimoine *in aquâ pluviali distillatâ*. *Nec mirum* pour un Provençal; *natio comæda est*. Ce pais-là est plein de gens atrabilaires, marchands aflamez de gain, Juifs, charlatans : mais les autres pais n'en sont pas exemps. *Hic et alibi venditur piper*.

✿ 13 juin 1664. — Notre M. Rainssant a été taillé ; on lui a tiré une pierre plus platte que grosse, mais fort bien et fort heureusement. L'opération a été faite par François Colot, cousin de celui que vous connoissez.

✿ 10 juillet 1664. — Je baise les mains à M. Jérôme Colot. Son cousin François Colot étoit allé à Autun où il est tombé malade. Il pensait tailler Monseigneur l'Évêque d'Autun qui est mort de la pierre, avant qu'être taillé.

✿ 13 janvier 1665. — J'ai recommencé aujourd'hui mes leçons au collège Royal, où j'avais plus de deux cens auditeurs ; mais il fait si froid

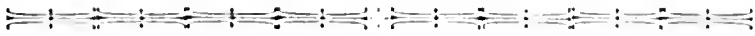
que je les ai congédiés jusques à un temps plus doux. Il ne faut plus se tuer pour personne, puisque l'on meurt si aisément.

✿ 13 février 1665. — Le bonhomme M. d'Ormesson, âgé de 89 ans, fut hier taillé pour la pierre. Il a dormi toute la nuit, et on espère qu'il en guérira encore.

✿ 18 septembre 1665. — Bolbuc, capucin, a écrit, aussi bien que Pinedas, jésuite espagnol, que Job avoit la vérole. Dans Hippocrate et dans Galien se voient les bubons, ulcères vénériens et la gonorrhée. *Morbus combanus*, dans Horace, est la vérole. Elle se trouve aussi dans Catulle, dans Juvénal et dans Apulée. On dit même qu'elle est dans Hérodote et dans Xénophon.

M. Gassendi m'a dit que la lèpre dans la Bible étoit la vérole. *Luis venereæ causa est scortatio turpis, vaga, promiscua atque tales scortatio est ab omni ævo*. Ce serpent dans la Genèse, disoit un libertin, étoit quelque jeune dameret qui donna la vérole à Eve, et voilà le péché originel de nos moines, disoit M. de Malherbe.

Au moins est-ce chose certaine que la grosse vérole étoit fort connue dans l'Europe avant que Charles VIII allât à la conquête du royaume de Naples. Plusieurs commentateurs ont cru que cette maladie avoit été connue des Anciens. Feu Messieurs Piètre, Riolan et Moreau étoient dans le même sentiment.



☞ 25 septembre 1665. — Le premier médecin du roi de Danemarck, nommé Simon Pauli, qui a ci-devant fait imprimer divers traitez, m'a mandé qu'il fait imprimer un livre de *Abusù Tabaci* qu'il m'a dédié.

☞ 19 janvier 1666. — M. Piètre est mort le 18 janvier d'un catharre suffocant ensuite d'un rude accès épileptique. La substance du poumon étoit toute pourrie avec beaucoup de sérositez dans la poitrine.

☞ 4 février 1666. — Hier fut tirée de la Conciergerie une jeune fille de Tours et de là menée à la Grève où elle fut pendue et étranglée pour avoir, à ce qu'on dit, défait son enfant. Mais aussitôt un carrosse arriva dans la Grève, dans lequel fut mis ce corps et emporté dans le Louvre, où quelque grand en veut avoir la démonstration.

☞ 4 mars 1666. — Le bon monsieur Hommets<sup>1</sup> est mort le sixième jour de sa maladie. Nous l'avons fait ouvrir et nous lui avons trouvé le poumon adhérent aux côtes, tout purulent et presque scirreux. Ce sont les effets de la fièvre et de la chaleur contre naturelle.

☞ 4 mars 1666. — Je viens de voir une dame de 22 ans qui avoit hier pris du syrop de roses

---

1. Collègue de Guy Patin à la Faculté et beau-père de Charles Patin.



pâles et qui a vuïdé un ver de la grosseur d'une bonne plume et long d'une demi-aune.

Les corps humides et pleins font des vers aisément, mais la longueur et la grosseur de celui-ci m'étonne.

✿ *6 novembre 1666.* — J'ai vu aujourd'hui M. Colot qui venoit de tailler un enfant de 3 ans.

✿ *13 novembre 1668.* — Les boulangers de petit pain ont ici un gros procès contre les cabaretiers et hôteliers; ceux-ci accusent les boulangers de faire leur pain avec de la levure de bière et non avec du franc levain. Les cabaretiers ont accusés de frelater et mixtionner leur vin. Les charcutiers y sont aussi mêlez qui sont accusez pour leur salé.

Messieurs du Parlement ont député six médecins de notre Faculté, desquels je suis l'ancien, MM. Brayer, Blondel, Feraut, Courtois et Rainsant. Ce dernier est tout jeune et n'est encore guères capable de juger, mais c'est qu'il est médecin de la Conciergerie. Nous nous assemblerons un de ces jours là-dessus et ferons le procès à cette levure de bière qui n'est qu'une vilaine écume<sup>1</sup>.

✿ *9 avril 1669.* — Urbain Bodineau, mon compagnon de licence, âgé de 72 ans, est tombé

---

1. Quel joli tableau de nos Commissions d'hygiène publique ! Espérons qu'elles ont aujourd'hui le sens plus droit qu'au temps de Patin.

---

dans une atteinte d'apoplexie. On lui a trouvé du sang dans la tête épandu en plusieurs endroits. *Verè fuit ictus sanguinis.*

✿ 6 novembre 1669. — M. le marquis de Châteauneuf a été taillé de la pierre fort heureusement par François Colot. Il a 85 ans, on espère qu'il en échapera.

Le bon homme M. Nicolas Ellain, l'ancien de notre école, qui mourut d'une pleurésie l'an 1621, âgé de 87 ans, avait aussi été taillé 2 ans avant sa mort.

✿ 12 mars 1670. — Les six médecins de l'Hôtel-Dieu furent assemblés chez un des administrateurs afin d'aviser ensemble ce qui se pourra faire pour empêcher le progrès du scorbut qui devient si commun dans les hôpitaux.

A ces Messieurs on a ajouté les deux médecins de l'hôpital général, Florimond l'Anglois et Robert Patin, et deux autres de notre Faculté, M. Brayer et moi. La difficulté n'a été qu'effleurée.

Enfin il a été résolu que l'on nous mènera visiter les lieux et entre autres le château de Bicêtre où il y en a grand nombre.

Pour moi, il me semble que ce mal est *Morbus totius substantiæ*, maladie de pauvres gens et mal nourris, une lèpre septentrionale et marine qui vient d'une corruption particulière du sang et des parties internes qui bouleverse l'économie naturelle. Le bon pain, un peu de vin, du linge

blanc, un bon air et au commencement de cette maladie une purgation médiocrement forte y feroient grand bien, de même que de ne boire jamais de mauvaise eau.

Ce mal ne se guérit ni par paroles latines ni par secret de chymie. Qui guériroit la pauvreté du peuple guériroit bien le scorbut.

☞ *23 may 1670.* — Henri II eut répudié sa femme Catherine de Médicis à cause de sa stérilité si Fernel ne s'en fut heureusement mêlé ; de laquelle, par une insigne libéralité, il recevoit chaque fois qu'elle accouchoit 10.000 écus, ce qu'il m'a dit autrefois lui-même ! ! Je l'ai connu l'an 1626.

☞ *30 juillet 1670.* — On parle de la mort de Mme la Duchesse d'Orléans. Il y en a qui prétendent qu'elle a été empoisonnée, mais la cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre et de la mauvaise constitution de ses entrailles.

L'épiploon étoit si fort corrompu que sa seule puanteur étoit capable de lui causer une mort subite. Elle est morte par sa mauvaise conduite et faute de s'être bien purgée selon le bon conseil de son médecin, auquel elle ne croyoit guères, ne faisant rien qu'à sa tête.

---

1. 10.000 écus ! 60.000 livres ! Cela équivaut à près de 200.000 francs de notre monnaie. Il y a là de quoi faire rêver les accoucheurs contemporains les plus haut cotés.



J.-B. COLBERT







✿ 17 septembre 1670.— Il y a bien à dire que ce qu'on a écrit de la rage ne soit vray ; M. Piètre s'en moquoit et moy aussi. On n'en guérit point pour aller à la mer. Cette maladie que les Grecs ont nommé *hydrophobia* est une espèce de délire causé par une atrabile très pernicieuse qui renverse les fonctions du cerveau.

✿ 2 juin 1671.— Une colique bilieuse a retenu pour quelques jours M. Colbert, comme il étoit en chemin d'aller trouver le Roi à Dunkerque. On en a demandé ici quelques consultes à divers médecins. Chaque médecin a eu un louis d'or.

Pour moy j'ai un intérêt particulier à sa convalescence, outre qu'il a souvent dit du bien de moi et qu'il a augmenté mes gages de professeur Royal c'est que j'en attens la liberté de mon fils Carolus. Car parce que beaucoup de gens ont cru que c'étoit lui qui l'avoit fait persécuter, il a dit quelquefois, même de son propre mouvement, que ce n'étoit pas lui.

Ainsi nous sommes réduits à ne savoir ni l'accusation, ni l'accusateur.







## VI. — Superstitions == Les Jésuites

### Le Jansénisme

---

✻ 16 novembre 1643. — Je ne croirai ni homme ni femme démoniaques si je ne les vois, mais je me doute qu'il n'en est guères.

La démonomanie de Loudun a été une des fourberies du Cardinal et plutôt à Dieu qu'il n'eût fait que celle-là pour faire brûler un pauvre prêtre qui valoit mieux que lui, nommé Grandier, qui avoit autrefois écrit un libelle difflamatoire, intitulé *la Cordonnière*, duquel ce prélat se trouva fort offensé, et qui est le premier qui fut jamais fait contre lui.

Ce qui me fait soupçonner que cette prétendue diablerie ne provient que de l'artifice des moines, c'est que ce diable ne se montre ou ne se fait entendre qu'aux païs où il est trop de moines. Il ne se voit rien de pareil en Angleterre, en Hollande, ni en Allemagne. Il a fait autrefois quelque bruit à Rome, mais le pape d'aujourd'hui, qui est un fin



et rusé politique. y a tant apporté de précautions et tant de règles que si le diable de l'enfer a peur de son exorcisme et de son eau bénite, ce diable supposé n'a pas moins peur du Barisiel et du bourreau de Rome.

✻ 2 septembre 1644. — Tous les bigots sont en l'attente d'un nouveau pape, qui leur enverra en singulier présent un jubilé, *pro jucundo adventu in Papatum*. S'ils n'y gagnent des pardons, au moins ils y gagneront des crottes, et peut-être la toux, le rhumatisme ou quelque autre maladie dont les médecins aussi se ressentiront de quelque chose.

✻ 16 février 1645. — Ce père Petau est un des plus savans d'entre les Jésuites, mais homme fâcheux, mordant et médisant, qui n'a jamais écrit que pour réfuter quelqu'un.

Il a fait 2 volumes in-folio pour réfuter Joseph Scaliger, contre lequel il a vomi des charretées d'injures, bien qu'il fût mort vingt ans auparavant.

Il a écrit aussi sur Tertullien des traittez pleins d'injures de cabaret et d'harangères contre Saumaise, et même il a tout fraîchement écrit contre M. Arnaud. *De la fréquente communion*, contre lequel il a perdu son escrime. Son II<sup>e</sup> tome des *Dogmes Théologiques* est aussi contre l'évêque d'Ypres, Jansénius, qui triomphe parmi les honnêtes gens.

✻ 14 mai et 11 juin 1649. — L'auteur de la harangue de Châtillon est un Père Faure, Corde-



M. J. L. G. n. e.

L. G. n. e.

DENIS PETAC

*Teologo*

*Nato a Orleans, nel 1683. Morto a Parigi, il 11 Dicembre*

*1682.*

*Parigi, chez M. de la Harpe, n. 11. del Corso. L'anno 1782. L'Imprimerie de la Citoyenne, n. 11. del Corso.*





lier suivant la Cour en qualité de pensionnaire de la reine, et qui voudroit bien être évêque. C'est celui qui dit à la reine, fort effrontément, comme tous les moines, *sunt hominum genus impudentissimum*, qu'en assiégeant et affamant Paris, elle ne faisoit pas un péché véniel.

Pour la harangue de Châtillon vous n'en manquez pas. *Sunt verba et voces* : ce n'est que du babil de moine qui donne du plat de la langue et qui flatte, en tâchant de secouer sa corde et son capuchon pour devenir évêque.

✿ 18 juin 1649. — « Dieu vous le rende ! » est le meilleur mot de la gueuserie de ceux qui, pour vivre en une grande communauté, ne laissent pas de s'appeler Moines, qui veut dire *solitaires*<sup>1</sup>, et qui vivent de cette adresse de nous promettre par leurs prières telles quelles le paradis qu'ils n'ont point, pour l'argent que nous avons.

Paris abonde en gens qui haïssent ces pères qui se veulent nommer compagnons de Jésus, bien que le bon Seigneur n'ait jamais appelé personne son compagnon que Judas, qui le vendit.

✿ 1<sup>er</sup> avril 1650. — L'abbé Mondin courrier de perles et de diamants, proxénète du Mazarin en trafic de cette nature est mort sur la paroisse de Saint-Eustache. Les chanoines l'ont voulu avoir pour l'enterrer, en tant que leur compagnon

---

1. Réminiscence d'Érasme, dans *l'Éloge de la Folie*.



à Notre-Dame. Le curé de la paroisse s'y est opposé et l'a voulu avoir aussi.

Son corps a été porté en dépôt dans une cave à Saint-Eustache. *Acriber undique certatum est in Senatu* : arrest s'est ensuivi par lesquels les chanoines ont été déboutez de leur prétention qui n'alloit qu'à leur intérêt, sçavoir les frais funéraires qui sont fort grands parmi eux, et de la sonnerie de leurs grosses cloches pour laquelle seule 300 francs se lèvent sur le bien du défunt.

☞ 24 may 1650. — Jamais homme ne fut si sçavant dans l'histoire ecclésiastique que Calvin. A l'âge de 22 ans il étoit le plus sçavant homme de l'Europe. Je fus un jour à un festin d'un de nos doctorats, où un de nos vieux docteurs nommé Basin, disoit que Calvin avoit falsifié toute l'écriture sainte. Mais j'entrepris ce bon homme que je rendis si ridicule, que M. Guenaut le jeune <sup>1</sup>, qui étoit près de moi, me dit que je le poussais trop et que j'eusse pitié de son âge et de sa faiblesse.

Jean de Monluc, évêque de Valence, disoit ordinairement que Calvin avoit été le plus grand théologien du monde. N'ayez pas peur qu'on en dise autant à Rome.

☞ 21 juin 1650. — L'assemblée du Clergé n'a encore rien fait de nouveau, sinon que l'on dit que deux choses ont renchéri ici depuis leur arrivée, sçavoir les putains et les perdreaux.

---

1. Il s'agit ici du neveu de l'ennemi personnel de Patin.





CORNELIVS IANSENIUS LEERDAMENSIS.  
YPRENSIS EPISCOPVS SAC. THE. DOCTOR ET  
PROFESSOR IN ACADEMIA LOVANIENSI.

*W. Meunier sculpit.*





☞ *Du 12 au 17 août 1650.* — Je relirois volontiers Ovide s'il m'étoit permis, j'entends si j'en avois le temps, car, pour la dispense du pape, j'en suis bien guéri aussi bien que de toutes les autres fanfreluches romaines et papalines. *quibus mulierularum detinentur et irretiuntur ingenia.*

☞ *24 janvier 1651.* — Je ne sçay si quelque ancien a touché cette controverse que les enfans qui naissent au défaut de la Lune deviennent épileptiques. Si cela étoit vrai, le nombre en seroit plus grand.

Ce sont les Arabes qui ont formé dans la médecine ces scrupuleuses et superstitieuses observations tant lunaires que sydérales, que d'autre nature. Ainsi je ne vous conseille pas de rien craindre pour le petit garçon qui vous est né en un tel temps.

☞ *22 décembre 1651.* — Un nommé Laubardemont condamna à mort en 1633 le pauvre curé de Loudun, Urbain Grandier, et le fit brûler tout vif sous ombre qu'il avoit envoyé le diable dans le corps des religieuses de Loudun que l'on faisoit apprendre à danser afin de persuader aux sots qu'elles étoient démoniaques<sup>1</sup>.

---

1. La Bibliothèque de la Faculté contient dans le Ms. 5414 la copie de libelles relatifs aux religieuses de Loudun. Le copiste a sans doute été encouragé par l'extrême rareté de ces plaquettes.

1° *Lettre écrite à Monseigneur l'Evêque de Poitiers par un des pères Jésuites qui exorcisent à Loudun, contenant un brief récit de la sortie de Leniatan, chef de*



✿ 28 juin 1652. — Mais tout cela n'est rien auprès de la dévotion qu'on a pour sainte Geneviève. On porta sa chasse le 10 de ce mois par les rues. Si la paix se fait ensuite, la bonne sainte ne manquera pas d'en avoir l'honneur.

Je ne vis jamais tant d'affluence par les rues qu'à cette procession. Je ne sçais s'il s'y est fait quelque miracle, mais je tiens que c'en est un s'il n'y a eu plusieurs personnes d'étouffées.

✿ 16 septembre 1653. — Je ne doute point que les Jésuites n'aient contribué à ce nouveau désordre du Vivarets ; ils ne peuvent s'empêcher

*cinquante démons qui possèdent les filles tant religieuses que séculières.* A Paris, chez Jean Martin, demeurant sur le Pont Saint-Michel, 1635.

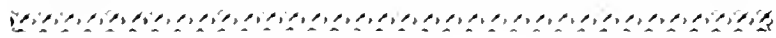
2<sup>e</sup> *Relation de la sortie du démon Balam du corps de la mère, prieure des Urselines de Loudun.* A Paris, chez Jean Martin, 1635.

3<sup>e</sup> *Les miraculeux effets de la Vierge, de saint Joseph et S. François dans le soulagement et délivrance des filles Urselines possédées à Loudun contre tous les efforts du diable et démon.* A Paris, chez Jean Brunet, rue Nve St Louys, à la Crosse d'Or, 1637.

4<sup>e</sup> *Les interrogatoires et exorcismes nouvellement faites à un démon sur le sujet de la possession des filles Urselines de la ville de Loudun avec les réponses du démon au R. P. Mathieu de Luché, capucin exorciste, sur le même sujet, au grand estonnement du peuple.* A Paris, chez Jean Brunet, rue Neufve St Louys, à la Crosse d'Or, 1636.

La première de ces brochures n'existe pas à la Bibl. Nationale. Les trois autres sont cataloguées : L<sup>36b</sup> 3028 — L<sup>36b</sup> 3749 et L<sup>36b</sup> 3031 (Renseignement dû à M. Delalain).

La crainte de trop dilater ce volume nous empêche de transcrire ici des extraits de ces plaquettes, véritable monument des aberrations auxquelles conduit la superstition, surtout quand elle est maniee par des coquins.



de se mêler partout; ce sont des francs hypocrites, qui font les saintes Nitouches pour pénétrer partout et pour en attraper. Ils font comme les Turcs, les courtisans et les partisans. *Vario modo grassantur, sed una mens est perdere humanum genus.*

☞ 6 janvier 1654. — Les Jésuites et leurs sectaires ont voulu faire croire que Jansenius, *Episcopus Yprensis*, étoit l'auteur du *Mars Gallicus*, et pour le persuader aux autres, *pro malignitate illâ quâ tument*, ils font semblant de le croire, mais ce n'est qu'en intention de rendre odieux en France ce bon évêque qui étoit un homme sage et doux, qui, ôté le service de Dieu, ne songeoit qu'à faire son livre *de Gratiâ* en lisant attentivement saint Augustin. Quiconque a fait le *Mars Gallicus* est un catholique romain fort zélé, *Gallus, et puto forsân jesuita.*

☞ 20 mars 1654. — Quoique le feu du purgatoire soit bien chaud et bien grand, tout saint et sacré qu'il est, néanmoins tous ceux qui s'y chauffent n'en mangent pas les chapons.

☞ 9 juin 1654. — Il n'y a point de pires démons que les princes qui nous font du mal et qui nous empêchent de vivre à notre aise.

Les ministres, les jésuites et les moines se servent de ce mot de démon comme d'un épouvantail de chenevière pour intimider le peuple. Les ministres et le Mazarin sont les démons de la



France : le Turc l'est de la chrétienté ; les chimistes, les apothicaires et les charlatans sont les démons du genre humain et le sont, principalement quand ils se servent d'antimoine.

☞ 16 juin 1654. — Le curé de Saint-Paul fait le petit Prêlat. Il a carosse, maison aux champs où il traite les Dames à quatre services. Il a un alcove en tapisserie de haute lice. Il reçoit des dames dans sa chambre à onze heures du soir, lorsqu'il est couché. Vos ministres<sup>1</sup> n'en sauroient tant faire, car le plus riche d'entre eux n'a pas quinze mille livres de rente comme ce curé.

Aussi n'avez-vous point de Purgatoire qui brule toujours, et voilà le malheur de vos ministres qui ont abandonné le *Nombre d'Or* pour la *Lettre Dominicale*.

☞ 21 janvier 1655. — Hier au soir au bout du Pont-Neuf fut arrêté prisonnier un Moine Augustin qui filoutoit et tiroit la laine. Un homme se deffendit contre lui, sur lequel il avoit tiré un coup de pistolet et qui en étoit blessé à la tête. Le Moine a été traîné dans le Chatelet.

On dit qu'il sera pendu, mais je ne le puis croire, car la superstition est trop grande dans le siècle et les Moines, *pessimum hominum genus*, ont trop de crédit.

*Dat veniam corvis, vexat censura columbas.*

---

1. Spon était huguenot, comme nous l'avons dit.



ANTOINE ARNAULD

*Docteur de la Maison et Société de Sorbonne.  
Né le 6 Février 1612. Mort le 8 Aoust 1684. Age de 72 Ans 6 Mois 4 Jours.*







☞ 21 janvier 1655. — On continue en Sorbonne de tourmenter le pauvre M. Arnaud qui vaut mieux que tous les Molinistes ensemble : les uns pour avoir les bonnes grâces de la Reine, les autres pour attraper des bénéfices et avoir du crédit à Rome. *Auri sacra fames.*

☞ 23 février 1655. — M. Gassendi a voulu faire le Carême et s'en est très mal trouvé. Je l'en avois averti, mais il a voulu attendre que le mal le surprît, comme il a fait.

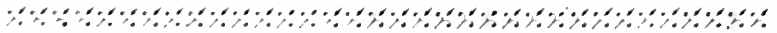
Hier au soir il se trouva fort mal d'une cholique furieuse ; ensuite de quoi il lui vint un grand flux de ventre et un vomissement qui l'ont cruellement agité toute la nuit. Il m'a envoyé quérir de grand matin. Je l'ai trouvé fort ému, fort agité. Je l'ai fait saigner à l'instant.

Le sang qu'on lui a tiré est horrible de pourriture ; il a encore vomi plusieurs fois, mais son ventre commence à s'arrêter. J'ai ordonné que si cette nuit est bonne, il se contente d'alimens et de ptisane, sinon que dès le grand matin ou même cette nuit, s'il est pressé, on le saigne de l'autre bras.

Je tâcherai de le mettre au lait d'ânesse, et lui ai défendu le Carême qu'il m'a promis de laisser là pour les Cordeliers et les Carmes <sup>1</sup>.

---

1. Faire le carême obligeait alors à manger du poisson qui devait être souvent pourri, de cette morue toxique, par exemple, qui est connue aujourd'hui pour telle. On sait quel détestable souvenir Rabelais et Erasme avaient conservé de leur séjour à la pouillerie du collège de Montaigu, et du poisson qu'on y servait aux malheureux *capettes*.



☞ 21 juin 1655. — Les prêtres de l'église ne font rien pour rien, et néanmoins ils prennent sur tout jusques à bénir (*sic vulgo loquuntur* le lit de la mariée, et autres badineries du siècle fardées du titre de religion et de cérémonies ecclésiastiques, dont ils ont grand soin, à cause qu'il leur en vient de l'argent.

Pour les Monitoires et Censures ecclésiastiques, *est brutum fulmen*, qui font plus de bruit que de mal. Le monde n'est plus grue et ne se mouche plus sur la manche. Cela étoit bon du temps que Berthe filoit et que l'on avoit peur du loup-garou.

☞ Juillet 1655. — Deux cordeliers de Toulouse ont attrapé une belle fille nubile dans leur église, l'ont emmenée dans leur couvent, etc..., et l'ont par après tuée et enterrée dans leur église en cachette. Cela a été découvert. Voilà qui apprendra aux filles à ne plus aller aux Cordeliers.

Maudite invention du célibat ! Que tu as causé de maux et de désordres au monde, sans ceux que tu feras !

☞ 26 juillet 1655. — M. Sorbière sera récompensé de son apostasie aux dépens du Purgatoire. Je ne m'étonne pas s'il s'est fait *Prestolin de Clergerie* afin d'attraper pensions de bénéfices et pour vivre à l'ombre d'un crucifix sans rien faire, étant bien profondément enrôlé dans le régiment de ceux *qui profitentur se nihil credere* s'ils ne sont bien payez pour cela.



C'est ainsi que les Turcs croyent en Dieu et la plupart des moines d'aujourd'hui et quantité d'autres *quibus utilitas facit esse Deos, mercede colentes, non pietate Deum. O pudor! O mores! O tempora!*

✿ 30 août 1655. — L'ancienne histoire ecclésiastique est fort obscure et pleine de plusieurs faussetés qui ont été forgées *ad nutum dominantium et ad lucrum sacrificulorum ut facerent rem suam amplissimam*. Par ce moyen *irreperunt divitiæ in templum Domini, per pias fraudes, per dolos industrios, per ficta miracula*; et cela leur a fort réussi.

✿ 21 septembre 1655. — Je viens de voir une dame qui étoit en travail d'enfant, que j'ai fait saigner du bras droit, et laquelle un quart d'heure après en ma présence a heureusement accouché<sup>1</sup>.

✿ 26 octobre 1655. — Il est mort un docteur en théologie nommé Coqueray, principal du collège des Grassins, directeur des Carmélites

1. Patin est ici trop avare de détails. Prétendait-il que, sans la saignée, la dame n'eut pas accouché, ou que si la saignée eut été faite au bras gauche l'accouchement ne se fût pas terminé heureusement; ou bien s'étonne-t-il que cette bonne dame ait accouché en sa présence?

Pour cette fois cet argumentateur enragé a oublié d'éclairer sa lanterne.

de toute la France, grand confesseur des religieuses et de tous les débauchez de Paris et de la Cour.

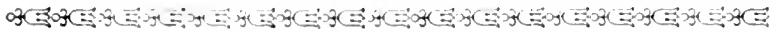
On dit qu'il est mort à Marseille où il étoit allé dans une belle litière aux dépens des Carmélites et du Purgatoire, confesser quelque moinesse et reformer quelque couvent. Cet homme devoit avoir l'haleine très puante, car bien des péchez secrets lui étoient étouffez et pourris dans son estomac.

✿ 26 octobre 1655. — Les pharisiens étoient une espèce de moines que vous trouverez fort semblables aux Loyolites. si vous considérez attentivement *quales fuerint isti nebulones. apud Josephum, in variis locis.*

C'étoient de glorieux coquins *in nomine Domini*, qui s'en faisoient accroire, qui hantoient la Cour, qui flatoient les princes, qui vouloient être réputés les plus savans dans l'intelligence de la loi de Moïse, qui cherchoient des successions, et friands de testaments faits en leur faveur, qui séduisoient les femmelettes *quas circumducebant in captivitate* afin d'en attraper de l'argent, etc.

Ne voilà pas une belle description de nos maîtres-mouches et passefins *de grege Loyolotico* ?

✿ 26 octobre 1655. — On rognera les ailes au prétendu pouvoir du Pape en France, ce qui est fort raisonnable. car il y en a trop. Alors on verra



ce que feront les Jésuites et les autres âmes moutonnières de moines, qui sont tous créatures papales.

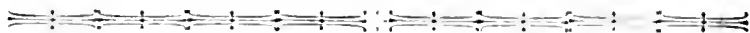
Que ce seroit un beau déblai si l'on mettoit tous ces moineaux dans des batteaux avec autant des moinesses et qu'on les envoyât cultiver le Purgatoire dans les îles de l'Amérique ou à la Mozambique où les habitans de ces lieux n'ont point encore vu d'oiseaux de tel plumage. Ce seroit le vrai moyen de décharger la France de tant de bouches inutiles, et de tant d'hommes oiseux *quorum numerus hic est innumerus* <sup>1</sup>.

✿ 1<sup>re</sup> août 1656. — La chasse de Sainte-Genève ne fait point plus de miracles qu'autrefois. *Talia sibi miracula fingit imperitum vulgus, propter ignorantiam causarum*, et de tout temps le peuple, qui est un sot, a été trompé par telles inventions. *Sunt artes imperatoriæ quibus decipitur populus*.

✿ 3 octobre 1656. — La querelle des Jésuites et des Jansénistes continue toujours. Ces derniers nous donnent presque chaque mois de nouvelles lettres, lesquelles scandalisent fort ces carabins du père Ignace. Ils y ont fait quelques réponses, mais ce n'est rien au prix, aussi est-il très difficile de défendre une si mauvaise cause que celle de la Société et de réfuter les très puissantes ob-

---

(1) Nouveau jeu de mots en latin.



jections des Jansénistes, qui sont gens très savans et de bonne conscience.

Nous en avons ici douze lettres sans celles qui viendront <sup>1</sup>. Mais les Loyolites sont bien à la Cour où ils servent d'espions et de maquereaux politiques et encore mieux à Rome où ils font venir l'eau au moulin, et où le Pape est leur marote.

☞ *3 octobre 1656.* — Luther et Calvin ont ôté le Purgatoire; s'ils pouvoient aussi bien nous ôter l'Enfer, nous serions comme rats en paille; le diable seroit mort cette fois-là, et nous n'aurions plus qu'à nous réjouir et à nous gaudir sans plus avoir aucune crainte de cette vilaine bête métaphisique cornue et fort affreuse. à ce que nous disent les Moines, gens de bien et gens d'honneur, à ce qu'ils disent.

☞ *6 octobre 1656.* — On tient ici que le Cardinal de Retz est à la Franche Comté et qu'il veut mettre son archevêché de Paris à l'interdit et excommunier bien du monde.

Il nous a fait déjà manger de la viande tout un carême sans offenser Dieu; peut-être que par ci-après il nous exemptera d'aller à la messe.

Pour l'excommunication c'est une commodité pour quelques-uns, car on dit qu'un homme excommunié ne peut pas être noyé parce qu'il ne va jamais à fond.

---

1. Il s'agit, comme bien on pense, des dix-huit *Lettres à un Provincial* par LOUIS DE MONTALTE (janvier 1656 à mars 1657), les fameuses *Provinciales* de B. PASCAL.



IO FRAN PAUL GONDVS TITVS MARIAE SVPRAMINERV  
SRE PREL CARD DE RETZ NVNCPAT ARCHIEP PARIS GALL  
XIV FEBR MDC LII

*Sculpsit J. B. de La Haye. Delin. J. B. de La Haye. Fecit. R. de la Haye. Fecit. R. de la Haye. Fecit. R. de la Haye.*

FRANÇOIS PAUL DE GONDI, CARDINAL DE RETZ







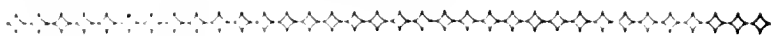
☞ 7 novembre 1656. — Ceux du Port-Royal ont ici fait publier un miracle, qui est arrivé en leur maison, d'une fille de onze ans qui étoit là dedans pensionnaire, laquelle a été guérie d'une fistule lacrymale. Quatre de nos médecins y ont signé, savoir le bonhomme Bouvart, Hamon leur médecin, et les deux Gazettiers. Ils attribuent le miracle à un reliquaire dans lequel il y a une portion de l'épine qui étoit à la couronne de Notre Seigneur, qui a été appliquée sur son œil.

Je pense que vous savez bien que ces gens-là qu'on appelle du Port-Royal, sont ceux que l'on appelle autrement des Jansénistes, les chers et précieux ennemis des Loyolistes, lesquels voyant que ce miracle leur faisoit ombre, ont écrit pour s'y opposer, un *Rabat-joye du miracle nouveau du Port-Royal*, où l'on dit qu'ils n'ont rien fait qui vaille. Mais surtout je m'étonne comment ils n'ont rien dit contre ces approbateurs de miracles.

Le bonhomme Bouvard est si vieux que *parum abest a delirio senili*.

Hamon est le médecin ordinaire et domestique du Port-Royal des Champs, *ideòque recusandus tanquam suspectus*. Les deux autres ne valurent jamais rien et même l'aîné des deux est le médecin du Port-Royal de Paris.

☞ 18 novembre 1656. — Si la peste ne prenoit que des moines, des généraux d'Ordres et principalement le général des Jésuites, je pense que la chrétienté ne perdrait guères.



☞ 5 décembre 1656. — J'ai eûs les quatorze lettres des Jansénistes; un honnête homme du bon parti m'a dit que dans huit jours nous aurions la quinzième, sans perdre l'espérance de celles qui viendront.

Toutes ces nouvelles lettres sont de telle efficace chez les honnêtes gens que les pauvres Jésuites ne savent plus où ils en sont.

☞ 19 janvier 1657. — J'apprends que la peste cesse à Naples après la mort de trois cent mille hommes. et qu'elle y a coupé la gorge à cent vingt-trois médecins et à plus de dix mille moines. *Postremum illud genus cucullatum nihil moror.*

Elle est encore bien forte à Rome, mais elle épargne le Pape et les Cardinaux; c'est peut-être qu'elle croit qu'ils sont plus méchans qu'elle. Néanmoins trente-six bons et savans médecins en sont morts et ce sont là ceux que je regrette. Le Pape et les Cardinaux ne manquent jamais, il en est toujours assez. *Sed rara est atque cara annona bonorum virorum et sapientum medicorum.*

☞ 7 may 1657. — Il me semble que je n'entens plus parler que de moines, de leurs débauches, de leurs prisons et de leurs querelles. Un grand et nombreux Parlement n'est point capable de les appaiser. Il faudroit, afin d'avoir ici la Paix, mettre toute cette vermine monacale dans des bateaux et les envoyer au Mozambique ou au royaume de Monotapa, ou bien dans l'Amérique pour les y employer à la conversion des sauvages, ou à travail-



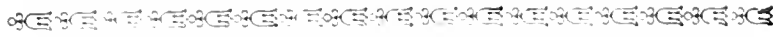
ler aux mines d'or et d'argent qu'ils aiment tant, ne vous en étonnez point. Ce sont des marques et des effets de la haine, de la passion et du crédit de ces bons Pères, qui n'aiment rien que leur profit, *et qui cum noverint se a multis amari non posse, volunt ab omnibus timeri.*

✻ 8 juin 1657. — Si les Jésuites ont eu le crédit de faire brûler par la main du bôurreau les dix-sept lettres de Port-Royal à Aix en Provence, cela n'a pas empêché que l'auteur n'ait généreusement continué et que nous n'ayons la dix-huitième en une feuille et demie. L'auteur de ces lettres est un admirable écrivain. Vous admirerez son esprit plus que jamais dans cette dix-huitième, et vous verrez combien finement et adroitement il a drappé l'infailibilité prétendue de ce *Jupiter Capitolinus* à qui les Loyolistes servent de Janissaires pour le faire régner sur les consciences des hommes, faute de pouvoir commander sur toute la terre.

✻ 14 juin 1657. — J'ai trouvé chez un malade de fort honnêtes gens, M. de Monmor, l'hôte jadis de feu Gassendi... M. l'abbé Quillet <sup>1</sup>, et M. Sorel, l'auteur du *Francion*, du *Berger extravagant* et de plusieurs autres bons livres. L'on a dit en si bonne compagnie quantité de belles choses du Pape, des Cardinaux, des Moines et entr'autres

---

1. Auteur de la *Callipædia*, mazarinade en vers latins qui constitue l'ouvrage princeps sur la *Puériculture*.



j'en ai retenu de petits vers dont je veux vous faire part :

O la belle fiction !  
 O la rare invention,  
 Que ce feu de Purgatoire !  
 Le Pape n'étoit pas sot  
 Qui nous donna cette histoire  
 Pour faire bouillir son pot.

☞ *9 avril 1658.* — Les exemps s'étant transportez au couvent des Carmes à deux heures après minuit en enlevèrent douze qu'ils amenèrent en carrosse au For l'Evêque. C'étoit des compagnons qui se moquoient de leur règle et de leur supérieur, qui faisoient grande chère là-dedans en dépit du Carême.

On a trouvé dans une de leurs chambres vingt-deux bonnes perdrix, des pâtés, des jambons, et force bouteilles de vin. Voilà comment ces maîtres moines jeunent le Carême pendant que les gens de bien mangent du ris et des pruneaux <sup>1</sup>.

☞ *12 août 1658.* — Ces Carmes noyez me font souvenir qu'il y a toujours des moines dans les batteaux et qu'ils vont toujours au fond de l'eau. S'ils n'alloient que par terre, ils ne seroient pas sitôt noïez.

Au reste je voudrois que le malheur ne tombât jamais que sur ces capuchons.

☞ *27 may 1659.* — Ne diriez-vous pas que le Pérou n'est plus en Amérique, mais à Paris chez

---

1. Riz et pruneaux ! Voir *Tartarin sur les Alpes*, d'ALPHONSE DAUDET.



les éminences et leurs parens, chez les financiers et les moines. Je pense qu'entre *Moinerie* et *Mommerie* il n'y a guère de différence.

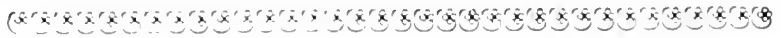
☞ 27 juin 1659. — Ces moines ont de mauvaises heures, ils sont obsédés de plusieurs démons que l'eau bénite ne chasse pas toujours. Il y a quelquefois de l'ambition, de la mélancolie, de l'amour.

Je crois que le dessin du père Cottereau n'est que de chair. Il se rencontrera quelque belle Huguenote qui secouera le Cordelier et chassera son diable comme la bonne femme Alibec de Boccace chassa subtilement et agréablement le diable de l'hermite.

☞ 11 may 1660. — Le diable est une vilaine bête noire qui n'a point de blanc en l'œil, de la laideur duquel les moines se servent à faire peur au monde. On disoit autrefois aux petits enfants quand on vouloit les intimider, qu'il revenoit une bête qui crioit : *Rendez-moi ma jambe* ; mais les moines ont inventé un autre jargon avec lequel ils disent aux sots : *Rendez-moi la bourse*.

☞ 28 septembre 1660. — Il y avoit ici de certaines gens qui faisoient des assemblées clandestines sous le nom de congrégations du Saint-Sacrement.

Ces messieurs ne faisoient jamais leurs assemblées deux fois en un même endroit, ils mettoient le nez dans le gouvernement des grandes maisons, ils avertissoient les maris de quelques débauches de leurs femmes. Un mari s'est fâché de cet avis,



s'en est plaint, et les a poussés à bout après avoir découvert la cabale.

Ils avoient intelligence avec ceux de la même confrairie à Rome, se mêloient de politique et avoient dessein de faire mettre l'Inquisition en France. C'étoit une machine poussée *spiritu loyolitico latente*.

☞ 4 mars 1661. — Le cardinal a eu l'extrême-onction et a demandé tous ses parents qui sont allés au Bois de Vincennes. La mort frappe à sa porte et demande son âme.

On a envoyé en diverses maisons des moines afin qu'on y priât Dieu pour luy, et qu'en chaque moinerie on y dit dix messes pour dix francs qui ont été délivrés. Vous voyez qu'il les prend à 20 sols pièce. Mais à propos d'âme, cet homme en a-t-il une ?

☞ 29 juin 1663. — On recommence à parler d'un certain accord prétendu entre les Jésuites et les Jansénistes ; on dit que c'est le Pape qui le veut. J'ai peur qu'il n'y ait là quelque supercherie cachée. Balzac a dit que les femmes faisoient la plus belle partie du monde, mais à mon avis les jésuites en font la plus fine.

*Quidquid id est, timeo Danaos et dona ferentes.*

☞ 18 septembre 1663. — On dit que le pape veut retrancher de l'ordre de Saint-François et en diminuer le grand nombre, et qu'il commence par les capucins, ayant deffendu qu'on en reçoive d'ici à quarante ans.



Il n'est peut-être pas vrai, mais s'il étoit vrai, Dieu n'en seroit pas moins servi, car tant de faiméans qui se font moines pour vivre sans rien faire à l'ombre d'un crucifix pourraient devenir bons soldats pour la cause de Jésus-Christ et aller à la guerre contre le Turc.

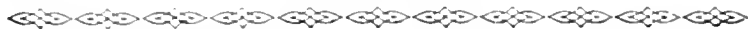
☞ *10 juillet 1664.* — Le cardinal légat est ici qui se promène incognito. Il vient demander pardon au roi et nous apporte des indulgences, des *Agnus Dei*, des chapelets et des grains bénits et autres fanfreluches papalines.

Il vaudroit bien mieux qu'il fit rabaisser la taille, dont tout le monde est fort tourmenté.

☞ *10 avril 1665.* — J'ai été ce matin comme un bon paroissien dans notre paroisse de Saint-Germain ; j'ai entendu la grand-messe ; le roy y a rendu le pain béni avec grande cérémonie, et pour la notoriété du fait j'y ai vu et entendu force tambours, fifres, clairons et trompettes. Je pense que cela a pu augmenter la dévotion de quelques-uns, mais, pour moi, je vous le dirai franchement. cela ne m'a fait ni bien ni mal, hormis que cela m'a un peu étourdi pour un peu de temps.

Je n'aime point tant de cérémonies, que les plus fins ont inventées pour les plus simples : ce sont de petites inventions pharisiennes.

☞ *13 may 1665.* — On me vient de dire à l'oreille qu'on est fâché à la Cour que le roy ait été au palais, le pape pouvant en prétendre quel-



que chose pour sa prétendue infailibilité que l'on avoit cassée tant en Sorbonne qu'en Parlement.

On cherche du remède pour amender l'affaire, et je m'en rapporte fort à M. Talon <sup>1</sup> qui est habile homme. Il en trouvera plus qu'il n'en faut, pourvu qu'on le laisse faire.

☞ 21 février 1666. — Entr'autres articles qu'on réforme dans la police, en voici un qui a été fort contesté, qui est que l'on ne recevra plus personne dorénavant à faire profession de moinerie si jeune : les garçons ne pourront faire profession qu'à 25 ans et les filles qu'à 20 ans.

Si cette ordonnance est gardée, il ne se fera plus tant de moines, ni de moineses, le nombre des soldats du pape diminuera. Les monastères féminins ne s'enrichiront plus si aisément ni si tost comme ils faisoient.

☞ 24 novembre 1667. — M. l'archevêque de Paris a défendu la lecture de la nouvelle version du Nouveau Testament faite par MM. les Jansénistes de Port-Royal, et menace d'excommunication tous ceux qui auront la hardiesse d'y contrevenir. On ne fait pas grand état de cette défense ; maître Gonin est mort, le monde n'est plus grue. Cette excommunication *est brutum fulmen*, dont il n'y a plus guères que les sots qui en fassent état.

---

1. Denys Talon, fils d'Omer Talon, qu'Antoine Arnauld appelait « *La roix de l'équité même* ».





MESSIRE

DENYS TALON

en ses Conseils d'Etat  
 lément de Paris et Procureur  
 Fils de Messir Omer Talon Cons. du  
 Gral audit Parlem<sup>t</sup> et de Dame

*France*

*Seigneur*

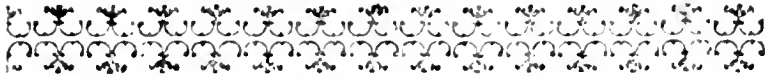
Conseiller du Roy  
 Aduocat Gral au Par-  
 lément en la Chambre de luy  
 Roy en ses Conseils d'Etat et Aduoc  
 Francois Doujat.

Ce Portraict excellent  
 Tout rempli de vertus  
 Ecrit luy que le Ciel  
 Pour remettre l'Etat



montre un homme adbeus  
 tout brillant de lumiere  
 nous auoit reservee  
 dans sa gloire premiere. R. G.





## VII. — Documents historiques

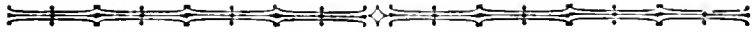
☞ 2 mars 1643. — *La présence des absens*<sup>1</sup> ne vaut pas le diable, et encore moins que son auteur même. Il ne vaut pas le papier bleu dont il est couvert. C'est un petit in-8 que le bureau d'adresses vend cinq sols; dès que vous l'aurez lu, vous en serez dégoûté. Le *Gazettier* est logé chez Guillot le Songeur depuis la mort de son Protocole<sup>2</sup>, qui le portoit contre nous; mais, Dieu merci, il a plié bagage :

Il est en plomb l'excellent personnage,  
Qui de nos maux a ri plus de vingt ans.

---

1. Il s'agit sans doute d'un pamphlet de TH. RENAUDOT, *la Présence des Absens !!* Ce serait un pamphlet à réimprimer contre certaines robes rouges du temps présent qui abusent des congés au détriment des étudiants.

2. Le protocole du *Gazettier*, c'est Richelieu, qui s'était déclaré le protecteur de son compatriote Théophraste Renaudot. La Faculté venait de reprendre le procès contre Renaudot dont le Cardinal avait interrompu le cours en 1641. Son protecteur étant mort, le *Gazettier* perdit son procès,



☞ 28 mars 1643. — M. des Roches, âgé d'environ 70 ans. qui étoit un des grands intendants du deffunt cardinal de Richelieu, qui est chantre de Notre-Dame et abbé de plusieurs bonnes abbayes, se servoit autrefois du Gazettier pour médecin. lequelen fut ignominieusement chassé, pour lui avoir donné un purgatif trop violent. *in mediis doloribus arthriticis*, qui en augmentèrent fort.

Au lieu du Gazettier, il prit un de nos médecins, dont il s'est toujours servi depuis. Enfin. en ayant été heureusement assisté avec le conseil de quel-

Patin avait plaidé pour sa Compagnie. Le Parlement, sur appel de Renaudot, confirma l'arrêt du Châtelet.

Nous avons retrouvé dans *l'Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* de Chéruel le rondeau dont Patin cite ici deux vers. Chéruel y introduit d'ailleurs deux vers faux faciles à restituer.

*Il est passé.* il a plié bagage  
Ce Cardinal, dont c'est moult grand dommage  
Pour sa maison ; c'est comme je l'entends .  
Car pour autrui mains hommes sont contens  
En bonne foi, de n'avoir que l'image.  
Sous sa faveur enrichit son lignage  
Par dons, par vols, par fraude et mariage .  
Mais aujourd'hui ce n'en est plus le temps.

*Il est passé.*

Or parlerons sans crainte d'être en cage.  
Il est en plomb l'éminent personnage  
Qui de nos maux a ri plus de vingt ans.  
Le roi de bronze en eut le passe temps.  
Quand sur le pont, à tout son attelage

*Il est passé.*

Voici encore un quatrain du temps, que Patin eût consacré des deux mains :

*Cy gist que personne ne pleure  
Mon bon seigneur le Cardinal.  
S'il est au ciel il n'est pas mal ;  
S'il est au diable, à la bonne heure.*

ques-uns de nos anciens, il s'est résolu, avant que de mourir, de faire un coup d'un habile homme et qui fera parler de lui, qui est de donner à la Faculté de médecine la somme de 10.000 écus comptans pour la faire rétablir, sans nous demander ni nous obliger à chose aucune. Nous avons accepté la donation : elle est passée et ratifiée. Je pense qu'à ce mois de may nous y ferons travailler.

✂ 10 juin 1643. — On croit ici que les sceaux seront rendus à M. de Châteauneuf. C'est un homme d'exécution qui n'épargnera pas toute la séquelle et la troupe cardinalesques, à laquelle les gens de bien espèrent que l'on fera bientôt rendre gorge de tant d'or et d'argent qu'ils ont pillé et volé, *per fas et nefas*, sous le gouvernement de cet homme dont les poètes de ce temps faisoient rimer le nom à demi-dieu. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est de ces poëtastres et rimailleurs qui par leurs flatteries gâtent et corrompent les esprits de nos princes et de ceux qui les gouvernement.

✂ 6 décembre 1644. — Le cardinal de Richelieu a fait trembler toute la terre ; il a fait peur à Rome, il a rudement traité et secoué le roy d'Espagne, et néantmoins il n'a pu faire recevoir dans notre compagnie les deux fils du Gazettier qui étoient licentiez, et qui ne seront de longtems docteurs <sup>1</sup>.

---

1. Patin se vantait. Les deux fils de Théophraste Renaudot, Eusèbe et Isaac, furent au contraire reçus docteurs régents exactement à leur tour.

.....

☞ 24 septembre 1648. — Le cardinal de Sainte-Cécile <sup>1</sup> est mort à Rome ; on dit tout haut que c'est *ex immo.dicâ Venere*.

☞ 10 octobre 1648. — J'ai eu autrefois un bon maître à qui j'ai souvent ouï dire, *qu'il n'étoit rien tel que d'être impudent, et que c'étoient les impudens qui gouvernoient le monde* <sup>2</sup>.

☞ 28 mars 1649. — Malheur à la Terre qui est gouvernée par une femme ! Malheur encore plus grand à celle qui se laisse gouverner par un étranger, principalement quand il est de la trempe de Mazarin qui est un grand larron, fort ignorant en tout et principalement au métier dont il se mêle ; mais au reste grand hâbleur, grand fourbe, grand comédien, bateleur de longue robe, et tiran à rouge bonnet.

Mais à notre grand malheur il n'est pas le premier de sa race, ni peut-être le dernier.

☞ 3 novembre 1649. — Le cardinal du Perron

1. Il s'agit de Michel Mazarin, frère du ministre odieux à Patin. Sur les instances du cardinal-ministre, Michel avait été nommé Maître du sacré palais au Vatican, puis archevêque d'Aix, en 1645 ; enfin, en 1647, cardinal dit de Sainte-Cécile pour le distinguer de son frère. Cette dernière promotion avait été très pénible à arracher au pape, et il avait été question de faire de Michel le candidat présenté par le roi de Pologne.

2. Voilà qui était sans doute hors de conteste au dix-huitième siècle ; mais au vingtième siècle !! On sait que les impudens n'arrivent plus à rien, surtout en politique.



LE CARDINAL DAVY DU PERRON  
(Gravure de Edelinck.)





étoit un grand fourbe que je sçai de bonne part être mort de la vérole.

☞ 7 juin 1650. — Un moine m'a autrefois appris la définition d'un cardinal : me permettez-vous bien de vous la dire ? *Est animal rubrum, callidum et rapax, capax et vorax omnium beneficiorum.* Faites-moi la faveur de m'en donner une meilleure si vous la sçavez.

☞ 4 octobre 1650. — Il parlait des deux procez que j'ai eus et que j'ay moi-même plaidés et gagnés, l'un il y a huit ans contre le Gazetier et l'autre il y a quatre ans contre les apothicaires.

☞ 28 juin 1652. — L'archevêché de Toulouse a été conféré à M. de Marca, évêque de Couserant, moyennant cinquante mille écus qu'il a donnés au cardinal Mazarin. Voilà une grande fortune pour cet homme ambitieux <sup>1</sup>. Il étoit de bas lieu : après avoir étudié il devint ministre du parti des Ré-

1. M. de Marca alla beaucoup plus loin, il devint archevêque de Paris par brevet royal du 25 février 1662.

Mais comme les bulles n'arrivoient pas pour le confirmer, il s'unit avec les Jésuites pour dénoncer le livre de Jansénius. Cette fois les bulles partirent de Rome, mais le jour même où elles arrivaient à Paris, de Marca mourut. Ce qui donna lieu à cette épitaphe plaisante :

Ci gist l'illustre de Marca  
 Que le plus grand des rois marqua  
 Pour le prélat de son église,  
 Mais la mort qui le remarqua,  
 Et qui se plait à la surprise,  
 Tout aussitôt le démarqua.

formez, dont il étoit. S'étant changé, il devint Jésuite; puis ayant quitté la Société il se maria et devint conseiller du Parlement de Pau, puis président. Ensuite il vint à Paris et par la faveur de M. le chancelier Seguier, il fut fait conseiller d'État ordinaire, après intendant de justice en Catalogne, puis évêque de Couserant, après avoir longtemps attendu ses bulles, qu'il ne pouvoit avoir de Rome à cause de la querelle qu'il avoit avec les Jésuites depuis qu'il les avoit quittez et qu'enfin il n'a eues qu'en se raccommodant avec eux. A la fin le voilà archevêque de Toulouse. Quand il aura payé ses dettes, si un bonnet rouge se présente il est sûr qu'il l'achèteroit aussi.

☞ *21 octobre 1653.* — Il faut donc prendre courage: une autrefois nous gagnerons <sup>1</sup>. Le temps est pour les méchans, les chicaneurs, les voleurs, les charlatans, les partisans et autres pestes du genre humain: les gens de bien n'ont qu'à se cacher.

☞ *25 octobre 1653.* — Tâchez d'éviter les procès. Les juges sont ravis que tout le monde tombe dans leurs pièges. Quand je dis à notre rapporteur en l'allant remercier le jour même de l'arrest que depuis 20 mois que ce procès avoit duré (lequel pouvoit être terminé en un quart d'heure)

---

1. Il venait de perdre son procès contre Jean Chartier, qu'il avait fait rayer du tableau de la Faculté. (Voir *Introduction*.)

il s'étoit fait beaucoup de dépense, il me répondit gravement et magistralement : « Monsieur mon ami, personne ne plaide à bon marché. *Nemo gratis litigat Parisiis.* »

Et quand je demandai au président, qui se dit fort mon ami, *quo jure* j'avois été condamné aux deux tiers des despens, veu que je n'avois point offencé ni méfait à personne, il me répondit que j'avois péché dans les formes, si bien que pour les formes <sup>1</sup> j'ai perdu mon procès. Ces messieurs sont de vrais mocqueurs.

Ce même président, comme s'il devoit quelque jour avoir affaire de moi, m'a mandé par un ami commun, qu'il ne prétendoit pas avoir perdu mes bonnes grâces. *Ad populum phaleras* <sup>2</sup>.

✿ 21 octobre 1653. — Je pleure incessamment jour et nuit M. Naudé. Oh ! la grande perte que j'ai faite en la personne d'un tel ami ! Je pense que j'en mourrai si Dieu ne m'aide <sup>3</sup>.

✿ 25 novembre 1653. — La plupart des traductions ne vaut rien et la meilleure est toujours fort imparfaite au prix de son original. Nous avons depuis peu ici une traduction de Juvénal en vers

1. La fôorme, la-a-fô-ôrme, dit le Bricolson du *Mariage de Figaro*.

2. Un des dictons favoris de Patin. Il le cite et le recite sans jamais s'en fatiguer.

3. Heureusement *Dieu aida* ce pauvre Patin, qui se consola plus tard très aisément de la mort de son fils aîné, comme de celle de sa belle-mère.

françois. Je n'entends guères bien ce latin, mais je vous jure encore moins ce nouveau françois. *In eodem censu repono* toutes autres traductions et de Cicéron et de Sénèque et de tant d'autres. Il y a plus de huit mille fautes dans le Plutarque d'Amiot <sup>1</sup>.

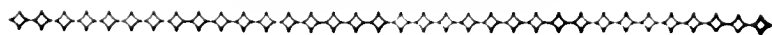
✂ 25 novembre 1653. — Pour mon procès, c'est une infamie du siècle, mais elle n'est pas unique. Guenaut se vante d'en avoir fait lui-même l'arrêt avec son gendre, qu'il avoit donné lui-même pour avocat à l'héritier.

Un de mes juges m'a dit que j'eusse gagné mon procès en un autre tribunal, mais que la Tournelle est trop dérégulée, que le rapporteur étoit trop fort contre moi. C'est la recommandation qu'on lui a faite de la Cour, à laquelle il a le bruit de ne manquer jamais <sup>2</sup>.

Le greffier m'a fait voir qu'il y a eu en cette affaire cinq rapporteurs nommez que la corruption du siècle a fait changer l'un après l'autre, pour enfin en avoir un qui fit ce que voudroit Guenaut, que la reine même en a parlé qui n'a jamais

1. Patin avait écrit le 10 nov. 1644. « Le passage du vin contre la peste est tiré de Riolan, mais il n'est pas dans Plutarque ainsi ; c'est une faute de M. Amiot qui l'a traduit, il y en a plus de six mille autres. »

2. Ne nous voilà-t-il pas bien loin de l'ironie que Patin trouvait si fière après avoir gagné le procès de la Faculté contre Renaudot ! « *Vous avez gagné en perdant, puisque vous êtes entré ici camus et en sortez avec un pied de nez.* » La Tournelle elle-même était fort réglée à cette date, sans doute.



sceu de l'affaire que ce que Guenaut lui en a fait dire par l'organe des charlatans qui sont à la Cour.

Quatre juges ne vinrent point ce jour-là au palais, *a quibus sperabam plurimum*. L'un fut malade, l'autre alla aux champs, l'autre faisoit donner la question à un criminel, l'autre y vint trop tard. Il y en eut quatre pour moi et six contre, l'un desquels se montra fort passionné pour l'antimoine contre moi.

Je parle au nom d'une Faculté de cent et douze hommes contre l'antimoine, pour le bien public, et ces messieurs les juges me condamnent aux dépens !

✿ 16 décembre 1653. — Maintenant on ne parle plus que de nouveaux impôts pour avoir de l'argent, et entr'autres d'un parlement à Poitiers. France, misérable France ! jusques à quand seras-tu misérable !

✿ 30 janvier 1654. — On parle ici de nouveaux impôts sur le sel et sur le vin, sur les chapeaux et les passemens d'or et d'argent dont les femmes font de grands trophées en leurs braveries. *O mores, o tempora !* tout deviendra insupportablement si cher à Paris qu'il n'y aura plus moyen d'y demeurer <sup>1</sup>.

Entre plusieurs matières de fondemens d'impôt

---

1. C'est une plainte qu'on entend tous les jours à Paris maintenant et Paris s'augmente toujours.



que l'on cherche, on parle de deux sols pour livre et de mettre tant sur chaque baptême et chaque mariage. Ne voilà pas de belles inventions pour autoriser le bordel ! Pauvre France que tu es malheureuse !

☞ 20 mars 1654. — On n'emprisonne point ici seulement les hommes mais les femmes aussi. La reine en a envoyé plusieurs carossées dans la Bastille.

Ce sont des femmes de ces élus et autres officiers supprimez lesquels crioient et faisoient du bruit. Cette Dame veut que l'on souffre patiemment son mal, et sans se plaindre, *tamquam victima quæ ad necem ducitur*.

☞ 26 may 1654. — Un bruit sourd continue que le Mazarin a la pierre dans la vessie *qui solâ sectione detrahitur*.

Ainsi la taille sera nécessaire à celui qui a si bien taillé le peuple.

☞ 16 juin 1654. — J'ai ce matin entretenu un homme de Cour qui sait bien des choses. Il m'a dit qu'à la vérité le Mazarin a eu des douleurs néphrétiques avec vomissements et nausées, mais que depuis il ne s'en est point senti : de sorte qu'il est aujourd'hui en parfaite santé et qu'il n'a point de pierre, si ce n'est la pierre philosophale par le moyen de laquelle il amasse merveilleusement de grands trésors.



RENE BARY CONSUL D'EST DU ROY

*Non eloquence, son esprit  
Et son admirable sçavoir  
Dans ce grand ouvrage, font voir  
Tous les secrets de la morale*

180







☞ 23 février 1655. — Il n'y a plus rien qui ne puisse arriver, puisque tout se fait pour de l'argent. *Quid facient Leges, ubi sola pecunia regnat?*

☞ 9 avril 1655. — J'ai vu ce matin le roi, la reine et M. le duc d'Anjou à Saint-Germain notre paroisse. Il y avoit grande piaffe d'officiers du Louvre ; c'est le roi qui a rendu le pain béni.

Dieu sait combien il y a du mérite d'avoir vu toutes ces grandeurs de la terre ! Aussi en suis-je tout glorieux.

☞ 21 avril 1655. — Le roi a pris lui-même la peine d'aller au Palais bien accompagné, où de sa propre bouche sans autre cérémonie, il leur a défendu de s'assembler davantage contre les édits qu'il fit l'autre jour publier.

Il y en a plusieurs fort odieux et entr'autres un pour le papier des notaires, afin qu'ils soient obligez d'en faire leurs actes publics, ce qui ne se peut executer sans bien du désordre <sup>1</sup>.

☞ 21 avril 1655. — Je ne connois point ce M. Bary, auteur de la *Rhétorique françoise*, mais je puis bien vous dire qu'il est ici en bonne réputation d'un honnête homme <sup>2</sup>.

1. Nouvelle preuve de la perspicacité de Patin. Le papier timbré est entré dans les usages sans les difficultés extrêmes que prévoyait Patin ; il craignait sans doute qu'il ne lui en coûtât quelques écus.

2. Ce Bary ne figure pas dans la *Biographie générale*

Pour le chimiste Barlet, il demeure dans le collège de Cambrai dans quelque grenier où il a ses fourneaux, et où il tâche de gagner sa vie en faisant quelques cours de chimie.

Il est du Dauphiné : c'est un bon petit homme âgé d'environ 53 ans, maigre, pâle et jaunâtre ; il peste fort contre les chimistes vulgaires et dit que ce sont des ignorans et des bourreaux. Il ne fait point le médecin <sup>1</sup>, ne donne ni ne vend des drogues ; il impute fort l'antimoine, et appelle la chimie l'art de Dieu, la physique résolutive.

☞ 5 octobre 1655. — Hier fut ici pendue devant la porte du fort l'Évêque une femme de 32 ans, belle et grasse, pour avoir exposé de la fausse monnoye, et celui qui la faisoit a eu sa grâce. *Illa crucem sceleris pretium tulit, hic ritæ diadema recepit.* Il y a apparence que c'est qu'il avoit de bonne monnoye outre la fausse qu'il faisoit.

☞ 13 septembre 1656. — La reine de Suède a fait son entrée dans Paris où elle a été reçue fort magnifiquement. Elle n'y entra qu'aux flambeaux et étoit 9 heures du soir quand elle passa sur le pont Notre-Dame. Je ne vis jamais tant de monde qu'il y en avait dans les rues par où elle

---

de HOFFER. On peut donc considérer comme une curiosité le très beau portrait gravé que nous reproduisons ici.

1. Voilà le secret de l'indulgence de Patin pour ce chimiste : et de plus il imputait l'antimoine.



Christine peut donner des L'ours  
• Aux Cœurs des Minguetons la plus braves.  
• Mais la Terre n'ello ces • Ruis  
Qui soient connus d'en être Costumes.





passa, et je pense qu'elle même n'en a jamais tant vu. Elle étoit à cheval immédiatement après un beau dais que l'on portait devant elle. Elle avoit une casaque rouge, une perruque et un chapeau sur l'oreille.

✻ 6 octobre 1656. — La Reine de Suède n'a pas été à Paris autant qu'elle eût désiré. Elle a l'esprit fort perçant et fort présent <sup>1</sup>. Elle n'est ni bête, ni bigotte. Elle n'aime ni femme, ni fille. Elle entend bien le latin, et en sçait plus que beaucoup de gens qui en font profession. Je sçai de bonne part qu'à 23 ans elle sçavoit tout le Martial par cœur. Quand je considère le chemin que cette Reine a fait depuis deux ans, sans celui qu'elle fera, je me souviens d'un conte d'un certain Italien qui étoit malade de la *Pérégrinomanie* ou maladie de voyager, familière aux Allemands <sup>2</sup>.

✻ 26 mars 1657. — Le cardinal Mazarin est fort pâle : il blanchit fort : il est fort sujet à la goutte et à la gravelle ; néanmoins il est encore jeune ; il ne passe guère 55 ans. Le cardinal de Richelieu n'en avoit que 57 et n'a vécu que 30 ans plus qu'il n'étoit besoin pour le bien de la France et même de toute l'Europe.

✻ 8 may 1657. — Hélas ! que le monde est

---

1. Jeu de mots en français. *Rara avis in terris.*

2. C'est la *bougeotte*, développée en France par l'automobile.



méchant et dépravé! J'ai pitié du genre humain quand je vois tant de fourberie. *Populus, Lex, Rex. Grex, Mundus omnis facit histrioniam, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.*

✿ 2 juin 1657<sup>1</sup>. — Le cardinal de Richelieu qui aimoit assez à rire lorsqu'il n'étoit pas tourmenté de sa bile noire, demanda un jour au docteur Mulot son confesseur, combien il falloit de messes pour tirer une âme du purgatoire. Le docteur lui répondit que l'on ne savoit pas cela et que l'Église ne l'avoit pas défini.

Le cardinal lui répliqua : « C'est que tu n'es qu'un ignorant. Je le sçai bien, moy! Il en faut autant qu'il faudroit de pelotes de neiges pour chauffer un four. »

Ne voilà-t-il pas de bonnes gens qui se moquent ainsi de ce saint et sacré feu qui fait si heureusement bouillir leur marmite!

✿ 14 juin 1657. — M. de Marca, archevêque de Toulouse<sup>2</sup>, est un étrange compagnon et un dangereux garçon autant que pour faire fortune il a par ci-devant joué divers personnages : et entre autres été un des malheureux commissaires qui envoyèrent à la mort feu M. de Thou en votre ville en 1642.

✿ 26 février 1658. — Il y a ici grand désordre

1. Cette lettre donnée dans l'édition de la Haye comme adressée à Spon le 2 juin 1657, figure dans l'édition d'Amsterdam comme écrite le 13 avril 1657.

2. Voir page 161, note.



M. DE MARCA  
Archevêque de Paris.





pour les eaux. La rivière est tellement grosse que tout le monde a peur d'être submergé : elle est aussi grande que jamais, mais elle est vingt fois plus rapide qu'elle ne fut en 1651 en ce même mois de février. On ne voit passer sur la rivière que bois, paille, paillasses et lits qui sont des marques qu'elle a puissamment fait des ravages par où elle a passé en venant à Paris.

Il n'est pas jusqu'à la petite rivière de Bièvre, *Bibara*, vulgo Rivière de Gentilli ou des Gobelins qui n'ait fait rage dans le fauxbourg Saint Marceau où elle a bien noyé du monde et abattu des maisons. La grève est si pleine d'eau que l'on n'en approche que par bateau, toutes les rues prochaines en regorgent. Les eaux sont si grosses qu'elles passent les marques de débordement de l'année 1651.

☞ 22 mars 1658. — La rivière est ici tellement accrue que l'on ne va que par bateaux dans la moitié de la ville<sup>1</sup>. Elle a fait d'étranges ravages à Rouen.

Le premier de mars entre minuit et une heure une bonne partie du Pont-Marie qui va dans l'isle de Notre-Dame est chû dans la rivière avec environ 50 personnes : quelques-uns en disent moins.

Cela est arrivé tandis que le roi, la reine de Suède et la plupart de la Cour, étoient au bal et balet chez M. de la Basinière, trésorier de l'Épargne. Ce sont deux arches dudit pont du côté

---

1. La cote atteinte par le niveau de la Seine en 1658 fut de 20 centimètres environ supérieure à celle que nous avons constatée à nos dépens le 28 janvier dernier.

de l'isle qui se sont enfoncées, qui contenoient vingt-deux maisons, onze de chaque côté, qui sont chutes dans l'eau.

Les débordemens de l'eau ont fait d'étranges ravages à Compiègne, à la Fère, à Amiens et à notre pauvre ville de Beauvais laquelle a pensé être submergée, et il n'y a eu que trois rues qui n'ont point été inondées ; pareil malheur est arrivé à Troyes et en beaucoup d'autres endroits.

☞ 26 juillet 1658. — Il y a ici un livre in-4 de 50 pages intitulé *Discours fait en l'assemblée de l'Hôtel de Ville tenue le 24 mai 1658 touchant les remèdes qu'on peut apporter aux inondations de la rivière de Seine, donné au Public par l'ordre de ladite assemblée avec la carte nécessaire à l'éclaircissement d'icelui par le sieur Petit, conseiller du Roi, intendant des fortifications, etc.*, à Paris chez Pierre Rocolet, 1658 ; on recommence à travailler dans l'isle Notre-Dame à ce pont qui chut dans la rivière le mois de mars dernier où l'on a encore trouvé de nouveaux corps.

☞ 13 août 1658. — Enfin l'Hôtel de Ville a résolu après beaucoup d'assemblées et de consultations faites avec les experts, de ne point entreprendre de nouveau canal de la rivière de Marne vers Saint-Ouen, mais plutôt de continuer le canal que l'on commença l'an 1652, dans les fossés de la porte Saint-Antoine jusque à la porte du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Richelieu et Saint-Honoré.



M<sup>re</sup> LOUIS DE MARILLAC



L'exécution de ce dernier avis ne coûtera pas plus d'un million que l'on espère obtenir du roi, au lieu que l'autre selon l'avis de M. Petit, savant ingénieur, coûteroit près de huit millions que l'on ne sait où prendre.

Cet avis a encore d'autres incommoditez qui ne se peuvent essayer qu'avec grande peine et entre autres qu'il y a beaucoup de terres à acheter pour ce canal et beaucoup de ponts à faire sur les grands chemins, qui sont depuis une extrémité à l'autre, lesquels même coûteroient beaucoup à entretenir.

❧ *24 décembre 1658.* — M. de Guise le balafré disoit autrefois :

Par la guerre nous vient  
Le crédit de demain.

C'étoit ce duc de Guise qui fut chef de la Ligue et que Henri III, par un fort bon et généreux conseil, fit tuer à Blois l'an 1588 la veille de Noël.

Feu mon père, qui haïssoit la Ligue et les Ligueurs, disoit (j'étois encore fort petit) que ce massacre avoit été le meilleur coup que fit ce roi en sa vie.

❧ *24 décembre 1658.* — Le cardinal de Richelieu fit faire exprès le Parlement de Metz pour avoir des juges et des commissaires à sa porte afin de faire condamner à mort plus aisément le maréchal de Marillac.

❧ *31 janvier 1659.* — On dit ici que le prince

de Conti et sa femme sont guéris: il y a eu quelques médecins et chirurgiens enfermés avec eux à Saint-Maur. Personne ne doute que la syphilis n'ait été ce qui les a occupez; à la bonne heure qu'il soit bien guéri.

On dit qu'un des nôtres nommé le Cocq en parlant de François I<sup>er</sup> par qui il étoit consulté, voyant qu'il avoit cette syphilis, dit à Fernel qui proposait son opiate: « C'est un vilain qui a gagné la vérole. *Frottetur* comme un autre, et comme le dernier de son royaume. » Cela fut rapporté à ce bon roi qui ne fit qu'en rire et lui en sçut bon gré.

✿ 15 août 1659. — Je suis fort content de notre écolier (Noël Falconet); il est doux comme un agneau. Je le menay lundi à la ville avec moy, et luy dis qu'à cause de luy je voulois aller à pied <sup>1</sup>, à la charge qu'il apprendroit quelque chose de moy.

Quand nous fumes à l'Horloge du Palais, je luy demandoy s'il sçavoit bien les deux vers latins qui sont au-dessus de cette horloge. Il me dit qu'il y voyoit bien de l'écriture mais qu'il ne pouvoit lire <sup>2</sup>. Je le luy dis à la charge que dès qu'il seroit au logis, il le mettroit dans son cahier.

*Machina quæ bis sex tam justè dividit horas  
Justitiam servare monet, legesque tueri.*

---

1. Les régents ne circulaient qu'à cheval ou à mule. Il y avait dans la cour de l'École de la rue de la Bûcherie un échelon de pierre spécial pour permettre aux régents de se mettre en selle.

2. L'Horloge du Palais datait de près d'un siècle. Le distique disparaissait sous les couches de la poussière de Paris.



*Nil opus est sculptore: tuos quicquam libellos  
Viderit, ille tuam nouerit effigiem.*

JEAN PASSERAT (Gravure de Th. de Leu)





Jean Passerat, professeur du Roy, qui mourut l'an 1602, fort vieux et aveugle, est auteur de ce distique<sup>1</sup>.

✂ 9 avril 1660. — Hier une charge de Maître des requêtes fut vendue trois cent cinquante mille livres. Voilà bien de l'argent pour du vent et de la fumée !

✂ 22 juin 1660. — Me pardonneriez vous si je vous écris la débauche que je fis hier ; je me laissai entraîner avec ma femme et nos nouveaux mariés à Saint-Denis, où je vis la foire qui est une chétive chose. L'Église est belle, mais un peu obscure ; le trésor où il y a bien du galimatias et de la badinerie, *pro more gentis*, et les tombeaux des rois où je ne pus m'empêcher de pleurer, voyant tant de monumens de la vanité de la vie humaine.

Quelques larmes m'échappèrent aussi au monument du grand et bon roi François 1<sup>er</sup> qui a fondé notre Collège des professeurs du roi. Il faut que je vous avoue ma faiblesse, je le baisoy même. et son beau-père Louis XII qui a été le Père du peuple et le meilleur roi que nous ayons jamais eu en France.

Il n'y a point encore de tombeaux érigés pour les Bourbons, *quorum cadavera servantur in quâdam cellâ*. Ma femme étoit ravie de ces bagatelles et prenoit pour autant de vérités les petits contes qu'un Moine lui débitoit, en les autorisant avec sa baguette.

---

1. Jean Passerat est l'un des principaux auteurs de la *Satyre Menippée*.



☞ 22 juin 1660. — On dit que notre nouvelle Reine a bon appétit, et qu'elle mange comme sa belle-mère. Il ne faut pas tant manger si on veut vivre longtemps. *Natura paucis contenta.*

☞ 13 juillet 1660. — Je vous prie de dire à Mme Falconet que je lui demande pardon de la débauche que j'ai fait d'aller voir l'église, les tombeaux et le trésor de Saint-Denis avec ma femme et nos nouveaux mariés. Elle peut bien me pardonner ; ce n'est point ma coutume ; je n'en fais jamais tant et peut-être que jamais je n'y retournerai <sup>1</sup>.

☞ 14 janvier 1661. — M. Colbert a vendu sa charge de secrétaire de la reine 500.000 livres à M. Brisacier, maître des comptes, et lui se fait président des comptes.

☞ 18 janvier 1661. — La princesse d'Orange qui est morte depuis peu à Londres n'avoit que 28 ans. Elle n'est point morte de la petite vérole, mais d'un remède fort violent qu'elle avoit pris pour un soupçon qu'elle avoit de quelque mal caché qui eût duré plus de six mois. Ce sont des désordres de princes <sup>2</sup>.

☞ 4 mars 1661. — Le cardinal Mazarin prit

1. Patin était bien curieux de s'instruire en voyageant.

2. Il faut croire que l'avortement provoqué sévissait déjà au dix-septième siècle, du moins dans la haute classe. *Nil sub sole novum.*

hier une pilule de la main d'un gentilhomme nommé de Plainville, avec laquelle il a dormi trois heures. Il est fort dégoûté des médecins, mais il a autour de soi en récompense six docteurs de Sorbonne qui lui font connaître les voies du ciel et lui parlent du Paradis.

Il ne prend plus de lait, ni de bouillon, ni de gelée, mais seulement des consommés faits d'une douzaine de perdrix à la fois, qui coûtent quatre francs la pièce, car elles sont fort rares ici.

☞ 4 mars 1661. — Je n'ay encore rien ouï dire des religieuses d'Auxonne, mais il y a environ deux mois que je donnai des mémoires pour un médecin de Dijon contre quelque prétendue possession démoniaque de ces païs là. Je hais fort l'imposture en quelque rencontre que ce soit, mais surtout celle qui se fait en matière de religion. Le diable n'est pas à Auxonne plus qu'ailleurs.

Ceux qui se plaignent ici du cardinal Mazarin disent que le diable est au bois de Vincennes. mais qu'il se meurt.

☞ 7 mars 1661. — On dit ici qu'il y a plus de 4 jours que le diable auroit emporté le Mazarin, mais qu'il ne sçait par où le prendre tant il pue et que l'autre a peur que le Mazarin lui donne la peste par la puanteur de son corps s'il le touche. Ce serait bien pis s'il étoit informé de la puanteur de son âme.



✿ 9 mars 1661. — On ne parle plus de la mort de Mazarin.

Il est passé, il a plié bagage  
Il est en plomb l'éminent personnage<sup>1</sup>

Mais on parle de son testament et de ses écus, et on est en peine de celui qui lui succédera en sa toute-puissance politique et financière.

On dit qu'il a légué deux millions pour faire bâtir un grand collège dans lequel seront instruits les pauvres gentilhommes des quatre Nations (je pense que c'est comme l'Université à Paris ou à Nevers), qu'il sera enterré dans l'église de ce collège.

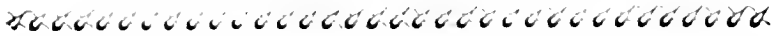
Peu importe où on l'enterre pourvu qu'il ne dérobe plus et qu'il ne tyrannise plus le monde comme il a fait trop longtemps.

✿ 1<sup>er</sup> avril 1661. — On fera demain dans les Augustins le service pour le repos de l'âme de Mazarin. Ce filou à rouge bonnet en avoit-il une ?

✿ 17 juin 1661. — Les pauvres Normans ont envoyé deux députés à la Cour, pour faire très humbles remontrances au roy sur l'énormité de leurs tailles. Cette province n'en peut plus tant elle est opprimée d'impôts et de gabelles. Pour la taille seule elle paye tous les ans huit millions au

---

1. Patin en a déjà dit autant de Richelieu. Voir plus haut.



roy, sans le trafic qu'ils font de tant d'autres marchandises qui payent au roy des sommes immenses.

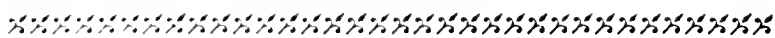
Les autres provinces ne sont guère mieux traitées. Il y a bien des Normans qui chassent leurs enfans de la maison, n'ayant point de pain à leur donner. Ce sont des restes du gouvernement Mazarinesque.

☞ *2 septembre 1661.* — On parle que le roi veut augmenter le prix du sel et les entrées du vin, non seulement à Paris, mais par toute la France. On dit que c'est M. Fouquet, le surintendant, qui est l'auteur de tous ces malheureux avis, d'autant qu'il ne peut autrement subsister dans sa charge, vu que du temps de Mazarin, il n'avoit qu'à donner au Mazarin, lequel tiroit tant qu'il pouvait <sup>1</sup>; mais aujourd'hui il faut qu'il donne au roi, à la reine, et encore bien plus à la reine-mère, sa bonne patronne qui le maintient et le conserve contre ses ennemis et envieux : on dit même qu'il est obligé de faire de grands présens à ceux qui sont auprès d'elle et surtout à Mme de Beauvais <sup>2</sup>, qui est une harpie, et à plusieurs autres.

Les pauvres gens n'ont que faire d'attendre du

1. Six jours après, le 8 septembre, Fouquet était arrêté et conduit prisonnier au château de Nantes. Les scellés étaient mis dans ses maisons de Fontainebleau, de Paris, de Saint-Mandé, au château de Vaux, de même que dans les maisons de tous ses commis.

2. Mme de Beauvais, femme de chambre de la Reine-mère, qui sut, dit-on, la première attirer le roi dans une voie où il fit merveille par la suite.



soulagement, aussi meurent-ils par toute la France de maladie, de misère, d'oppression, de pauvreté et de désespoir. *Eheu nos miseros ! ô miseram Galliam !*

Je pense que les Topinambous sont plus heureux en leur barbarie, que ne sont les paisans de France aujourd'hui : la moisson n'a pas été bonne ; le blé sera encore fort cher cette année.

On dit que le Roy a un grand caveau dans lequel il serre volontiers ses pistoles, d'où il n'aime point ne rien tirer. Il dit que quand ce caveau sera plein, il en fera faire un autre.

☞ 6 décembre 1661. — Le roi prétend par la Chambre de justice<sup>1</sup> rentrer dans son domaine : donc je prie Dieu qu'il lui en fasse la grâce afin que le pauvre peuple puisse être soulagé de tant de vexations que la guerre a apportées. Le pain est ici si déraisonnablement cher, que l'on craint une sédition du peuple, et ce sera bien pis dans quinze jours s'il ne vient de secours pour l'hôpital général qui n'a plus de blé, et à la nécessité duquel les directeurs ne peuvent trouver du remède. Il est vrai que M. le premier président leur a prêté 10.000 écus mais cela ne peut guère durer.

☞ 7 février 1662. — On imprime en Hollande les Mémoires de M. le duc de la Rochefoucault ; la guerre de Paris est dans ce livre, et le Mazarin n'y est point épargné, qui a néanmoins cet avantage

---

1. Ouverte spécialement pour faire le procès de Fouquet.

aujourd'hui d'être regretté par plusieurs, qui se plaignent qu'il ne se fait point d'affaires, et que le roy aime trop l'argent pour un grand prince comme il est <sup>1</sup>. On ne sauroit empêcher le monde de parler.

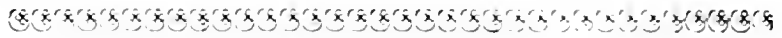
On ne laisse point de danser fortement le balet, bien que la famine soit en campagne principalement à Orléans, à Tours, au pays du Maine et ailleurs. Il y a même bien de la pauvreté à Paris, mais chacun fait bonne mine, en attendant le bon tems et le succès des bonnes inclinations du roy. J'ay peur de mourir avant de le voir.

✂ *14 février 1662.* — M. Arnaud d'Andilly, seigneur de Pomponne, secrétaire d'État, frère de M. Arnaud le Janséniste, docteur de Sorbonne et de l'évêque d'Angers. a reçu commandement du roy de se retirer à Verdun. Il a répondu qu'il étoit prêt d'y obéir, mais qu'il prioit le roy de changer le lieu de son exil, et de l'envoyer plutôt à Angers, chez son frère l'évêque du lieu.

✂ *29 février 1662.* — Demain sur les 11 heures du matin sera enterré dans Notre-Dame M. des Roches, qui autrefois nous a promis 10.000 écus pour faire rebâtir nos écoles. Toute notre Faculté est priée à cet enterrement ; je ne sçai pourtant si nous aurons les 10.000 écus, bien que la donation en soit bien faite, et même insinuée au Châtelet de Paris dès l'an 1644.

---

1. Une des bien rares critiques directes de Patin contre le Roi: mais il l'atténue aussitôt.



On dit qu'il laisse plus de 100.000 écus à l'Hôtel-Dieu de Paris, et sa grande bibliothèque à la Sorbonne. Il auroit bien pu nous faire davantage de bien, mais il se mécontenta de nous sur le refus que nous lui fîmes de rompre nos statuts pour plusieurs particuliers qu'il nous recommandoit trop souvent et cela n'allait qu'à ruiner notre Faculté. *Moribus antiquis res stat romana virisque.*

Je lui dis un jour chez lui, ayant été député de notre Faculté, qu'il eût été à souhaiter qu'il nous laissât dans l'observance rigoureuse de nos statuts plutôt que de nous porter à la rompre, et que nous étions décidés à n'en rien faire.

☞ 15 mars 1663. — Dieu soit loué de tout ! Mais le peuple est bien grevé ; il faudrait que la taille diminuât, afin qu'il se pût réjouir aussi bien que les moines pour qui il est fête tous les jours.

☞ 25 décembre 1663. — On voit par toute la France une pauvreté publique et générale. *Væ victis!* Malheur à ce royaume des Francs qui s'est laissé gouverner depuis peu par des animaux rouges, par des cardinaux enragez d'avoir le bien d'autrui, et de laisser leurs biens à leurs neveux et nièces.

☞ 25 décembre 1663. — Samedi prochain le roi ira au palais pour divers sujets ; je prie Dieu qu'il veuille inspirer son cœur pour le soulagement du pauvre peuple, lequel gémit d'une misérable pauvreté depuis si longtemps et principalement





*Musée de la Ville*

**MICHEL LE MASLE**

*Prieur des Roches de Lonapont, N. Dame des  
Champs, Chantre et Chanoine de l'Eglise de Paris,  
Secrétaire de Monseigneur le Cardinal de Richelieu évêq.*

*Paris chez Chaubert M<sup>l</sup> le temps où il vivoit la dernière l'Édition a paru chez entrant par la rue Daubenton 1722*



depuis la faveur de ces deux derniers cardinaux, qui ont été de vraies sangsues.

☞ 14 may 1664. — O que ce Légat nous obligeroit s'il pouvoit faire diminuer la taille ! Entre autres nécessités qui nous pressent, celle-là nous est bien nécessaire pour le pauvre peuple. Il ne feroit pas mal aussi d'ôter le Carême, mais je crois qu'il n'en a pas la volonté.

☞ 12 septembre 1664. — Il y a aujourd'hui vingt-deux ans que Armand, Cardinal de Richelieu, Ministre enragé, fit couper la tête dans votre ville à mon bon et cher ami M. de Thou. *Heu dolor ! Scribere plura vetant lacrymæ ubertim fluentes ex oculis !*

☞ 26 septembre 1664. — Jour et nuit on vole et on tue ici à l'entour de Paris. On dit que ce sont des soldats du Régiment des Gardes et des Mousquetaires. Nous sommes arrivez à la lie de tous les siècles.

Madame la Duchesse d'Orléans s'est trouvée mal à Villers-Cotteret ; son médecin l'a mise au lait d'ânesse. Elle est fluette et délicate et du nombre de ceux qu'Hippocrate dit avoir du penchant à la phthisie. Les Anglois sont sujets à leur maladie de consommation qui en est une espèce, une phthisie sèche, ou un flétrissement du poumon, *ex morbis materiæ*, dans Fernel.

☞ 7 octobre 1664. — Quand vous verrez



M. Troisdames, je vous prie de lui faire mes recommandations : il m'ennuie que je ne le voie ; nous dirions quelquefois de bons mots qui ne se peuvent écrire. *Notissima est fabula de Jove et Europâ. et Io, virguncula in juvenecam transformatâ, sed est.*

☞ 1<sup>er</sup> janvier 1665. — On dit que la Reine mère a un cancer à la mamelle gauche, où les Empiriques de la Cour ont perdu leur escrime.

On a envoyé quérir un prêtre nommé Gendron, près d'Orléans, qui l'a traitée. Une certaine femme en promettoit la guérison, mais elle a quitté l'entreprise. On parle d'un moine de Province et d'un autre charlatan que l'on veut faire venir d'Hollande.

De quel côté qu'il vienne, il m'importe fort peu, mais je ne pense pas qu'ils la guérissent.

Mon Dieu ! qu'il y a de sottes gens au monde et particulièrement chez les Grands Seigneurs, de croire que de telles buses puissent guérir des maladies que des médecins n'ont pas pu guérir.

☞ 13 février 1665. — On dit que la Reine mère a de cuisantes douleurs, que le cancer est fort ouvert, et qu'il en coule du pus abondamment.

On a fait venir un médecin de Bar-le-Duc, nommé Aliot qui est un grand charlatan et disciple de van Helmont. *Qualis pater, talis filius.* Mais il n'y a point de Saint-Esprit.

☞ 23 février 1665. — Le dégel et la neige fon-



*J. Millan G. del. et sc.*

**HENRIETTE ANNE**

*d'Angleterre, Duchesse d'Orléans*

*Née à Exeter, le 10<sup>e</sup> Juin 1644 Morte à St Cloud le 30<sup>e</sup> Juin 1670.*





due ont merveilleusement grossi la rivière, ce qui fait encore peur à bien du monde, qui a peur de la ruine des ponts. La petite rivière des Gobelins a bien fait du ravage dans les fauxbourgs de Saint-Marceau ; elle y a débordé en une nuit et y a bien noyé des pauvres gens. On en contoit bien quarante-deux corps, qui avoient été repêchez sans ceux qu'on ne sçait pas.

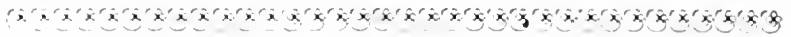
☞ 22 may 1665. — On parle d'une grande consultation qui se doit faire à Saint-Germain par la Reine mère, sçavoir si on lui ouvrira la mamelle pour en tirer du pus et de la sérosité maligne qui en consume la substance de jour à autre.

On parle aussi d'un certain médecin, nommé Chatelain, qu'on a ici envoyé de Frontignan. On prétend qu'il guérit ces sortes de maladies et qu'il a de beaux secrets contre les maladies incurables. S'il ne promettoit rien, on ne le feroit pas venir de si loin.

Ce sont des impostures ; le cancer ne se guérit point et ne se guérira jamais. Mais le monde veut être trompé.

☞ 9 juin 1665. — La Reine mère est empirée depuis trois jours. Il est survenu des érysipèles à ses deux mammelles, avec de grandes douleurs et de mauvaises nuits, à cause de quoi elle a été saignée des bras et du pied.

J'apprehende qu'il ne s'y mette bientôt la gangrène. On dit qu'elle a reçu l'Extrême-Onction. Cette nouvelle sent le sapin et plomb.



✿ 4 août 1665. — La Reine mère se porte un peu mieux depuis l'ouverture de son abcès, duquel on tire beaucoup de boue, mais c'est de la mamelle droite et non de la gauche qui est ulcérée du cancer. Elle a été soulagée d'un purgatif qu'elle a pris. Comme elle a toujours beaucoup mangé je crois qu'elle ne manque pas de matière à médicalement purgatif.

✿ 4 août 1665. — Plût à Dieu que la Reine Mère fasse diminuer la taille et les impôts avant que de mourir, que le Cardinal Mazarin nous a laissés. Je tiendrai pour saint quiconque rendra ce bon service à la France, laquelle en a grand besoin : c'est le souhait que je fais à Dieu pour le soulagement du pauvre peuple, et non pas des Moines qui sont trop riches.

✿ 13 octobre 1665. — On dit que la Reine mère est mieux et qu'elle a moins de douleurs, mais c'est par le moyen des narcotiques que je considère là comme des venins qui empoisonneront le peu de chaleur qui lui reste à un âge si avancé.

✿ 8 janvier 1666. — La Reine Mère est beaucoup plus mal et extrêmement exténuée. De grasse qu'elle étoit, elle n'est plus qu'un squelette.

✿ 21 janvier 1666. — La mort de la Reine Mère est arrivée cette nuit : mais je ne sçais quel chemin elle peut avoir pris ; trouvera-t-elle en





ANNE D'AUTRICHE



l'autre monde le Cardinal Mazarin ? C'étoit un méchant homme.

On travaille à l'embaumement de son corps. On voit déjà la représentation dans le Louvre pour tous ceux qui sont poussés de curiosité de la voir ; le peuple est friand de telles cérémonies.

Dès qu'elle a été morte, le Roy est allé à Versailles : c'est pratiquer le précepte du Seigneur : *Sinite mortuos sepelire mortuos.*

☞ 12 mars 1666. — On presse ici le paiement des taxes et l'on met plusieurs garnisons en diverses maisons.

Les Prélats ont fait aujourd'hui grand service aux Grands Augustins où il y aura très bien de cérémonies et de cierges. On dit qu'il en coûte dix mille francs. Il me semble qu'il vaudroit mieux employer cela en aumônes à de pauvres gens de la campagne qui ont tant de peine à gagner leur vie et à qui l'on fait si lourdement payer la taille.

☞ 16 avril 1666. — Toutes les villes de Picardie regorgent de soldats qui mangent le peuple, qui n'a plus que la peau et les os, *pellis et ossa sunt præ miserâ macritudine* ; tout est ruiné en notre païs de Beauvais. *Bone Deus, usque quo, Domine ?*

☞ 22 octobre 1666. — On commence ici à faire des taxes que l'on fait signifier à des gens qui ne s'y attendoient point : *undique calamitas. undique naufragium.*



☞ *26 octobre 1666.* — On ne parle ici que de taxes, d'impôts et de réformation. Les pauvres gens se consolent de ce que le pain n'est pas fort cher. Les bons compagnons se réjouissent que le vin est excellent cette année ; mais toutes les autres denrées sont dans une grande cherté : peut-être qu'enfin le bon temps reviendra.

☞ *26 octobre 1666.* — Il faut que je vous dise le retranchement de dix-sept fêtes, que Monsieur notre archevêque a médité de faire par une ordonnance expresse en tout son archevêché pour l'année prochaine et les autres qui suivront. Il y avoit longtems qu'on avoit parlé de ce retranchement.

M. de Thou en a parlé quelque part, comme aussi le Cardinal d'Ossat dans ses lettres, et il me semble que cela est fort raisonnable, car le petit peuple et les artisans abusent de ces fêtes et ne font que se débaucher en jouant à la boule et allant au cabaret au lieu de prier Dieu et d'aller au sermon. Ne direz-vous point que je suis bien savant en matière ecclésiastique ?

☞ *22 novembre 1666.* — Il y a ici un Italien qui dit avoir été mandé exprès pour un certain secret qui est d'une terre composée qui échauffe incontinent une chambre sans odeur et sans fumée. Plusieurs ont été nommez pour en voir l'épreuve, dont il y a eu deux médecins, sçavoir M. Mathieu et moi. MM. Blondel, Guenaut, Brayer et Morisset s'y sont aussi trouvés.

Nous avons signé que ces boules de terre faisoient



Par Lamoignon Seul 1633

I.G. L'honneur & les Vertus ont Gravé Cette Image.  
 La Prudence & la gloire en ont fait le burin  
 La Justice & L'amour en ont peint le Visage  
 Et pour faire Connoître Un si grand personnage  
 Dieu lui a fait des Grands, on Arbitre Souverain. L.B.

LE PREMIER PRÉSIDENT GUILLAUME I DE LAMOIGNON





un feu beau et clair sans fumée et sans aucune mauvaise odeur. Il nous dit qu'il en donnera un cent pour dix sous ; chaque boule est plus grosse qu'une balle de tripot.

On a ordonné qu'on en chaufferoit le four et qu'on nous donnera à chacun un des petits pains qui s'y cuira pour en tâter. J'y ai salué Monsieur le Premier Président et rien davantage, car il y avoit plus de trois cents personnes <sup>1</sup>.

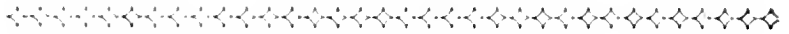
✂ *3 décembre 1666.* — On parle d'un impôt sur les carrosses, pour empêcher le trop grand nombre, et qu'ôté ceux qui en auront la permission expresse, il ne sera permis à personne d'en avoir s'il ne donne 10.000 écus d'abord, et 100 par an <sup>2</sup>.

✂ *27 may 1667.* — Monsieur le Premier Président me demanda hier si les anciens avoient connu le sucre.

Je lui dis qu'oui ; que Théophraste en a parlé dans son fragment du Miel, où il en fait de trois sortes : l'une qui est des fleurs, et c'est le miel commun ; l'autre de l'air, qui est la manne des Arabes, et la troisième des roseaux, qui est le sucre. Pline l'a connu aussi et en parle sous le nom de sel des Indes. Galien et Dioscoride l'ont nommé

1. Qu'a bien pu devenir ce merveilleux charbon sans odeur, sans fumée ?

2. C'est l'origine de l'impôt actuel sur les automobiles. Les piétons trouvent juste qu'on taxe les écraseurs pour tenter d'empêcher leur multiplication.



*Sacchar* et c'étoit en ce temps-là une chose bien rare.

☞ 2 septembre 1667. — On va commencer l'histoire du cardinal de Richelieu par le R. P. Le Moine, jésuite, sur les Mémoires dudit cardinal. Dieu sçait comment cette histoire sera platrée tant de la part de l'écrivain qui est fort suspect, que de la part du héros qui véritablement a été un homme d'esprit, grand et relevé, mais emporté et passionné au dernier point, de la fortune duquel la France se fût heureusement passée.

☞ 29 mars 1669. — Plusieurs se plaignent ici, et les médecins aussi, vu qu'il n'y a ni malades, ni argent. Il n'y a plus que les comédiens qui gagnent au *Tartufe* de Molière ; grand monde y va souvent, et il ne s'en faut pas étonner : il n'y a rien qui ressemble tant à la vie humaine que la comédie.

☞ 11 avril 1670. — Charles VII, qui tenoit bien de son père du côté de l'esprit, fut bien plus heureux que lui à chasser les Anglais de son royaume par le moïen d'un bâtard d'Orléans, comte de Dunois, et de cette brave pucelle d'Orléans, dans l'histoire de laquelle il y a bien du roman.

Tout y est incertain : je m'en rapporte à ce qu'en ont dit Est. Pasquier, M. du Belley, Denis Lambin, du Haillan, feu M. Naudé et plusieurs autres qui disent qu'elle ne fût point brûlée à Rouen, et que l'on jetta dans le feu un billot de



bois au lieu d'elle et qu'elle fut renvoyée en son païs de Barrois <sup>1</sup>.

✻ 18 mars 1671. — M. Colbert s'en va en carosse de relais faire un voyage de quinze jours à La Rochelle pour y voir un nouveau port que l'on y a fait et que l'on dit avoir coûté une horrible somme d'argent : quelques-uns disent quarante millions.

---

1. Que dirait Anatole France de ce billot de bois jeté dans le feu, si l'on en croit Camus, évêque de Belley ? Cela toucherait sans doute aussi peu ce sceptique que d'apprendre que le *Collegium chirurgicorum parisiensium* ne siégea jamais rue de la Bucherie, quoi qu'il en ait dit dans son discours d'inauguration de la Maison des Étudiants. On n'est pas forcé de tout savoir, mais pourquoi parler de ce qu'on ignore ?







## VIII. — Maximes == Traits d'esprit

---

✿ 14 juillet 1643. — *Savit toto Mars impius orbe.* C'est le levain et la graine du cardinal de Richelieu.

On n'a pas encore ôté les sceaux à M. le chancelier. *Adhuc pendet dubius ; sed nescio quamdiu pendebit.* M. de Bassompierre dit que Mme la chancelière est une femme bienheureuse, qu'il y a plus de six semaines que son mari branle, qui néanmoins ne s'en lasse pas.

✿ 20 janvier 1645. — Il est vray qu'il y a ici un Anglois, fils d'un François, qui médite de faire des carrosses qui iront et reviendront en un même jour de Paris à Fontainebleau, sans chevaux, par des ressorts admirables. On dit que cette nouvelle machine se prépare dans le Temple. Si cela réussit cela épargnera bien du foin et de l'avoine qui sont dans une extrême cherté<sup>1</sup>.

---

1. L'automobile a de tout temps intéressé le praticien ; il était au dix-septième siècle las d'aller à mulet.



☞ 24 octobre 1645. — La Signora Olympia, belle-sœur du pape, et qui lui gouverne le corps et l'âme, gouverne aussi le Papat. On dit qu'elle vend tout, prend tout, reçoit tout. Elle est devenue, aussi bien que les avocats, *un animal qui prend à droite et à gauche*. Ce qui a fait dire un bon mot à Pasquin <sup>1</sup> : *Olympia olim pia, nunc harpia* <sup>1</sup>.

☞ 10 avril 1647. — Pour mes chers ennemis les apoticaire de Paris, ils se sont plaints de ma dernière thèse à notre Faculté, laquelle s'est moquée d'eux. Ils en ont appelé au Parlement, où leur avocat ayant été oui, je répondis moi-même sur-le-champ et ayant discouru une heure entière avec une très grande et très favorable audience (comme j'avais eu il y a cinq ans contre le Gazetier), les pauvres *diabes* furent condamnés, sifflez, moquez et bafouez par toute la Cour et par six mille personnes qui étoient ravis de les avoir vus refutez et rabatus comme j'avois fait.

Je parlois contre leur *bezoar*, leur *confection d'alkermès*, leur *thériaque* et leurs parties. Je leur fis voir que *Organa pharmaciæ erant organa fallaciæ*, et le fis avouer à tous mes auditeurs.

☞ 3 novembre 1649. — Un courtisan me conta l'autre jour que le cardinal du Perron deux

---

1. Les statues de Pasquin et de Marforio servaient d'instruments satiriques au peuple de Rome. Il y attachait les notes manuscrites dans lesquels il critiquait la conduite privée ou publique de ses gouvernants.



FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE





ans avant de mourir avoit encore trois maitresses.

La troisième étoit une certaine belle fille, Parisienne, nommée Marion de l'Orme que M. de Cinq-Mars, qui fut exécuté à Lyon l'an 1642 avec M. de Thou, avoit entretenue, comme a fait aussi M. le maréchal de la Meilleraye, ainsi que plusieurs autres. Elle est encore en crédit.

Tant y a que ces messieurs les bonnets rouges sont de bonnes bêtes. *Verè cardinales isti sunt carnales.*

☞ 18 mars 1650. — *Benè vivere et lactari* me semble être les deux meilleurs mots de toute la sagesse de Salomon, avec cet autre : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.*

☞ 4 novembre 1650. — Les charges publiques sont des charges pesantes, et cette charge (le décanat) parmi nous est plutôt *onus quam honos.*

☞ 21 avril 1651. — Pour moi je fais amitié avec qui je puis, et ne suis ennemi que du vice et de la fourberie, sans pourtant y rechercher d'autre intérêt que la satisfaction que j'ai en mon âme d'être en bonne intelligence avec les gens de bien.

Pour ce qui est des méchans, je me retire tant que je puis de leur compagnie, et ne me mêle point avec eux. Que s'il en arrive quelquefois autrement, c'est par nécessité et non par inclination. Je puis me vanter que mes ennemis ont bon temps, je ne pense à eux que pour les mépriser. Ils s'amende-

ront s'ils peuvent ; je ne les haïs qu'en tant qu'ils sont vicieux <sup>1</sup>.

☞ 26 janvier 1654. — Les François font de très beaux réglemens, mais les observent très mal.

☞ 7 juillet 1654. — J'aime mieux être offensé que d'offenser personne. *Malo enim pati injuriam quam facere.*

☞ 13 septembre 1656. — M. Guillemeau a beaucoup d'esprit, mais il n'a jamais pris tant de peine d'étudier comme a fait M. Moreau. Il est vieux garçon de 68 ans et a 20.000 livres de rente, *et quod fortunatum isti putant, uxorem nunquam habuit.*

☞ 13 mars 1657. — *Curia vult marcas, bursas exhaurit et arcas. Si bursæ parcas, fuge Papas et Patriarchas.*

☞ 25 mars 1657. — M. de Chenailles, conseiller, a été mis sur la sellette. De malheur pour lui il a fait des réponses très dangereuses dans lesquelles il pourroit être mis hors de cour et de procès. *Tutius egisset si omnia negasset.* C'est le chemin qu'il faut suivre dans les procès criminels <sup>2</sup>.

☞ 13 avril 1657. — Cela brouillerait bien les affaires de la maison d'Autriche (du bien d'autrui riche).

1. Que celui qui n'est pas disposé à signer cette profession de foi lève la main ! Mais trouver la signature de Patin au bas de ce morceau est vraiment un peu extraordinaire.

2. « N'avouez jamais », « dit Avinain. Il plagiait Patin, sans le savoir.



✿ 8 novembre 1658. — L'esprit ainsi délassé, je retourne à ma maison où après quelque entretien avec mes livres, je vais chercher le sommeil dans mon lit qui est sans mentir, comme a dit notre grand Fernei après Sénèque le tragique, *pars humanæ melior vitæ*.

✿ 17 juin 1659. — Ma femme, ma bru, et mes deux belles-sœurs sont allées gagner des pardons à un certain petit saint dont je ne sçay seulement pas le nom. Mais ce ne sont pas toujours les pardons qui font aller les femmes, c'est l'envie de trotter. Voila pourquoy on dit ici plaisamment que saint Trotter, saint Coquea et saint Babil sont les plus grands patrons de ce sexe dévot.

✿ 14 septembre 1660. — *Cardinalis est Draco furiosus, animal rubrum, capax et vorax omnium beneficiorum*.

✿ 12 novembre 1660. — Ce matin a été dite la messe en musique dans le Palais, où le Parlement a été en robes rouges à l'offrande.

On appelle cela la *messe des Révérences*; quelques-uns l'appellent *le balet des écrivisses*.

✿ 22 mars 1661. — Il est de la fortune comme d'un soulier ou d'une robe, ni trop grand, ni trop petit, mais bien séant.

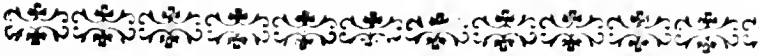
✿ 30 décembre 1664. — La messe de minuit est cause que tout le monde parle de la comète qui



a été vue de qui l'a voulu. Ils deviendront enrhumés pour avoir été dès les trois heures du matin sur le Pont-Neuf pour la voir, et puis après s'en prendront à la comète.

☞ 21 novembre 1669. — Charron en sa *Sagesse* (ô le beau livre ! il vaut mieux que des perles et des diamants !) a dit quelque part qu'un avare est plus malheureux qu'un pauvre, et un jaloux qu'un cocu. Il me semble que ce grand homme a dit vrai là aussi bien qu'ailleurs.





*Maximes favorites de Guy Patin.*

MAXIMES FRANÇAISES

Quand vous avez la goutte, vous êtes à plaindre :  
quand vous ne l'avez pas, vous êtes à craindre.

Vieillesse, maladie incurable à cause des années  
passées.

Maître Gonin est mort, le monde n'est plus  
grue.

Belle âme devant Dieu, s'il y croyoit.

MAXIMES LATINES

— *Ad populum phaleras!*

-- *Juvenes mori possunt, senes diù vivere non  
possunt.*

— *Hic et alibi venditur piper.*

— *Ut faciant rem, si non rem quocumque mo-  
do rem.*

— *Contra vim mortis, non est medicamen in  
hortis.*

— *Dii meliora piis!*

— *O tempora, o mores!*

— *Utinam convalescat!*

— *Tantum religio potuit suadere malorum.*

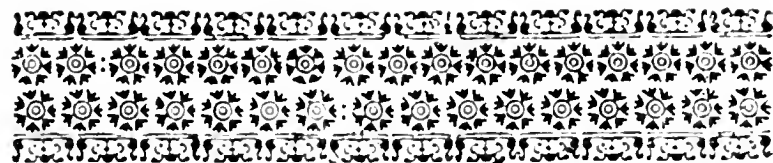
— *Inde iræ et lacrymæ.*

— *Mala merx, mala ætas.*



- *Mundus omnis agit histrioniam.*
- *Dat veniam corvis, vexat censura columbas.*
- *Sed stultus est labor tot ineptiarum.*
- *Politica est ars non tam regendi quam fallendi homines.*
- *Quod non capit Christus, rapit fiscus.*





## XIX Lettres inédites de Charles Spon à Guy Patin

---

TIRÉES DU MANUSCRIT 237<sup>1</sup>

---

De Lyon, ce XXI Novembre 1656.

MONSIEUR, MON CHER PATRON,

Ma longue absence hors de chez moy et de cette ville est cause que vous n'avez receu plutost de mes lettres en response de toutes les vostres, que j'ay icy devant mes yeux, asçavoir d'une en datte du 17 octobre, d'une autre du 24 dudict. et finalement d'une troisième du 7 du courant : pour toutes lesquelles je vous rends des actions de grâce à millions, et de toutes les belles choses qu'elles contiennent.

---

1. L'écriture de Spon est un modèle de calligraphie. Nous avons scrupuleusement respecté l'archaïsme de son orthographe et de sa syntaxe, jusqu'en leurs menues défaillances.




J'ay été vivement touché, si jamais je le fus, de la funeste nouvelle du deceds de Mons<sup>r</sup> Moreau, pour avoir perdu un de mes meilleurs entretiens, et qui me faisoit l'honneur de me tesmoigner quelque affection. Mais enfin toutes choses sont sujettes a perir, jusques aux plus saintes amitiés. *Mors etiam saxi nominibusque venit.* Nous passerons par le même chemin à notre tour, quand il plaira au maistre des destins.

Pour sa bibliothèque, c'est dommage qu'elle se démembre, ayant été curieusement ramassée par le defunt. Je souhaitterois que le fils la pût conserver toute entière pour soy-mesme. Il est vray qu'y ayant des enfans de deux lits et une belle-mère, je juge assez que la chose n'est gueres bien faisable. Je vous conseille de faire en sorte, si l'on se résout à la vendre en détail, d'achepter les Manuscrits tant grecs que latins qui y sont (à ce qu'on m'a dit en assez bon nombre.

Il me souvient que je luy adressay, il y a neuf ou dix ans, un beau Actuarius (?) grec, manuscrit en parchemin, pour lequel il paya huit ou neuf pistolles. Ce fut feu Mons<sup>r</sup> de Barancy qui le luy uendit, quoy que mondit S<sup>r</sup> Moreau en eut desjà un autre, à ce qu'il me manda alors. Il auoit aussi un Aëce Grec manuscrit, beaucoup plus ample que ce que nous en auons d'imprimé et de traduit en Latin : lequel autheur il auoit pris à cœur, si je ne me trompe, pour le donner au public, Grec-Latin, avec des annotations comme il s'en est expliqué dans sa Preface au Lecteur sur les œuvres de Sylvius. Peut-estre prendra-t'on fantaisie de dresser

De Lyon, ce Mardy gras, 5<sup>e</sup> Mars, 1658 <sup>B.L.</sup>

Monsieur mon  Patron, & trescher Amy —

Toutes les Bacchanales que je prétens faire aujourd'uy, —  
c'est de m'entretenir familièrement avec vous, au sujet  
de l'aggreable vostre dern<sup>e</sup>. en date du 26. féur. dont je  
vous remercie de tres-bon cœur, n'y ayant point de delices  
que je ne trouue fadas au prix de uré conversation, de laquelle  
je prie Dieu que vous ne vous puissiez jamais lasser de —  
m'honorer. Vous estes bien plus heureux à Paris, pour y  
recouurer des liures curieux, que nous ne sommes pas icy: —  
& uré foire St. Germain vous en peut plus fournir en huit  
jours, que tous nos Libraires ensemble ne feroient en —  
autant d'années. J'ay ueu autrefois en cette uille le Guil.  
Fabricius Hild. impression de Francof. auquel estoit —  
adjouste sur la fin, un traicté de M. Aurel. Severinus,  
duquel autheur je n'ay encor pu scauoir, s'il estoit mort  
dans la dernière peste de Naples, ou s'il ueroit encores.  
Je uoudrois bien scauoir aussi, qu'est deuenue le S<sup>r</sup>. Thomas  
Bartholin, & le S<sup>r</sup>. Nicolas Heinsius: estant en peine du  
premier, à cause des sanglantes guerres de son pays, & de  
l'autre, à cause qu'ayant esté à la Regne de Suede, &  
ayant fait quelques uoyages par son ordre, je n'ay point  
sceu à quoy le tout a abbouty, & s'il est retourné en  
son pays natal, ou s'il est encore en Suede. Je vous prie  
de m'apprendre ce que vous en scaurez, & vous me ferez fauor







un Catalogue exact de lad. bibliotheque, pour en faire part au public, ce que je souhaiterois fort.

Je voudrois bien sçauoir aussi, s'il auoit point quelque ouvrage à donner au jour, parfait ou imparfait, entr'autres ses Comment. sur le Schola Salernit. augmentez, et ses Vitæ Illustrium Medd. Parisiensium. Je uous supplie me donner aduis de ce que vous en pourrez descouvrir à l'auenir. Cependant receuez ce petit témoignage de mes regrets que je viens de fabriquer tout à l'heure.

MORÆI *salve Umbra mei, salve Umbra beata!*  
*Quasque offert lachrymas Sponsus, accipito!*  
*Hæ vice lustralis Tibi sint asperginis, imâ*  
*Nostri manantes pectoris à latebra.*  
*Verùm, heu! quid satago lachrymarum effundere rivos,*  
*Quid placidos Maneis questibus ango meis!*  
*Luctus abi: meliore sui nam parte superstes*  
 MORÆVS, *cujus nescia Fama mori!*

Outre la perte de ce grand homme, Vous auez encore perdu, à ce que vous me mandez, Mess<sup>rs</sup> Guillemeau, et le Clerc, vos Collegues de la faculté, et le S<sup>r</sup> Morin, aussi vre Collegue en la Profession Royale. Voilà bien d'habiles gens qui s'en sont allez cette année. Dieu veuille conserver le reste! Il ne nous est pas arrivé en ces quartiers tant d'esclandre. Il en est seulement arrivé un, tout de fraische date, à nostre Lazare Meyssonnier, en la personne de sa femme, laquelle s'est laissé mourir hors de la maison de son mary, chez une de ses sœurs où elle s'estoit refugiée, pour estre en mauvais menage avec ledit pelerin, qui ne l'a point



voulu voir ni assister dans sa dernière maladie, en laquelle j'apprens que le Medecin qui l'a veue, luy avait fait prendre six onces de vin Emétique, dont elle est morte, et a été enterrée avec la seule croix de bois, comme sont les plus pauvres et nécessiteux de la ville.

Il est vray qu'elle n'en est pas plus malheureuse pour cela, si je ne me trompe : mais son mary n'y a pas acquis grand honneur ne passant plus que pour un barbare, desnaturé, et triple vilain de n'avoir pas eu plus de tendresse pour sa compaignie ! Je m'assure que cela sera cause qu'il aura gran peine à trouver une autre femme s'il songe à se remarier un jour.

Il est vray que plusieurs estiment qu'il aspirera bien plustost à quelque bon benefice de S<sup>te</sup> mere Eglise, si l'on vouloit l'en gratifier. dequoy je ne serois pas marry.

M. Ravaud a achepté à Paris les manuscrits de Cardan pour la somme de 2.000 livres. Je ne sçay si cela vaudra la peine d'estre mis au jour. Il faudra maintenant qu'ils ramassent aussi toutes les pièces du même autheur qui ont été imprimées. Je crois que le tout mis ensemble fera autant de volumes que le *Theatrum Vitæ humanæ*.

Monsieur Gras vous baise les mains, et vous prie de lui recouvrer toutes les lettres dernières des Jansénistes parce qu'il en a veu quelques unes qui luy ont fort agréées ; aussi bien que l'histoire du père Cornu, Cordelier de Mantes, qui pourroit estre adjoustée à diverses autres recueillies par Henry Estienne, en son *Apologie* pour Hérodote.

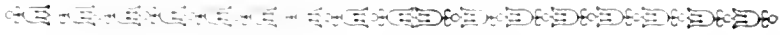
L'impression du Varandæus va fort lentement, de sorte qu'à peine pourra-t'elle estre achevée l'année prochaine. Les œuvres de Gassendi seront sans doute expediées aussi tost que cela. Il y a icy le Scribe du defunt, nommé La Poterie, qui vaque à la Correction, avec un autre Correcteur ordin. Je me réjouys du choix que vous avez fait de Mons<sup>r</sup> Merlet le fils, pour vôtre Doyen. Je me souviens d'auoir eu l'honneur d'estudier avec luy sous Mons<sup>r</sup> son Pere, pour lors Profess. des Escholes, ès années 27 et 28 à cause de quoy je me sens obligé de le feliciter par uôtre moyen de sa nouvelle dignité <sup>1</sup>.

Ces jours passez reuint de Paris en cette uille un Parent de ma femme, qui a failly à y laisser sa peau, pour s'estre imprudemment voulu purger d'une certaine poudre antimoniale, qu'un charlatan Apothic<sup>r</sup> luy avoit fort vantée. Il en alla du ventre jusqu'au sang, et a du depuis gardé une fascheuse diarrhée. Je trouve que tout ce que uous dit l'autre jour cét honneste homme de Languedoc, touchant les Medecins de Montpellier est assez probable. Jamais cette Eschole ne se uid plus mal à cheval, qu'elle est aujourdhuy.

Vn certain fat du Pont S<sup>t</sup> Esprit, nommé Restaurant, qui a cy-devant esté l'un des Disputans, pour une des Chaires vacantes dudit Montpellier, fait presentem<sup>t</sup> imprimer à Oranges un nouveau traicté qu'il a fait de la circulation,

---

1. Ch. Spon fit donc ses études médicales à Paris, Patin venant d'obtenir la régence (1627), ce qui explique la formule qu'il emploie : *Mon cher patron*.



rempli de chimeres, à ce que l'on me mande.

Nous avons icy depuis peu le jeune Hedoyñ, que vous avez veu à Paris lequel va disant qu'il n'a point veu de bons Medecins en vostre Ville ; mais comment voudriez vous qu'un aveugle, comme celui-cy, jugeât des couleurs. Peut-estre passera-t'il un jour par nostre examen, et alors on uerra s'il a dequoy se faire tant valoir.

J'admire avec vous, comment les Antijansé-nistes n'ont point drappé dans leur Rabat-joye, les Medecins approbateurs du pretendu miracle du Port-Royal. Ce sont des pas bien glissans pour des Medecins, que de signer des miracles. *Nil admirari, propè res est una, Patine*, etc. Mais comme je voulois passer outre, et prendre une autre dernière feuille pour continuer cét entretien innocent avec vous, uoilà quelques visites de malades, qui m'obligent à cesser, et remettre la partie, à cause de l'approche de la nuit. Vous trouverez donc bon que j'en use ainsi, pour me dire avec tout respect,

Monsieur, Vostre tres humble et tres obeissant servit.

SPON.

---

De Lyon. ce 20 feur. 1657.

MONSIEUR,

Vous m'excuserez, s'il vous plaist, des frequentes importunitez que je vous donne, tant pour moy, que pour mes amis : Vostre seule bonté

vous attirant de si mauvaises pratiques, suyant le vers proverbial que vous m'avez autrefois appris : *Semper inhumanos habet officiosus amicos*. Ce sera à moy, à chercher toutes les occasions de vous tesmoigner mes ressentimens des graces que vous me faites.

A present donc j'ay à vous dire. Monsieur, qu'un de mes bons amis de cette ville, ayant un procez à Paris, nommé M. Najat, m'a prié de vous escrire ce mot de recommandation en sa faveur, afin qu'il vous plaise ayder au donneur de la presente, à voir ceux de ses juges, qui seront de vre cognoissance, ne doutant point, que vostre assistance ne luy puisse beaucoup servir à luy maintenir son bon droit, lequel aujourdhuy se trouue avoir toujours besoin d'appuy. Je vous supplie d'aggreer la priere que je vous en fais pour luy, vous assurant que je seray toute ma vie,

Monsieur, Vostre tres humble et obeyssant seruiteur,

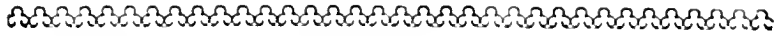
SPON. D. M.

---

De Lyon. ce XX Mars 1657.

MONSIEUR,

Je vous suis parfaitement obligé de tant et tant de bontez que vous avez pour moy, entr'autres de trois lettres que j'ay receu de vre part en peu de jours : l'une en datte du 1. du courant, que m'a renduë ceans Mons<sup>r</sup> le Roy de Poitiers, l'autre



du 6. et enfin la dern<sup>e</sup> du 13. dudit pour ausquelles respondre, je uous diray que j'ay esté rauy de uoir ledy S<sup>r</sup> le Roy, qui m'asseura de ure bonne disposition, et partit d'icy par eau, pour continuer son uoyage du costé de Montpel<sup>r</sup> le 13. de ce mois, en fort bonne compaignie. Je luy baillay un mot de lettre de recommandation, pour Mons<sup>r</sup> Cortaud le Doyen.

Je n'ay point encore pù apprendre de personne, ce que uous me mandez de la mort de Mons<sup>r</sup> de Belleval, et ne la crois pas véritable : mais c'est chose assurée que l'Vniuersité de Montpel<sup>r</sup> est fort malade, et à la ueille de perdre ce reste d'antique splendeur qu'elle auoit tasché de conseruer jusques icy. Nous commençons d'en uoir sortir d'aussi chetifs Medecins que des autres Vniuersitez. Hier encores il s'en presenta un à nostre College pour s'y faire agreger, lequel se trouve si mal ferré, qu'il fut renuoyé pour six mois à refaire son premier acte. qui est l'Explication d'un Aphorisme d'Hippocrate tel qu'il se rencontre à la fortuite ouverture du livre. Cependant ledit Aspirant plein de bonne opinion de sa suffisance, menace de se pouruoir en justice contre nostre College : Nous le uerrons venir, et sommes resolu de ne point souffrir, à quelque prix que ce soit, que de tels ignorans s'introduysent parmi nous.

J'esperois de voir à nostre assemblée Mons<sup>r</sup> Sauvageon pour luy presenter vos baisemains, mais il n'y fut pas, et l'on m'a dit du depuis qu'il estoit malade, et mesmes l'on vient de m'apporter céans une Espreuue du *Varandæus*, pour la lire à son

defaut. Je le ueux aller uoir, pour sçauoir ce qui luy manque, et ne faudray à luy faire rapport de ce dont uous m'avez donné charge.

Monsieur Guillemain auquel j'ay fait vos baise-mains, m'a prié de vous faire ses excuses, sur ce qu'il ne vous a pas encor fait response, sur celle que vous luy auez cydeuant adressée sous le ply de Mons<sup>r</sup> Rousselet, laquelle il avoüe auoir bien receüe, mais la disette de sujet (à ce qu'il m'a dit) l'a retenu de s'acquitter si long temps de son deuoir, ce qu'il fera pourtant de prez, à ce qu'il espere.

Je vous supplie de m'apprendre, si uous le sçauiez (mais que ne sçauriez vous pas ?) qui est un certain Joannes Franciscus Grandis, duquel on m'a fait uoir icy depuis peu un liure in 4<sup>o</sup> intitulé, *Dissertationes Philosophicæ et Criticæ*. J'en ay leu quelque chose, qui me semble d'assez bon goust: sur tout sa dissertation in *Epicuream Philosophiam*: par laquelle il tesmoigne d'auoir eu des habitudes particulieres avec Mons<sup>r</sup> Gassendy: cependant le S<sup>r</sup> de la Poterie m'a asseuré qu'il ne le cognoissoit nullement, dequoy je suis estonné. Seroit-ce quelcun qui se voulut donner de la vanité par là? pour se relever par l'esclat d'un si excellent homme, en se qualifiant de ses intimes amis?

J'escriuis dimanche dernier au S<sup>r</sup> Jean Daniel Horstius à Darmstad, par la voye de Francfort, et luy donnay aduis du decez de Monsieur Riolan. Si je luy rescris par cy apres, je ne faudray à luy faire vos baisemains comme vous m'en donnez charge par utre dern<sup>e</sup>.



Je me suis informé des Mémoires de Mons<sup>r</sup> de Tavanés, et ay sçeu qu'ils estoyent imprimez en cette uille in fol<sup>o</sup> chez Champion et Formy, mais vous ne direz pas, s'il uous plaist, à personne leur nom, parce qu'ils attendent encor l'expedition du Priuilege pour le susdit liure, dans lequel (à ce que m'a dit Mr l'Advocat Huguetan), il y a des choses un peu hardies, et des ueritez que mesmes Mons<sup>r</sup> de Thou n'a pas sceües, ou n'a pas ozé escrire dans son Histoire, principalement sur le fait des massacres. A propos de Mons<sup>r</sup> de Thou, l'on vient de me dire que le Roy a en fin fait donner de l'argent à Mons<sup>r</sup> le President de Thou pour son Ambassade vers les Estats de Hollande, et qu'il doit partir au premier jour pour ce pays-là, où il est bien necessaire qu'on enuoye quelque habile homme pour les Interests de cette Couronne.

Les Suysses Protestans sont mal-satisfaits de Mr de la Borde, ntre Ambassadeur en leur pays, et ont despesché en Cour pour sçauoir, s'il a eu ordre de leur parler aigrement comme il a fait, dans leur dern<sup>e</sup> assemblée d'Arau.

Il est uray que l'Imperatrice s'est deliurée d'un fils, comme uous me le mandez : Nous auons sceu d'Allemagne, qu'il a esté baptisé, et nommé Ferdinand-Joseph-Aloysius ce que vous ne sçauiez peut-estre pas. Dieu luy fasse la grace (s'il a à vivre) d'estre plus humain que ses Peres, et moins esclave des passions de famille Ignatienne, qui ont failly à perdre de fonds en comble la pauure Allemagne, et qui ne cessent encor à présent à la troubler, tant qu'ils peuvent.





Il court icy un bruit sourd de la mort de Mons<sup>r</sup> le Duc de Guise, de deux charbons pestilentiels que l'on dit qu'il a eu. Mais je ne le puis croire si legerem<sup>t</sup>. Je regrette fort, avec beaucoup d'autres, la perte de Mons<sup>r</sup> le Prem<sup>r</sup> President de Beliévre, en ayant oüy dire beaucoup de bien par cy-deuant, et sur tout, *Justissimus unus quod fuit in Francis et servantissimus æqui*, qui est une tres-rare qualité en ce miserable siècle. L'on m'a assuré que leur race est sortie d'un village de nostre voisinage nommé Givors, et que le premier qui fit fortune, fut Pompone de Beliévre qui fut fait Chancelier de France. Je pense que celui cy sera le dernier de la race. Voilà comme va le monde, ὁ βίος πρόχθς, ἄστατος ἄλβος.

Au reste, Monsieur, je ne vous sçauois assez remercier du bon accueil que vous avez fait à Mons<sup>r</sup> Breton, qui vous a présenté ma lettre escrite en faueur de MM<sup>rs</sup> Najat, et des bons offices que vous luy avez rendu, et à ces Mess<sup>rs</sup> en ce rencontre. Il en a icy escrit merveilles et j'en ay esté remercié comme il faut. Je sçay bien que j'abuse de vostre bonté en ces sortes de commissions et de courvées, mais je n'ay pas assez d'adresse pour m'en defendre. Mons<sup>r</sup> Jujat le Prieur a esté cause de cette dern<sup>e</sup> pratique, car ayant hautement vanté à Mess<sup>rs</sup> Najat. la part que vous me donniez en l'honneur de vos bonnes graces, ils se sont voulu servir de ma recommandation enuers vous, ce que je n'ay pû leur refuser, pour l'ancienne affection que j'ay à leur maison, de laquelle je suis le Medecin.

~~~~~

L'on m'a fait voir icy un Factum imprimé pour Monsieur de Chenailles, auquel il tasche de faire paroistre son innocence, respondant à tous les chefs d'accusation qu'on luy objecte ; mais je ne vois pas qu'il se justifie bien nettem<sup>t</sup> et crois avec vous, que s'il n'y a pas eu beaucoup de mauvaise intention en son fait, il y a du moins bien eu de cette graine infortunée de *Libo Drusus*, que les Latins nomment *Vecordiam*. Il a fait des pas de clercs dans ses responses, qui sans doute luy seront fort desavantageux.

Je suis bien fâché que le fils de Mons<sup>r</sup> Moreau ayt tenu si peu de compte de conseruer les Escrits de feu Mons<sup>r</sup> Moreau son Pere. J'ay veritablem<sup>t</sup> quelques lettres de luy pleines d'érudition, mais qui ne sont pas propres à estre publiées. Il faudroit avoir les additions, qu'il avait dessein de faire à ses Comment<sup>es</sup> de l'Eschole de Salerne, et faire réimprimer ce livre, qui est fort demandé.

Je pensois vous auoir donné aduis par cy-devant du liure de Gabriel Fontany Médecin de Marseille, intitulé, *Anti-hermetica Medicina*, dans lequel il combat les dogmes de van-Helmont. C'est un liure in-4<sup>o</sup>, imprimé depuis peu chez Mess<sup>rs</sup> Borde et Arnaud : et qui n'est pas mauvais, à mon goust.

Vous me rendez tout glorieux, de vouloir placer mon tableau entre tant d'Illustres personnages. Prenez garde que ceux qui le remarqueront, n'ayent sujet de s'escrier, que c'est *Saül inter prophetas*, ou *anser inter olores* ! Mais enfin vous le tenez, vous en estes le Maistre, disposez en comme il vous plaira et tenez pour certain, que vous pos-

sédez bien mieux l'esprit et le cœur de l'Original qu'il représente.

Je vous félicite de tout mon cœur, de la première administration Anatomique que vous célébrez aux Escholes, — en qualité de successeur de feu Mons<sup>r</sup> Riolan, priant Dieu, que ce soit pour longues années, et pour le bien des auditeurs qui aiment la bonne et pure science de Médecine. J'ay porté parole à Mons<sup>r</sup> Huguetan le Libraire de vous enuoyer un Sennertus, de la seconde impression, comme vous le désirez, ce qu'il m'a promis de faire, et m'a dit que Mons<sup>r</sup> Ravaud ne luy en auoit rien escrit, dont il estoit estonné.

Le S<sup>r</sup> Cellier, qui a imprimé en cette ville les Institutions de Riuère, est bien en cholere, de ce qu'on luy a contrefait à Geneve le dit liure. et dit qu'il en a veu un dans Avignon, où il ne l'a pù saisir. Si l'on a encor imprimé led. liure à Leipsic, comme vous dittes, — il en sera bien plus fasché: mais il n'y a remede. Les marchands Libraires n'ont plus aujourd'huy de deference les uns pour les autres: c'est à qui pourra supplanter son compagnon. *ut faciant rem.*

Vn médecin de Basle, nommé Bernhardus Verzascha m'a mandé, qu'il estoit apres à faire un Compendium de la Pratique dud. Rivière. Je m'asseure que ce sera un plaisant scelet: il le faut laisser faire pour en rire un jour — si Dieu nous fait la grâce de le voir.

Je ne pense pas que Mons<sup>r</sup> le Gaigneur me cognoisse plus. S'il vient en ce pays, nous verrons peut estre sa contenance. Mais j'ay bien peur, s'il





nompareil vostre belle et grande lettre de six pages, en datte finale du 27 mars, pour laquelle je n'ay qu'à vous rendre très humbles actions de graces, et avouër franchem<sup>t</sup> mon impuissance à vous rendre la pareille *κατὰ τὴν μέτρον, καὶ λόγον*, comme porte le précepte d'Illesiode. Je n'y arriueray jamais, et je n'ay garde aussy d'en avoir la présomption. Au reste vous sçaurez, que ces jours passez je receus de Montpelier de la part de Mons<sup>r</sup> le Roy de Poitiers, une belle lettre de civilitez. pour certaine obligation putative qu'il a crù m'avoir, à cause d'un mot de lettre de recommandation que je luy baillay passant par icy pour Mons<sup>t</sup> Cortaud, qu'il me mande avoir esté le bien-venu.

J'ay appris que le S<sup>r</sup> de Belleval, (lequel on nous faisoit mort), estoit encor plein de vie et de santé. Je reviens de la campagne d'une lieüe loin seulement, où j'ay sceu que là autour, se commettoyent plusieurs voleries et brigandages par des pauures soldats affamez, de sorte qu'en estant revenu sain et sauf, et sans estre destroussé, je fay vœu de n'y pas retourner de long-temps : n'y ayant pas beaucoup de satisfaction de tomber entre les mains de semblables gens, que la misère rend tout farouches et sans mercy.

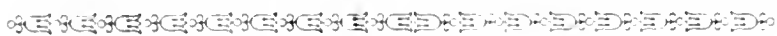
Nous avons icy malade un de nos marchands Libraires, nommé Champion qui est celuy qui faisoit imprimer le *Varandæus*. Il est en grand danger de sa vie, son mal estant un Miserere. procedé de l'engagement du boyau iléon dans les bourses, qui trousse souvent son homme, comme vous sçauvez, à mesure que l'inflammation et la gangrene de l'in-



testin y surviennent. Ce bon homme portait à la vérité un bandage, mais il s'amusa l'autre jour à jouer au déquillage, pendant lequel exercice, l'intestin se glissa par dessous, et gagna la pente du scrotum, avec des vents et matières fécales dont il se trouva farcy. Je prie Dieu qu'il le vueille restablir. Vous m'avez amplement instruit du malheureux affaire du Conseiller de Chenailles, et de l'issuë qu'il en a enfin eüe à sa confusion. C'est l'ancien dire de Pybrac. *A ton Seigneur et maistre ne te joüe*. Je plains ceux à qui cet homme appartenoit, entr'autres il me fasche fort qu'il soit entré dans l'alliance de Mons<sup>r</sup> d'Heruart : c'est sans doute que l'on ne le cognoissoit pas bien, et qu'on le croyoit tout autre, qu'il ne s'est trouvé du depuis. O ! qu'il est important de bien cognoistre devant que d'aymer, et qu'il est arrivé, et arrive tous les jours de malheurs pour faillir en ce point.

L'on mande icy de Paris. la prise de Saint Guilhin par les armes du Roy Catholique et l'alarme du Quesnoy de se voir bien tost investy. Ce sont là de mauuaises nouvelles, et qui ne nous donnent pas grand sujet d'esperer, que nos affaires aillent bien cette année. Toutefois il en faut remettre la suite à la Providence d'enhaut, qui sçait quelquefois destourner des orages contre l'opinion de tout le monde, et accabler tout à coup les plus grands vainqueurs.

Puis que Mons<sup>r</sup> Lyonnet du Puy est à Paris, et que vous le voyez quelquefois, obligez moy, s'il vous plaist, de luy présenter mes très humbles baisemains. Quant à la rencontre, que vous me



mandez avoir faitte, de Mons<sup>r</sup> Marion mon beau-frère, chez Mons<sup>r</sup> Poron, je vous prie me donner advis, si vous l'avez trouvé de si mauuais visage, comme l'on me l'a représenté, a sçavoir jaune comme un coing, défait et abbatu, et panchant à l'hydropisie, chose qui me met fort en peine, et qui m'avoit obligé d'escrire cy-devant à ma sœur sa femme, qu'elle vous appellât, pour vous le faire voir, et entendre quel jugement vous en faisiez.

Quelques-uns m'ont asseuré, que Monsieur Bouvard s'estoit despestré de sa grande maladie, et se porte maintenant fort bien, dont je loüe Dieu. Je crois qu'il doit estre à présent vostre Antiquior Magister. Vous m'avez bien appris des mystères au sujet de la personne du vénérable *Joan. Franciscus Grandis*, que j'aurois sans doute ignoré toute ma vie sans uous. C'est un plaisant homme avec ses vanteries et ses liures, qui en happelourderont plus de quatre, sur tout aux climats plus reculez.

L'on a tout fraîchement acheué d'imprimer à Orange, le livre de S<sup>r</sup> Restaurand, du Pont S<sup>t</sup> Esprit intitulé *de Monarchia microcosmi* duquel je pense qu'il nous viendra cy-après des Exemplaires.

J'ay fait vos baisemains au S<sup>r</sup> de la Poterie, lequel vous remercie, et resaluë de grande affection. Il me vient quelquefois communiquer des doutes, touchant les Ms. de son pauvre maistre defunt, qui ont beaucoup perdu, de n'avoir pas receu la dernière bénédiction de sa main.



Monsieur Huguetan m'a envoyé ceans un *Sennertus* in-fol<sup>o</sup> de sa dern<sup>e</sup> impression, pour vous l'envoyer à Paris, ce que je feray, Dieu aydant. en bref, avec uostre Ms. de *Casp. Hofmannus*. A propos duquel je voudrois bien vous demander, si uous n'avez point eu depuis long-temps, des lettres de Mons<sup>r</sup> Volcamer de Nuremberg, et s'il ne vous a rien mandé de l'impression des Notes dud. *Hofmannus* sur tout le Galien. Je uoudrois bien qu'il se pût résoudre à faire part au public de ce bel ouvrage : lequel je croirois le meilleur de tous ses labours. L'on seroit bien plus curieux de voir tout le reste, si cette pièce venoit une fois au jour, mais je ne sçay si nous le verrons jamais : le temps se couvrant de plus en plus d'espais et sombres nuages de la guerre. et de la barbarie qu'elle sème par tout.

Je fis dernièrement<sup>t</sup> vos baisemains, suyvant uostre souhait, à Monsieur Jean Daniel Horstius, et luy manday que vous auiez succédé à la place de feu Mons<sup>r</sup> Riolan, et que je vous avois donné advis de sa première Decade d'Observations Anatomiques, et du dessein qu'il avoit formé, d'en donner par cy-après d'autres au jour.

Je m'eschauffe mal à propos à vous tracer un plus long entretien, car voilà de tous costez des obstacles qui me viennent quereller. L'un me vient querir pour un malade, l'autre m'apporte une espreuue de l'Athenée Grec-Latin à corriger : et d'autre costé la nuit tombe, et m'avertit qu'il est temps de fermer mon paquet, de peur qu'il ne reste à la poste. C'est pourquoi je brise là-





dessus, et vous conjure de me conserver toujours dans l'honneur de vos bonnes graces, comme celuy qui sera toute sa vie,

Monsieur, Vostre très humble et très obéissant serviteur.

SPON D. M.

---

De Lyon, ce 24 avril 1657.

Monsieur, nostre cher et pretieux Amy,

Vous sçaurez que toutes vos trois lettres du courant, a sçavoir du 1<sup>er</sup>, 4<sup>er</sup> et 13<sup>e</sup> Auril m'ont esté fort bien renduës : la prem<sup>e</sup> par Mons<sup>r</sup> Mazuray d'Orléans, la seconde par Mons<sup>r</sup> Parker Anglois, et la dern<sup>e</sup> par la poste : pour toutes lesquelles, et tout ce qu'elles contiennent de bon, je vous rends graces très humbles. Quant à Mons<sup>r</sup> Mazuray, il partit d'icy le 15<sup>e</sup> pour son voyage de Montpel<sup>r</sup> où je l'accompagnay d'un mot de lettre adressé à Mons<sup>r</sup> Cortaud, par lequel je le priois de depescher bien tost ce jeune homme, afin qu'il puisse en bref revenir proche la personne de Mons<sup>r</sup> son Père. Mons<sup>r</sup> Parker, lequel outre uostre lettre me delivra aussi le paquet de liures, duquel uous l'auiez chargé, partit le 20<sup>e</sup> d'icy, pour continuer sa route vers l'Italie. Au reste j'ay recognù l'un et l'autre de ces deux jeunes hommes, fort honnestes gens, et vous remercie très particulièrement de m'avoir procuré leur cognoissance.



J'ay remis entre les mains de Mons<sup>r</sup> Gras, les 17 lettres des Jansénistes, que vous luy aviez destiné, dont il vous remercie de grand cœur, et vous assure de ses obéissances, m'ayant prié de vous dire de sa part, qu'il feroit moyen de vous faire avoir un exemplaire du livre du S<sup>r</sup> Restaurand, imprimé à Oranges, *De Monarchia microcosmi*; à quoy je le solliciteray de ne pas manquer. pour vous en faire avoir le passetemps: ce pauvre auteur ayant cette maladie d'esprit, qu'il ne croid point qu'autre que luy, ayt jamais compris le vray sens d'Hippocr. et qu'il n'y a que luy qui en porte les clefs, comme S<sup>t</sup> Pierre celles de Paradis. Galien mesme passe en cela pour un novice chez luy. Cependant il a retiré par deuers soy toutes les copies de son liure, de sorte qu'il y aura de la peine d'en avoir que de sa main, ce qui faschera beaucoup de curieux.

Pour les deux liures in-8<sup>o</sup> reliez lesquels vous désirez faire tenir à Mons<sup>r</sup> Volcamer à Nuremberg, je ne faudray point par la première occasion que je pourray rencontrer de nos Marchands, faisant balles pour ces quartiers là, de les envoyer. Je m'en suis desjà informé de quelques endroits, mais l'on n'envoye rien pour cette foire, à cause des bruits qui courent d'une prochaine rupture que nous allons avoir avec l'Empire, au sujet de l'Alsace.

J'estois en volonté de vous envoyer par le Coche le *Sennertus* que j'ay ceans pour vous. ensemble les Ms. de Hofmannus, mais ayant appris que l'on avoit depuis peu volé un de ces Coches, et crai-

gnant que le mesme accident n'arrivât à tel autre coche, auquel j'aurais remis ledict paquet. je me suis résolu de patienter encor un peu pour voir si je trouverois occasion de l'envoyer par quelque balle de marchandise, moins sujettes aux dangers des vols, qui se font aujourdhuy sur les grands chemins. En effet, ce seroit une perte irréparable que ces Ms. de Mons<sup>r</sup> Hofman se perdissent, estans des pièces excellentes et très bien digérées, selon mon petit goust.

Vous avez très bien deviné, de ce qui devoit arriver au S<sup>r</sup> Champion libraire. Il est mort de son engagem<sup>t</sup> d'intestin, n'ayant voulu souffrir, qu'on luy fit l'Operation nécessaire, comme on la luy auoit proposé. Le S<sup>r</sup> Formy, son gendre et associé, hérite de son fonds, et continuë l'impression du *Varandæus*. C'est aussi luy qui a en son pouvoir l'impression des Mémoires de M. de Tava-nes, pour laquelle il attend priuillage, avant que de la distribuer hardiment. Vous m'avez fait plaisir de me mander l'estat, auquel uous avez veu Mons<sup>r</sup> Marion mon beau frère, l'ayant crû cy-devant plus mal que cela. Obligez moy de luy donner une visite à vostre commodité, et luy prescher la sobriété, contre les reigles de laquelle il s'émancipe assez aysément à son grand dommage et au déplaisir de tous ceux qui ont intérêt à sa conseruation.

J'ay fait part à Mons<sup>r</sup> Garnier mon Collègue, de ce que vous m'avez mandé touchant M. Merlet, dont il uous remercie. Je m'asseure que depuis m'avoir escrit, uous aurez receu le livret du S<sup>r</sup> Bonav. Basset, de la part de Mons<sup>r</sup> Falconet, le-



quel nous certifie de vous l'avoir envoyé. Ce Basset est fils d'un Contrepointier de cette uille, homme qui s'estime l'un des plus sçauans du siècle. et qui menace nostre Collège de le ruiner s'il peut, parce qu'il n'a pas trouvé son Explication d'Aphorisme digne d'estime. comme il se figure qu'elle est par excellence. Nous allons auoir gros procez ensemble : ce qui nous obligera de députer quelcun de nostre Colleege à Paris, pour soustenir nostre droit contre ce fanfaron, qui ne fut jamais qu'un ignorant. Peut estre qu'avec le temps uous pourrez l'y voir et le cognoitre de plus près.

Mons<sup>r</sup> Guillemin, nostre Colleege, a esté mandé pour aller à Turin. y voir malade Madame Royale, et partit pour cet effet de cette uille, le 13 du courant. En prenant congé de moy, il me pria de vous présenter ses très humbles baisemains, avec excuse de ne uous auoir point encor fait response. L'on me vient de dire, que led. S<sup>r</sup> Guillemin estant à my-chemin, auoit receu nouvelle que la malade qu'il alloit uoir, se portoit mieux, qu'elle n'auoit fait. ce qui sera cause qu'il fera tant moins de séjour par delà.

Je receus il n'y a que six jours aujourdhuy, une très funeste nouvelle d'Allemagne, du deceds d'un frère Cadet que j'y auois, à Breslau en Silesie, où il s'estoit marié depuis 13 ans en çà. Il y est mort d'une pleurésie, à ce que l'on me mande: et je ne crois pas estre mal fondé si je me figure, que c'est faute d'auoir esté suffisamment saigné: car c'est le malheur ordin<sup>e</sup> de ces pays septentrionaux, où l'on va à la mesnagere, lors qu'il faut estre pro-



digue de sang. Cette nouvelle m'a tout mis en deuil, et m'oste mesmes d'autres pensées, qui eussent pû alonger cet entretien. Ce sera pour une autre fois, Dieu aydant. Cependant je vous saluë de tout mon cœur : et demeure,

Monsieur, Vostre humble et très obéissant servit.

SPON.

---

De Lyon, ce 1 May, 1657.

MONSIEUR,

Ce jeune homme qui uous doit rendre la présente, est natif de Marseille, et a cy-deuant demeuré chez Monsieur Chesneau Médecin dudit lieu, lequel me le recommanda quand il vint en cette ville, où il a fait sejour depuis 7 ou 8 mois en çà. Maintenant qu'il s'est resout d'aller à Paris, j'ay eyté bien ayse de vous l'adresser afin que si uous luy sçauiez quelque lieu propre à le mettre, uous le luy püssiez indiquer.

Il est ambidextre, Pharmacien et Chirurgien, et a servy en cette qualité Mons<sup>r</sup> Chesneau, pendant qu'il a demeuré chez luy. Son nom est Claude Suffren. Mons<sup>r</sup> Chesneau et moy uous serons obligez des courtoisies que vous luy aurez faittes. Je vous baise tres humblement les mains, et vous conjure de me croire toujours.

Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

SPON.

De Lyon, ce 15 May, 1657.

MONSIEUR,

Je profite de l'occasion qui se presente, pour vous aller rendre mes hommages, en la personne de Mons<sup>r</sup> *Brusius* Docteur Medecin de Valence, Escossois de nation, personnage que j'honore pour ses rares qualitez. et sur tout pour son sçavoir exquis, qu'il fait paroistre aux Theses qu'il a fait imprimer en cette uille, avant que d'aller à Valence, dans lesquelles il soustient entre autres, que *Remedia Antimonialia sunt διχθολών χεῖρες*. Il sera bien ayse de vous rendre ses respects, comme à l'un des premiers hommes du siècle : Vous suppliant de le voir de bon œil, et de l'avoir pour recommandé. Il appartient à un des principaux Medecins de Londres, nommé Mons<sup>r</sup> *Wederburn*, lequel vous sera obligé des faveurs que vous luy rendrez.

Je vous envoie par luy un paquet, duquel il a bien voulu se charger, contenant un *Gabriel Fontanus. de Medicina Antihermetica*. duquel Mons<sup>r</sup> *Formy* le Libraire vous fait present, n'en ayant point voulu d'argent de moy : item vous y trouverez une feuille du *Varandæus*, qui s'imprime icy chez ledy *Formy*, afin que par cét eschantillon, vous puissiez juger du reste de l'impression, laquelle pourra estre achevée dans deux mois.

Outre cela, vous trouverez dans ce paquet un petit livre in octavo, relié, lequel Monsieur l'Advocat *Huguetan* vous enuoye. J'y ay aussi mis les Obser-

vations de Johan. Daniel Horstius, comme aussy le Manuscript de Caspar Hofmannus, *De Calido innato et Spiritibus* : me reservant de vous envoyer la copie que j'en ay faite et les deux autres traittez, *De humoribus* et *de Partibus Similibus* par quelque autre occasion, craignant que le paquet ne fût trop embarrassant, si j'eusse voulu les y adjoûter. J'espere de vous les faire tenir par le Coche, avec le *Sennertus* que j'ay encore ceans pour vous. si je ne trouve moyen de les mettre dans quelque bale de marchandise, comme vous le trouvez bon par uostre dern<sup>e</sup>. du 8. de ce mois, que je receus hier, dont je vous remercie; et à laquelle aussi je feray response à part, aussi bien qu'à une autre precedente du 24<sup>r</sup> Avril.

Le Prince de Conty est icy depuis 5 ou 6 jours. L'on m'a dit que le S<sup>r</sup> le Gaigneur son Esculape y est aussi, mais je ne l'ay point veu. et peut-estre ne le verray-je point : *Neque enim tantum est ab re meâ otij mihi.*

L'impression des œuures de Mons<sup>r</sup> Gassendy continuë toujours, à quoy Mons<sup>r</sup> de la Poterie travaille rigoureusement. Je le vis hier, qui m'a chargé de vous faire ses tres-humbles baisemains: comme je fais aussy en particulier, avec toute la passion que je dois, comme estant.

Monsieur, Votre tres humble, et tres-obeissant serviteur

SPON.

---



De Lyon, ce XV May 1657.

MONSIEUR,

Je vous donne advis de la reception des deux uostres, l'une du 24 Aur. et l'autre du 8<sup>e</sup> du courant, dont je vous remercie avec tous les ressentimens que la gratitude peut inspirer à une personne accablée de vos courtoisies : vous suppliant de ne vous dégouster jamais de m'honorer de ces agréables uisites que vous me rendez de loing, par un mouvement de bonté que vous avez pour moy, sans que je l'aye merité.

C'est par uotre moyen que je sçay une grande partie de ce qui se passe par le monde, dequoy je vous ay des obligations infinies, ne souhaittant rien avec plus de passion que de m'en pouvoir acquitter quelque jour.

Ce matin est party de cette ville avec le Messager de Paris un brave jeune homme Escossois, nommé Mons<sup>r</sup> Brusius, lequel vient de se faire recevoir Docteur en Medecine en l'Vniversité de Valence, où il a esté receu avec grand applaudissement, à ce que m'en a mandé Mons<sup>r</sup> le Bon, Doyen de lad. Université. Je luy ay baillé un mot de lettre pour vous, afin qu'il se puisse donner l'honneur de vous aller faire la reverence, et jouyr de quelque moment de uostre entretien, pendant le sejour d'une année, qu'il fait estat de faire à Paris. Je l'ay aussi chargé d'un petit paquet de livres, qu'il m'a promis de vous rendre de ma part.





Tout presentement j'ay rencontré fortuitem<sup>t</sup>. par uille Mons<sup>r</sup> le Gaigneur votre Colleague, lequel m'a sallué, et fait excuse de ne m'estre venu voir, disant n'en avoir eu la commodité, et qu'il partoit d'icy demain matin avec son patron. Dieu le vueille bien conduire, et destourner le mauuais prognostique de sa belle-sœur, qui n'est pas peut-estre sans fondement. Il s'en ua en un pays, qui est assez souvent le Cimetiere des François : mais particulierem<sup>t</sup>. quand les maladies Epidemiques se mettent de la partie, comme elles font aujourdhuy en ces quartiers là.

Mons<sup>r</sup>. Guillemain, mon Colleague, est toujours à Turin, au service de Madame Royale, de laquelle on nous assure qu'il est tres bien veu, par dessus tous les autres Medecins de Cour qui sont aupres d'elle : S'il peut reüssir dans la cure de sa maladie, je ne doute point qu'il ne soit tres-bien satisfait de ses peines : L'on dit desja, que l'autre jour elle luy fit present d'une belle plaque d'argent du prix de cent pistolles.

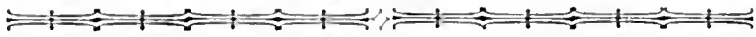
Le S<sup>r</sup> Daquin, que Mons<sup>r</sup> Vallot y a depesché, y est bien aussi arriué. mais il n'a pas encor fait parler de soy, comme l'autre. Peut-estre n'est-il pas si raffiné, ou bien il est venu plus tard qu'il ne falloit. La Cour de Savoye passe aujourdhuy pour estre l'une des plus délicates en fourberies qui soit au monde. Les duppes n'y sont pas les bien-venus : cela ne serait pas mon element, qui n'ay pour partage qu'une simplicité sans artifice. Le S<sup>r</sup> Formy libraire n'a point encor obtenu le Privilege de ses Mémoires du Mareschal de Tavanés, ce qui l'em-



pesche de debiter led. livre. On luy en fait esperer un, dequoy je doute fort : mais il s'en faut encor donner un peu de patience.

Les lettres des Jansénistes que vous m'avez envoyées, sont d'excellentes pièces. Je suis bien ayse, que les Hollandois se soient advisez de les faire réimprimer : peut-estre trouuera-on moyen d'adjuster les differens de cette nation là avec cette Couronne : ce que j'ay quelque interest de souhaitter, ayant un frere, Capitaine en ce pays là, qui s'en pourrait trouver mal, quoy qu'à la vérité il soit dans Bréda, ville qui appartient à la maison d'Orange, et non à Mess<sup>rs</sup> des Estats. Il y a dequoy deplorer la calamité de nostre siecle, plein de malheurs, de confusions de toutes parts, qui semblent plustost se devoir accroistre que diminuer, veu la desunion des Grands, et la malice de ceux qui les gouvernent. L'on nous assure icy, que depuis le deceds de M. Mestrezat le Ministre, l'on auoit resolu d'envoyer querir en Hollande le S<sup>r</sup> Alexandre Morus, qui est natif de Castres au haut Languedoc, et non de Geneve comme l'on vous a donné à entendre. Il a bien esté Ministre dans Geneve mais il n'en est pas.

Il me semble qu'il seroit bien tantost temps, que l'assemblée du Clergé se separast. Ils ont bien assez mangé les pauvres curez de village, et ont bien assez fulminé contre les pauvres Religioneux. Ces jours passez se tint en cette uille un Synode de tous les Curez d'icy autour pour estre avertis chascun en son particulier de la contribution qu'ils ont à fournir pour le Roy, et pour les



despens des superieurs qui ont tenu leurs assises à Paris.

Je ne doute point que les Memoires de la vie et fortune du defunt Cardin<sup>al</sup> de Richelieu, ne soient des pièces pleines de flatterie, puis que c'est de la part de Madame d'Eguillon qu'elles doivent estre imprimées.

Je vous prie me mander, quand vous m'escrirez, si vous n'avez point pû retirer quelque ouvrage. ny memoire de feu Mons<sup>r</sup> Riolan. Je ne sçay comment on pourrait faire pour mettre au jour les traittez de Mons<sup>r</sup>. Hofman qui uous restent. Celuy *de Humoribus* me semble tres-beau : je crois que si l'on pouvoit trouver à le faire imprimer, separement, que cela réveilleroit l'envie à plusieurs de voir les 2 autres traittez du mesme, *de Spiritibus*, et *de Partibus Similaribus*.

Nostre Mons<sup>r</sup> Cellier est allé en quelque voyage, au retour duquel il m'a dit qu'il imprimeroit les Observations de Riviere, ses Institutions se uendans fort bien. Je pensois d'aller plus loing, mais le jour commence à faillir, et il est temps de prendre congé de vous comme je fais, vous asseurant d'estre inviolablement. toute ma vie.

Monsieur, Votre tres-humble et tres-obeyssant serviteur.

SPON D. M.



De Lyon, ce 8 Juin, 1657.

MONSIEUR

Voilà un prurit qui me prend tout à coup de vous escrire, ne pouvant mieux celebrer, à mon advis. la S<sup>t</sup> Medard, que par cette petite débauche : outre que je ne me suis pas donné l'honneur de vous escrire depuis le 15<sup>e</sup> du passé, si j'ay bonne memoire : auquel jour je remis entre les mains d'un brave jeune homme Escossois, nommé Mons<sup>r</sup> Brusius, Docteur Medecin tout frais émoulu de Valence, un petit paquet de liures pour vous déliurer. Vous me donnerez, s'il vous plaist, aduis de la reception, quand vous l'aurez faite.

Vous y trouuerez entre autres un livre nouveau imprimé en cette uille, sous le titre de *Gabrielis Fontani de Medicina Anti-hermetica* : lequel liure vous est envoyé en present par le S<sup>r</sup> Formy, marchand Libraire de cette ville, gendre et héritier du S<sup>r</sup> Champion, autre Libraire décédé depuis peu : pour lequel vous serez memoratif, que vous obtintes, il y a un an, le privilege de l'impression des œuvres de *Varandæus*, duquel ledy Champion a cédé le droit à sondit gendre le S<sup>r</sup> Formy, qui a fait continuer, et fait encore la susdite impression, laquelle tend à sa fin, mais en visitant le privilege du Roy, obtenu par vostre moyen pour led. livre, il s'est apperceu qu'il est porté là dedans, que ledit priuilege doit estre enregistré dans les Registres des Syndics des Marchands Libraires et Imprimeurs de Paris, à peine de nullité : ce qui

n'ayant (peut-estre) encore esté effectué par mesgarde du defunt, le S<sup>r</sup> Formy desire de s'asseurer de ce costé là. C'est pourquoy il m'est venu trouver, et supplié de vouloir luy faire la grace de faire enregistrer (comme dit est) led. privilege, s'il ne l'estait desja. sur les registres de ces Mess<sup>rs</sup> les Syndicqs: pour lequel effet il m'a remis entre les mains copie dudy privilege. et de plus une expédition du transport que luy en a fait feu son beau-pere le S<sup>r</sup> Champion. avec promesse de vous rembourser incontinent de tous les fraiz que vous aurez fait pour subject et mesmement du port de la presente, dont il uous prie luy tenir compte, avec le reste.

Enfin ce livre est achevé excepté l'Indice, et la premiere feuille: de sorte qu'en peu de temps le public en pourra jouyr. Au reste j'ay des baises-mains à vous faire de la part du S<sup>r</sup> Joan. Daniel Horstius lequel témoigne d'estre extremem<sup>t</sup> joyeux de sçauoir que vous estes estably successeur d'un si grand homme qu'estoit feu Monsieur Riolan, ce qui fera moins regretter la perte de sa personne. Voicy ses termes: *Ab obitu Cl. Riolani Artem nostram nil damni accepisse nunc demum statuo, cum succenturiatum scribas Magnum Dm. Patinum, Virum longè Celeberrimum cujus favorem ipse non intermittam literis officiosissimis ambire.* A quoy uous pouvez vous preparer par advance.

Il seroit bien ayse, que je fisse imprimer icy son *Manuductio ad Medicinam*, mais je ne sçay si j'en pourray venir à bout. Il y a là dedans

quelque invective contre le bon homme Mons<sup>r</sup> Hofmannus, à cause de ce qu'il a drappé, entr'autres dans les Institutions le Pere dudy S<sup>r</sup> Horstius : mais luy ayant représenté qu'il devoit laisser en repos les mânes du grand personnage qu'a esté le S<sup>r</sup> Hofman, et qu'il ne luy pouuoit reprocher que d'auoir usé d'une chose permise, qui estoit la Liberté philosophique, et la recherche de la Vérité, il m'a donné parole qu'il luy pardonnoit de bon cœur, et qu'il consentoit que j'ostasse de sond. livre tout ce qui pouvoit choquer la mémoire du defunct.

Il me mande que le bruit court dans la Cour de son Maistre le Landgrave de Darmstad, que le Roy est en volonté de s'aller poster à Mets, et que le Suedois a dessein d'entrer en Allemaigne, pour muguetter l'un et l'autre la Couronne imperiale à présent vacante : ce qui pourrait peut-estre bien arriver. L'on avoit fait icy courir le bruit d'une grande defaite des Polonois par les Suedois et Transsylvains, lequel s'est en fin trouvé imaginaire et controuvé à plaisir. L'on nous assure icy que la ville de Valence dans le Milanois, se trouve investie par les Espagnols, mais que nos gens s'assemblent, pour les repousser et recoigner bien loing.

L'on nous fait aussi entendre, que Madame Royale de Savoye se porte mieux, et que nostre Mons<sup>r</sup> Guillemain est fort bien uenu aupres d'elle, veu qu'elle se confie entierem<sup>t</sup> à luy. Pour le S<sup>r</sup> Daquin qui y est allé, il ne s'en parle non plus que rien. Portez vous toujourns bien, et croyez que

je seray toute ma vie, apres mille salutations que je vous fais, et à Messieurs vos fils.

Monsieur, Votre tres humble, tres-obeissant, et tres passionné serviteur.

SPON D. M.

---

De Lyon, ce mardy, 10 Juill. 1657.

MONSIEUR,

Quoy qu'il ne se presente gueres rien, qui merite de vous estre mandé de ces quartiers, je ne laisray pas de vous tracer quelques lignes, en reconoisance de vos deux belles et amples missives, l'une du 8<sup>e</sup>, l'autre du 19<sup>e</sup> Juin, pour lesquelles je vous rens graces infinies, ne pouuant assez admirer tant de bontez que vous avez pour moy, tout che-tif et indigne que j'en suis.

Je serois bien ayse de sçauoir de vous, que vous a fait le S<sup>r</sup> Chesneau de Marseille, parce que vous m'en parlez avec quelques termes de ressentiment, qui me fait croire qu'il vous a desobligé en quelque chose. Je n'ay point grande habitude avec luy, mais il m'auoit recommandé ce Suffren, que je vous adressay dernierem' et qui a esté quelque temps son domestique. Il est vray qu'en general, ceux de cette nation là sont des humeurs dange-reuses et matoises, aussi ne sont-ils gueres en bon predicament dans Lyon, et les marchands ne veulent leur vendre qu'à beaux deniers comptans, quand ils viennent icy aux emplettes.



Je vous ay tres-grande obligation, d'auoir daigné aller rendre visite à Mons<sup>r</sup> Marion mon beau frere, et de luy auoir departy vos bons aduis sur son indisposition. Je souhaitterois bien qu'il vous crût, et se rangeât à vivre plus reiglément par cy-apres, qu'il n'a fait jusques à présent; peut-estre sortiroit-il encor du labyrinthe où il se void aujourdhuy.

Monsieur Sorbier, qui me vint voir ceans le 16 du passé, allant en Avignon, m'asseura qu'il auoit laissé mondit beau frere en fort mauvais estat, atrophié et en chartre : J'en suis fort en peine, pour n'en point mentir, et plains non seulement luy, mais aussi sa famille, qu'il eut peut-estre mieux fait de laisser icy, que non pas de la faire transmarcher à Paris. Je ne sçay si uous trouueriez bon, qu'il usât des eaux de Forges pendant quelques jours, devant que de prendre du laict d'asnesse, afin que cettui-cy trouvât les passages plus libres, et se distribuât facilement, sans hesiter autour des hypochondres, et y former des nouvelles obstructions.

Je ne doute point, que cette 18. lettre du Port Royal, dont vous me parlez, ne soit excellente, puis qu'elle a pour sujet l'infalibilité d'un homme mortel comme nous, qui ne doit pas estre mal-aysée à combattre par plusieurs raisons invincibles. Je m'attens à voir cette piece avec plaisir, dont vous m'avez fait venir l'eau à la bouche par l'approbation que vous luy donnez.

Quant à l'impression des œuvres de Cardan, dont vous me demandez des nouvelles, il ne s'en parle point encor, et ay peine à croire qu'elle s'en-





treprenne de long temps, veu les fleaux qui affligent le monde, et troublent le commerce, je dis la peste d'Italie, les guerres d'entre les Couronnes, et le mépris des lettres, plus general que jamais. Mais en tout cas, si elle a à se faire, ce ne sera qu'après le retour du Venerable M<sup>r</sup> Ravaud, lequel on dit estre à present en Portugal.

J'ay fait recit au S<sup>r</sup> Fourmy de tout ce que vous me mandez touchant son Privilege du *Varandæus*, dont il uous remercie. et m'a dit que puisque Mons<sup>r</sup> Bechet estoit maintenant Syndic de la Librairie, duquel il auoit l'honneur d'estre cogneu assez particulierem<sup>t</sup> il vouloit luy escrire un mot, pour sçavoir de luy, s'il vouloit qu'il luy enuoyât l'Original de son Privilege pour l'enregistrer et que s'il luy mandoit qu'oüy, il le luy enuoyeroit, et vous envoyeroit aussi un Exemplaire des Memoires de Tavanès, quoy qu'il n'en ayt pas encor obtenu le privilege, ne doutant point que vous ne mesnagiez ses interests, ne les faisant voir qu'à personnes non-suspectes, de peur qu'on ne luy fasse piece. Depuis auoir escrit cecy, le S<sup>r</sup> Fourmy estant venu me voir, m'a appris, qu'il vous avoit enuoyé il y a 8 jours, par le Messenger de Lyon, l'Original de son Priuilege, et les Mémoires de Tauanes, qu'il uous prie de faire retirer, et en payer le port, dont vous luy tiendrez compte. et prendrez soin de faire enregistrer sond. Privilege. par M<sup>r</sup> Bechet.

J'ay eu lettre la semaine passée, de M<sup>r</sup> Melchior Sebizius, Profess. de Strasbourg, qui me recommande un de ses compatriotes, Escholier en Mede-

cine. venant de Padoüe. C'est un raue jeune homme, qui a demeuré quelque temps à Verone, chez le S<sup>r</sup> Petrus à Castro, pratticien renommé de lad. Ville. Il m'a dit, que les S<sup>rs</sup> Sylvaticus, Fortun. Licetus, et Joan. Rhodius sont toujours vivans, qu'un nommé Marquetus, et un autre nommé Molinettus estoyent en grande reputation dans Padoüe. Que la circulation du sang passoit en ce pays-là pour article de foy, et qu'un Medecin de Verone ayant fait un liure pour la refuter, s'estoit fait moquer de luy: quoy qu'en ayant fait la dedicace au duc de Mantoüe, ce Prince en reconnoissance de cét honneur, l'auoit annobly luy et sa race, et honoré du titre de Comte Palatin. Les grands en France ne sont point si genereux à recompenser les gens de lettre. Les Mecenas y sont des oyseaux très rares au temps où nous sommes plus que jamais.

J'ay fait response aud. Sieur Sebizius, et luy ay donné aduis de la mort de Mess<sup>rs</sup> Moreau et Riolan si peut-estre il ne l'a desja sceüe d'ailleurs.

Je pense que ce Mons<sup>r</sup> Sebizius est aujourdhuy le plus vieux Profess. en Medecine, qui soit en Allemaigne. Il auoit un Colleague, aussy fort uieux, qui s'appelloit M<sup>r</sup> Saltzmannus. mort seulement depuis peu de mois en çà.

J'ay aussi eu lettres de Montpelier. du S<sup>r</sup> Mazuray lequel me mande. qu'il n'a pù encor faire aucun acte public pour prendre ses degrez, mais que M<sup>r</sup> Cortaud luy faisoit esperer, que deuant les vacations. il fera son acte de Baccalaureat: dequoy je doute fort, ayant appris de bonne part que les



Professeurs de Montpel<sup>r</sup> desertent fort les Escholes. le S<sup>r</sup> de Solignac estant encor à Paris; le S<sup>r</sup> de Belleval à Vsez, proche M<sup>r</sup> le Duc d'Vsez malade: et le S<sup>r</sup> Sanche quelque'autre part: si bien que M<sup>r</sup> Cortaud demeure *solus in præsepi equus* pour parler avec le docteur Zacutus. Je suis bien ayse, de ce que le S<sup>r</sup> Brusius vous a veu, et vous a remis mon paquet. Je ne vous ay pas encor renvoyé le reste de vos Ms. de *Hofmannus*, ny uostre *Senner-tus*, parce que Mons<sup>r</sup> Devenet m'auoit fait esperer de faire quelque bale, dans laquelle il les pourroit mettre, ce qui n'est pas encor arriué. Si je ne puis rien faire de ce costé là, hazard de le bailler au Coche de Paris.

J'ay aussi encore ceans les deux liures que vous m'auiez enuoyé, pour faire tenir à Mons<sup>r</sup> Volcamer, afin qu'il les fasse aller plus loing vers M<sup>r</sup> Rolfinckius. Nos marchans n'ayans fait de long temps aucunes balles pour Allemagne. L'on me fait esperer, que dans la foire prochaine d'Aoust, il partira quelques bales pour Nuremberg, dans lesquelles je pretens de les mettre, et de les bien recommander: ayant au reste beaucoup de regret de ce retardement, auquel je n'ay pù trouuer du remede. Ce que vous me mandez de la peste de Genes, n'est que trop ueritable. Elle y est furieuse et l'on m'a dit qu'ils manquoient de gens de seruice dans cette extremité et qu'ils demandoient à Mess<sup>rs</sup> de Marseille des Medecins et des Chirurgiens. Ce qui met en peine jusques à nostre uille, a cause de la foire de Beaucaire prochaine, où l'on vouloit empescher que nos marchands n'allassent,



de peur de s'infecter parmy le grand abord d'Italiens, et marchandises d'Italie qui s'y amènent : mais ceux de Marseille ayans promis d'empescher qu'aucune marchandise de ces pays-là ne fust deschargée sur leurs costes, l'on souffrira que lad. foire soit frequentée à l'ordin<sup>e</sup> par nos marchands et negotians. A peine avois-je achevé d'escrire ceste page qu'il m'a fallu sortir pour aller voir un malade qui pressoit, et voilà une crie qui se faisoit tout de nouveau par laquelle il est défendu d'aller à ladite foire de Beaucaire sous des grosses peines, de sorte que l'on n'y ira pas.

Je voudrois bien sçavoir, que fait le pauvre Mons<sup>r</sup> Musnier dans cette désolation publique, où il se trouue enveloppé. Je n'ay pû encor apprendre au vray qu'estoit deuenue à Naples le braue Marcus Severinus ; quelques uns m'asseurans qu'il estoit mort, et d'autres disans le contraire.

Je n'ay point sceu encor trouver en cette ville d'autre *Introductio ad Medicinam* que celle que l'auteur (c'est à dire le S<sup>r</sup> Jo. Daniel *Horstius*) m'a enuoyée, toute corrigée de sa main et pleine de petites apostilles, pour la faire imprimer de nouveau s'il s'en trouvoit occasion, dont je doute fort : nos Libraires n'ayans jamais battu plus froid, pour l'impression des liures, qu'ils font à présent, si l'on ne promet de leur graisser la main et de fonder aux frais de l'impression. Nous n'avons point encor veu icy les livres d'Italie dont vous me faites mention, asçavoir *Comment. Phrigii in Hist. Epidem. Pars posterior : Consilia medica Sylvatici ; Ochus, de Febr. cum paradox ; Fran-*

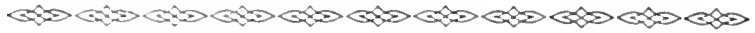
*ciscus de Francisco, de Venæ sect. abusù.* Si par cy-apres il en peut venir queleun à ma cognoissance, je ne manqueray à uous en donner advis.

Rainaldus ne s'imprime point chez Mr Borde, à ce qu'on m'a asseuré. Ledy S<sup>r</sup> Borde a esté derechef grievem<sup>t</sup> malade, mais on m'a dit qu'il y a de l'amendement depuis quelques jours en çà.

Mons<sup>r</sup> Gras m'a prié de vous faire ses baise-mains, et vous dire, qu'il vous enuoye par le S<sup>r</sup> Basset (qui est cét Aspirant à nostr. Aggregation, lequel ayant esté refusé, plaide contre nostre College à Paris le liure du S<sup>r</sup> Restaurant qu'il vous auoit promis, intitulé *De Monarchia microcosmi*, où vous verrez à foison des maturinades, dignes d'entrer en parallele avec celles des habitans des petites maisons.

Je fis il y a 15 jours un petit uoyage de 4 jours à Mascon pour affaires de tutelle; et à mon retour je sçeus, que nostre Doyen, le S<sup>r</sup> Claude Pons, estoit fort malade d'une fluxion sur la poitrine, à laquelle il estoit subject depuis fort long-temps, et de laquelle enfin il mourut le dernier du passé — et fut enterré le lendemain à l'Hospital, dont il auoit esté le Medecin ordinaire l'espace de 22 ans. Nous avons maintenant en son lieu et place de Doyen, Mr de Rhodes, et pour Vicedoyen Mr Gras. Dieu nous les conserue longuement!

En fin Mons<sup>r</sup> Guillemin nostre Collegue, revint sain et sauf en cette uille, le 6 du courant, de son uoyage de Piémont, ayant mis 3 mois (moins 8 jours) à ce uoyage, car il estoit party d'icy le 13 Aupil: et a laissé Mad<sup>e</sup> Royalle en parfaite



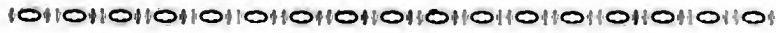
santé, à ce qu'il m'a dit luy mesme. dans le court entretien que j'eus dernièrement avec luy en son logis, où je l'estois allé complimenter comme les autres. Il me dit en passant, que les Medecins de Turin sont d'estranges pratticiens, et qu'ils luy auoit fait plus de peine pour les mettre à la raison, — que n'auoit pas fait la maladie de S. A. R. qu'il auoit esté fort mal secondé par Daquin, qui n'estoit pas Medecin. et qui begayoit et de l'esprit et de la langue, *delirat linguaque mensque*. Au reste il paroît bien satisfait des honnestetés receües dans cette cour là! Je luy ay présenté uos baisemains, sur ce qu'il m'a le prem. demandé de uos nouvelles. Il uous escrira sans doute amplem<sup>t</sup> de toute son aventure, quand il se sera un peu reposé, et repris ses esprits.

Voilà bien prou d'histoires pour un coup : je ne pensois pas, quand j'ay commencé d'en auoir la moitié tant dans ma gibbeciere. Il n'y a que d'y fouiller hardiment, il en sort toujours quelque chose, vaille qui vaille. Je vous supplie de prendre le tout en bonne part, et me faire la grace que je tiene toujours rang parmy ceux qui vous sont tout acquis, en qualité, Monsieur, de Vostre treshumble et tres obeyssant seruiteur.

SPON. D. M.

La datte est en teste, si vous en avez faute.

J'auois oublié de vous dire, que Mons<sup>r</sup> Sauua-geon vous baisoit les mains et m'auoit asseuré, qu'il n'auoit point fait imprimer la Pharmacopée



de Bauderon en cette uille depuis son retour. Mons<sup>r</sup> Huguetan s'est fort plaint à moy dudit S<sup>r</sup> Sauvageon, pour auoir laissé passer quantité de fautes insupportables dans le Zactus qu'il fait réimprimer, et dont il luy auoit confié la correction. Pour Belestre, que Mons<sup>r</sup> Gras nommoit icy Bel-estron, Mess<sup>rs</sup> Guillemin, et Garnier, vous en pourront dire plus de nouvelles que moy. *Merus est nebulo, omniumque ignarissimus. Vale.*

---

De Lyon, ce xiiij Aoust 1657.

MONSIEUR,

Le procez intenté contre nostre Colleege par le Sieur Basset, duquel je vous ay cy-deuant escrit, ayant obligé nostredit Colleege de deputer à Paris Monsieur Sauvageon, j'ay crù que vous ne seriez pas marry qu'il vous presente ces lignes, avec les assurances de mes tres-humbles seruices, pour vous supplier de le vouloir assister de vostre bon conseil et de vostre credit dans cette affaire que nous auons sur les bras, contre un estourdy, que la présomption et bonne opinion de soy mesme, jointe à l'appetit de vangeance, j'ay failly à dire de vendange, — aussi l'ayme-t'-il passionnem<sup>t</sup>) font agir brutalem<sup>t</sup> contre une Compaignie, qui ne l'a pù ny deu flatter, comme il prétendoit que l'on fit.







De Lyon. ce Mardy 28 Aoust 1657.

MONSIEUR.

J'ay receu les deux uostres dernières, l'une du x<sup>e</sup> par M<sup>r</sup> Formy, et l'autre du 21<sup>e</sup> du courant. par M<sup>r</sup> Robert, Procureur de nostre College. Je ne sçauois vous exprimer, avec quels sentimens de joye j'ay receüe l'une et l'autre, les uoyans toutes remplies de marques visibles de uostre affection, dont je vous demeureray obligé toute ma uie : sçachant bien que quand j'aurois fait plus que mes forces ne portent, ce seroit toujourns au dessous de ce que je vous doibs, et dont je ne m'acquitteray jamais.

Je mets au rang de tant d'obligations, les lettres et escrits derniers, qui m'ont esté deliurez de vostre part par led. S<sup>r</sup> Formy, dont j'ay baillé sa part à Mons<sup>r</sup> le Medecin Gras, mon Collegue, qui vous en remercie tres-affectueusem<sup>t</sup>. Ce sont des pieces memorables, et elabourées, qui meritent d'estre conseruées soigneusement.

Quant à l'in fol<sup>o</sup> intitulé *Asiae nova descriptio*, que vous adressez à Mons<sup>r</sup> Volcamer de Nuremberg : je l'ay baillé au mesme marchand, auquel j'auois remis, il y a 3 semaines, les 2 liurets in 8 que vous m'auiez enuoyé pour le mesme : Ce marchand qui est facteur du S<sup>r</sup> Fermond de Nuremberg, fait balle cette semaine, (à ce qu'il m'a asseuré) dans laquelle il mettra tous les 3 susd. livres. Je me suis amusé à visiter un peu ce dernier, et ay reconu par quelques passages, entr'au-

tres és pages 40 et 58 que l'auteur qui l'auoit compilé. estoit Jesuite. Je ne sçay si uous sçaez son nom : c'est bien merueille que l'auteur l'ayt celé. Cette modestie est rare à ceux de cette société, qui sonnent ordinairem<sup>t</sup> la trompette pour peu de chose.

Demain doit partir de cette uille pour Paris, un braue Escholier en Medecine, Allemand de Strasbourg, nommé Mons<sup>r</sup> Dinckel, auquel je viens de bailler un petit mot de lettre pour vous : luy ayant aussi remis un paquet, qu'il m'a promis de mettre dans sa valize, pour vous le rendre estant par delà. Comme aussi une fueille de l'*Heurnius* qu'on imprime, que le S<sup>r</sup> Huguetan m'a baillé pour vous seruir d'eschantillon pour tout le reste de l'ouvrage.

Vous trouverez dans ledict paquet, vos manuscrits du Sieur Hofman que j'avais entre mes mains depuis quelques années en çà.

I<sup>o</sup> Il y a une copie que j'ay faite, du traité *de Calido innato et Spiritibus*, dont je vous renvoyay l'autographe il y a quelque temps.

II<sup>o</sup> Le traité *de Humoribus* dont j'ay transcrit seulement les deux premiers cahiers, que je vous envoie. Si j'eusse eu le loisir, je l'aurois tout transcrit, afin qu'une si excellente pièce ne se vienne à perdre.

III<sup>o</sup> Le traité *de Partibus similaribus*.

Outre lesquels MSS. je vous envoie encor un petit livret, *de Obsidione Fontarabiæ*, fait par un Jésuite. Et uoilà le contenu dudit paquet, lequel Dieu vueille preserver d'infortune, aussi bien que

celuy qui s'en charge, qui souhaite fort de vous voir, y ayant très-long temps qu'il vous conoist de reputation. Il est Disciple du Docteur *Melchior Sebitzius*, parent de feu le S<sup>r</sup> *Saltzmanus* autre Profess. de Strasbourg. Il vient depuis peu d'Italie, ayant le plus séjourné à Verone, chez le S<sup>r</sup> *Petrus à Castro*. Il a eu lettres depuis quelques jours de ce pays là, par lesquelles on luy donne advis de la mort du bon homme *Fortunius Licetus*, Profess. de Padoüe, qui estoit en un âge decrepit.

On luy mande aussi qu'un autre Profess. dudit lieu, nommé *Guido Anton. Albanesius*, âgé de 46 ou 47 ans, auoit esté malheureusement assassiné, à la porte d'une Eglise, par un certain Escholier en Médecine, auquel il avoit refusé sa voix en quelque rencontre. O l'abominable pays, où l'on ne fait pas plus de difficulté de tuer un homme, qu'une mouche ! Gardez vous bien mon cher amy, de penser d'aller jamais là, quelques belles offres que l'on vous fasse. Dittes leur, comme fit S<sup>t</sup> Pierre à Simon le magicien, *Pecunia tua tecum sit in perditionem*, pour parler aux termes de la vulgate, ou pour parler avec Bèze

*Pecunia tua tecum pereat !*

*Heu fuge crudeleis terra !*

Vous estes bien à Paris, graces à Dieu, n'eu bougez point. Mais vous estes trop sage pour faire autrement et mes conseils sont hors de saison sur ce point là. Toutefois vous permettrez bien, s'il vous plaist, que je vous tesmoigne par là, l'affection que je vous ay vouée. *Res est solliciti plena*



*timoris amor!* Je tremble, quand je pense à la barbarie qui règne en ce climat là : et nous trouve encor heureux en France au prix de ces lieux là, nonobstant toutes les autres misères que nous y voyons.

*Non obtusa adeò gestamus pectora Galli  
Nec tam aversus equos nostris Sol jungit ab oris  
Speramusque Deum memorem fandi atque nefandi*

Je ne doute point qu'un jour la Vengeance divine ne se réveille, pour faire périr toute cette maudite nation avec d'autant plus de sévérité qu'elle l'a plus attendue à repentance. *Consuerere nimirum,* (disoit Cesar *Dii immortales interdum hominibus diuturniorem impunitatem concedere, quos pro scelere eorum ulcisci parant.*

*Malis* (disoit Lactance *quanto seriùs, tanto vehementius mercedem scelerum exolvit Deus.*

Mais trêve de lieux communs : Avez vous point encor receu vostre *Sennertus*, que Mons<sup>r</sup> Devenet a enuoyé à Paris dans une de ses bales ? Si cela n'est fait, il ne doit guères plus tarder.

Je soupay le 20 du courant chez Mons<sup>r</sup> Gonzebac mon Compere. où estoit un marchand de Marseille, nommé Mons<sup>r</sup> David, qui a long temps demeuré à Genes, et qui en partit seulem<sup>t</sup> au commencement de la peste de lad. Ville : Je luy demanday, s'il ne cognoissoit point Mons<sup>r</sup> Mùnier le Médecin, et qu'est ce qu'il estoit devenu. Il me dit qu'il le cognoissoit fort bien, qu'il avoit appris que Mad<sup>l<sup>e</sup></sup> sa femme estoit morte de la contagion :



mais que pour sa personne il n'en auoit rien pù apprendre. Je crains fort que le pauvre homme n'ayt passé le pas. s'il ne s'est sauvé de bonne heure, comme ont fait la plupart des meilleurs bourgeois de cette pauvre ville, qui est dans une désolation espouvantable.

J'estime bien fort avec vous, la generosité de ceux de Rotterdam, de vouloir faire imprimer à leurs dépens toutes les œuvres de leur compatriote, le grand et incomparable Erasme. J'ay sçeu de ceux qui y ont esté. qu'ils luy ont erigé il y a long temps, une statue de bronze dans une place publique. A ce que je recueille de vostre lettre, nous ne manquerons pas de Celses à l'avenir, puis que le S<sup>r</sup> Vanderlinden le S<sup>r</sup> Rhodius, et le S<sup>r</sup> Mentel, en promettent chascun une Edition.

La Reyne de Suede est toujourns en nostre voysinage, au fauxbourg de la Guillotière, où elle est visitée de diverses personnes de toutes conditions. Je n'ay pas eu la curiosité d'y aller perdre quelque heure de temps : crainte de revenir de là tout aussi sçavant que j'y serois allé. L'on croid icy qu'elle a envie de retourner encor à Paris, et qu'elle n'attend là-dessus que la volonté des Puissances.

Le S<sup>r</sup> Meyssonnier m'a fait present de son livret intitulé *Medicina spiritualis*, aussi bien qu'à uous : mais je suis comme vous, je le trouve trop long et ennuyeux, tout court qu'il paroisse, et crois qu'il feroit beaucoup mieux, s'il s'abstenoit de tant gratter et gaster le papier.

Je vous remercie de ce que vous avez tasté le



poux à nostre partie, le Sr B. (Basset) touchant quelque accommodem<sup>t</sup> entre nostre College et luy. Je crois que si au lieu de faire offre, de faire son Acte de pratique. il offroit de faire un autre acte de théorie comme le college le lui ordonnoit, et qu'il tesmoignast estre marry de ce qu'il a publié contre le College, et qu'il rembourçast au College de bonne grace les frais ausquels il l'a mis de gayeté de cœur : que son affaire seroist tantost vuidée et que tout bien compté, il trouueroit d'auoir plus gaigné à en user de cette façon, qu'à obtenir un Arrest à sa poste, qui ne luy causeroit un jour que des déplaisirs continuels, et une haine implacable de tout un corps considérable et (si j'ose dire) formidable à tout particulier.

Si uous luy en voulez encor toucher quelque chose, et continuer à luy offrir uostre entremise envers le College pour le mettre bien avec luy, vous le pouvez faire et je sçay que s'il se relasche de son orgueil, le College fera pour luy tout ce qu'il pourra : Je souhaitterois que vous eussiez assez de bonheur pour ramener cet esprit à son debuoir : mais je doute fort s'il sera assez docile pour cela. En tout cas Mons<sup>r</sup> Sauuageon ne manquera point à son ordin<sup>e</sup> à luy monst<sup>r</sup>er les dents, qu'il a belles, grandes et deschaussées.

A propos des deschaussez, il y a quinze jours, que le General de l'ordre des Capucins, apres qui, le pauure monde court, comme il feroit après S<sup>t</sup> Pierre, pour le pouuoir seulem<sup>t</sup> toucher, passa par cette ville, d'où il a pris le chemin de Bourgoigne par eau.



L'on va imprimer en cette ville l'Histoire genealogique des maisons de Savoye, faite par le S<sup>r</sup> Guichenon, Advocat de Bourg en Bresse, où il y aura plus de 500 figures. C'est le S<sup>r</sup> Barbier, qui doit y travailler, à ce qu'il m'a dit.

Je suis bien ayse que vous ayez eu des lettres du S<sup>r</sup> Horstius, et que vous ayez receu son *Manuductio ad Medicinam*, dont le bon homme se fait feste. Il n'est plus à présent Professeur : il est Médecin ordin<sup>e</sup> et Courtisan du Landgrave de Darmstad, lequel il a mené cét esté aux bains d'Ems, à ce qu'il m'a mandé. Les S<sup>r</sup> Huguetan et Ravaud menacent toujours qu'ils feront imprimer le Cardan, mais de sçavoir quand cela sera, il en faudroit aller au devin.

Voilà tout ce que j'ay à vous dire pour cette heure. Si quelque chose a eschappé à ma mémoire, pardonnez le, s'il vous plaist, à ma précipitation : n'ayant pas beaucoup de temps de reste pour le présent. Je vous baise très humblem<sup>t</sup> les mains, et à MM<sup>rs</sup> les Docteurs vos fils, vous suppliant de m'aymer toujours et d'estre très persuadé que je suis de toute mon àme,

Monsieur, vostre très humble et très obeyssant serviteur.

SPON D. M.

Mes baisemains, s'il vous plaist, à Mess<sup>rs</sup> Sauvageon, et Duprat.

---



De Lyon ce Mardy XI Septembre 1657.

Monsieur,

Je prens fantaisie de m'aller divertir en vostre compaignie quelques momens de loisir que uoicy, pourveu que vous le vueilliez bien. et que cela se puisse sans vous incommoder. autrem<sup>t</sup> j'en aurois grand regret.

Vous receurez bien tost, Dieu aydant, une lettre que vous doit rendre de ma part une de mes bonnes voysines, laquelle je vous supplie de bien considérer, et luy faire voir mon portrait, pour voir si elle le recognoistra. Vous recevrez aussi dans peu de temps, si uous ne l'avez desja fait, des mains d'un Médecin Allemand de Strasbourg, nommé Mons<sup>r</sup> Dynckel, non seulem<sup>t</sup> un mot de lettre que je luy ay baillé, mais de plus le reste des Manuscrits de *Hofmannus* que j'auois riere moy, et qui vous appartient, estant en peine jusques à ce que j'aye appris qu'ils vous auront esté delivrez.

J'ay aussi baillé, par maxime d'estat, une autre lettre de recommandation pour vous, à un certain frater de la petite Spathule, autrem<sup>t</sup> Chirurgien, qui se fait nommer le S<sup>r</sup> Mondragon, mais à laquelle lettre je vous supplie de n'avoir aucun esgard, parce que ce jeune homme, aussi bien que le reste des Confrères de S<sup>t</sup> Cosme, ne sont pas personnes (à mon advis) pour qui les Medecins se doivent aujourdhuy gueres employer, veu que ce sont des viperes qui taschent de nous nuire

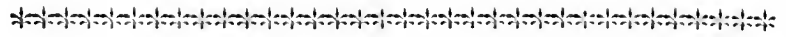


en tout et par tout, des gaste-mestiers, et des affronteurs. Je n'en cognois que très peu qu'on puisse excepter de cette generalité. *Vix sunt totides quot Thebarum portæ.* Laissons les tels qu'ils sont, et ne nous meslons de leurs affaires, que le moins que nous pourrons. Celuy-cy est de la patrie, et peut estre mesmes de la trempe des Renaudots et si ce n'eut esté pour faire plaisir à M<sup>r</sup> Gras, qui le porte quelque peu, je me serois bien défendu de luy avoir donné vostre adresse.

Au reste vous avez eu le contentem<sup>t</sup> de voir le bon homme M<sup>r</sup> Sauvageon par delà, lorsque vous l'attendiez le moins. Mons<sup>r</sup> Gras dit plaisamment, que quand le College s'est advisé de l'envoyer à Paris, il a envoyé *Noctuam Athenas*, faisant allusion à ses yeux, qui ne ressemblent pas mal à ceux des choüettes. Cependant je viens d'apprendre qu'il est party de Paris en intention de se retirer dans le Nivernois, pour aller mourir dans son giste natal à l'imitation des lievres.

Je n'ay pas encore pu savoir, au vray, quelle issue a eu sa sollicitation dans l'affaire contre le S<sup>r</sup> Basset, sinon que l'on m'a dit que la sentence de Lyon avoit esté confirmée, concernant le criminel. Si vous en avez appris quelque chose de sa bouche devant son départ, vous m'obligerez de me le communiquer. Le Seigneur Basset auroit (ce me semble) mieux fait de songer à s'accommoder, que de pousser plus avant l'affaire : de laquelle il ne sera jamais bon marchand, de quelque costé que tourne la chance.

Le 4<sup>e</sup> du courant me vint voir ceans un honneste



homme, auquel je ne songeois pas, venant fraîchement de Paris. C'est le bon Mons<sup>r</sup> Lyonnet du Puy en Auvergne, lequel je n'avois encore jamais veu, ne le cognoissant que par lettres, que nous nous estions souvent escrites l'un à l'autre. Il reconnût d'abord vostre portrait dans ma salle, et m'assura de vous avoir laissé en bonne disposition ayant eu le bien de vous voir quelquefois pendant son séjour dans Paris qui a esté de neuf mois entiers. J'ay sçeu de luy, qu'il auoit obtenu grâce pour son fils, Profess. à Valence, qui estoit embarqué dans un mauvais affaire, où il s'estoit commis quelque meurtre, luy estant dans la compagnie. Il m'a aussi entretenu de la mort du pauvre M<sup>r</sup> Des-françois, vostre Colleague lequel s'estoit donné, devant que mourir, par un effet de legereté d'esprit quelques coups de cousteau dans les flancs : dequoy pourtant il ne mourut pas, mais pour lesquels la justice parloit de le faire apprehender et punir ce qui n'arriua pas, à la consideration dud. S<sup>r</sup> Lyonnet, qui s'y employa fortem<sup>t</sup>.

Ledit S<sup>r</sup> Lyonnet est party d'icy pour son pays et m'a chargé de vous assurer de ses tres humbles seruices. Le S<sup>r</sup> Ravaud vous en fait autant, lequel songe tout de bon (à ce qu'il dit) à imprimer les œuvres de Cardan, quand il aura achevé d'imprimer son *Athenée*, et son *Heurnius*.

A propos du premier, Mons<sup>r</sup> de la Poterie s'estant ressouvenu, qu'estant à Paris, il avoit oüy parler de quelques Animadversions sur *Athenée* faites par un Conseiller de Thoulouse qui passe pour habile homme nommé Mons<sup>r</sup> Fermat, s'ad-

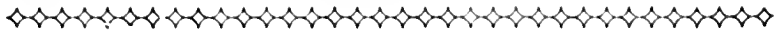
visa de luy escrire dernierem<sup>t</sup> et luy donner advis de la nouvelle impression, que l'on faisoit icy dudit autheur afin de sçavoir s'il auroit pour agreable qu'on y adjouât ses Animadversions : ce que ce Con<sup>er</sup> a trouvé bon, et les a envoyées : mais il n'y en a qu'une fueille escrite à la main : encor n'y a-t'il de luy qu'une seule petite remarque ; le reste estant d'une autre main à sçavoir d'un Conseiller audiet Parlement, nommé M<sup>r</sup> Joussaud, qui est aussi fort habile homme en fait de Critique, et qui a eu autrefois correspondance avec le sçavant Casaubon.

J'ay tiré de Mons<sup>r</sup> Devenet le Memoire des livres derniers-imprimez chez luy et M<sup>r</sup> Anisson, que vous desiriez de luy, et lequel je vous envoie cy-joint de sa part, avec ses très respectueux baissemains. Il ne croid pas, qu'il y ayt rien là dedans qui vous puisse estre propre, au moins pour en fournir vostre Bibliotheque.

L'on m'a fait uoir icy depuis peu le Duret du S<sup>r</sup> Meturas, qui est richem<sup>t</sup> laid. de mauvais papier, et de caractere usé : Il s'en faut bien qu'il n'approche de la beauté des impressions précédentes. *Quantum mutatus ab illo!* C'est dommage d'avoir ainsi profané ce bel ouvrage, digne de n'estre tenu que dans le cyprez.

Vos livres pour M<sup>r</sup> Volcamer, sont dès à présent bien auant en chemin pour Nuremberg.

Je uous supplie de uouloir asseurer Mons<sup>r</sup> Nicolas Piques, quand vous le verrez, de mes tres humbles respects. Je vous prie d'estre tres-persuadé en vostre particulier, que je vous honore de



tout mon cœur, n'ambitionnant rien avec plus de zèle, que d'estre toute ma vie

Monsieur, vostre très-humble et tres-obeyssant servit.

SPON D. M.

Vous m'obligeriez, de me dire un peu ce qui vous semble, du liure nouveau du S<sup>r</sup> Restaurand du Pont S<sup>t</sup> Esprit, intitulé, *De Monarchiâ microcosmi*, le S<sup>r</sup> le Bon, Doyen des Profess. de Valence m'en a demandé ces jours passez mon sentiment; mais je ne puis gouster cét autheur, qui donne trop la gehenne (à mon advis) au bon Hippocr. luy voulant faire dire des choses, ausquelles il n'a peut-estre jamais pensé. Adieu, Mons<sup>r</sup> voilà la nuit qui tombe, par où je quitte vostre charmant entretien, jusques à une autre fois, Dieu aydant.

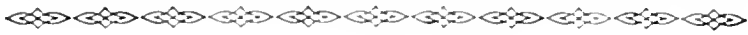
---

De Lyon, ce XVIII Décembre 1657.

Monsieur mon singulier Amy,

J'espere qu'au mesme temps que je receus icy la uostre tres agreable, en datte du 18<sup>e</sup> du courant, vous en aurez aussi receu une de ma part de mesme datte, par laquelle uous aurez appris quelques infortunes qui me sont arriuées.

Du depuis asçavoir le 24<sup>e</sup> du courant, qui estoit mon jour natal, auquel j'entray en la XLvij an-



née de ma vie. je fus attaqué tout à coup d'une furieuse douleur néphritique, ou Colico-néphritique, à la region du rein senestre, *cum gravibus et repetitis vomitibus et sudoribus frigidis, urinis rubris et turbidis, leri stranguriâ*, tous lesquels accidens s'esvanoüyrent par un seul lavement, ce mesme jour là. Et le 26 je me purgeay, *ex animi sententiâ* me trouvant fort bien quant à present, dont je loüe Dieu.

Au reste vous sçauvez que comme d'ordinaire, après la pluye le beau temps, ou pour parler avec Artemid lib. 2 *Onirocr.* c. 8. *μετὰ τῆς μεγάλης χειμῶντος, τυχέως εὐδία γίνεται*: aussi après toutes mes disgraces, il m'est arrivé enfin une heureuse aventure, c'est qu'hier matin, 27<sup>e</sup> du courant machère femme, (que j'oserois comparer à cette bonne Paulline Romaine, si je pouvois me mettre en parallele, avec ce grand Seneque son mary) se déliura fort heureusem<sup>t</sup> d'une fort jolie fille: ce qui a extrêmement réjoüy toute nostre famille. ne doutant point que vous ne vous en conjoüyssiez aussi avec nous, suyvant l'affection dont il vous a plù jusques icy nous honorer, sans que nous l'ayons pourtant aucunement meritée. Nostre accouchée vous baise tres humblem<sup>t</sup> les mains, à Mad<sup>e</sup> Patin, et à MM<sup>rs</sup> vos deux fils.

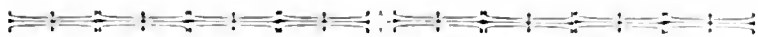
Le 26<sup>e</sup> du courant, est mort assez promptem<sup>t</sup> en cette ville un fameux Predicateur, nommé Mons<sup>r</sup> Voysin, lequel avoit esté long temps Jesuite, et qui est celuy-là mesme qui faillit à perdre autrefois le Poëte Theophile, comme il s'en plaint dans son *Apologie au Roy Louys XIII.* Il estoit dans



son année 71 et avoit toûjours continué de prescher d'une façon et bouffonne, et seditieuse, avec grand applaudissement de tout nostre petit peuple, qui luy servoit de rampart contre les entreprises des Jesuites, lesquels sans cela l'eussent fort malmené, et peut-estre mis *in pace*, pour avoir secoüé leur joug, et s'estre secularisé, malgré leurs dents, depuis sept ou huit ans : dont je n'ay pû sçavoir sujet, tous les deportemens domestiques de ces gens là, estans des mysteres imperscrutables.

Vous m'avez fait part d'une historiette qui m'a fait rire de la bonne sorte : je veux dire, la prise qu'ont eu ensemble dans vostre salle les S<sup>rs</sup> Boulanger et Basset. Hà que c'eut esté un ravissant duel, que de ces deux petits Mars, acharnez l'un contre l'autre. *Notabile jurgium, sed tuâ moderatione diremtum*. Et certes tres à propos, de peur de plus grand mal. Qui sçait si le S<sup>r</sup> Basset n'eut point voulu accuser nostre College, de luy avoir suscité cét aduersaire.

D'ailleurs le S<sup>r</sup> Boulanger auroit par cette action, davantage animé contre son College, la rage du S<sup>r</sup> Valot, qui a juré sa ruine, à ce que nous apprenons de ce qu'en a mandé par deçà Mons<sup>r</sup> Robert nostre collegue. Car il faut que vous sçachiez que ledit S<sup>r</sup> Robert s'advisa il y a quelque temps d'aller *proprio motu*, et sans en avoir aucune charge de personne de nostre Compaignie rendre visite à mondit S<sup>r</sup> Valot, luy raconter le different meu entre nostre College, et le S<sup>r</sup> Basset, et implorer sa faveur pour notre College en cette cause. Sur quoy il fut tres mal receu par le S<sup>r</sup> Valot, en



presence du S<sup>r</sup> Daquin qui s'y trouva par hasard car il luy dit, qu'il ne pouvoit approuver l'action de nostre College en ce rencontre, non plus que le renvoy du S<sup>r</sup> Dourlens par le College d'Amiens, quoy qu'il le luy eut envoyé et recommandé : mais qu'ils s'en repentiroient, et qu'il sçauroit bien trouver les moyens de destruire tous les Colleges de France, qui n'estoyent qu'autant de monopoles pour empescher les jeunes Medecins, d'user et de jouyr du bénéfice que les lettres Doctorales emanées des Universitez, leur accordoyent à tous, de pratiquer *ubique terrarum*. Au reste qu'il vouloit accommoder ladicte affaire d'entre nostre College et le S<sup>r</sup> Basset.

Si jamais homme fut estonné, ce fut nostre Mons<sup>r</sup> Robert, qui eut sans doute voulu estre à cent lieües de là. Nous ne sçauons à quoy abboutira le tout : mais je vous puis dire avec sincerité, que nous sommes tous bien faschez du pas de cleric de nostre Deputé, d'estre allé visiter cét homme, sans ordre, et nous avoir insensiblement engagé dans un pas si glissant, auquel nous semblons à ceux, qui tiennent un loup dangereux par les oreilles.

Le S<sup>r</sup> Formy, marchand Libraire m'a remis entre mains uostre paquet des *Corn. Celsus*, dont je suis allé faire distribution tout à l'heure, à Messieurs Gras, Guillemain et Falconet, qui uous en remercient bien fort, comme je fais aussi tres particulierement pour l'exemplaire que j'ay gardé pour moy : ce petit liure, outre la beauté et netteté de l'impression, me deuant estre infiniment cher,

pour vous avoir esté dedié de si bonne part.

Je n'ay rien pû apprendre du Fernel in-fol° de Rigaud, dont vous me parlez, et ne puis croire qu'il soit sur la presse, n'attendant rien de bon de cette boutique. Je uerray le S<sup>r</sup> Formy sur son Catalogue des œuvres de Th. Erastus, qu'il ne m'a point encor montré. L'histoire de Savoye du S<sup>r</sup> Guichenon, advocat de Bourg en Bresse, s'imprime chez le S<sup>r</sup> Guillaume Barbier, mais ne scauroit estre achevée de long temps à cause des tailles douces, ausquelles il faut donner temps au graveur de travailler.

Je n'ay point encore veu cette nouvelle Methode d'Astrologie d'*Allæus* Arabe-chrestien : mais je crois avec vous que le monde s'en passeroit fort bien, aussi bien que d'un tas d'autres meschans liures, qui ne seruent qu'à faire perdre miserablem<sup>t</sup> le temps à la jeunesse follement curieuse.

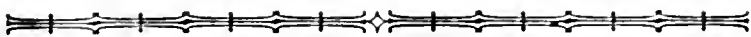
Je vous prie de presenter mes baisemains dans les rencontres à Mess<sup>rs</sup> Robert, Sorbriere, Duprat, Dinckel.

Je uoudrois auoir de grand cœur quelque chose de meilleur à vous communiquer pour la conclusion de cette année, vous souhaitant tout heur et prosperité pour la prochaine que nous touchons du doigt, et qui aura desja fait son entrée, quand le present mot de lettre nous tombera entre les mains. Dieu me fasse la grace de pouvoir pendant tout son cours, vous témoigner par effet, avec combien de zele je demeure.

Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

SPOX, D. M.





P. S.            MONSIEUR,

L'on m'a assuré, que le S<sup>r</sup> Alexandre Morus estoit fort malade en Holande, et que son mal estoit une phthisie, dont il ne pouvoit guerir. Si uous en apprenez quelque chose, je uous prie de m'en faire part. J'ay fait escrire, il y a long temps, à Genes, pour sçauoir qu'est devenu le pauvre Alcide Musnier, mais on n'en a encor aucunes nouvelles : si uous estes plus heureux en cela que moy, tirez moy de la peine où je suis, et je uous en auray une obligation extreme. Le *Heurnius* s'auance fort, et doit estre acheué à Pasques pour tout assuré. Il est fort demandé du costé d'Angleterre. *Vale.*

---

De Lyon. ce Mardy 15 Janu. 1658.

MONSIEUR

Je receus à souhait le 6. du courant, la belle et agreable vostre du 28. Decemb. pour laquelle je vous remercie de tout mon cœur, esperant que vous en aurez aussi receu une de ma part de mesme datte : Depuis laquelle j'ay à uous dire, que le S<sup>r</sup> Formy nostre marchand libraire a receu ses balles, avec les traittez d'*Erastus* que vous luy auez confiez, lesquels il m'a fait voir, en passant, dans sa boutique. Je ne croyois pas que cét autheur eut tant escrit que cela.

Parmy lesdits traittez, comme je les visitois, j'ay trouvé *Consilia Fernelij* fripez, annotez de vostre main. que vous avez mis avec, par mesgarde, et que j'ay dit au libraire de vous conserver.

*Melchior Adamus*, qui décrit la vie dudit *Erastus*, m'a appris qu'outre les traittez de Medecine qu'il a faits, il avoit aussi escrit quelque chose en Theologie : mais nous n'avons pas besoin de cela pour nostre dessein. Au reste je feray tout mon possible de persuader au S<sup>r</sup> Formy, d'entreprendre ce labeur, pour lequel il luy faudra (à ce qu'il m'a dit) un millier d'escus, pour le moins : qui est la plus grande accroche que j'y uoye, et à laquelle il y a bon remede, n'estant pas fâcheux de semer, quand on se peut assurer d'une belle et ample recolte.

Je lisois hier le Duret sur *les Coaques*, et trouvay en la page 164 lin. 32 une faute typographique que je ne puis corriger : *tensio duritasque incidit in hypochondriorum*<sup>1</sup>, *per oppressionem accidit*. Mandez m'en, s'il vous plaist, utre pensée. Ce qui me faisoit jeter l'œil sur ce passage, c'est que je m'amuse quelquefois à mettre en vers Latins héroïques, les Prognostiques d'Hippocr. et en estois à présent au chap. *de Hypochondrijs*. C'est un divertissement innocent que je me donne, pour charmer en quelque façon les ennuis qui m'arrivent. Je ne doute point que d'autres n'ayent eu mesme volonté que moy, et n'en soyent mieux venus à bout

---

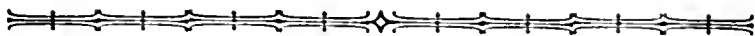
1. Spon barre *or* pour rétablir la leçon correcte : *hypochondrium*.

que je ne feray jamais, mais en fin *trahit sua quemque voluptas*.

Peut-estre n'aurois-je pas songé à cela, si les vers de *Franciscus Portus* sur le mesme sujet s'estoyent conservez. Cependant ce travail ne me semble pas entièrem<sup>t</sup> inutile, parce qu'il m'oblige à bien envisager les termes dont Hippocr. se sert. Sur quoy il faut que je vous die qu'en traduisant le ch. 6 qui parle de *Stridore dentium*, et qui est couché comme s'ensuyt : *Οδόντας δε πρίειν εν πυρετοῖσιν. — χάσσεισι μὲν ζωνθήδες εστιν ἀπὸ παιδων, μυχῶν καὶ θανατωδεις· ἀλλὰ προλέγειν ἀπ' ἀμφοῶν κίνδυνον εσομενον* : Ces mots ἀπ' ἀμφοῶν m'ont tenu longtemps en suspens, pour sçavoir à quoy on devoit les rapporter : mais ayant conferé ce texte, avec un autre qui se trouve dans les Coaques, où je trouve *Οδόντας ἢ συνεριζειν ἢ πρίειν*, j'ai recogneu que le texte du Prognostique pouvoit estre defectueux de cette particule *συνεριζειν*, sans laquelle ces mots de ἀπ' ἀμφοῶν, ne se pouvoient soustenir, ny bien expliquer. C'est pourquoy j'ay inseré, ou expliqué dans mes vers, ledit mot de *συνεριζειν*.

*In febre si frendat, vel stridat dentibus æger,  
Qui tamen hoc facere à tenero non suerarat ungue,  
Fac maniam, aut hominis fatum opperiare supremum:  
Interea impendens prædic ab utroque periculum.*

Toutefois si je me trompe, on non, je vous en fais juge, vous suppliant de supporter mes foiblesses. Ce Mons<sup>r</sup> le President Nicole de Chartres, duquel vous me mandez qu'on imprime un Clau-



dian en François, me semble un excellent Poëte François, dans le recueil de ses pieces curieuses, qu'il a cy-devant données au jour, et que j'ay veües chez le S<sup>r</sup> Duhan, Libraire de cette ville. A propos de Poëtes et de Poësies, ma femme a apporté de Paris un livre en vers, intitulé *Emanuel ou Paraphrase Evangelique*, fait par un certain Philippe le Noir, je vous prie de me dire un peu qui est cét homme là. C'est un nommé René Rousseau en rue Gallande, qui a imprimé son liure, lequel je trouve bien joly, et à mon gré, pour le sujet qu'il traite.

Nostre accouchée, qui vous baise tres humblem<sup>t</sup> les mains. se porte fort bien, graces à Dieu, aussi bien que sa petite, que nous fismes baptizer le 30<sup>e</sup> Decemb. et qui a esté nommée Dorotheé.

Par uotre derniere, en me parlant de l'Euesque de Nismes, uous m'avez dit la pure vérité, me disant que c'estoit un dangereux garçon : puis qu'en effet à peine estoit-il bien arrivé dans Nismes, qu'il a failly d'y causer une combustion generale, luy et le Conte de Bioule, Lieutenant de Roy dans ce pays là. Il y a eu des morts et des blessez dans ce desordre, que vous pourrez avoir sçeu d'ailleurs par le menu. Dieu nous garde de ces esprits violens et brouillons, qui ne taschent qu'à troubler l'eau pour y mieux pescher.

L'on m'a dit que le Chevalier Pol avait passé par cette ville, revenant de la Cour et qu'il alloit en Provence, pour un embarquement qui se minute, sans qu'on sçache pour quoy faire.

Le S<sup>r</sup> Pierre Rigaud m'a dit, qu'il faisoit im-

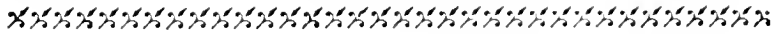


primer in fol<sup>o</sup> le Fernel, sur la copie du dernier imprimé in 4<sup>o</sup> en Hollande, où il y a quelques notes, et beaucoup de fautes, auxquelles je l'ay adverty de faire prendre garde. Il m'a monstré quelques Manuscrits qu'on luy a enuoyé d'Espagne, pour les imprimer, dont l'auteur est Dom Pedro Michele, dernier Archiatre du Roy Catholique decedé depuis peu. J'en ay leu quelque chose, qui m'a fort edifié. Il y a des Comment. sur les Histories Epidemiques d'Hippocr. où il encherit, et epilogue par fois sur *Mercurial* et *Phrygius*. Item un beau et ample traitté *De febribus malignis*. Il me souvient que feu Mons<sup>r</sup> Moreau avoit battu le mesme fer dans ses leçons publiques, je dis tant les *Histoires Epidem.* d'Hippocr. que le sujet des fièvres malignes. Et qu'est devenu tout cela ?

Mons<sup>r</sup> Robert nostre Procureur a fait sçavoir à nostre College, qu'il avoit esté dans l'assemblée de vostre Faculté, pour l'asseurer des respects que nostredit College avoit toujours eu pour elle. Je vous prie me mander, si cela est vray, et comment son compliment a esté receu. Obligez moy aussi, je uous prie de luy présenter mes tres humbles baisemains. Je uous conjure de m'aymer toujours, et d'estre tres persuadé que je suis

Monsieur, Votre tres-humble et tres-obeyssant serviteur.

SPON, D. M.



De Lyon, ce xij feur. 1658.

MONSIEUR

Depuis le 15<sup>e</sup> janvier la rigueur du froid ayant gelé mon encre, je me suis tenu dans le silence, mais à présent voilà que je recouvre la parole, et non sans sujet, puis que c'est aujourd'hui S<sup>te</sup> Eulalie: et que uos deux belles et admirables lettres du 18<sup>e</sup> janvier et 5<sup>e</sup> du courant me font prendre exemple sur vous, à ne point tant dependre des bizarreries du temps, et à ne me pas priver pour cela de nos petits entretiens familiers.

Premierem<sup>t</sup> donc je uous remercie tres-affectueusem<sup>t</sup> de toutes uos bonnes felicitations et congratulations, au sujet de l'heureuse couche de ma femme, laquelle vous en rend aussi tres humbles graces, se portant tres bien, tant elle, que sa petite. L'histoire que vous me mandez de ce Boquet, Chartreux Profès, est fort scandaleuse pour son Ordre. Si cela fut arrivé du temps d'Henry Estienne, il ne l'eut pas oublié dans son *Apologie pour Herodote*. Je uoudrois que cét affronteur fut repris, et fourré *in pace*, ou plutôt envoyé en galere, avec tous ceux qui luy ressemblent.

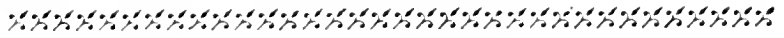
Je ne doute point que l'accident funeste du cadet Mancini, n'ayt fort affligé S. E. puis qu'il est si bon parent, et si curieux à leur faire du bien, afin qu'ils puissent un jour dire apres luy comme disoit l'autre dans le Baron de Feneste, *etiam nos poma natamus*.

Mais à propos de fractures de teste, et de tre-pans, il faut que je uous die, que le 19. janv. der-nier mourut en cette ville un Compaignon Chi-rurgien nommé François Arnaud, natif de Clisson proche de Nantes en Bretagne, qui auoit esté blessé à la teste d'un coup d'arpi, il y avoit 5 semaines, avec fracture du crane, et solution de continuité tant aux deux méninges. qu'à la propre substance du cerveau.

L'ouverture de ce corps fut faite en ma pré-sence. par un de nos Maistres Chirurgiens le 21. dud., dont nous avons fait nostre rapport contenant que nous avons trouvé sous le crane, la dure et pie mere divisées et sphacelées deux doigts aux environs de la playe, et enflammées en toute leur estenduë, et de plus la substance du cerveau. (qui avoit esté vulnérée) gangrenée et abscedée de la grandeur de la paume de la main. et de la profon-deur de 4 travers de doigt, avec quelques esquilles d'os, qui auoyent esté portées par l'instrument vulnérant dans lad. substance du cerveau : outre quantité de serositez dont tous les ventricules se sont trouvez remplis.

Ce que j'ay trouué de mémorable en ce sujet, c'est que le patient ayant esté trepané le lende-main de sa blessure, il n'a jamais eu gueres de fièvre, et quoy que l'inflammation des meninges fut fort grande, il n'a eu aucun accident para-phorique devant que de mourir : estant tombé tout à coup, deux jours devant sa fin, dans une affection carotique qui l'a emporté.

Quant à ce qu'on peut auoir observé dans l'ou-



verture du Cadavre de feu M<sup>r</sup> le Duc de Candale, Mess<sup>rs</sup> Gras, Garnier, Falconet, et Guillemain, qui y ont assisté, vous en pourront mieux dire des nouvelles, que moy qui n'y fus pas.

J'avois donné charge à un marchand de cette Ville, d'escrire à un de ses cognoissans et correspondans à Genes. pour sçavoir qu'estoit deuenue le S<sup>r</sup> Alcide Musnier : ce qu'ayant fait, il a eu responce dud. lieu. en datte du 9 janu. par laquelle on luy mande au bas de la lettre : *Mi scordai la preterita d'arrisarri, come il Signor Alcide Musnier. Medico di Lorena, passo in compagnia di sua moglie all' altra rita. Iddio li habbi in gloria!* Par où vous voyez, que le pauvre garçon a esté enveloppé avec tant d'autres dans les ruines funestes de la dern<sup>e</sup> peste de Genes, dequoy je suis fort fasché, m'estant toujourns flatté d'esperance qu'il en seroit eschappé.

Je uous remercie de la correction que vous m'avez indiquée du passage de Duret sur les Coaques. Voilà l'avantage que l'on a d'avoir en son pouvoir diverses impressions et des meilleures des bons autheurs. Je uous supplie me faire encor la grace de m'enseigner ce qui manque, au bout de la page dud. autheur, 170. *σχεζώσει, qua una, curatio* : Car ce qui suit en la page 171 asçavoir, *qualia leguntur nephritica*, n'a point de liaison avec ce qui uient de preceder, si je ne me trompe : si bien que je soupçonne, qu'il y a icy omission d'une ou de plusieurs lignes.

Vous m'avez fait plaisir, de m'esclaircir du doute où j'estois, touchant la pretenduë presentation de



.....  
 nostre Deputé dans l'Assemblée de vostre Faculté, dont il nous avoit asseuré par ses lettres ; mais comme nous le tenons un peu suspect de fourberie, nous avons esté curieux de sçavoir d'ailleurs que de luy, ce qui en pouvoit estre. Mess<sup>rs</sup> Guillemin et Garnier eurent advis la semaine passée de sa fausseté, et voilà que vous me confirmez encor le mesme : de sorte qu'après cela nous ne sçavons que dire du personnage. Nous voilà bien en Deputé ! Je souhaiterois de bon cœur qu'il fut icy de retour tout breneux, puis qu'il fait si bien son deuoir ! Il faut ou que cét homme s'enyvre, ou qu'il soit visionnaire, ou qu'il y ayt de la malice en son fait, de nous faire entendre des choses pour autres, comme nous uoyons en ce rencontre. On a accoustumé de dire *Experto crede Roberto*, mais doresnavant je me resous de dire, *Jurato etiam ne crede Roberto* : car après un tel pas de clerc, il en peut, sans doute, bien faire d'autres.

Enfin donc vostre M<sup>r</sup> Guenaut est de retour à Paris de son voyage de Flandres, avec la gloire qu'il se donne, d'avoir remis en bonne santé la personne de M<sup>r</sup> le Prince. Voilà un homme fortuné, d'arriver toujourns si à propos, apres les grands coups ruez : cela vaut beaucoup à la reputation : *semper enim quod postremum adjectum est, rem totam videtur traxisse*, disoit quelque part Tite Live, liv. 21. Cependant il y a grande apparence, que les S<sup>rs</sup> Chifflet et le Breton, ont bien plus opéré que luy en la susditte cure, comme vous dittes l'avoir sçeu de bonne part.



Le Seig<sup>r</sup> le Gaigneur est fort affectionné à soutenir la personne dud. S<sup>r</sup> Guenaud, à ce que j'ay pû reconoistre par une lettre qu'il a escrite à Mons<sup>r</sup> Guillemain, dont il m'a leu quelques paroles. Ne seroit-ce point qu'il est de ses creatures, et qu'il en reçoit de l'employ. De fait il me semble, que vous m'avez autrefois donné advis que led. le Gaigneur n'estoit entré au service de M<sup>r</sup> le Prince de Conti, qu'à la recommandation dudit S<sup>r</sup> Guenaud.

Puis qu'il est uenu à propos de faire mention du S<sup>r</sup> Chifflet, lequel a escrit de la poudre des jesuites, il faut que je vous die, que j'ay appris, qu'un Jesuite, nommé le P. Fabri, de present à Rome, a escrit un traitté sur le mesme sujet, lequel on m'a promis de me faire voir.

Je vous enuoye cy-jointe l'effigie du P. Theophile Raynaud, et ce de la part de M<sup>r</sup> Garnier mon Collegue, qui vous en fait present, et vous baise les mains, et qui vous prie, si vous luy pouuez avoir une des Theses dediées à M<sup>r</sup> le Chancelier, sur le sujet du Thé, de l'en vouloir gratifier.

La banqueroute du S<sup>r</sup> Cramoisi, a bien estonné du monde. Le S<sup>r</sup> Compain de cette ville, qui y trempe pour 70000 ll. fait esperer qu'on ne perdra rien avec luy, et que les affaires s'accommoderont bien tost : ledit Compain est un riche marchand banquier en Cour de Rome. Je ne sçache personne de nos marchands Libraires, qui soyent interessez en lad. banqueroute.

J'ay fait vos baisemains à Mess<sup>rs</sup> Gras, Guill., Falconet et Garnier et leur ay fait entendre, comme



vous leur vouliez envoyer à chascun un *Enchirid. Riolani*, de la nouvelle impression qui se fait, dont ils m'ont donné charge de uous remercier par avance, avec offre de leurs tres-humbles services. Je n'ay pû encore voir le S<sup>r</sup> de la Poterie, pour le saluer de vostre part : mais je ne faudray à l'aller voir aujourd'hui, ou demain. Vous m'estonnez de me dire, qu'il ne vous traite pas en amy : car estant avec moy, il m'a toujournes tesmoigné qu'il uous honoroit bien fort : mesmes la dern<sup>e</sup> fois qu'il me vint rendre visite, il me parla de uous, avec des termes tres-obligeans et tres-respectueux, et me demanda conseil touchant une lettre que uous luy aviez fait tenir, laquelle uous aviez adressée à Mons<sup>r</sup> Gassendi, et que vous desiriez que l'on imprimât avec les lettres que quelques autres amis dud. S<sup>r</sup> Gassendi luy avoyent escrites : sa difficulté estoit, que lad. lettre n'avoit pas été responduë par le S<sup>r</sup> Gassendi, comme les autres qu'on deuoit imprimer et qu'elle se trouvoit dattée de Paris, en un temps que Mons<sup>r</sup> Gassendi y estoit present, et non absent.

Je luy dis là dessus, que cela ne devoit pas empescher la susdite impression, parce que quoy que Mons<sup>r</sup> Gassendi fut alors à Paris, l'on pouvoit aysem<sup>t</sup> trouver l'*inganno*, qu'il estoit allé *rusticatum*, quelque part hors de la uille, lors que lad. lettre fut escrite, et que l'on pouvoit aysement feindre, qu'estant tost apres reuenu dans la uille, il n'auoit pas mis la main à la plume pour respondre à lad. lettre, ayant eu moyen de conferer de bouche avec vous sur le contenu de lad. lettre :

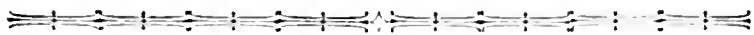
lesquels expediens que je luy fournis, il tesmoigna d'approuver entierem<sup>t</sup>.

De nouveau nous n'auons rien icy que vous ne sçachiez desja. Mons<sup>r</sup> Ravaud vous baise les mains, lequel m'a dit qu'il auoit aduis d'Italie. de la mort du fameux Astrologue de Padoüe, *Andreas Argolius*. Quelque autre m'a aussi asseuré, que Londres auoit perdu le Docteur *Harréus*, celebre par la Découuerte de la Circulation du sang, soit vraye, soit fausse, n'en estant point encore pleinem<sup>t</sup> persuadé.

L'on me mande de Montpel<sup>r</sup> que les Disputes pour les Chaires vacantes des Professeurs Royaux, sont encore reculées, jusques apres Pasques.

La Ville de Nismes a tellement pris l'allarme, de la menace qu'on luy a faite, d'y enuoyer des gens de guerre en quartier d'hyuer, que toutes les meilleures familles de la Ville en sont sorties, avec le plus pretieux de leurs biens, pour se retirer ailleurs, dans une telle precipitation que si l'ennemy eut esté aux portes, on ne se fut pas pù haster dauantage. L'on croid que leur Euesque a beaucoup aydé à faire jouër ce jeu : L'on espere pourtant que tout cela s'accommodera, y ayant à présent cinq Deputez, des Principaux du Pays, qui sont allez trouuer le Duc de Mercœur, pour luy donner instruction du fait, afin d'y donner l'ordre qu'il uerra estre à propos, suyuant le pouuoir qu'il en a receu de la Cour.

J'auray soin de uoir le S<sup>r</sup> Formy touchant l'*Erastus*. Je sçay que cét homme, d'ailleurs fort bon garçon, se conseille à certains petits esprits.



de nostre College, qui font les entendus en Chymie, et qui le dissuadent d'imprimer cét autheur, comme n'ayant rien de beau ny de curieux en Chymie, qu'ils uoudroyent bien faire passer pour la quintessence de la uraye Medecine. L'un de ces gens là, m'apporta dernièrement ceans un liure Allemand de *Bartholomæus Carrichterus*, qui est sa Medecine ou son Herbiere Constellé, avec la Clauicule dudit traité : et une petite methode particuliere : me disant, qu'il souhaitteroit avec passion, que je uoulusse entreprendre la uersion de ces traittez, en Latin, ou en François : estant persuadé, que c'estoyent des pieces merueilleuses. J'ay du depuis uoulu uoir ce que c'en estoit, et ay trouué justement ce que je m'estois desja figuré. asçauoir *pro thesauro carbonis*. Je me garderay bien, d'ayder à infecter nostre Europe d'une semblable marchandise, et rendray à la premiere occasion ce beau liure à mon presteur. Je crois qu'aujourd'hui diuerses personnes taschent à se creuer les yeux à eux mesmes, afin de ne pas uoir la uerité : prenants plaisir à estre amusez, comme les enfans, par des contes à la cigogne, et par des nouveautez aussi ridicules qu'inoüyes. En fin *mundus nulli decipi*, mais ce ne sera pas par mon moyen, tant que je pourray m'en defendre.

Mais je ne prens pas garde, que j'abuse de uostre loisir, et qu'il est meshuy temps de sonner la retraitte, puis que uoilà la nuit qui déploye ses uoiles, et que ma main commence à se lasser de griffonner le papier. Je uous laisray donc en repos, apres uous auoir baisé les mains, comme fait ma

femme, uous assurant que je suis de toute mon ame, et seray toute ma uie. Monsieur, vostre tres-humble et tres-obeissant seruiteur.

SPON, D. M.

---

De Lyon, ce Mardy gras. 5 Mars, 1658.

MONSIEUR MON BON PATRON, ET TRES CHER AMY,

Toutes les Bacchanales que je prétens faire aujourdhuy, c'est de m'entretenir familièrement avec uous, au sujet de l'aggreable uostre dern<sup>e</sup> en datte du 26 féur. dont je uous remercie de tres-bon cœur, n'y ayant point de delices que je ne trouue fades au prix de uostre conversation, de laquelle je prie Dieu que vous ne vous puissiez jamais lasser de m'honorer.

Vous estes bien plus heureux à Paris, pour y recouurer des liures curieux, que nous ne sommes pas icy : et uostre foire S<sup>t</sup> Germain vous en peut plus fournir en huit jours, que tous nos Libraires ensemble ne feroient en autant d'années. J'ay ueu autrefois en cette uille le *Guil. Fabricius Hild.* impression de Francfort auquel estoit adjousté sur la fin, un traicté de *M. Aurel. Severinus*, duquel autheur je n'ay encor pù sçauoir, s'il estoit mort dans la derniere peste de Naples, ou s'il vivoit encores.

Je uoudrois bien sçauoir aussi, qu'est deuenu le *S<sup>r</sup> Thomas Bartholin*, et le *S<sup>r</sup> Nicolas Heinsius* : estant en peine du premier, à cause des sanglantes guerres de son pays, et de l'autre, à cause qu'ayant esté à la Reyne de Suede, et ayant fait quelques uoyages par son ordre, je n'ay point sçeu à quoy le tout à abbouty, et s'il est retourné en son pays natal, ou s'il est encore en Suede. Je uous prie de m'apprendre ce que vous en sçaurez, et vous me ferez faueur.

Je n'ay jamais veu le *Bravus* sur les Prognostiques, non plus que le liure de *Medicamentorum delectu*, dont vous me parlez. Il me souvient que feu M<sup>r</sup> Moreau m'a autrefois fait estat d'un *Phrygius* sur les Prognost. mais lequel aussi je n'ay pû voir jusqu'à présent. Je prens garde, que des *Enarrations* de Duret sur les *Coaques*, on pourroit presque tirer un *Commentaire* complet sur lesd. Prognost. d'*Hippocr.*

A propos duquel Duret, je vous remercie infiniment de la correction du passage tronqué que je vous auois proposé, et que je n'auois peut-estre jamais scetie sans vous. J'ay veu comme vous avez aydé à M<sup>r</sup> Van der Linden, pour la correction de son *Celse*, par sa confession ingenuë dans son *Epistre* dedicatoire, dont tout le public vous a grande obligation, aussi bien qu'à luy. J'ay remarqué qu'il dit dans son aduertissem<sup>t</sup> au Lecteur, que M<sup>r</sup> *Rhodius* traouilloit sur le mesme dessein, ce que plusieurs autres m'ont aussi asseuré. Je souhaiterois bien de uoir un jour cela : ayant à vous dire, que feu M<sup>r</sup> Moreau m'enuoya il y a quelques



années un Celse in 8<sup>o</sup> de l'impress. de Guil. Roville, 1566. qu'il me pria de confronter soigneusem<sup>t</sup> avec un Ms. que je possède, sorty de la Bibliothèque d'un certain Cardinal de la maison de Ruvere, du titre de S<sup>t</sup> Clement. et de luy enuoyer mes Diuerses leçons : ce que je fis tres exactem<sup>t</sup> et les luy enuoyay. Quelque temps apres le S<sup>r</sup> *Nicolas Heinsius* passant par cette uille pour Italie, m'estant uenu uoir, je luy fis voir mondit Celse Ms. ensemble lesd. diuerses leçons : sur quoy il demeura un peu surpris, et se tournant vers un honneste homme qui l'accompaignoit, j'entendis qu'il luy dit, que c'estoit ce que M<sup>r</sup> Moreau leur auoit aussi fait voir. Je leur dis que c'estoit à sa sollicitation que j'auois entrepris led. trauail, et que je luy en auois enuoyé une copie.

Du depuis le S<sup>r</sup> Erasme Bartholin estant allé à Padoüe, et y ayant ueu Mons<sup>r</sup> *Rhodius*, m'escriuit qu'il auoit ueu en sa bibliotheque mesdittes *Variæ Lectiones*, qui luy auoyent esté portées par Mons<sup>r</sup> *Heinsius*. Par où je descourris, que feu M<sup>r</sup> Moreau auoit chargé led. S<sup>r</sup> *Heinsius* desd. *Variæ Lectiones*, pour les porter à Mons<sup>r</sup> *Rhodius*, sans m'en auoir jamais rien mandé, dequoy je suis estonné, quoy que j'en sois d'ailleurs bien ayse, esperant que peut-estre un jour la posterité en pourra receuoir quelque profit, qui est toute l'ambition des honnestes gens.

Après une si longue digression, j'ay à uous dire, qu'en fin le pauure moine bourru Boquet, Chartreux defroqué, s'est laissé mettre la main sur le colet en cette uille, et a este, par ordre de nostre



Archeuesque, remis entre les mains des Chartreux que nous y avons. De vous dire ce qu'ils en feront, je ne m'y hazarde pas : mais je crois que quelques sanglades de discipline expièrent aysem<sup>t</sup> tout le passé : car pour des personnes de cette robbe, il s'en pend et empale tres-peu, que je sçache : *solas vexit censura columbas* : et non ceux-cy, *qui sunt lupi rapaciss. sub, etc.*

Nous ne uoyons point encor paroistre icy nostre Deputé le S<sup>r</sup> Robert, lequel se haste le moins qu'il peut, parce que ses gages courent toujourns, et qu'il a sa vie toute gagnée par delà, à nos despens. Le bon Dieu l'ameine bien tost, avec son Arrest. Le jeu ne valoit pas la chandelle que nous y avons miserablem<sup>t</sup> brûlée par la seule opiniastreté de ce double Contrepointier de malheur, qui a mieux aymé voir terminer son affaire par une voye de rigueur, que par un accommodem<sup>t</sup> à l'amiable, qui luy eut esté sans doute autant ou plus avantageux, surtout s'il eut agréé vostre mediation, comme uous la luy auiez offerte, et comme nostre College l'auoit acceptée.

Quant au S<sup>r</sup> de la Poterie, il m'est uenu uoir depuis la lettre que je vous fis du 12. féur. et m'a temoigné qu'il estoit bies fasché, d'auoir appris par une lettre d'un M<sup>r</sup> Henry qui est à Paris, que vous estiez mal-satisfait de luy, à cause qu'escriuant à M<sup>r</sup> de Mommor, il luy auoit marqué quelque difficulté ou perplexité, où il se trouuoit touchant uostre lettre à M<sup>r</sup> Gassendi ; mais qu'il n'auoit point fait cela à dessein d'en empescher la publication, ains seulem<sup>t</sup> pour monstrier à M<sup>r</sup> de Mommor,

qu'il ne uouloit rien faire sans le luy communiquer en semblable chose. Je n'ay pas fait semblant que vous m'en eussiez rien touché par les vostres, et l'ay prié de me faire voir vostre lettre : ce qu'il a fait. l'ayant sur soy.

Nous l'auons donc leüe ensemble. et n'auons point hesité qu'elle ne meritast d'estre imprimée, comme il m'a prié de uous mander qu'il desire faire.

Il y a. une periode là dedans. conceüe en ces mots. si j'ay bonne memoire : *Ad te, tuumque os exosculandum.*

Cette phrase. quoy que d'ailleurs excellente. luy semble un peu rude : ces caresses d'homme à homme luy semblent trop nouvelles. et je pense qu'il soupçonne que vous ne vouliez user trop priuem<sup>t</sup> de la personne de son Maistre. Si uous le trouuez bon : on mettra. *ad te deuenrandum.* ou quelque autre mot semblable. afin de s'accommoder à son infirmité. Je le trouve assez bon garçon, et bien zelé pour la memoire de son Maistre, dont les œuures pourront estre acheuées d'imprimer au mois de Septemb. prochain.

Le *Heurnius* s'auance fort. de sorte que deuant Pasques il sera acheué pour tres-certain. à ce que m'a dit Mons<sup>r</sup> Ravaud : qui m'a prié de rejeter les yeux sur leur *Sennertus* de la dern<sup>e</sup> edition in fol<sup>o</sup> pour en oster les plus grosses fautes, parce que dans un an il le leur faut encor reimprimer de mesme lettre, qui est signe qu'il ne s'est pas mal débité.

Quant à *Erastus*. le S<sup>r</sup> Fourmy m'a remis entre

.....

main, le Catalogue des œuvres que vous luy avez dressé, auquel je ne sçache rien à adjouster, ny changer. Ledit Fourmy ne se peut encor bonnement determiner sur l'impression de cét autheur, et à uous dire le uray, je ne sçay s'il aura les reins assez forts pour cela. Je l'y exhorte puissamment, et continueray à le faire, par cy-apres : et uous en manderay le succez, Dieu aydant. Son *Varandæus* s'en va des mieux : ce qui luy pourra donner courage à en entreprendre une seconde edition avec le temps.

Mons<sup>r</sup> Volcamer m'a escrit de Nuremberg, et m'a fait entendre, comme il auoit bien fait tenir vos liures au S<sup>r</sup> *Rolfinckius*, lequel souhaiteroit fort, que le traitté que uous avez de feu Mons<sup>r</sup> Hofman *De partibus similaribus* pût uoir le jour. Je le uoudrois bien aussi, si la chose estoit faisable : mais je sçay qu'il ne tient pas à vous, et ne doute point que les nouveaux differens suscitez entre les Maistres Imprimeurs et les Compaignons de leur mestier ne soit un nouvel obstacle à cette edition. Vous en userez suyuant uostre prudence, et suyvant l'amour que vous avez toujourns eu pour le bien et l'auancement des bonnes lettres.

Si uous avez les eaux bien grosses par delà, nous ne les auons gueres moindres icy, et l'on nous mande de tous costez qu'on s'en trouue incommodé. C'est la subite fonte des neiges, qui ont esté plus copieuses cette année qu'elles ne furent de long temps.

J'espere d'escire bientost au S<sup>r</sup> *Jean Dan. Horstius*, en response d'une des siennes : je ne

manqueray pas de luy presenter uos baisemains comme uous m'en chargez. Je pensois d'escrire par le présent ordin<sup>e</sup> à Mons<sup>r</sup> Dinckel sous uostre ply : mais je uois qu'il est trop tard : ce sera pour une autre fois, et pendant je uous prieray de luy continuer uos faueurs, et de le saluer de ma part, comme une personne que j'honore. Son Camarade, le S<sup>r</sup> de la Fontaine, doit bien tost partir de Montpel<sup>e</sup> pour s'acheminer à Paris, à ce que l'on m'a mandé dud. Montpel<sup>e</sup>.

Je receus l'autre jour une lettre de Serieres du S<sup>r</sup> Monin, lequel me prie de uous presenter ses tres-humbles baisemains : ce lieu de Serieres n'est esloigné d'icy que de sept lieües. Il ne me mande chose quelconque de son dessein pour l'auenir, ce ne sont que complimens, dont je me passerois aysement, s'il plaisoit à Dieu.

Au reste ma femme reçoit à honneur tres-particulier uos recommandations, mais elle uous supplie de luy uouloir espargner les eloges de tres-sage, tres-bonne, et Incomparable, que vous luy donnez : si ce n'est que vous les luy ayez uoulu donner, pour luy donner enuie de s'efforcer à s'en rendre digne, en se perfectionnant de plus en plus : uous offrant, telle qu'elle est, ses treshumbles baisemains, comme fait le scribe de la présente, qui se ua enfin taire, apres assez de babil, pour uous assurer qu'il sera toute sa uie avec des empressements extremes. Monsieur, vostre tres-humble et tresobeysant seruiteur.

SPON, D. M.



De Lyon ce mardy 23 avril 1658.

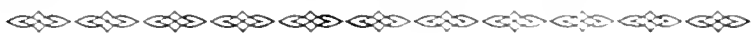
MONSIEUR,

Je m'en uay employer ce peu de temps qui me reste, à m'entretenir tout doucement avec uous, persuadé que je suis que vous n'en serez pas fâché. Et premierem<sup>t</sup> j'ay à uous donner aduis, de la reception des deux uostres dernieres, l'une du 29. Mars. et l'autre du 9. du courant, lesquelles m'ont fort réjouy par la uariété des nouvelles qu'elles m'ont appris, et sur tout par celle de uostre prosperité et santé, dont je vous souhaite la continuation tant que vous durerez, qui sera bien long-temps, si la chose pouuoit dépendre de moy.

Nostre Mons<sup>r</sup> Robert a rendu tellem<sup>t</sup> quellement compte de son dernier uoyage de Paris. Nous n'y uoyons pas encor bien clair, mais on le soupçonne de connivence, avec le petit-chien de chasse qui *Collegium allatrabat* et qui est encor par delà, dont nous ne nous tourmentons gueres.

Monsieur Devenet m'a dit, que le Gassendi sera bientost acheué, mais que le Paracelse de Geneue ne seroit pas si tost prest. Vostre Epistre à M<sup>r</sup> Gassendi sera mise en son rang, suyuant sa datte, à ce que Mons<sup>r</sup> de la Poterie m'a fait entendre lequel je n'ay pas ueu du depuis.

Le *Ciaconius, de Vitis Pontificum* à ce que m'a dit Mons<sup>r</sup> Arnaud le Libraire, s'imprime à present à Rome, avec plusieurs augmentations. Que s'il peut une fois estre fait, ledit S<sup>r</sup> Arnaud et sa Comp<sup>nie</sup> font estat de l'imprimer icy sur cette dern<sup>e</sup>



copie, et non deuant, afin d'euiter toute mauuaise prophetie. *Vous auez sçeu, que le Sieur Andr. Argolus, grand Mathematicien de Padoüe, y mourut le xij Septemb. de l'an passé.* Cela est cause, que ses liures sont à présent plus de requeste qu'ils n'estoyent : c'est pourquoy l'on imprime de nouveau en cette uille ses Éphemerides. comme la piece la plus curieuse de toutes, et puis l'on viendra aux autres œuures.

J'escriuis dimanche dernier au S<sup>r</sup> *Jean Daniel Horstius* et luy fis uos baisemains, luy marquant aussi. (comme uous m'en donniez charge) qu'il ne uous enuoyât pas *Mæbij fundamenta Medicinæ physiolog.*

Ces jours passez un braue jeune homme, allié dudit S<sup>r</sup> Horstius, Estudiant en Medecine, et reuenant de Montpel<sup>r</sup> me uint saluer ceans. Il se nomme *Laurentius Straussius*. et me tesmoigna de se repentir d'estre allé perdre son temps à Montpel<sup>r</sup> où il n'auoit ueu que quelque lambeau d'Anatomie cét hyuer, au lieu que s'il fut allé à Paris, il auroit pû se saouler d'en voir, comme c'estoit son plus grand souhait, venant en France. Il s'en va à Basle pour y prendre ses degrez, par ordre de ses parens, mais avec regret de d'auoir pas ueu Paris, et particulierem<sup>t</sup> mal satisfait d'auoir deferé au S<sup>r</sup> *Horstius* son Parent, qui luy auoit si fort conseillé d'aller à Montpellier. Il m'a dit qu'il auoit autrefois demeuré à Iene dans la Thuringe chez Mons<sup>r</sup> *Mæbius* et qu'il y avait cogneu le S<sup>r</sup> *Rolfinckius*, Professeur anatomique qui estoit un grand et puissant corps : que l'un et l'autre de

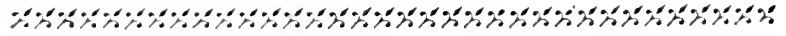


ces deux Messieurs estoient souuent en campagne, absentans ainsi l'Academie, à cause qu'ils estoient Archiatres de quelques Princes voysins, à la Cour desquels ils estoient obligez de rendre leurs ser-uices.

Je uous remercie de l'auis que vous me donnez touchant la béveüe faite par ceux d'Vtrecht dans la vie du bien-heureux Fernel : je tascheray d'y faire corriger une si lourde faute, si l'on me donne à prélire le prem. volume : sinon j'en advertiray ceux qu'il appartiendra, qui uous en auront l'obli-gation, aussi bien que la Posterité, à laquelle ce livre paruiendra.

Je receus, il y a dix ou douze jours, par un amy venant de Verone, une lettre fort obligeante du Docteur *Petrus à Castro*, avec un petit liure nou-veau qu'il a fait, ayant pour titre, *De peste Neapoli-tanâ, Romanâ et Genuensi* dont je l'ay remercié, luy ayant fait response en François, comme il m'es-criuoit aussi. Il est en grande reputation parmy les Septentrionaux, et se l'est acquis par son humeur obligeante enuers les Escholiers en Medecine, qu'il meine uers ses pratiques, et mesmes les reçoit en pension dans son logis. Mons<sup>r</sup> Volcamer auoit autrefois esté son pensionnaire, comme a esté du depuis Mons<sup>r</sup> Dinkel que vous auez veu à Paris : à propos duquel, je vous prie me mander, s'il ne uous a point laissé l'adresse du lieu en Poictou, où il est allé, ny le nom de ce gentilhomme, avec lequel il s'est retiré, pour y passer l'esté prochain.

Mons<sup>r</sup> l'Abbé d'Esney, nostre Archeuesque, s'en est allé à Paris, où il doit estre desja arriué. L'on



dit icy que Mons<sup>r</sup> Pelaut, Intendant de la Justice dans la Prouince du Dauphiné, a esté apprehendé par le Parlement de Grenoble, estant accusé de diuers excez, commis par les troupes qu'il a mises en besongne, et sur tout pour auoir fait pendre une pauure femme, laquelle estoit enceinte, accusée d'auoir sonné le tocsin, ce qui auroit fait prendre les armes aux habitans du lieu, où elle demeueroit.

J'ay receu ces jours passez une lettre de Mons<sup>r</sup> Lyonnet, du Puy en Auuergne, qui m'encharge fort de uous presenter ses tres-humbles baisemains, m'assurant qu'il uous auoit escrit depuis nostre entreueüe en cette uille. Il me mande qu'il a dessein de faire un Comment. sur le liuret d'Hippocr. *περὶ νόσων*, afin d'auoir occasion de monstrier, combien d'erreurs la malice et l'ignorance des personnes a fait glisser dans nostre Profession. Mais il se plaint de son peu de santé ayant eu depuis quelque temps quelques fascheuses attaques de Vertige, avec apprehension de quelque chose de pis : dequoy je prie Dieu le uouloir preseruer.

Nous voyons icy diverses personnes qui meurent assez subitement, et principalem<sup>t</sup> de celles qui sont âgées. On escrit de S<sup>t</sup> Gal en Suyssse que le mesme s'y remarque aussi. Pour des maladies de longue haleine, nous n'en uoyons gueres à present regner.

Nostre campagne commence à se rendre belle, et à nous faire uoir force fleurs d'arbres. Dieu vueille que l'abondance des fruits corresponde à une si riche monstre, et ne trompe point l'espe-





rance qu'elle nous donne ! Pour la guerre de cette année. vous en sçavez mieux sans doute les preparatifs que moy. Je crains fort que la principale fusée qu'on aura à démesler. ne soit en Allemagne, où selon toutes les apparences. les Suedois minuent de faire irruption du costé de la Silesie, apres s'estre accommodés avec le Venerable Electeur de Brandebourg et le Roy de Pologne, comme on croid qu'ils sont prests à faire. Le Roy de Danemarck se doibt joindre à eux, comme l'on croid aussi, ce qui fortifiera beaucoup le party.

J'ay bien encor d'autres speculations la dessus, mais comme je me doute fort qu'elles ne soyent trop creuses, je ne my ueux pas enfoncer dauantage, aussi bien l'heure d'enuoyer à la poste me presse, et apres tout je uous en ay assez compté, ce me semble, pour ce coup : et il est temps que je me prépare à uous entendre parler à uostre tour.

Adieu Monsieur. je uous baise les mains de toute mon affection. Ma femme qui est icy presente, uous en fait de mesme, comme nous faisons aussi, avec vostre permission à Mademoyselle Patin, et à Messieurs uos fils les Docteurs uous suppliant d'estre entierem<sup>t</sup> persuadé, que je suis avec tout le zèle dont un homme est capable, Monsieur, vostre tres-humble et tres-obeissant seruiteur,

SPON, D. M.



De Lyon, ce xiiij May 1659.

MONSIEUR,

Il me semble que je vous escriuis en dern. lieu le xj Auril, depuis lequel temps diverses occupations et quelques voyages m'estans survenus. j'ay esté contraint de me tenir dans le silence : je reprens avec vostre permission la plume pour le rompre, et pour vous convier d'en faire de mesme, à vostre loisir, afin que je sçache du moins l'estat de vostre santé, à laquelle je m'interesse autant, que s'il s'agissoit de la mienne propre.

Le xxij Avril le Sr Bouge, revenu depuis quelques jours de Paris, vint me rendre visite ceans, et me faire vos recommandations, dont je vous remercie bien fort. Je crois qu'il est à présent allé faire un tour en son pays d'Antibes c'est (à mon advis) l'Antipolis de Ptolomée, qui est à l'extremité de la coste de Provence. Il s'est fort louë de toutes les bontez que vous avez eües pour luy, et m'a asseuré d'auoir veu par delà Mons<sup>r</sup> Gras, et de l'auoir accompagné au logis de Mons<sup>r</sup> le Mareschal de Turenne, où il estoit à présent. Vous m'obligerez, quand vous le verrez, de luy presenter mes tres-humbles baisemains.

Je vous auois cy-devant prié de vous mettre en peine de bien reconoistre le Sr Baumgarter, d'estudier son sçauoir et ses inclinations. Si uous l'avez fait, vous m'obligerez bien fort de m'en faire part en peu de mots : car on me sollicite de bonne part d'en apprendre quelque chose par vostre moyen,




comme je vous ay autrefois mandé. Songez à bon escient à cela, et ne me flattez point le dé là dessus.

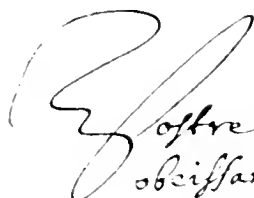
Je me suis trouvé en consulte par 2 fois, la semaine passée, avec Mons<sup>r</sup> Falconet, qui me dit hier qu'il voulait vous escrire aujourd'hui, et que je luy envoyasse ma lettre pour joindre à la sienne, ce que j'eusse fait tres-volontiers, si je ne me fusse mis si tard à escrire, et si je n'eusse crù d'arriver apres son paquet fermé. On ne nous entretient icy que des assurances de la Paix generale, laquelle je veux bien, si vous la voulez : la guerre n'estant point mon element non plus que le vostre. Mais tout de bon que vous en semble? *Indici hæc stabit causa, cadêtre tuo.*

Je me trouvay le x de ce mois, d'un estrange spectacle, qui fut de voir une femme ἀπρητος, imperforée âgée de 33 ans, mariée depuis xi ans. Elle estoit telle de naissance : le trou de l'urethre estoit placé où il doit estre : mais plus bas entre les labies, *nulla ne minima quidem rima apparebat* : l'Operateur perça avec la lancette dans le milieu de l'intervalle, qui estoit non membraneux, mais charnu, de l'épaisseur de deux pouces en travers, apres quoy il plongea son scalpel dans le trou, en deux fois ou reprises, *in formam X*, puis ayant encor dilaté avec les doigts, il introduisit là dedans un pessaire rond, de bois bien tourné enveloppé de linges imbus de medicamens vulneraires : esperant que la malade pourra estre guerie de cette operation dans trois semaines.

Cecy est remarquable, que cette pauvre femme


  
 n'a jamais eu ny ses mois, ny aucune evacuation de sang qui les ayt pû suppleer, si ce n'est qu'en l'espace de xi ans, elle dit s'estre fait saigner environ 6 fois, pour se sentir quelquefois incommodée de douleurs de reins et de teste. C'est une villageoise, *boni habitus viridi coloris*, habile au tra-uail, et qui pouuoit hardiment jurer d'auoir uescu pucelle jusques à présent, quoy que mariée.

Voila une observation qui merite d'estre mise sur vos tablettes, aussi bien que sur les miennes : puis que j'en ay esté témoin oculaire, comme je vous en asseure.


  
 Votre tres-humble & tres  
 obéissant seruiteur  
 Spon, D.M:

---

# INDEX ALPHABÉTIQUE

## DES PERSONNAGES CITÉS

- Aiguillon duch. d', 30, 231.  
Akakia, 9, 25.  
Alain, 71.  
Alais Louis de Valois, comte d', 54.  
Albanesius, 247.  
Alexandre VII, 115.  
Amiot (Jacques), 164.  
Andernac Jac. Gureti, 46.  
Anglois Flor. I', 50, 131.  
Anjou duc d'), XVIII, 167.  
Anne d'Autriche, XI, XVII, 32, 107, 184, 185, 186, 187.  
Apulée, 128.  
Argolius (Andreas), 272, 282.  
Arnaud (Ant.), 136, 143, 156.  
Arnaud d'Andilly, 181.  
Arnaud, libraire, 214, 281.  
Arnaud François, 267.  
Aubray (Dreux d'), XXXIX, 63.  
Aubray (Antoine d'), XL, 64.  
Avaux d', 51, 52.  
Axtius, XXI, 54 note.  
Bagnols (du Gué de), 58.  
Baillou (de), 11, 104, 123.  
Barlet, 168.  
Barthélemy, 44 (note).  
Bartholin (Érasme), 276.  
Bartholin (Thomas), XL, XLV, 275.  
Bary de, 167.  
Basin, 138.  
Basnière de la, 57, 171.  
Basset Bonay, 223, 224, 241, 243, 250, 253, 258, 259.  
Bassompierre, XII, 193.  
Baumgartner, XLV, 286.  
Bautru-Sery de, 56.  
Beaurains, 21.  
Beauvais M. de (1792) note.  
Belestre Picoté de, 39, 47 et note, 243.  
Bellay de Blois, 31.  
Bellay Joachim du, 61.  
Bellevall de, 210, 217, 239.  
Bellivière Pomponne de, 85, 213.  
Bèze de, 247.  
Bioule comte de, 264.  
Blancmesnil de, XXX.  
Blondel (François), LXIII, 36, 62, 125, 136, 188.  
Bodineau (Urbain), 31, 32, 62, 89, 136.  
Boetius (Arnoldus), 19.  
Bolbuc, 128.  
Boquet, chartreux, 266, 276.  
Borde de la, 212.  
Bort, 15.  
Bouchet, accoucheur de la reine de Pologne, 110.  
Boujonier François, 71.  
Bourbon Nicolas de, XLVI.  
Bourdelot de, 7, 13, 14, 19, 28, 37.

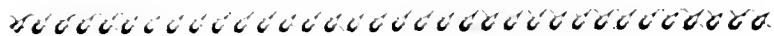
- Bourges de . 24, 31.  
 Bouvard. 33, 44, 75, 149, 219.  
 Bravus, 275.  
 Braver. 42, 43, 61, 62, 64,  
 65, 130, 131, 188.  
 Breton. 213.  
 Bretonvilliers (M<sup>me</sup> de), 55.  
 Brusius. 226, 232, 239.  
 Buckingham (George Vil-  
 liers, duc de), XI.  
 Bulderen van . XXXIII,  
 XXXV, XXXVI, XXXIX.  
 Bussi-Rabutin, L, LI, 46.  
 Caen (de), 90.  
 Calvin. 138, 148.  
 Camus Jean-Pierre, évêque  
 de Belley. XVI, 190, 191.  
 Candale duc de . 268.  
 Cardan, 206, 236.  
 Carrichterius Bart. , 273.  
 Casaubon. XVI, 255.  
 Catherine de Médicis, 132.  
 Catulle. 128.  
 Cellier, 215, 231.  
 Champier. 38.  
 Champion, 212, 217, 223, 232.  
 Charles VII. 190.  
 Charron Pierre . XVI, 198.  
 Chartier Jean, LVIII, LIX,  
 LXI, LXII, 26, 28, 162.  
 Chartier René . LIX, 26.  
 Chartier Philippe), LVIII,  
 LIX, 47, 48.  
 Chartier les). XXX, 21.  
 Chasles, 31.  
 Chateaufort (marquis de),  
 131, 159.  
 Chénailles de . 196, 214, 218.  
 Chéruel, XXXIII, 158.  
 Chesneau. 225.  
 Chifflet. 269, 270.  
 Chigi (cardinal), 115.  
 Christine de Suède. 14, 19,  
 168, 169, 171, 249, 275.  
 Ciaconius. 281.  
 Cicéron, XIII, XXVI, 98, 164.  
 Cinchon (comtesse de), 70.  
 Cinq-Mars. 195.  
 Citois, XLIII.  
 Clédat (du), 21, 58.  
 Cluverius, 106.  
 Cocquet (Fr.), 106.  
 Colbert J.-B.), LI, LIII, 133,  
 176, 191.  
 Colot François, 130.  
 Colot Jérôme), 37, 120, 122,  
 123, 124, 125, 127, 130.  
 Colot (de Bordeaux), 120, 124.  
 Condé (prince de), XVIII, 269.  
 Condé duchesse douairière,  
 XVIII, 52.  
 Conti (prince de), 174, 227,  
 270.  
 Coqueray. 145.  
 Cordelle (Jean), LXIII.  
 Cornuty, 8, 17.  
 Cortaud. 210, 217, 221, 238.  
 Cottin (Paul), XXXIX, XL.  
 Courtois, LV, 90, 91, 130.  
 Cousinot. 75.  
 Cramoisi, libraire. 270.  
 Cressé. 49.  
 Cromwell Olivier . 115.  
 Dacquet (G.), LXII, LXIII.  
 Daquin, 23, 33, 229, 234,  
 242, 259.  
 Daudet (Alph.), 152.  
 Delalain (Paul), LIII, LXI.  
 Deniau, 25.  
 Descartes. 38, 50.  
 Dieuxivoye. 31, 43.  
 Dinckel, 246, 252, 283.  
 Dodart, 133.  
 Dumoulin (Pierre), LI, 7.  
 Dunois, 190.  
 Duret, 262, 268, 275.  
 Ellain Nicolas, 131.  
 Erasme, 143 (note), 249.



- Esmerÿ (d'), 110.  
 Esnay (d'), arch. de Lyon, 283.  
 Esprit, 32, 58, 62, 64, 120.  
 Estienne (Henry), 266, 266.  
 Fabre (de Commenÿ),  
 LXVII.  
 Fabri (le Père), 270.  
 Falconet, 223, 259, 268, 270,  
 287.  
 Falconet Noël, 125, 174.  
 Fallope, 71, 73.  
 Farabeuf, 101 (note).  
 Faure (le Père), 136.  
 Feraud, 130.  
 Fermat, 254.  
 Fernel, XVI, 101, 132, 197,  
 283  
 Fèvre (le), 56.  
 Foesius, 216.  
 Fontany (Gabriel), 214, 232.  
 Formy, libraire, 212, 226,  
 245, 259, 272.  
 Fougerais (Beda des), XXIII,  
 9, 16, 18, 21, 23, 31, 38, 43,  
 46, 55, 89.  
 Fouquet (Nicolas), 72, 179.  
 Four (du), 64.  
 Fournel (Victor), 41.  
 François I<sup>er</sup>, 174, 175.  
 François de Sales, XVI.  
 Galien, 68, 80, 83, 91, 95, 97.  
 Gallais (Louis), 71.  
 Garbe, 31.  
 Garnier, XXXIII, 68, 216,  
 223, 243, 268, 269, 270.  
 Gassendi, 30, 84, 128, 143,  
 151, 207, 211, 227, 271, 277.  
 Gastier, 24.  
 Germain (Claude), LXIII.  
 Gervais, XX.  
 Giraut, 120.  
 Gontier, XXIV, 114.  
 Gorris (de), 20, 21, 24, 29, 70.  
 Govin, 120.  
 Grandier (Urbain), 135, 139.  
 Grandis, 211, 219.  
 Gras, 206, 222, 241, 243, 245,  
 253, 259, 268, 270, 286.  
 Grasseteau, 117.  
 Gresse (Pierre), 106.  
 Grotius Hugo, XVI.  
 Guenault, XXI, 15, 18, 19,  
 21, 23, 25, 29, 31, 32, 33,  
 36, 37, 42, 43, 45, 47, 51,  
 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59,  
 60, 61, 62, 74, 81, 120, 121,  
 122, 125, 164, 188, 269, 270.  
 Guenault (neveu), 138.  
 Guichenon, 251.  
 Guillemeau, 31, 44, 196, 205.  
 Guillemain, 79, 211, 224, 227,  
 234, 241, 259, 268, 269, 270.  
 Guillot Gorju, 41.  
 Guise (duc de), 173, 213.  
 Guybert Philibert, XXI.  
 Haillan (du), 199.  
 Hamon, 149.  
 Harduin de Saint-Jacques,  
 LXII, 28, 29, 41.  
 Hautin Jean, 66, 67.  
 Hedoyne, 208.  
 Heinsius (Daniel), XVI.  
 Heinsius (Nicolas), 275, 276.  
 Héliot, XIX.  
 Helmont (Van), 8, 46, 184, 214.  
 Henri II, 132.  
 Henri III, 44 (note), 101, 173.  
 Henriette d'Angleterre, 48.  
 Henriette d'Orléans, 33, 132,  
 183.  
 Here (de), 119.  
 Héroard, 38, 44 et note.  
 Hervart (d'), 218.  
 Heurnius, 246, 254, 259.  
 Hilden (Fab. de), 274.  
 Hofmann, 220, 222, 223, 227,  
 231, 234, 246, 252, 279.  
 Hommets, 129.

- Horace, XIII, XXVI, 128.  
 Horstius J.-D., 211, 220, 227, 233, 240, 251, 279, 282.  
 Huguetan, 212, 215, 220, 243.  
 Huguetan libraire, 220, 243.  
 Hureau, LXI, LXII, 31.  
 Janot, 115, 120.  
 Jansenius, 136, 141, 161 (note).  
 Jeanne d'Arc, 190.  
 Joudouyn G., 5.  
 Juvénal, XXV, 128, 163.  
 Kekermann, 67.  
 La Chambre (Cureau de), XXVII, 32.  
 La Cuisse, 111.  
 Lambin (Denis), 109.  
 Lamoignon Guil. de), L, 189.  
 Laubardemont, 139.  
 Laurens du), 95.  
 Le Bon, 228, 256.  
 Le Breton, 269.  
 Le Clerc, 32, 205.  
 Le Cocq, 174.  
 La Poterie (de), 207, 211, 219, 227, 254, 271, 277, 281.  
 Le Gaigneur, 215, 227, 229, 270.  
 Le Large, 36, 89 (note).  
 Lemale des Roches, 158, 181.  
 Le Moine, 190.  
 Le Roy (de Poitiers), 209.  
 Le Soubs, 21.  
 Licetus (Fort.), 238, 247.  
 Lienard, 25.  
 Linden (Van der), XXX, XL, XLV, LXIV, 46, 249, 275.  
 Lingendes (de), 10.  
 Lionne (de), 65.  
 Lipse Juste, XVI.  
 Longueville (de), 61.  
 Lopes, 31.  
 Lorme (de), 37, 62, 95.  
 Lotich Jean-Pierre, XXVIII.  
 Louis XII, 175.  
 Louis XIII, 44 (note), 102.  
 Louis XIV, LII, 71, 74, 155, 167, 180.  
 Lugo (cardinal de), 70.  
 Lyonnet, 218, 254, 284.  
 Madelin, 24.  
 Malherbe (de), 128.  
 Mancini (de), 120, 266.  
 Marca (de), 161, 170.  
 Marès, 31.  
 Marie de Médicis, 95.  
 Marie-Thérèse, 176.  
 Marillac (maréchal de), 173.  
 Marion, 219, 223, 236.  
 Marion de l'Orme, 195.  
 Martin, 95.  
 Mathieu, 188.  
 Maurin, 31.  
 Mauvilain, LXIII, 21, 31, 106.  
 Mazarin, XIV, XVI, XVII, 19, 30, 41, 120, 154, 169, 169, 177.  
 Mazuray, 221, 238.  
 Meibomius, XI.  
 Meilleraye (maréc. de la), 195.  
 Menardeau (Gratian), 58.  
 Mentel, 98, 249.  
 Mercœur (de), 58, 272.  
 Merlet, 7, 24, 29, 93, 98, 207, 223.  
 Mesmes (abbé de), 59.  
 Mestrezat, 230.  
 Meturas, 255.  
 Meyssonnier, 205, 249.  
 Michele Pedro, 265.  
 Miron, 64.  
 Mæbius, 282.  
 Molière, XXII, 41, 49, 122, 199.  
 Molinettus, 238.  
 Mondin (abbé), 137.  
 Mondragon, 252.  
 Monluc (Jean de), 138.  
 Monmor (de), 22, 151, 277.  
 Montaigne Michel (de), XVI, XXV.  
 Montausier (de), LII.





- Montespan M. de), LII.  
 Montespan (M<sup>me</sup> de), LIII.  
 Moreau (René), XLIX, 22, 30, 47, 67, 84, 117, 128, 196, 202, 214, 265, 275, 276.  
 Morin, 50, 205.  
 Morisset, LXIII, 60, 125, 188.  
 Morus (Alexandre), XXXVI, 43, 230, 261.  
 Mothe (La) le Vayer, 62.  
 Mozart, LXVIII.  
 Muret, XVI.  
 Musnier de l'Artige, 61, 240, 248, 268.  
 Naudé Gabriel, XVI, 71, 163, 190.  
 Nissen (de), LXVIII.  
 Orange (princesse d'), 176.  
 Orléans Gaston, XVIII.  
 Ormesson (d'), 128.  
 Orvietan P), 20.  
 Ossat (cardinal d'), 188.  
 Ovide, 15, 139.  
 Pajot, XX.  
 Paracelse, 46.  
 Paré (Ambroise), XXI, 67.  
 Parker, 221.  
 Pascal, 148.  
 Pasquier (Et.), 190.  
 Passerat (Jean), 175.  
 Patin (Robert), XLIII, XLV, XLIX, LXIII, 92, 100, 131.  
 Patin (Charles), XLIV, L, LXIII, 4, 92, 129.  
 Pauli (Simon), 129.  
 Paumier (Julian), 101.  
 Perreau (Fabien), 20, 29, 65.  
 Perron (cardinal Davy du), 160, 194.  
 Petau (le Père), 136.  
 Petit, 31, 173.  
 Petit (Jean), libraire, XXXII, XXXIII, XXXVI, XLV.  
 Petrus à Castro, 238, 247, 283.  
 Peyrilhe (Bernard), XLII.  
 Phrygius, 275.  
 Piètre (Nicolas), XX, XXVII, 14, 21, 43, 45, 51, 71, 73, 80, 82, 107, 123, 128, 133.  
 Piètre (Simon), 57, 117.  
 Pijart, 21.  
 Pinedas, 128.  
 Platon, XVI, 124.  
 Plempius, 216.  
 Pline, 60, 189.  
 Pons (Claude), 241.  
 Préaux, 97.  
 Pybrae, 218.  
 Quercetanus (Joseph Duchesne de la Violette, dit), 12, 13 (note).  
 Quillet (abbé), 151.  
 Rabelais, XIII, XVI, 98, 122.  
 Rainssant, 21, 24, 31, 43, 55, 61, 127, 130.  
 Rapin (Nicolas), XIV.  
 Ravaud, 206, 215, 237, 251, 254, 272.  
 Raynaud (Théophile), 270.  
 Rebé (comte de), XXV.  
 Remy, 100.  
 Renaudot (Th.), XXX, 8, 9, 16, 157, 159, 161.  
 Renaudot (Eusébe), XL, 20, 31, 43, 56, 64, 65, 66, 89, 149, 159.  
 Renaudot (Isaac), 31, 43, 89, 149, 159.  
 Restaurand, 207, 219, 222, 241, 256.  
 Retz (cardinal de), 116, 148.  
 Réveillé-Parise, IX.  
 Rhodes (J. de), 238, 241, 249, 275, 276.  
 Richelieu (card. de), XXVIII, LXII, 16, 55, 103, 135, 157, 158, 159, 169, 170, 173, 183, 190, 193, 231.



- Rier (du), 13.  
 Rigaud (Pierre), libraire, 264.  
 Riolan (Jean), XX, XXIV, XLIX, LV, 8, 10, 11, 13, 24, 30, 32, 33, 34, 57, 112, 116, 117, 128, 164 (note), 211, 215, 220, 231, 233, 238.  
 Rivière (de la), 215, 231.  
 Robert, 245, 258, 259, 265, 277, 281.  
 Robin (Nicolas), 89 (note).  
 Rochefoucauld (duc de la), 180.  
 Rolfinckius, 239, 279, 282.  
 Roquelaure (M<sup>me</sup> de), 59.  
 Ruffin, 120.  
 Sainte-Beuve, IX, XII, XIII.  
 Sainte-Cécile (cardinal de), 160.  
 Saltzmann, 238, 247.  
 Sanche, 239.  
 Saucerotte, IX.  
 Saumaise, XVI, 136.  
 Sauvageon, 210, 242, 243, 250, 251, 253.  
 Savoie (duchesse de, Madame Royale), 33, 229, 234.  
 Scaliger (Joseph), XXXV, 106, 136.  
 Scheffer, XL.  
 Sebitzius (Melchior), 237, 238, 247.  
 Seguiet (Pierre), 162.  
 Seguin, 9, 25, 32, 49.  
 Sénèque, IX, 164, 197, 257.  
 Severinus (Aurel.), 240, 274.  
 Sévigné (M<sup>me</sup> de), 107.  
 Simonet, 88.  
 Solignac (de), 36, 239.  
 Sorbière, 144, 236.  
 Sorel, 151.  
 Soulié (Eud.), 44 (note).  
 Sue (Pierre), XLVI, XLIX, LV, LVIII, 16.  
 Suffren (Claude), 225.  
 Sylvaticus, 238.  
 Talon (Denys), 8, 156.  
 Tardy, 29, 31.  
 Tavano (maréchal de), mémoires, 212, 223, 229, 237.  
 Théophile, 257.  
 Thévard, 11, 104 (note).  
 Thevenin, 87.  
 Thorigny (Lambert de), 92.  
 Thou (Fr.-Aug. de), XVI, XXVIII, 170, 183, 212.  
 Thou de, 188.  
 Thouret (M.-Aug.), XLII.  
 Triaire, LXVII.  
 Turenne, 286.  
 Turquet, 9.  
 Usez (duc d'), 239.  
 Valet, 110.  
 Vallière (M<sup>me</sup> de la), XI, LIII.  
 Vallot, 19, 30, 32, 33, 34, 36, 38, 41, 42, 48, 56, 58, 59, 72, 74, 86, 87, 120, 229, 258.  
 Vautier, 14, 18, 23, 33, 38, 44, 45, 51, 52, 53.  
 Verzascha (Bern.), 215.  
 Vigne (de la), 122, 123.  
 Vigneul de Marville, XIII, XXV.  
 Vignon, 31, 55.  
 Violette (La) (Voir Quercetanus).  
 Voltaire, XLVIII.  
 Voysin, 257.  
 Wolkamer, XXVIII, XL, 220, 239, 245, 255, 279, 283.  
 Wyzewa (de), LXVIII.  
 Yon, 17.  
 Yvelin, 32.  
 Zacutus, 239.

## SOMMAIRE ALPHABÉTIQUE

---

- Age minimum* pour les vœux, 156.  
*Ambassade* de De Thou en Hollande, 212.  
*Antimoine triomphant*, 66.  
*Antiquior magister*, 113.  
*Assassinat* de Albanesius, professeur à Padoue, par un étudiant en médecine, 247.  
*Autopsie* de Bodineau, 130 : — de Henriette d'Orléans, 132 : — d'une femme pendue, 129 : — de Hommets, 129 : — de Piètre, 129 : — de Mme de Mancini, 120 : — du premier président, 121 : — de Louis XIII, 102 : — de Richelieu, 103 : — de François Cocquet, 106 : — de la femme Cadeau, 119.  
*Avortement criminel*, 176.  
*Bibliothèque* de Moreau, 202.  
*Blason* de Patin, 113.  
*Bouillie*, étiologie de la petite vérole, 103.  
*Brigandage* autour de Paris, 183.  
*Calcul de la vessie*, chez Guenaut, 122.  
*Canal de dérivation*. Projet d'un — pour parer aux inondations, 172.  
*Cancer du sein*, chez la reine-mère, 184.  
*Carrosses* marchant par des ressorts, 193 : — impôt sur les —, 189.  
*Catherine de Médicis*, ses grossesses, 132.  
*Célibat*. inconvénients, 144.  
*Charbon* sans odeur et sans fumée, 188.  
*Charges*. Prix de vente des —, 176.  
*Chirurgiens*. procès avec la Faculté, 35, 39, 40.  
*Cidre laxatif* au sené, 101.  
*Circulation du sang*, 13 : — traité de la —, 207.  
*Cito, tuto et jucundè*, 68.  
*Collège de France*, première leçon de Patin, 115.  
*Comète* de 1664, 198.  
*Commentaires de la Faculté*, restitution des anciens registres à Patin, 113.  
*Consomption*. Maladie de — chez Mme Henriette d'Orléans, 183.

- Consultations charitables interdites*, 8.
- Coq*, dû à Esculape, 91.
- Coqueluche*, traitement par la saignée, 104.
- Demi-bain*, 93.
- Démonomanie*, 135.
- Douleur de dents*, traitée par la saignée, 91.
- Doyen*, fonctions, 111; — élection, 112.
- Dysenterie*, traitée par la saignée, 98.
- Eaux minérales* de Bourbon, 38; 71 : — de Forges, 45, 71, 236 : — de Saint-Mion, 96 : — de Sainte-Reine, 71 : — de Spa, 69 : — de Vic-le-Comte, 96; — de Vichy, 69, 93.
- Erysipèle*, chez un enfant de trois jours, traité par la saignée, 92.
- Facultés de province* délivrent trop facilement les diplômes, 109.
- Faux-monnayeurs*, 168.
- Fêtes chômées*, retranchement, 188.
- Foire de Beaucaire*, interdite à cause de la peste de Gènes, 239-240.
- Fracture du crâne*, trépanation, 267.
- Froid* ne contre-indique pas la saignée, 85.
- Glace*, usage approuvé, 99.
- Gobelet d'antimoine*, 51.
- Goutte*, traitement par la saignée, 85.
- Grippe*, traitée par la saignée (dite coqueluche des anciens), 121.
- Grossesse*, saignée pendant la —, 95.
- Hermaphrodites*, n'existent pas pour Guy Patin, 124.
- Histoire amoureuse des Gaules*, emprisonnement de Bussi-Rabutin, 46.
- Hollandais* (médecins), 99.
- Honoraires médicaux*, 109; — de Fernel pour les accouchements de Catherine de Médicis, 132; — pour consultations données à Colbert, 133.
- Horloge du Palais*, 174.
- Hydrophobie*, traitée par la saignée, 91.
- Imperforation congénitale du vagin*, 287.
- Index* de l'Anthropographie de Riolan fait par Patin, 11.
- Inondation* de la Seine en 1658, 171 : — de la Bièvre, 185.
- Italie*, appréciation de Patin, 122.
- Ivrognerie*, traitement par la soupe à l'oignon, 90.
- Jetons* du doyen, 113.
- Ladrière*, diagnostic sur la syphilis, 116, 118.
- Lait* d'ânesse, 92, 100 : — de femme, 110.
- La Rochelle*, le nouveau port, 191.
- Lettres provinciales*, 151, 236.
- Lecture de bière*, défendue pour faire lever le pain, 130.
- Lune*, épilepsie chez les enfants qui naissent au dé-cours de la —, 139.

- Médecin charitable*, 78, 96.  
*Médecin*, définition, 123; — trop nombreux dans la campagne, 103.  
*Médecins du roy*, mal payés, 118.  
*Melons* donnent le cholera morbus, 119.  
*Messe* avec tambours, fifres, clairons et trompettes, 155; — rouge des révérences, 197.  
*Miracle* de Port-Royal, 208.  
*Monstre*, 117.  
*Morisset*, doyen mis en prison pour ses dettes, 125.  
*Obsèques* de l'abbé Mondin, 137.  
*Œdème des jambes*, traité par l'enveloppement dans le fumier de cheval, 124.  
*Opiat* pour faire repousser la barbe, 8.  
*Papier timbré*, édit de création, 107.  
*Parchemins*, livrés au rabais par les Universités de province, 126.  
*Pérégrinomanie*, 163.  
*Peste* de Naples, 150; — de Gènes, 230.  
*Petite vérole*, prophylaxie des taches, 80.  
*Piètre N.*, sa mort, 107.  
*Pilules de Francfort*, 72.  
*Portrait* de Spon, 214.  
*Prêts sur gages interdits* à Renaudot, 8.  
*Rage*, traitement, 133.  
*Régime* des calculeux, 82-83.  
*Rhumatisme*, traité par la saignée, 75.  
*Rhume*, traitement par la saignée et la boisson d'eau, 88.  
*Roux*, pronostic des maladies chez les —, 123.  
*Saignée* chez les enfants, 92.  
*Sainte Genetière*, descente de sa chässe, 140.  
*Scammonée* proscrite, 94.  
*Scorbut* dans les hôpitaux, sa prophylaxie, 131.  
*Sené*, ses deux espèces, 89.  
*Sommeil*, la meilleure part de la vie, 197.  
*Statue* élevée à Erasme à Rotterdam, 249.  
*Sucre*, connu des anciens, 189.  
*Suicide* (Tentative de) de Des-François, docteur parisien, 254.  
*Supplice* de Jeanne d'Arc, apocryphe, 190-191.  
*Syphilis*, traitement, 94; — descriptions anciennes, 128; — d'Akakia, 9; — de Th. Renaudot, 9; — de François 1<sup>er</sup> traitée par Le Cocq, 174.  
*Tabac*, traité sur l'abus, dédié à Patin, 120.  
*Taille* chez un enfant de 3 ans, 130; — chez le pape Alexandre VII, 115-116; — réussie pour la troisième fois chez un homme de 69 ans, 118; — chez Grasseteau à 72 ans, 117; — à 78 ans, 125; — chez Chateaneuf à 85 ans, 131; — chez Nicolas Ellain, à 85 ans, 131; — chez d'Ormesson à 89 ans, 128.



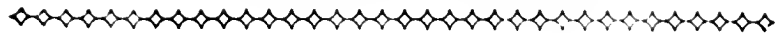
<i>Tartufe</i> , succès des comédiens, 190.	<i>Université</i> de Montpellier, 210.
<i>Testament</i> de Mazarin, 178.	<i>Vers</i> , sortis des veines par la saignée, 115, 125; —
<i>Tétanos</i> , guéri par la saignée, 97.	trouvés dans l'appendice, 102.
<i>Thé</i> , 36, 106.	<i>Visite</i> du Trésor à Saint-Denis, 175.
<i>Traductions</i> , toujours fautive, 164.	



# PORTRAITS & DOCUMENTS

---

- Signature de Guy Patin fac-simile au titre.
- Frontispice. Portrait de Patin d'après l'édition de Jean Petit.
- Guy Patin, gravure exécutée d'après le portrait de la Faculté de Médecine inversé, VIII.
- Anne d'Autriche se dirigeant vers Paris, XVIII.
- Guénault, XXI.
- Marque de van Bulderen, XXXV.
- Thomas Bartholin, XL.
- Lettre de Bernard Peyrilhe à Thouret, XLI.
- Signatures de Guy Patin, de Charles Patin et de Robert Patin, XLIII.
- Le quartier habité par Guy Patin, XLVI.
- Charles Patin, L.
- Montauzier Sainte-Maure, duc de), LII.
- Van der Linden, LXIV.
- Invitation au convoi et service de Guy Patin, LXV.
- Frontispice de l'édition hollandaise du Manuel d'anatomie et de pathologie de Jean Riolan le fils, 10.
- Quercetanus (Duchesne, dit de la Violette), 12.
- René Moreau, 22.
- Jean Riolan le fils, 32.
- Guillot-Gorju, pseudo-doyen de la Faculté, 42.
- Héroard, seigneur de Vaugrigneuse, 44.
- Bussi-Rabutin, 46.
- Antoine Vallot, 48.
- Louis de Valois, comte d'Alais, 54.
- Dreux d'Aubray, 64.
- Ambroise Paré, 68.
- Nicolas Fouquet, 72.
- Ph. Guybert, 78.
- Joachim du Bellay, 92.
- Andr. du Laurens, 94.
- Anne d'Autriche, régente et ses enfants, 102.
- Guillaume de Baillou, 104.
- Armes de Patin, 114.
- Jeton de Patin, 114.
- Affiche du cours d'ouverture de Patin au Collège de France, 116.
- J.-B. Colbert, 132.
- Le Père Petau, jésuite, 136.



Cornelius Jansenius, évêque d'Ypres, 138. Antoine Arnauld, 142. Fr.-Paul de Gondi, cardinal de Retz, 148. Denys Talon, 156. Le cardinal Davy du Perron, 160. René Bary, historiographe de France, 166. Christine de Suède, 168. De Marca, archevêque de Paris, 170.	Louis de Marillac, 172. Jean Passerat, 174. Michel Le Masle, prieur des Roches, 182. Henriette d'Angleterre, du- chesse d'Orléans, 184. Anne d'Autriche, 186. G. de Lamoignon, 188. Fr. de Bassompierre, 194. Fac-simile d'une lettre de Spon, 203. Signature de Spon, 288.
---	--

#### LA GALERIE DE PORTRAITS DE L'ESTUDE DE GUY PATIN

Desiderius Erasme. Jules-César Scaliger. Joseph Scaliger. Isaac Casaubon. Jean Fernel. François Rabelais. Marc-Antoine Muret. Michel de Montaigne. Pierre Charron. Hugo Grotius. Daniel Heinsius.	Claude de Saumaise. François-Auguste de Thou. Gabriel Naudé. Saint François de Sales. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. Juste Lipse. George Buchanan. Pierre Gassendi. Michel de l'Hospital.
---	--





# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	VII à LXVIII
Guy Patin peint par lui-même . . . . .	1
I. — Médisances et calomnies professionnelles . . . . .	7
II. — Guerre à l'antimoine . . . . .	51
III. — Drogues diverses décriées. — Eaux minérales. . . . .	67
IV. — Thérapeutique personnelle de Patin . . . . .	75
V. — Documents d'ordre médical. (La Faculté. — Autopsies. — La taille . . . . .	101
VI. — Superstitions. — Les Jésuites. — Le Jansenisme. . . . .	135
VII. — Documents historiques . . . . .	157
VIII. — Maximes. — Traits d'esprit. . . . .	193
XIX Lettres inédites de Charles Spon à Guy Patin . . . . .	201
Index alphabétique des personnages cités. . . . .	289
Sommaire alphabétique . . . . .	295

---

NOTE. — Malgré mes sollicitations répétées, l'imprimeur a mis une telle lenteur à exécuter ce volume que j'ai eu tout le loisir, avant de terminer cette table, de me procurer le volume des *Causeries du Lundi* de Sainte-Beuve, dans lequel il parle de Guy Patin, volume que je n'avais cité dans l'Introduction que d'après Saucerotte (pages IX et XII). Sainte-Beuve s'y montre pour Réveillé-Parise plus dur que je n'aurais pu le supposer. « J'ai quelquefois pensé, dit-il, que si M. Prudhomme (le Prudhomme de Henri Monnier) avait été docteur en médecine, il aurait fait de pareilles notes. »



# La Galerie de Portraits

## de l'Estude de Guy Patin

Cette galerie est celle dont Patin donnait le catalogue dans sa lettre à Falconet du 2 décembre 1650. Ultérieurement, Spon lui ayant fait en 1657 hommage de son portrait, Patin l'informa en le remerciant qu'il allait le placer dans son Olympe avec les divinités de second ordre, dont il lui communiquait la liste. — La plupart n'ont pas actuellement d'intérêt, exception faite pour Buchanan, Gassendi et Michel de l'Hospital.



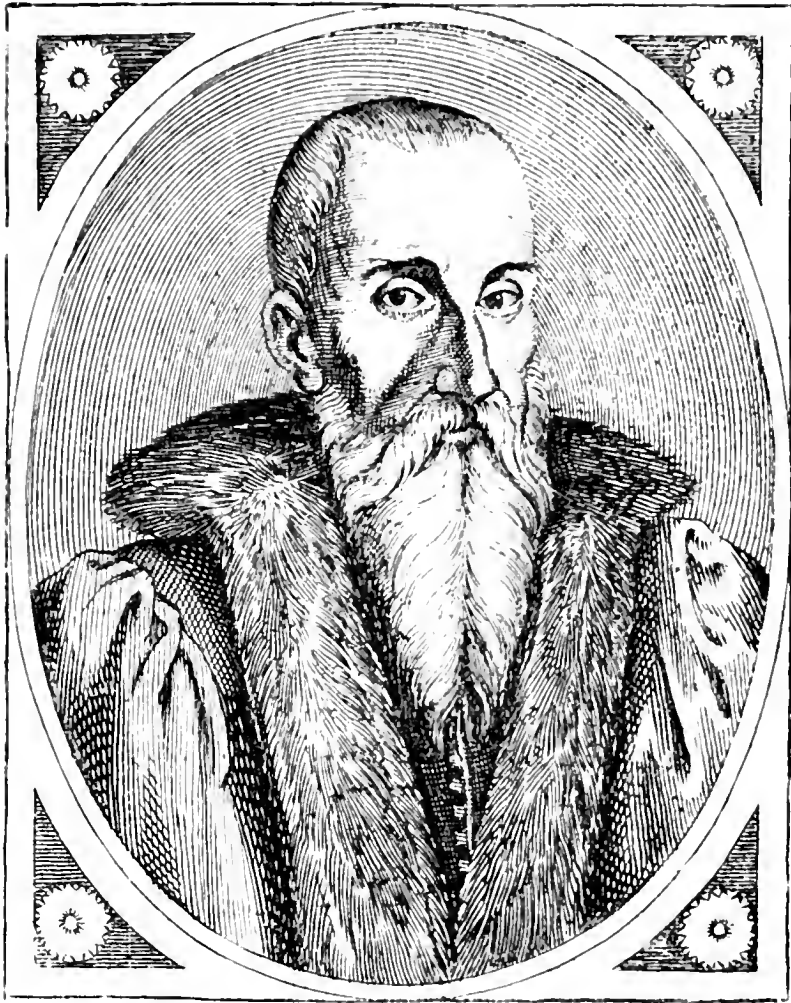


DESIDERIUS ERASME

Fils de GÉRARD PRAET, né à Rotterdam le 28 octobre 1467,  
mort à Bâle le 12 juillet 1536.

(D'après HOLBEIN)





JULES-CÉSAR SCALIGER

Fils de Benedetto Bordonì, né dans le Padouan le 23 avril 1484,  
mort à Agen le 21 octobre 1558.

Inventeur d'un procédé fréquemment mis en usage depuis. Pour forcer l'attention du public savant, il débuta par un pamphlet qui n'était qu'un tissu d'injures à l'adresse d'Erasmus. Il ne suffisait déjà plus de couper la queue de son chien pour se faire remarquer.







JOSEPH SCALIGER

L'un des quinze enfants de JULES-CÉSAR, né à Agen le 4 août 1540  
mort à Leyde le 21 janvier 1609.

Passé pour le plus grand philologue français. (Gravure de ELLIOTT.)





ISAAC CASAUBON

Né à Genève le 8 février 1559, mort à Londres le 1<sup>er</sup> juillet 1614.

Professeur au Collège de France pour le grec et les belles-lettres.

*(D'après un tableau du temps.)*





*Jean Fernel*



*François Rabelais*



*M. Antho. Muret*

JEAN FERNEL

Né en 1497 à Clermont en Beauvoisis (par conséquent compatriote de Guy Patin, mort le 26 avril 1558).

Inhumé à Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Voir *Commentaires de la Faculté*, Paris, 1603.

FRANÇOIS RABELAIS

Né vers 1495, mort vers 1553.

La notoriété de Maître Alcofribas nous dispense de tout développement.

MARC-ANTOINE MURET

Né en Limousin le 12 avril 1526, mort à Rome le 4 juin 1585.

Une de ses œuvres de jeunesse, la *Juvenilia*, est, dit-on, fort précieuse.

Ces trois documents sont empruntés à la *Chronologie collée*, recueil précieux de portraits d'une vérité frappante dus à Léonard Gaultier.





V'icy du grand Montaigne me entiere figure  
Le Pénitencier a peinct le corps, et luy son bel esprit:  
Le premier par son art égale la Nature  
Mais l'autre la surpasse en tout ce qu'il escrit.  
*Thomas de Sennece.*

MICHEL DE MONTAIGNE

Né le 28 février 1553, mort le 13 septembre 1592.

Voir le préambule de *Piûles apéritives à l'extrait de Montaigne*, Paris.







*Pour donner au portraict de Charron quelque vie,  
 Et quelque langue aussy, le Peintre ha iceluy  
 Joint aux sages discours de sa Philosophie,  
 Qui le rendent viuant, et qui parlent pour luy.*

*N.R.P.*

PIERRE CHARRON

Né à Paris en 1541, mort le 16 novembre 1603.

Auteur du *Traité de la Sagesse*.





HUGO GROTIUS

Né à Delft le 10 avril 1583, mort à Rostock le 28 (Patin dit 31) août 1645.

Il avait pour devise *Hora ruit.*





*Ut tabulae nec vultum Quibus il coram referret,  
 Conata Secretis caelestia mensae in omnes,  
 Curata Carinae, Scholae, domus, cubitaneae,  
 Tum quicquam sua Perenne, Probatius unice,  
 Deus in laevis specie congesta, paterent. 116*

DANIEL HEINSIUS

Né à Gand en mai 1581, mort le 25 février 1655.

Historiographe de Gustave-Adolphe, roi de Suède





CLAUDIUS SALMASIUS.

CLAUDE DE SAUMAISE

Né à Semur le 15 avril 1588, mort à Spa le 6 septembre 1658.

Répon dit à Richelieu qui lui demandait d'écrire l'histoire de son ministère.  
*Ma plume n'est pas à rendre.* — Pietre journaliste !!!







FRANÇOIS-AUGUSTE DE THOU

Né à Paris en 1607, décapité à Lyon le 12 septembre 1642,  
en même temps que Cinq-Mars.

Son crime était de n'avoir pas dénoncé son ami, ce qui n'empêcha  
pas celui-ci de le charger pendant le procès.





*(J. Mallon-Guidet sculp.)*

*1712*

## GABRIEL NAUDÉ

*Né à Paris, le 2 Février 1600. Mort à Abbeville,  
le 29 Juillet 1653*

Bibliothécaire de Mazarin.

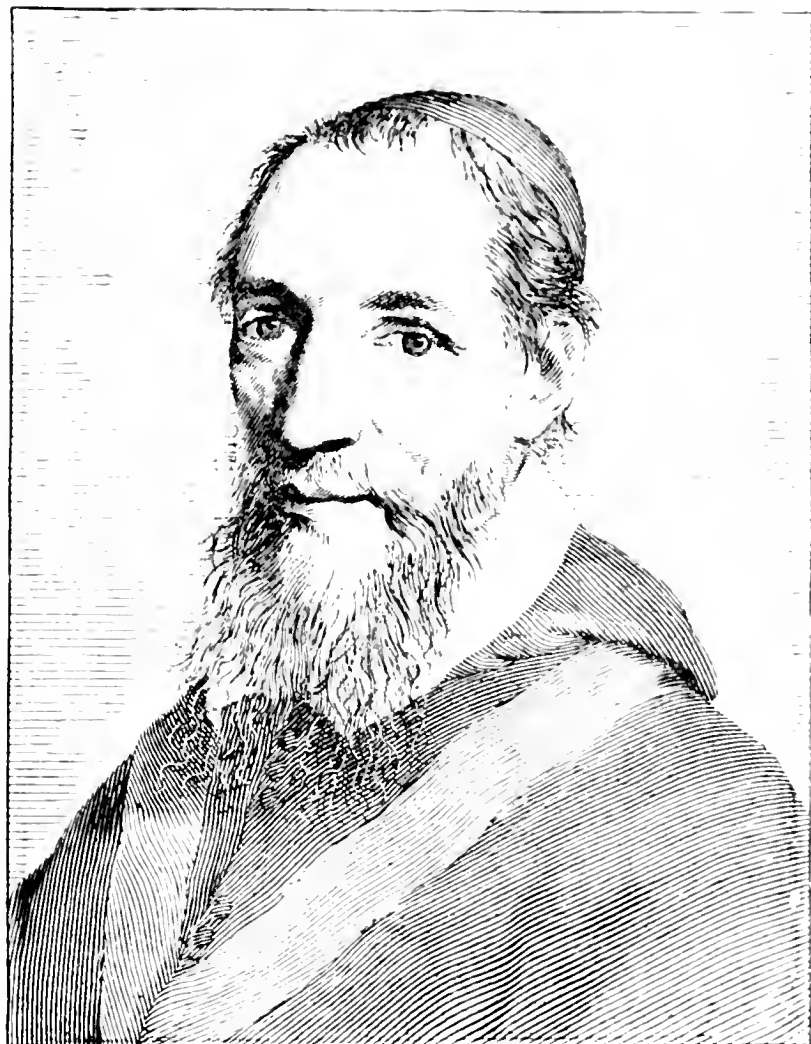




*Vera effigies B. Francisci Episcopi de Geneua Religiosarum Insti-  
tutor, sub Nomine Visitationis Mariæ  
P. Bertrand, excudit.*

SAINT FRANÇOIS DE SALES





JEAN PIERRE CAMUS

*Evêque de Belley.*

*Mort à Paris le 10 avril 1652, âgé de 70 ans.*

Célèbre par ses mots à l'emporte-pièce, qu'il réservait surtout  
aux moines.







JUSTE LIPSE

Né en Brabant le 18 octobre 1567, mort à Louvain le 21 avril 1606





GEORGE BUCHANAN

Né à Kilkerran (Écosse) en février 1506, mort le 28 septembre 1582.

Fut l'un des maîtres de Montaigne.





PETRUS GASSENDUS PREPOSITUS  
CATHEDRALIS ECCLESIAE DINIENSIS

*C. Mellan Sculp. et Fecit*

1655

*Paris chez Chevreux, M<sup>l</sup> de la Harpe, rue d'Anjou la dernière. P<sup>l</sup> chez les Libraires, sur le parvis de la Cathédrale.*

PIERRE GASSENDI

Né près de Digne le 22 janvier 1592, mort à Paris le 24 octobre 1655.

Professeur de mathématiques au Collège de France 1645.

Fut le maître de Molière.





MICHEL DE L'HOSPITAL.

Né en Auvergne vers 1504, mort près d'Étampes le 13 mars 1573.

Chancelier de France en 1560; contraint de se démettre de cette charge à vie en 1573.

0











R                   Patin, Guy  
507                 Guy Patin  
P35A2  
1911

Biological  
& Medical

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

